

Bulletin officiel de France Travail

N° 43 du 31 juillet 2026

Sommaire chronologique

Décision NAq n° 2026-32 DS Agences du 20 juillet 2026

Délégation de signature du directeur régional de France Travail Nouvelle Aquitaine au sein des agences 3

Décision BFC n° 2026-22 DS Agences du 23 juillet 2026

Délégation de signature du directeur régional de France Travail Bourgogne-Franche-Comté au sein des agences 28

Décision BFC n° 2026-23 DS DR du 23 juillet 2026

Délégation de signature du directeur régional de France Travail Bourgogne-Franche-Comté au sein de la direction régionale 40

Décision BFC n° 2026-24 DS DPC du 23 juillet 2026

Délégation de signature du directeur régional de France Travail Bourgogne-Franche-Comté au sein de la direction de production centralisée 52

Décision HdF n° 2026-22 DS Agences du 24 juillet 2026

Délégation de signature du directeur régional de France Travail Hauts-de-France au sein des agences 58

Décision Paca n° 2026-29 DS Agences du 27 juillet 2026

Délégation de signature du directeur régional de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur au sein des agences 84

Décision Paca n° 2026-30 DS DT du 27 juillet 2026

Délégation de signature du directeur régional de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur au sein des directions territoriales 102

Décision Paca n° 2026-31 DS DR du 27 juillet 2026

Délégation de signature du directeur régional de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur au sein de la direction régionale 106

Décision Paca n° 2026-32 DS Dépense du 27 juillet 2026

Délégation de signature du directeur régional de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette 117

Décision Paca n° 2026-33 CMC du 27 juillet 2026

Composition et fonctionnement de la commission des marchés publics constituée auprès du directeur régional de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur 120

Décision Paca n° 2026-34 RFF du 27 juillet 2026

Liste complémentaire des emplois et métiers éligibles à la rémunération de fin de formation (RFF) en région Provence-Alpes-Côte d'azur..... 122

Décision Ma n° 2026-15 DS DR du 29 juillet 2026

Délégation de signature temporaire donnée par le directeur régional de France Travail Martinique à madame Ivane Squelbut, en mission à la direction régionale 124

Décision Oc n° 2026-30 DS DR du 30 juillet 2026

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Occitanie au sein de la direction régionale 125

Décision Oc n° 2026-31 DS Agences du 30 juillet 2026

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Occitanie au sein des agences 137

Décision Oc n° 2026-32 DS PTF du 30 juillet 2026

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Occitanie au sein de la plateforme de la direction de la production..... 160

Décision IdF n° 2026-42 DS DR du 31 juillet 2026

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Ile-de-France au sein de la direction régionale 168

Décision IdF n° 2026-43 DS Agences du 31 juillet 2026

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Ile-de-France au sein des agences 184

Décision IdF n° 2026-44 DS DT du 31 juillet 2026

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Ile-de-France au sein des directions territoriales..... 223

Décision IdF n° 2026-45 DS PTF CTX du 31 juillet 2026

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Ile-de-France au sein de la plate-forme régionale contentieux et incidents de paiement 227

Décision NAq n° 2026-32 DS Agences du 20 juillet 2026

Délégation de signature du directeur régional de France Travail Nouvelle Aquitaine au sein des agences

Le directeur régional de France Travail Nouvelle Aquitaine,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5131-6, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-5-1, L.5411-5-2, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1, L.5422-4, L.5422-20, L. 5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5131-15 à R.5131-26, R.5312-4, R. 5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5312-47, R.5411-1, R. 5411-2, R. 5411-14 à R. 5411-16 et R.5411-18, R.5412-1 à R.5412-7-R.5426-15, R.5426-17, R.5426-17-1, R.5426-18, R.5426-19 et R.5426-20,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 262-37 et R.262-68 et suivants,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R.223-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'opérateur France Travail,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu, ensemble, la convention du 15 novembre 2024 relative à l'assurance chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier les articles 46, 46 bis et 55,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi

correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la délibération n° 2025-46 du 27 novembre 2025 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2024-35 du 24 avril 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la garde d'enfants,

Vu la décision n° 2024-42 du 25 juin 2024 du directeur général de France Travail relative à la compétence nationale exclusive des directions régionales Ile-de-France, Bretagne et Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la gestion de l'indemnisation de certaines catégories de demandeurs d'emploi,

Vu la décision DG n° 2025-179 du 27 novembre 2025 du directeur général de France Travail relative aux missions pour lesquelles France Travail services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 - Inscription, orientation, accompagnement et gestion des droits

§ 1-Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de signer les décisions d'inscription, d'orientation vers l'organisme référent, ainsi que l'ensemble des décisions et actes relatifs à l'accompagnement des demandeurs d'emploi et à la gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris, les décisions statuant sur les contestations formées contre les décisions de cessation d'inscription et de changement de catégorie et les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2-Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence de France Travail services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat d'engagement jeune (CEJ), le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

§ 3-Délégation est également donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de France Travail Nouvelle-Aquitaine, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, signer les bons SNCF non dérogatoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Article 2 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords-cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 2) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 3) les marchés de prestations spécifiques d'un montant inférieur à 60 000 euros HT.

Article 3 - Prestations en trop versées

§ 1 - Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 36 mois à l'ensemble des agents

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 pour accorder une remise de prestations en trop versées dans la limite de 650 euros.

§ 3 - Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 - Fonctionnement général

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national (à l'exception de l'équipe de mobilité internationale)

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

§ 3 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées par le § 2 de ce présent article, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 de l'article 5.

§ 4 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées par le § 2 et le § 3 de ce présent article, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 3 de l'article 5.

Article 5 - Délégués

§ 1 - directeurs d'agence

Au sein de la direction territoriale de la Charente :

- monsieur Bruno Prieur : directeur de l'agence France Travail d'Angoulême La Couronne et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente
- monsieur Guillaume Nogaro, directeur de l'agence France Travail d'Angoulême Saint Martial
- madame Agnès Sivadier, directrice de l'agence France Travail de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Audrey Devanne, directrice de l'agence France Travail de Confolens (et du point relais de Ruffec)

Au sein de la direction territoriale de la Charente Maritime :

- monsieur El-Hadi Hariche, directeur de l'agence France Travail de Jonzac
- monsieur Smaïl Boufroukh, directeur de l'agence France Travail de La Rochelle Bel Air
- monsieur Xavier Dublineau, directeur de l'agence France Travail de La Rochelle Lagord et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime
- madame Annie Gourraud, directrice de l'agence France Travail de La Rochelle Villeneuve
- monsieur Benjamin Chargé, directeur de l'agence France Travail de Rochefort
- madame Vanessa Menier, directrice de l'agence France Travail de Royan
- madame Isabelle Branger, directrice de l'agence France Travail de Saintes
- madame Sabrina Boeykens, directrice de l'agence France Travail de Saint Jean d'Angély
- monsieur Stéphane Morissonneau, directeur de l'agence France Travail de Saint Pierre d'Oléron

Au sein de la direction territoriale de la Creuse :

- madame Anne-Marie Lalande, directrice de l'agence France Travail d'Aubusson
- monsieur Laurent Cotel, directeur de l'agence France Travail de Guéret

Au sein de la direction territoriale de la Corrèze :

- madame Christine Leguerrier, directrice de l'agence France Travail de Brive et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze

- madame Anne Brun, directrice de l'agence France Travail de Tulle (et du point relais d'Ussel)

Au sein de la direction territoriale de la Dordogne :

- madame Marie-Jocelyne Senemaud, directrice de l'agence France Travail de Bergerac
- monsieur Arnaud Valprémy, directeur de l'agence France Travail de Nontron (et du point relais de Thiviers)
- madame Claudine Akogbekan, directrice de l'agence France Travail de Périgueux et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne
- madame Josiane Rouix-Billet, directrice de l'agence France Travail de Saint Astier
- madame Céline Soulier, directrice de l'agence France Travail de Sarlat
- madame Fatima Saadi, directrice de l'agence France Travail de Terrasson

Au sein de la direction territoriale de la Gironde :

Au sein de la direction territoriale déléguée Bordeaux Terre de Gironde :

- monsieur Yohan David, directeur de l'agence France Travail de Blaye
- monsieur Jérôme Olivier, directeur de l'agence France Travail de Bordeaux Bastide
- madame Ariane Castaing, directrice de l'agence France Travail de Bordeaux Mériadeck
- monsieur Pierre Payzan, directeur de l'agence France Travail de Bordeaux Nord
- monsieur Frédéric Dajean, directeur de l'agence France Travail de Bordeaux Saint Jean et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde
- madame Marie-Suzanne Marquet, directrice de l'agence France Travail de Cenon
- madame Soazig Queyrens, directrice de l'agence France Travail de Langon
- madame Claire Hulot, directrice de l'agence France Travail de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Adeline Alvarez, directrice de l'agence France Travail de Lormont

Au sein de la direction territoriale déléguée Métropole Ouest Océan :

- madame Géraldine Dupin, directrice de l'agence France Travail d'Andernos
- madame Stéphanie Caillat, directrice de l'agence France Travail de Bègles
- monsieur René Carbonel, directeur de l'agence France Travail d'Eysines
- madame Nathalie Prades, directrice de l'agence France Travail de La Teste
- madame Valérie Arveuf, directrice de l'agence France Travail de Lesparre-Médoc
- madame Prudence Mbumu-Wa-Mbumu, directrice de l'agence France Travail de Mérignac
- monsieur Laurent Antonini, directeur de l'agence France Travail de Pessac
- madame Karine Guignon, directrice de l'agence France Travail de Saint Médard en Jalles
- madame Fabienne Maître, directrice de l'agence France Travail de Villenave d'Ornon

Au sein de la direction territoriale des Landes :

- madame Laurence Bachacou, directrice de l'agence France Travail du Grand Dax (agences de Dax et de Saint Paul lès Dax)
- monsieur José Manuel Basilio, directeur de l'agence France Travail de Mont de Marsan
- monsieur Hervé Pichon, directeur de l'agence France Travail de Parentis
- monsieur Arnaud Bouveret, directeur de l'agence France Travail de Saint Vincent de Tyrosse et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Landes

Au sein de la direction territoriale du Lot et Garonne :

- monsieur Sébastien Félix, directeur de l'agence France Travail d'Agen et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne
- madame Valérie Lagarde, directrice de l'agence France Travail d'Aiguillon
- madame Pamela Engel, directrice de l'agence France Travail de Marmande
- monsieur Benoît Sfiligoi, directeur de l'agence France Travail de Villeneuve sur Lot

Au sein de la direction territoriale des Pyrénées Atlantiques :

- monsieur Anita Goyeneche, directrice de l'agence France Travail de Bayonne
- monsieur Kader Adda, directeur de l'agence France Travail de Biarritz
- madame Martine Vedrenne, directrice de l'agence France Travail de Boucau
- madame Corinne Guijarro, directrice de l'agence France Travail de Lons
- monsieur Sébastien Clermont, directeur de l'agence France Travail de Mourenx
- madame Valérie Bonzom, directrice de l'agence France Travail d'Oloron Sainte Marie
- monsieur Jean-Michel Cachez, directeur ad intérim de l'agence France Travail de Pau Lyautey
- monsieur Jean-Michel Cachez, directeur de l'agence France Travail de Pau Jean Zay et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques
- madame Gwenola Trivière-Olivier, directrice de l'agence France Travail de Saint Jean de Luz

Au sein de la direction territoriale des Deux Sèvres :

- monsieur Guillaume Chailloux, directeur de l'agence France Travail de Bressuire
- madame Christelle Léonard, directrice de l'agence France Travail de Melle
- madame Nathalie Deswelle, directrice de l'agence France Travail de Niort Garenne
- monsieur Matthieu Fichet, directeur de l'agence France Travail de Niort Trévins et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres
- monsieur Fabrice Dufresne, directeur de l'agence France Travail de Parthenay
- madame Stéphanie Charrier, directrice de l'agence France Travail de Thouars

Au sein de la direction territoriale de la Vienne :

- monsieur Frédéric Tourneur, directeur de l'agence France Travail de Châtelleraut
- madame Nathalie Vervy-Henault, directrice de l'agence France Travail de Loudun
- monsieur Yann Cossu, directeur de l'agence France Travail de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- madame Myriam Ribo, directrice de l'agence France Travail de Poitiers Futuroscope
- madame Frédérique Rouet, directrice de l'agence France Travail de Poitiers Gare et pour les délégations mentionnées :

- à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Vienne

- madame Sophie Marce, directrice de l'agence France Travail de Saint Benoit

Au sein de la direction territoriale de la Haute Vienne :

- monsieur Pierre Guillet, directeur de l'agence France Travail de Bellac
- madame Emmanuelle Baudot-Vachon, directrice de l'agence France Travail de Limoges Jourdan et pour les délégations mentionnées :
 - à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Myriam Lefevre, directrice de l'agence France Travail de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
 - à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
 - à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute Vienne et la Creuse
- monsieur Sylvain Cluzeau, directeur de l'agence France Travail Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
 - à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Christine Blondel, directrice de l'agence France Travail de Saint Junien
- madame Lydie Delaunay, directrice de l'agence France Travail de Saint Yrieix La Perche

§ 2 - directeurs adjoints

Au sein de la direction territoriale de la Charente :

- madame Sylvie Raybois, directrice adjointe de l'agence France Travail d'Angoulême La Couronne et pour les délégations mentionnées :
 - à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente
- madame Marie-Line Moreau, directrice adjointe de l'agence France Travail d'Angoulême Saint Martial

Au sein de la direction territoriale de la Charente Maritime :

- madame Adeline Marchand, directrice adjointe de l'agence France Travail de La Rochelle Lagord et pour les délégations mentionnées :

- à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime
- monsieur Benjamin Vincent, directeur adjoint de l'agence France Travail de Rochefort

Au sein de la direction territoriale de la Corrèze :

- madame Emilie Denis, directrice adjointe de l'agence France Travail de Brive (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)

Au sein de la direction territoriale de la Dordogne :

- madame Valérie Royer, directrice adjointe de l'agence France Travail de Bergerac
- madame Bouchra Abdennouri, directrice adjointe de l'agence France Travail de Périgueux et pour les délégations mentionnées :
 - à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne

Au sein de la direction territoriale de la Gironde :

Au sein de la direction territoriale Bordeaux Terre de Gironde :

- monsieur Brieg Denoual, directeur adjoint de l'agence France Travail de Bordeaux Mériadeck
- monsieur Nicolas Hervé, directeur adjoint de l'agence France Travail de Bordeaux Mériadeck
- madame Myriam Arslanian, directrice adjointe de l'agence France Travail de Bordeaux Nord
- madame Marie David, directrice adjointe de l'agence France Travail de Bordeaux Saint Jean et pour les délégations mentionnées :
 - à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde
- madame Camille Camblong, directrice adjointe de l'agence France Travail de Cenon
- madame Elodie Bobin-Junca, directrice de l'agence France Travail de de Langon
- monsieur Bruno Rodrigues, directeur adjoint de l'agence France Travail de Libourne
- madame Caroline Rochaix, directrice adjointe de l'agence France Travail de Lormont

Au sein de la direction territoriale déléguée Métropole Ouest Océan :

- monsieur Christophe Ferreira, directeur adjoint de l'agence France Travail de La Teste

Au sein de la direction territoriale des Landes :

- madame Nathalie Hacquin, directrice adjointe de l'agence France Travail du Grand Dax (agences de Dax et de Saint Paul lès Dax)
- madame Mélanie Bonhomme, directrice adjointe de l'agence France Travail de Mont de Marsan

Au sein de la direction territoriale des Pyrénées Atlantiques :

- madame Géraldine Barrague, directrice adjointe de l'agence France Travail de Bayonne
- monsieur Jérôme Labat, directeur adjoint de l'agence France Travail de Pau Jean Zay et pour les délégations mentionnées :

- à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques

Au sein de la direction territoriale de la Vienne :

- madame Aurélie Hebras, directrice adjointe de l'agence France Travail de Poitiers Grand Large

Au sein de la direction territoriale de la Vienne :

- madame Emmanuelle Monteil, directrice adjointe de l'agence France Travail de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
 - à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
 - à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute Vienne et la Creuse

§ 3 - responsables d'équipe

Au sein de la direction territoriale de la Charente :

- monsieur Mohamed Bahlali, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Angoulême La Couronne (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente)
- madame Amélie Bureau, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Angoulême La Couronne (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente)
- madame Sylvie Fraisse, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Angoulême La Couronne (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente)
- madame Linda Garcia, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Angoulême La Couronne (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente)
- madame Nadège Fuseau, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Angoulême Saint Martial
- madame Marielle Gagey, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Angoulême Saint Martial
- madame Séverine Rolland, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Angoulême Saint Martial
- madame Mame Toure, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Angoulême Saint Martial
- madame Aurélie Lallouff, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Laure Parinet, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- monsieur Emmanuel Rochard, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Caroline Dauzon, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Confolens (et du point relais de Ruffec)

- madame Pauline Grelier, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- monsieur Pierre-Yves Huby, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Confolens (et du point relais de Ruffec)

Au sein de la direction territoriale de la Charente Maritime :

- madame Lysiane Da Cruz, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Jonzac
- monsieur Gérald Rénassia, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Jonzac
- madame Hélène Coutanceau, responsable d'équipe de l'agence France de La Rochelle Bel Air
- madame Mirella Kaczmar, responsable d'équipe de l'agence France Travail de La Rochelle Bel Air
- madame Dominique Lucas, responsable d'équipe de l'agence France Travail de La Rochelle Bel Air
- madame Fanny Thomas, responsable d'équipe de l'agence France Travail de La Rochelle Bel Air
- madame Sophie Bertaud, responsable d'équipe de l'agence France Travail de La Rochelle Lagord (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime)
- madame Marie Bodeau, responsable d'équipe de l'agence France Travail de La Rochelle Lagord (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime)
- madame Alexandra Julien, responsable d'équipe de l'agence France Travail de La Rochelle Lagord (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime)
- madame Lois Metin-Denis, responsable d'équipe de l'agence France Travail de La Rochelle Lagord (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime)
- monsieur Nicolas Bertrand, responsable d'équipe de l'agence France Travail de La Rochelle Villeneuve
- madame Jennyfer Caillas, responsable d'équipe de l'agence France Travail de La Rochelle Villeneuve
- madame Lydie Loucougaray, responsable d'équipe de l'agence France Travail de La Rochelle Villeneuve
- madame Aude Vanstraelen, responsable d'équipe de l'agence France Travail de La Rochelle Villeneuve
- madame Alexandra Carlier, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Rochefort
- madame Sophie Morand, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Rochefort
- madame Pascale Sarabayrouse, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Rochefort
- monsieur Eric Guichon-Pey, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Royan
- madame Marylin Picard, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Royan
- madame Barbara Pigier, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Royan
- madame Stéphanie Puythorac, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Royan

- madame Jennifer Marcouiller, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Jean d'Angély
- madame Morgane Tonnelier, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Jean d'Angély
- madame Carole Bernard, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saintes
- madame Isabelle Lisau, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saintes
- madame Graziella Verger, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saintes
- madame Flora Ansel, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Pierre d'Oléron
- madame Stéphanie Nedaud, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Pierre d'Oléron

Au sein de la direction territoriale de la Corrèze :

- madame Nathaly Chauveau, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Brive (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)
- madame Christine Coly-Labrousse, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Brive (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)
- madame Catherine Gibouret-Marmeyse, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Brive (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)
- madame Béatrice Richard, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Brive (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)
- monsieur Marc-Antoine Bonacasa, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Corinne Bucquet, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Sandrine Martin, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- monsieur Philippe Parfut, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Nathalie Van Rokeghem, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Lydie Veyssière, , responsable d'équipe de l'agence France Travail de Tulle (et du point relais d'Ussel)

Au sein de la direction territoriale de la Creuse :

- madame Nathalie Fuhrmann, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Aubusson
- monsieur Samuel Hautier, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Aubusson
- madame Ophelie Giraud, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Guéret
- madame Marie-Odile Nadaud, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Guéret (et du point relais de La Souterraine)
- madame Christine Paranton, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Guéret (et du point relais de La Souterraine)

Au sein de la direction territoriale de la Dordogne :

- madame Gaelle Bonneau, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bergerac
- monsieur Geoffrey Brunatto, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bergerac
- monsieur Olivier Joussain, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bergerac
- madame Magali Larpe, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bergerac
- madame Nadine Hamm, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Nontron
- monsieur Arnaud Roy, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Nontron
- monsieur Yamar Dieye, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Périgueux (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne)
- madame Natacha Fietko, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Périgueux (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne)
- madame Sabine Lesage, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Périgueux (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne)
- madame Elisabeth Marino, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Périgueux (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne)
- madame Emilie Laporte, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Périgueux (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne)
- madame Maryse Besse, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Astier (et du point relais de Montpon)
- madame Corinne Petrucel, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Astier (et du point relais de Montpon)
- madame Corinne Thierry, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Astier (et du point relais de Montpon)
- monsieur Grégory Marlière, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Sarlat
- madame Amelie Peres, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Sarlat
- monsieur Marc Beillot, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Terrasson
- madame Cécile Coulie, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Terrasson

Au sein de la direction territoriale de la Gironde :

Au sein de la direction territoriale déléguée Bordeaux Terre de Gironde :

- madame Ludivine Joly, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Blaye
- madame Olivia Lapelleterie, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Blaye
- madame Ingrid Touret, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Blaye
- madame Virginie Delort, responsable d'équipe France Travail de l'agence de Bordeaux Bastide
- madame Béatrice Guine, responsable d'équipe France Travail de l'agence de Bordeaux Bastide
- madame Frédérique Mallorant, responsable d'équipe France Travail de l'agence de Bordeaux Bastide

- madame Fadwa Boulid, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bordeaux Mériadeck
- madame Ingrid Gambier, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bordeaux Mériadeck
- madame Caroline Lajus de Chauton, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bordeaux Mériadeck
- monsieur Pascal Rkalovic, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bordeaux Mériadeck
- madame Dorothée Sarasa, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bordeaux Mériadeck
- madame Sanha Azzoune, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bordeaux Nord
- madame Alexandra Coquet, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bordeaux Nord
- madame Amandine Da Costa, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bordeaux Nord
- madame Amandine El Garti, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bordeaux Nord
- madame Fabia Teles-Rodrigues, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bordeaux Nord
- monsieur Jacques Béziat, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bordeaux Saint Jean (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- monsieur Bertrand Caubet, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bordeaux Saint Jean (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- madame Stéphanie Chabrier, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bordeaux Saint Jean (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- madame Achta Clanet, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bordeaux Saint Jean (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- madame Nathalie Floriani, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bordeaux Saint Jean (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- madame Zohra Gillet, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Cenon
- madame Sarah Kadiri, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Cenon
- monsieur Joris Le Tallec, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Cenon
- monsieur Guillaume Mitachevitch, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Cenon
- monsieur Christophe Boiron, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Langon
- madame Valérie Boisselier, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Langon
- monsieur Dominique Duconseil, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Langon
- madame Sophie Larquey, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Langon
- madame Géraldine Pons, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Langon

- monsieur Bertrand Beaufiles, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Karine Courtin, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Libourne (et du point relais Saint Magné Castillon)
- madame Leocadie Fardel, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Libourne
- madame Fabienne Fruchard, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Libourne (et du point relais Saint Magné Castillon)
- madame Laëtitia Lafitte, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Libourne (et du point relais Saint Magné Castillon)
- madame Aude-Claire Baptistan, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Lormont
- madame Khoukha Bouzerita, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Lormont
- madame Sabrina Di Cianno, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Lormont
- monsieur Alex Hilberger-Didier, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Lormont
- madame Maud Queruel, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Lormont

Au sein de la direction territoriale déléguée Métropole Ouest Océan :

- madame Emilie Alvarez, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Andernos
- madame Marie-Pierre Marchandon, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Andernos
- monsieur Erwan Champagne, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bègles
- monsieur Xavier Costemale, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bègles
- madame Marilyn Lord, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bègles
- madame Cendrine Martinez-Carreras, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bègles
- madame Valérie Auréjac, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Eysines
- madame Herminie Daspét-El Kaim, responsable d'équipe France Travail de l'agence d'Eysines
- madame Brigitte Pehaut, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Eysines
- madame Delphine Romac, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Eysines
- monsieur Patrick Chapon, responsable d'équipe de l'agence France Travail de La Teste
- monsieur Mohamed Daoud, responsable d'équipe de l'agence France Travail de La Teste
- madame Ghyslaine Roumegous, responsable d'équipe de l'agence France Travail de La Teste
- madame Raphaëlle Ydier, responsable d'équipe de l'agence France Travail de La Teste
- madame Brigitte Dubourg, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Lesparre-Médoc
- madame Audrey Puyjournain, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Lesparre-Médoc
- madame Charlotte Reiff, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Lesparre-Médoc

- madame Anne-Marie Sanchez, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Lesparre-Médoc
- madame Laurence Baudry, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Mérignac
- madame Angélique Bourget, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Mérignac
- madame Stéphanie Cuabos, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Mérignac
- madame Naïma Ezzedgui, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Mérignac
- madame Elodie Hervé, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Pessac
- monsieur Arnaud Nuter, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Pessac
- madame Elodie Pereira, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Pessac
- monsieur Gaël Champ, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Médard en Jalles
- monsieur Arnaud Dorche, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Médard en Jalles
- monsieur Francisco Géraldes, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Médard en Jalles
- madame Florence Bourgin, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Villenave d'Ornon
- monsieur Yannick Kergoulay, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Villenave d'Ornon
- madame Farida Lamotte, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Villenave d'Ornon
- madame Nathalie Rey, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Villenave d'Ornon

Au sein de la direction territoriale des Landes :

- monsieur Jérôme Coly, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Dax
- madame Sandrine Mong-Boukebbous, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Dax
- madame Marie-Laure Farthouat, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Mont de Marsan
- madame Audrey Genève, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Mont de Marsan
- monsieur Didier Winckel, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Mont de Marsan
- monsieur Christophe Da Silva, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Parentis
- madame Sandrine Frette, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Parentis
- madame Christelle Gourdon, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Parentis
- madame Valérie Léveillé, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Paul les Dax
- madame Rachel Zacharski, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Paul les Dax

- madame Sandra Afonso, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Vincent de Tyrosse (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Landes)
- madame Géraldine Gilles, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Vincent de Tyrosse (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Landes)
- monsieur Damien Kolifrath, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Vincent de Tyrosse (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Landes)
- monsieur Jacky Triquet, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Vincent de Tyrosse (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Landes)

Au sein de la direction territoriale du Lot et Garonne :

- monsieur Christophe Cavagne, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Agen (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne)
- madame Cécilia Cespedes, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Agen (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne)
- monsieur Frédéric Coudert, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Agen (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne)
- monsieur Vincent Larrouy, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Agen (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne)
- monsieur David Delemme, responsable d'équipe de l'agence France Travail de d'Aiguillon
- madame Valérie Guillaumot, responsable d'équipe de l'agence France Travail de d'Aiguillon
- madame Alexandrine Daloiso, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Marmande
- madame Marie-Laetitia Rochefort, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Marmande
- madame Claire Caye, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Villeneuve sur Lot
- madame Delphine Conchou, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Villeneuve sur Lot
- monsieur Sébastien Derouet, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Villeneuve sur Lot
- madame Camille Gautier, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Villeneuve sur Lot

Au sein de la direction territoriale des Pyrénées Atlantiques :

- monsieur Luc Armagnac, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bayonne
- madame Estelle Courarie, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bayonne

- monsieur Nicolas Couteille, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bayonne
- madame Nadia Lartigue, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bayonne
- madame Naïara Baudin-Calvo, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Biarritz
- madame Myriam Milin-Audren, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Biarritz
- monsieur Christophe Poujade, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Biarritz
- madame Emilie Dufosset, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Boucau
- madame Vanessa Guider, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Boucau
- madame Sylvie Monluçon, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Boucau
- monsieur Mickael Pena, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Boucau
- madame Julie Chamfeuil, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Lons
- madame Jinene Gardette, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Lons
- madame Stéphanie Petit, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Lons
- madame Carine Puyo, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Mourenx
- monsieur Bertrand Saldaqui, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Mourenx
- monsieur Laurent Feugas, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Oloron Sainte Marie
- madame Julie Lebraud, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Oloron Sainte Marie
- madame Cindye Buée, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Pau Lyautey
- madame Myriam Marchandon, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Pau Lyautey
- madame Elodie Marx, responsable d'équipe de l'agence France Travail de de Pau Lyautey
- madame Nadège Chaillat, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)
- monsieur Chakir El Amraouy, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)
- madame Christelle Humblot, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)
- madame Karine Pierre, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)
- madame Natacha Beccardi, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Jean de Luz
- madame Hélène Eyragne, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Jean de Luz
- monsieur Thomas Fernandez, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Jean de Luz

Au sein de la direction territoriale des Deux Sèvres :

- monsieur Thierry Giroire, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bressuire
- madame Marie Longhini, responsable d'équipe France Travail de Bressuire
- madame Sarah Bertetti, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Melle
- madame Clémentine Mugisha, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Melle
- madame Cécile Chabosseau, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Niort Garenne
- madame Mélanie Goderiaux, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Niort Garenne
- madame Angélique Lefèvre-Manond, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Niort Garenne
- madame Christine Andrys, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Niort Trévins (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres)
- madame Anne-Sophie Charbonneau, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Niort Trévins (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres)
- madame Pascale Charbonnier, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Niort Trévins (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres)
- madame Myrella Babet, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Parthenay
- madame Laurence Guillaume, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Parthenay
- madame Sandrine Lambert, responsable d'équipe France Travail de Thouars

Au sein de la direction territoriale de la Vienne :

- madame Krystel Bourges, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Châtelleraut
- monsieur Fabien Ducreux, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Châtelleraut
- madame Karine Duboc, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Châtelleraut
- monsieur Emmanuel Clais, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Loudun
- madame Sabrina Segaud, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Loudun
- madame Emilie François, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- madame Aurélie Lafond, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- madame Sandra Bacchiocchi, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Poitiers Futuroscope
- madame Emilie Rat, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Poitiers Futuroscope
- madame Sandrine Richeteau, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Poitiers Futuroscope

- madame Pascale Gourdon, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Poitiers Gare (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Vienne)
- madame Christelle Osmont, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Poitiers Gare (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Vienne)
- madame Yasmina Ouaz, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Poitiers Gare (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Vienne)
- madame Anne Bonnin, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Benoit
- madame Véronique Ferré, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Benoit
- monsieur Jérémy Motillon, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Benoit
- madame Cécile Veillon, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Benoit

Au sein de la direction territoriale de la Haute Vienne :

- madame Audrey Lescene, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bellac
- madame Valérie Villéger, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bellac
- madame Karine Chatard, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Limoges Jourdan et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Dominique Courivault, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Limoges Jourdan et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- monsieur Jean-Marie Brunaud, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute Vienne et la Creuse
- monsieur Grégoire Carlier, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute Vienne et la Creuse
- madame Magali Deschamps, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :

- à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- pour les délégations mentionnées à l'article 2 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute Vienne et la Creuse
- madame Caroline Lecaplain, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
 - à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
 - pour les délégations mentionnées à l'article 2 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute Vienne et la Creuse
- madame Céline Sautivet, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
 - à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
 - pour les délégations mentionnées à l'article 2 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute Vienne et la Creuse
- monsieur Philippe Coeur, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
 - à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Catherine Flesch, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
 - à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5 pour les agences France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Véronique Martin, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
 - à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Aurore Pradeau, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
 - à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Audrey Bonnet, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Junien
- madame Céline Mazaud, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Junien
- monsieur Marc Le Goc, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Yrieix la Perche

§ 4 - référents métier

Au sein de la direction territoriale de la Charente :

- madame Christel Boussard, référente métiers de l'agence France Travail d'Angoulême La Couronne
- madame Sarah Porcherie, référente métiers de l'agence France Travail d'Angoulême Saint Martial
- madame Maryse Thinon-Clerc, référente métiers de l'agence France Travail de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- monsieur Robin Tardieu, référent métiers de l'agence France Travail de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- monsieur Yves Raynaud, référent métiers de l'agence France Travail de Confolens (et du point relais de Ruffec)

Au sein de la direction territoriale de la Charente Maritime :

- madame Gersende Gravel, référente métiers de l'agence France Travail de Jonzac
- madame Estelle Sabatier, référente métiers de l'agence France Travail de La Rochelle Bel Air
- monsieur Alexandre Thomas, référent métiers de l'agence France Travail de La Rochelle Lagord (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime)
- monsieur Thomas Delvallée, référent métiers de l'agence France Travail de La Rochelle Villeneuve
- monsieur Eric Coulon, référent métiers de l'agence France Travail de Rochefort
- madame Cynthia Néret, référente métiers de l'agence France Travail de Royan
- madame Nathanaëlle Arnaudeix, référente métiers de l'agence France Travail de Saint Jean d'Angély
- madame Corinne Massiot, référente métiers de l'agence France Travail de Saintes
- monsieur Eddy Lemeltiez, référent métiers de l'agence France Travail de Saint Pierre d'Oléron

Au sein de la direction territoriale de la Corrèze :

- madame Christel Gauthier, référente métiers de l'agence France Travail de Brive (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)
- monsieur Frédéric Peythieu, référent métiers de l'agence France Travail de Brive (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)
- madame Marlène Brette, référente métiers de l'agence France Travail de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Chryste Saint Martin, référente métiers de l'agence France Travail de Tulle (et du point relais d'Ussel)

Au sein de la direction territoriale de la Creuse :

- monsieur David Tschirhart, référent métiers de l'agence France Travail d'Aubusson
- monsieur Jean Chomet, référent métiers de l'agence France Travail de Guéret

Au sein de la direction territoriale de la Dordogne :

- monsieur Olivier Fontayne, référent métiers de l'agence France Travail de Bergerac

- madame Madina Traoré-Bolle, référente métiers de l'agence France Travail de Nontron (et du point relais de Thiviers)
- madame Séverine Cabrillat, référente métiers de l'agence France Travail de Périgueux (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne)
- monsieur Anthony Barreau, référent métiers de l'agence France Travail de Saint Astier
- madame Karine Van Huffel, référente métiers de l'agence France Travail de Sarlat
- madame Sandrine Lenne, référente métiers de l'agence France Travail de Terrasson

Au sein de la direction territoriale de la Gironde :

Au sein de la direction territoriale déléguée Bordeaux Terre de Gironde :

- madame Carla De Sa Rodrigues, référente métiers de l'agence France Travail de Blaye
- madame Karelle Guiraud, référente métiers de l'agence France Travail de Bordeaux Bastide
- madame Anne Julie Bietry, référente métiers de l'agence France Travail de Bordeaux Mériadeck
- monsieur Julien Gardarin, référent métiers de l'agence France Travail de Bordeaux Mériadeck
- madame Soraya Boughazi, référente métiers de l'agence France Travail de Bordeaux Nord
- madame Thérèse Ghariani, référente métiers de l'agence France Travail de Bordeaux Nord
- madame Karine Amasse, référente métiers de l'agence France Travail de Bordeaux Saint Jean (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- madame Catherine Fanelli, référente métiers de l'agence France Travail de Cenon
- madame Armelle Mangongo-Nzambi, référente métiers de l'agence France Travail de Cenon
- madame Laura Giraud, référente métiers de l'agence France Travail de Langon
- madame Chantal Soubie, référente métiers de l'agence France Travail de Langon
- monsieur Arnaud Kerdraon, référent métiers de l'agence France Travail de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Céline Solanille, référente métiers de l'agence France Travail de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Charlotte Fillaudeau, référente métiers de l'agence France Travail de Lormont
- madame Emma Romano, référente métiers de l'agence France Travail de Lormont

Au sein de la direction territoriale déléguée Métropole Ouest Océan :

- madame Sophie Perez-Llasera, référent métiers de l'agence France Travail d'Andernos
- madame Aurélie Cluset, référente métiers de l'agence France Travail d'Eysines
- madame Laure Le Rallec, référente métiers de l'agence France Travail de Bègles
- madame Caroline Foucambert, référente métiers de l'agence France Travail de La Teste
- monsieur Benoit Castera, référent métiers de l'agence France Travail de Lesparre-Médoc
- madame Sabine Jousse, référente métiers de l'agence France Travail de Mérignac

- madame Sandrine Verdier, référente métiers de l'agence France Travail de Pessac
- monsieur Sylvain Gabry, référent métiers de l'agence France Travail de Saint Médard en Jalles
- madame Fadila Quinquet, référente métiers de l'agence France Travail de Villenave d'Ornon

Au sein de la direction territoriale des Landes :

- madame Julia Maillot, référente métiers de l'agence France Travail de Mont de Marsan
- madame Elodie Mennecier, référente métiers de l'agence France Travail de Parentis
- madame Théodrine Merino, référente métiers de l'agence France Travail de Dax
- monsieur Stéphane Labat, référent métiers de l'agence France Travail de Saint Paul les Dax
- madame Séverine Ballion, référente métiers de l'agence France Travail de Saint Vincent de Tyrosse (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Landes)

Au sein de la direction territoriale du Lot et Garonne :

- madame Laura Angelaud, référente métiers de l'agence France Travail d'Agen (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne)
- monsieur Damien Lafont, référent métiers de l'agence France Travail d'Agen (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne)
- monsieur Yvon Bondodet, référent métiers de l'agence France Travail d'Aiguillon
- monsieur José Leitao, référent métiers de l'agence France Travail de Marmande
- madame Fatima Amadahrou, référente métiers de l'agence France Travail de Villeneuve sur Lot

Au sein de la direction territoriale des Pyrénées Atlantiques :

- madame Ombeline Aranguren, référente métiers de l'agence France Travail de Biarritz
- madame Corinne Maccotta, référente métiers de l'agence France Travail de Boucau
- madame Charline Darrivière, référente métiers de l'agence France Travail de Lons
- madame Nathalie Guilhembet, référente métiers de l'agence France Travail de Mourenx
- monsieur Jérémy Derouet, référent métiers de l'agence France Travail d'Oloron Sainte Marie
- madame Anne Capitaine, référente métiers de l'agence France Travail de Pau Jean Lyautey
- monsieur Ronan Lebrun, référent métiers de l'agence France Travail de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)
- madame Virginie Dainciart, référente métiers de l'agence France Travail de Saint Jean de Luz

Au sein de la direction territoriale des Deux Sèvres :

- madame Laurence Beauchamp, référente métiers de l'agence France Travail de Bressuire
- monsieur Dominique Rougier, référent métiers de l'agence France Travail de Melle

- madame Gwenaëlle Bougrand, référente métiers de l'agence France Travail de Niort Garenne
- madame Anne Manquin, référente métiers de l'agence France Travail de Niort Trévins (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres)
- madame Sophie Fauget, référente métiers de l'agence France Travail de Parthenay
- madame Béatrice Painaud, référente métiers de l'agence France Travail de Thouars

Au sein de la direction territoriale de la Vienne :

- monsieur Daniel Netier, référent métiers de l'agence France Travail de Châtelleraut
- madame Isabelle Pele, référente métiers de l'agence France Travail de Loudun
- madame Rebecca Guérin, référente métiers de l'agence France Travail de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- madame Anne Neveu, référente métiers de l'agence France Travail de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- madame Virginie Luque-Ortiz, référente métiers de l'agence France Travail de Poitiers Futuroscope
- madame Laetitia Sausseau, référente métiers de l'agence France Travail de Poitiers Gare et (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Vienne)
- madame Anna Gey, référente métiers de l'agence France Travail de Saint Benoit

Au sein de la direction territoriale de la Haute Vienne :

- madame Mélanie Coue, référente métiers de l'agence France Travail de Bellac
- monsieur Pierre Lafaye, référent métiers de l'agence France Travail de Limoges Jourdan et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- monsieur Nicolas Coinaud, référent métiers de l'agence France Travail de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute Vienne et la Creuse
- monsieur Alexandre Rey, référent métiers de l'agence France Travail de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute Vienne et la Creuse
- monsieur Bastien Vailland, référent métiers de l'agence France Travail de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)

- monsieur Jérémy Boireau, référent métiers de l'agence France Travail de Saint Junien
- madame Nadège Coucaud, référente métiers de l'agence France Travail de Saint Junien
- madame Sandrine Galinat, référente métiers de l'agence France Travail de Saint Yrieix La Perche

Article 6 - Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article 7 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale ad intérim de France Travail Nouvelle Aquitaine.

Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 8 - Abrogation et publication

La décision NAq n° 2026-31 DS Agences du 26 juin 2026 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Bordeaux, le 20 juillet 2026.

Olivier Pelvoizin,
directeur régional
de France Travail Nouvelle Aquitaine

Décision BFC n° 2026-22 DS Agences du 23 juillet 2026

Délégation de signature du directeur régional de France Travail Bourgogne-Franche-Comté au sein des agences

Le directeur régional de France Travail Bourgogne-Franche-Comté,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5131-6, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-5-1, L.5411-5-2, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1, L.5422-4, L.5422-20, L. 5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5131-15 à R.5131-26, R.5312-4, R. 5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5312-47, R.5411-1, R.5411-2, R.5411-14 à R.5411-16 et R.5411-18, R.5412-1 à R.5412-7-1, R.5426-15, R.5426-17, R.5426-17-1, R.5426-18, R.5426-19 et R.5426-20,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.262-37 et R.262-68 et suivants,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R213-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'opérateur France Travail,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu, ensemble, la convention du 15 novembre 2024 relative à l'assurance chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier les articles 46, 46 bis et 55,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi

correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la délibération n° 2025-46 du 27 novembre 2025 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2024-35 du 24 avril 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la garde d'enfants,

Vu la décision n° 2024-42 du 25 juin 2024 du directeur général de France Travail relative à la compétence nationale exclusive des directions régionales Ile-de-France, Bretagne et Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la gestion de l'indemnisation de certaines catégories de demandeurs d'emploi

Vu la décision DG n° 2025-179 du 27 novembre 2025 du directeur général de France Travail relative aux missions pour lesquelles France Travail services dispose d'une compétence exclusive,

Décide :

Article 1 - Inscription, orientation, accompagnement et gestion des droits

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 6 à l'effet de signer les décisions d'inscription, d'orientation vers l'organisme référent, ainsi que l'ensemble des décisions et actes relatifs à l'accompagnement et à la gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris , les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions, notamment les décisions de cessation d'inscription de changement de catégorie, et de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 6 à l'effet de signer :

- 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence de France Travail services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat d'engagement jeune (CEJ), le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Article 2 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 6 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison accords-cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 2) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 3) les marchés de prestations spécifiques d'un montant inférieur à 60 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 6 pour signer les conventions citées au 1) et 2) du présent article.

Article 3 - Prestations en trop versées

§ 1 - Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 36 mois à l'ensemble des agents.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 6 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non-valeur lorsque qu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées dans la limite de 650 euros.

§ 3 - Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 - Fonctionnement général

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 6 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés, les autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement,

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 et § 3 de l'article 6.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 6 à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2, § 3 et § 4 de l'article 6.

Article 5 - Marchés publics et bons de commande

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 6 ci-dessous à l'effet de signer les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT en matière de frais de restauration et de réception.

Article 6 - Délégués

§ 1 - directeurs d'agence

- madame Corinne Barillot, directrice de France Travail Vesoul
- madame Pascale Becourt, directrice de France Travail Montceau les Mines
- madame Cindy Beugnot, directrice de France Travail Avallon Tonnerre
- madame Sophie Bourdiaux, directrice de France Travail Chalon Centre
- madame Aude Cormaho, directrice de France Travail Montbéliard Centre
- monsieur Anthony Descaves, directeur de France Travail Le Creusot
- madame Zohra Dehbi, directrice de France Travail Dijon Sud
- madame Carole Demouge, directrice de France Travail Besançon Palente, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Bénédicte D'Heilly, directrice de France Travail Digoïn
- madame Malika Djedoui, directrice de France Travail Chalon Nord
- madame Catherine Domon, directrice de France Travail Belfort Thiers
- madame Farah Dupas Zeffane, directrice de France Travail Joigny
- madame Aurelie Duthion, directrice de France Travail Saint Claude
- monsieur Emmanuel Emourgeon Sauge Merle, directeur de France Travail Belfort Europe Delle
- madame Nathalie Ferreira, directrice de France Travail Dijon Ouest
- monsieur Jean Gannard, directeur d'agence par interim de France Travail Besançon Planoise, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Cécile Gueux, directrice de France Travail Cosne sur Loire
- madame Sophie Heitzmann, directrice de France Travail Besançon Temis, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Nathalie Honorio, directrice ad interim de France Travail Arc les Gray
- madame Patricia Labonde, directrice de France Travail Beaune
- madame Stéphanie Landreat, directrice de France Travail Sens
- monsieur Benoît Lhote, directeur de France Travail Autun
- madame Christelle Marchal, directrice de France Travail Nevers
- madame Nathalie Mariadassou, directrice de France Travail Mâcon
- madame Patricia Martinon, directrice de France Travail Dijon Est
- monsieur Bruno Maso, directeur de France Travail Auxerre Clairions, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du bassin auxerrois
- madame Celine Munnier, directrice de France Travail Audincourt
- madame Christelle Perrette, directrice de France Travail Montbéliard Hexagones
- madame Laurence Perrier, directrice de France Travail Pontarlier
- madame Nathalie Poisot, directrice de France Travail Besançon Planoise, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- monsieur Bernard Pourrat, directeur de France Travail Louhans/Tournus
- monsieur Christophe Quillet, directeur de France Travail Lure Héricourt
- madame Delphine Rossit, directrice de France Travail Morteau

- madame Béatrice Rouge-Parizet, directrice de France Travail Arc les Gray
- monsieur Jacky Roy, directeur de France Travail Auxerre Brichères, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du bassin auxerrois
- madame Carine Sannier, directrice de France Travail Dole
- madame Nathalie Santiard, directrice de France Travail Dijon Nord
- monsieur Bernard Saulnier, directeur de France Travail Montbard
- madame Florence Soulier, directrice de France Travail Decize/Château Chinon
- monsieur Jean Philippe Suzan, directeur de France Travail Luxeuil
- monsieur François Xavier Sauvegrain, directeur de France Travail Lons le Saunier Champagne

§ 2 - directeurs adjoints

- madame Christine Cochet, directrice adjointe de France Travail Lons le Saunier Champagne
- madame Sophie Domenichini, directrice adjointe de France Travail Nevers

§ 3 - responsables d'équipe

- monsieur Farid Anajguar, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Belfort Thiers
- monsieur Hocine Ayache, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Dijon Sud
- madame Chahira Ait Youcef, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Dijon Est
- madame Laetitia Bayard, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Lons Le Saunier
- monsieur Denis Beaulier, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Sens
- madame Caroline Berardet, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Dijon Est
- monsieur Gaëtan Billerey, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Montbéliard Hexagone
- madame Aurélie Billet, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Sens
- madame Marine Blanck, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Pontarlier
- madame Gaelle Bonnot, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Besançon Temis, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Claire Bourgau, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Montbéliard Centre
- madame Sylvie Bourreau, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Besançon Planoise, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Céline Bouthier, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Louhans/Tournus
- madame Laurence Brochin, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Mâcon
- madame Lise Brock, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Audincourt

- madame Sophie Casati, responsable d'équipe par intérim en agence au sein de France Travail Dole
- madame Achifae Chbib, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Auxerre Brichères, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du bassin auxerrois
- madame Aurelie Champod, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Lons-le-Saunier
- madame Noelle Chapey, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Beaune
- monsieur Emmanuel Chavot, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Chalon Centre
- madame Isabelle Clermont Vivat, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Mâcon
- monsieur Hervé Colin, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Montbard Chatillon
- madame Nathalie Corneloup, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Saint Claude
- monsieur Kevin Cru, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Dijon Nord
- monsieur Jean Marc Curie, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Dole
- madame Angela Dabit, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Dole
- madame Cécile Daviet, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Cosne sur-Loire
- madame Nelly Dehais, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Joigny
- madame Martine Delteil, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Vesoul
- madame Aurore Demerger, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Saint Claude
- madame Marie-Astrid De Thy, responsable d'équipe en agence par intérim au sein de France Travail Dijon Sud
- madame Lorena Di Tommaso, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Dijon Nord
- monsieur Alain Drouin, responsable d'équipe en agence ad interim au sein de France Travail Sens
- madame Véronique Duplessis, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Nevers
- madame Bernadette Duprat, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Digoin
- madame Ludivine Duquet, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Morteau
- madame Mélanie Durupt, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Luxeuil
- madame Hanane El Fatmi, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Auxerre Clairions, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du bassin auxerrois

- madame Laurence Faivre Dupaigre, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Morteau
- monsieur Bruno Fauriel, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Lons le Saunier
- madame Valérie Faye, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Avallon/Tonnerre
- monsieur Frédéric Fevre, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Mâcon
- madame Joanne Fleurot, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Montceau les Mines
- madame Valerie Fornerot, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Chalon Nord
- monsieur Brice Gaisser, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Audincourt
- monsieur Didier Genay, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Besançon Palente, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- monsieur Jean-Baptiste Gereau, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Autun
- madame Marie-Pierre Gilles, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail de Chalon Nord
- madame Magali Girouard, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail de Sens
- madame Maud Gonin, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Digoïn
- madame Sophie Grandjacquet, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Besançon Planoise, dans le ressort territorial et champ d'activité du Bassin de Besançon
- madame Alice Graugnard Gonzalez, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Besançon Palente, dans le ressort territorial et champ d'activité du Bassin de Besançon
- madame Coralie Guainans, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Lure Héricourt
- madame Sandrine Guespin, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Le Creusot
- madame Aurore Guillaume, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Vesoul
- madame Nathalie Guynot, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Nevers
- madame Nathalie Guyon, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Belfort Europe Delle
- madame Christine Hadas, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Dijon Sud
- monsieur Driss Hajam, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Audincourt
- madame Sonia Hinsinger, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Belfort Europe Delle

- madame Caroline Hirth, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Autun
- madame Nathalie Jeanbert, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Dijon Ouest
- monsieur Sylvain Jolly, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Joigny
- madame Christelle Lydie Konczak, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Montceau les Mines
- madame Anne Lacroix, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Besançon Palente, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Kamilia Lahouel Altit, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Dijon Ouest
- madame Christelle Lambalot, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Montbéliard Centre
- madame Catherine Lambert, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Besançon Temis, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Michèle Lamidet, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Decize/Château Chinon
- madame Fabienne Leonard, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Dijon Est
- madame Julie Lhomme, responsable d'équipe en agence par intérim au sein de France Travail Belfort Thiers
- madame Dominique Lorrain, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Luxeuil-les-Bains
- madame Aurélie Magnin, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Dijon Ouest
- monsieur Fabrice Malet, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Beaune
- madame Angélique Marchal, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Decize/Château Chinon
- monsieur Thomas Margueritat, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Cosne Cours sur Loire
- madame Katia Maroye Gallardo, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Auxerre Brichères, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du bassin auxerrois
- madame Lisa Martins, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Belfort Thiers
- madame Sandrine Mathez, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Avallon Tonnerre
- madame Fanette Merabet, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Montbéliard Hexagone
- madame Sherazade Messadi, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Dijon Nord
- monsieur Patrick Meunier, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Belfort Europe Delle

- madame Valérie Millerand, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Besançon Planoise, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- monsieur Laurent Minier, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Auxerre Clairions, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du bassin auxerrois
- monsieur Laurent Monnain, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Lure Héricourt
- madame Christel Monnin, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Besançon Palente, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Nathalie Montagnier, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Nevers
- madame Géraldina Moreau, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Montbéliard Hexagones
- madame Lucie Morena, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Montbeliard Centre
- madame Lauriane Mounot, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Vesoul
- madame Hélène Morlanne, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Le Creusot
- madame Christel Moyse Breton, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Dijon Sud
- monsieur David Naulet, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Sens
- madame Laurence Nevoret, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Chalon Centre
- madame Raphaëlle Nicolle, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Montbard Chatillon
- madame Floriane Pacaud, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Digoïn
- madame Stéphanie Padeloup, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Chalon Centre
- madame Marie-Céline Pelgrims, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Décize Château-Chinon
- madame Françoise Pepe, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Vesoul
- monsieur Patrick Poisson, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Louhans-Tournus
- madame Nathalie Porteneuve, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Dijon Nord
- madame Carole Py, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Vesoul
- monsieur Christophe Quinquenel, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Beaune
- madame Laetitia Remy, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Vesoul
- madame Mégane Renault, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Avallon Tonnerre

- madame Caroline Ruelle, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Arc les Gray
- monsieur Jean - François Rodot, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Pontarlier
- madame Sophie Rodrigues, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Chalon Centre
- madame Agnès Rouillard, gestionnaire appui en agence au sein de France Travail Saint Claude
- monsieur Sylvain Roy, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Dole
- madame Amandine Servin, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Belfort Europe Delle
- monsieur Julien Signard, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Dijon Est
- madame Aurélie Souchaud, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Belfort Thiers
- monsieur David Terrier, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Dijon Ouest
- madame Marie Laure Tisserand, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Lure-Héricourt
- monsieur Jérôme Traore, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Besançon Temis, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Catherine Travert, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Louhans Tournus
- monsieur Nicolas Trontin, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Chalon Nord
- madame Gaëlle Ture, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Auxerre Brichères, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du bassin auxerrois
- madame Marie Odile Vachon, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Mâcon
- madame Mélody Zmirli, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Besançon Témis, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon

§ 4 - référents métier

- madame Christel Bailly, référente métiers au sein de France Travail Digoïn
- madame Sandrine Benaïoun, référente métiers au sein de France Travail Chalon Nord
- madame Florence Bernardot, référente métiers au sein de France Travail Dijon sud
- monsieur Salim Chaouali, référent métiers au sein de France Travail Autun
- madame Elise Coulon, référente métiers au sein de France Travail Dijon Nord
- madame Marie-Laure Danon, référente métiers au sein de France Travail Lons le Saunier Champagnole
- madame Nathalie Decoux, référente métiers au sein de France Travail Sens
- monsieur Mickael Dos Santos, référent métiers au sein de France Travail Joigny
- monsieur Christophe Duguet, référent métiers au sein de France Travail Montbéliard Hexagone

- madame Sophie Echantillon, référente métiers au sein de France Travail Cosne sur Loire
- madame Aranzazu Fistola, référente métiers au sein de France Travail Monceau-Les-Mines
- monsieur Rony Forstin, référent métiers au sein de France Travail Besançon Planoise, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Catherine Fourot, référente métiers au sein de France Travail Lure Héricourt
- monsieur Johann Froissard, référent métiers au sein de France Travail Sens
- madame Aurélia Gandre, référente métiers au sein de France Travail Beaune
- madame Elisabeth Garcia Reteau, référente métiers au sein de France Travail Saint Claude
- monsieur Florian Gauthier, référent métiers au sein de France Travail Nevers
- madame Janine Guenot Da Cunha, référente métiers au sein de France Travail Belfort Thiers
- madame Françoise Jaillet, référente métiers au sein de France Travail Louhans/Tournus
- madame Isabelle Jechoux, référente métiers au sein de France Travail Dijon Est
- madame Anaïs Jouniaux, référente métiers au sein de France Travail Pontarlier
- monsieur Cyril Jourdet, référent métiers au sein de France Travail Vesoul
- monsieur Christophe Jugeau, référent métiers au sein de France Travail Auxerre Clairions, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du bassin auxerrois
- monsieur Thierry Lachaux, référent métiers au sein de France Travail Mâcon
- madame Cécile Lagorse, référente métiers au sein de France Travail Morteau
- madame Cécile Leroux, référente métiers au sein de France Travail Le Creusot
- monsieur Christian Lochard, référent métiers au sein de France Travail Lure Héricourt
- monsieur Gaëtan Mimet, référent métiers au sein de France Travail Avallon Tonnerre
- madame Emilie Nee, référente métiers au sein de France Travail Arc les Gray
- madame Lenka Pachlova, référente métiers au sein de France Travail Besançon Palente, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Sabrina Pequignet, référente métiers au sein de France Travail Belfort Europe Delle
- madame Sandra Petitjean, référente métiers au sein de France Travail Luxeuil Les Bains
- madame Bénédicte Pilloud, référente métiers au sein de France Travail Dole
- madame Virginie Poncet, référente métiers au sein de France Travail Decize Château-Chinon
- madame Stéphanie Putigny, référente métiers au sein de France Travail Dijon Ouest
- monsieur Yassine Sabri, référent métiers au sein de France Travail Montbard
- monsieur Mickaël Segura, référent métiers au sein de France Travail Audincourt
- madame Monica Sofia Ferreira Monteiro, référente métiers au sein de France Travail Montbéliard Centre
- madame Céline Soubeyras, référente métier au sein de France Travail Auxerre Brichères, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du bassin auxerrois
- madame Valérie Tiranzoni, référente métiers au sein de France Travail Besançon Temis, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Emilie Vang, référente métiers au sein de France Travail Chalon Centre

Article 8 - Abrogation et publication

La décision BFC n° 2026-16 DS Agences du 25 juin 2026 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Dijon, le 23 juillet 2026.

Stéphane Bailly,
directeur régional
de France Travail Bourgogne-Franche-Comté

Décision BFC n° 2026-23 DS DR du 23 juillet 2026

Article 7 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de France Travail Bourgogne-Franche-Comté. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Délégation de signature du directeur régional de France Travail Bourgogne-Franche-Comté au sein de la direction régionale

Le directeur régional de France Travail Bourgogne-Franche-Comté,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8 à, L. 5312-10, L. 5312-13, L. 5412-1, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26, R.5312-47, R. 5412-1, R. 5412-4, R. 5412-7 à R. 5412-8, R. 5426-3, R. 5426-8 et R. 5426-10,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R213-10 et suivants,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'opérateur France Travail,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la délibération n° 2021-73 du 23 novembre 2021 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu le règlement intérieur des marchés publics de France Travail approuvé par la décision DG n° 2026-27 du 25 mars 2026,

Vu la décision DG n° 2025-17 du 31 janvier 2025 portant délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux,

Décide :

Section 1 - Fonctionnement général

Article 1 - Correspondances, congés, autorisations d'absence et approbations hiérarchiques de déplacement

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 et au § 2 de l'article 16 à l'effet de signer les instructions et notes à destination du réseau.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 16 à l'effet de signer :

- 1) les actes et correspondances nécessaires aux activités du service,
- 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement.

Article 2 - Marchés publics

§ 1 - Signature des marchés et de leur reconduction ou prolongation

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 500 000 euros HT, et sans limite de montant pour les reconductions ou prolongations de marchés publics :
 - o monsieur Alexis Adalla Charpiot, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
 - o madame Odile Ferru, directrice régionale adjointe en charge des opérations
 - o monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion
 - o madame Estelle Dousset, directrice adjointe finances et gestion
- 2) les marchés publics d'un montant inférieur à 139 000 euros HT, leur reconduction et leur prolongation :
 - o madame Anne Labrune, responsable du service contrôle de gestion
 - o monsieur Jérôme Morin, directeur des opérations
- 3) les marchés publics d'un montant inférieur à 40 000 euros HT, leur reconduction et leur prolongation :
 - o madame Stéphanie Fleury, responsable du service achats approvisionnement

§ 2 - Bons de commande

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous à l'effet de signer :

- 1) les bons de commande quel que soit le montant :
 - o monsieur Alexis Adalla Charpiot, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
 - o madame Odile Ferru, directrice régionale adjointe en charge des opérations
 - o monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion
 - o madame Estelle Dousset, directrice adjointe finances et gestion

- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT :
 - o madame Stéphanie Fleury, responsable du service achats approvisionnement
 - o monsieur Jérôme Morin, directeur des opérations
- 3) les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT :
 - o madame Valérie Boeglin, responsable du service offre de service demandeurs d'emploi et développement des compétences
 - o monsieur Aurélien Jacquet, responsable d'équipe du service environnement de travail
 - o monsieur Frédéric Kirsas, responsable du service environnement de travail
 - o madame Anne Labrune, responsable du service contrôle de gestion
 - o madame Maryline Mille, responsable du service offre de service entreprises
- 4) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT : les personnes désignées au § 5 de l'article 16 et :
 - o madame Muriel Ketterlin, directrice de la stratégie et des relations extérieures
 - o madame Hélène Lantonnet, adjointe du directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, directrice de la gestion des ressources humaines
 - o monsieur Mathias Mouton, chargé de mission auprès du directeur administratif finances et gestion
 - o madame Mylène Piroddi, directrice des talents et de la qualité de vie et des conditions de travail
- 5) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT en matière de frais de restauration et de réception : les personnes désignées aux § 2, § 3, § 4 et § 5 de l'article 16.
- 6) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT en matière de téléphonie et petit équipement informatique :
 - o monsieur Pierre Olivier Megret, chargé de sécurité du système d'information
 - o madame Christèle Menegazzo, chargée de sécurité du système d'information

§ 3 - Autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés, sauf reconduction et prolongation

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous à l'effet de signer :

- 1) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution, y compris la résiliation, de marchés publics, quel que soit le montant du marché :
 - o monsieur Alexis Adalla Charpiot, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
 - o madame Estelle Dousset, directrice adjointe finances et gestion
 - o madame Odile Ferru, directrice régionale adjointe en charge des opérations
 - o madame Stéphanie Fleury, responsable du service achats approvisionnement
 - o monsieur Aurélien Jacquet, responsable d'équipe du service environnement de travail
 - o monsieur Frédéric Kirsas, responsable du service environnement de travail
 - o monsieur Jérôme Morin, directeur des opérations
 - o monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion

- 2) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de marchés publics, quel que soit le montant du marché, à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation :
 - o madame Marie Pierre Botéculet, acheteuse
 - o monsieur Christophe Bouca, acheteur
 - o monsieur Laurent Galliot, acheteur,
 - o madame Angélique Haustête, juriste
 - o madame Cécile Lefebvre Decq, acheteuse
 - o monsieur Tristan Makki, juriste

§ 4 - Les actes relatifs à la réception des travaux y compris le procès-verbal de réception

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous à l'effet de signer l'ensemble des actes relatifs à la réception des travaux, y compris le procès-verbal de réception :

- monsieur Frédéric Blondey, chargé d'opération immobilière
- madame Aline Figon, chargée d'opération immobilière
- madame Isabeau Follope, chargée d'opération immobilière
- monsieur Romain Metz, chargé d'opération immobilière
- monsieur Julien Faure, chargé d'opération immobilière

Section 2 - Autres contrats

Article 3 - Partenariat et autres contrats

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous à l'effet de signer les conventions locales, départementales et régionales de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion conclues avec des employeurs concluant une telle convention ou adhérant au régime d'assurance chômage :

- monsieur Alexis Adalla Charpiot, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- madame Stéphanie Fleury, responsable du service achats approvisionnement
- madame Odile Ferru, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- monsieur Jérôme Morin, directeur des opérations
- monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion
- madame Estelle Dousset, directrice adjointe finances et gestion

Section 3 - Gestion immobilière

Article 4 - Baux, acquisitions, aliénations de biens immobiliers et autorisations d'urbanisme

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous, à l'effet de signer :

- 1) les baux, que France Travail ait qualité de preneur ou bailleur, les conventions de mise à disposition, ainsi que les actes nécessaires à leur conclusion et à leur exécution,
- 2) les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,
- 3) les demandes d'autorisations d'urbanisme :
 - o monsieur Alexis Adalla Charpiot, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale

- madame Odile Ferru, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion
- madame Estelle Dousset, directrice adjointe finances et gestion

Délégation est donnée à la personne désignée ci-dessous à l'effet de signer les demandes de permis de construire, les demandes d'autorisations de construire, aménager ou modifier un ERP et les déclarations préalables de travaux :

- monsieur Frédéric Kirsas, responsable du service environnement de travail

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous à l'effet de signer les déclarations préalables de travaux :

- monsieur Frédéric Blondey, chargé d'opération immobilière
- madame Aline Figon, chargée d'opération immobilière
- madame Isabeau Follope, chargée d'opération immobilière
- monsieur Romain Metz, chargé d'opération immobilière
- monsieur Julien Faure, chargé d'opération immobilière

Section 4 - Ressources humaines

Article 5 - Gestion des ressources humaines

§ 1 - Délégation est donnée à :

- monsieur Alexis Adalla Charpiot, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- madame Pascale Blanc-Bresse, responsable du service qualité de vie au travail
- monsieur Olivier Deharo, responsable de service gestion administrative du personnel et carrières
- madame Valérie Faudot, responsable du service développement des talents et des compétences et accompagnement managérial
- madame Odile Ferru, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- monsieur Valentin Fourot, responsable recrutements, carrières et pilotage des données sociales
- madame Hélène Lantonnet, adjointe du directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, directrice de la gestion des ressources humaines
- madame Mylène Piroddi, directrice des talents et de la qualité de vie et des conditions de travail

à l'effet de signer, concernant les agents de la direction régionale à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs, les documents et actes nécessaires à la gestion des ressources humaines, y compris le recrutement, la rupture du contrat et les décisions octroyant la protection fonctionnelle de France Travail, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme.

§ 2 - Délégation est donnée à :

- madame Muriel Ketterlin, directrice de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion
- madame Estelle Dousset, directrice adjointe finances et gestion

à l'effet de signer, les décisions octroyant la protection fonctionnelle de France Travail.

§ 3 - Délégation est donnée à monsieur Valentin Fourot, responsable recrutement, carrières et pilotage des données sociales, à l'effet de signer les actes de gestion en ligne relatifs aux contrats aidés ou emplois d'avenir via SYLAé.

§ 4 - Délégation de signature est donnée à :

- madame Fabienne Dumoutier, chargée de relations sociales
- madame Cindy Lusardi, chargée de relations sociales

à l'effet de signer les états de frais des élus représentants du personnel.

Section 5 - Décisions de sanction et décisions suite à contestations et recours

Article 6 - Recours hiérarchiques

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours hiérarchiques formés par les usagers et autres tiers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Jérôme Morin, directeur des opérations

Article 7 - Décisions de sanction

Délégation est donnée à monsieur Grégory Dubois, responsable du service fraudes MRCI, à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement, ainsi que les décisions appliquant la pénalité administrative.

En cas d'absence ou d'empêchement, monsieur Michaël Cholley, monsieur Claude Guyot, monsieur Jean-Louis Moulin, madame Sylvie Réveillon, madame Valérie Taina et monsieur Bruno Vandrisse, auditeurs prévention des fraudes bénéficient de cette même délégation, à titre temporaire.

En cas d'absence ou d'empêchement, monsieur Jérôme Morin, directeur des opérations bénéficie de cette même délégation.

Article 8 - Contestations et Recours

§ 1 - Délégation est donnée à monsieur Jérôme Morin, directeur des opérations à l'effet de signer les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement ou appliquant la pénalité administrative mentionnées à l'article 7.

En cas d'absence ou d'empêchement, ou en cas de décision de sanction prise par monsieur Jérôme Morin, monsieur Alexis Adalla Charpiot, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale et madame Odile Ferru, directrice régionale adjointe en charge des opérations, bénéficient des mêmes délégations à titre temporaire.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16 à l'effet de signer les décisions statuant sur les contestations formées contre les autres décisions de radiation ou de radiation et de suppression du revenu de remplacement.

Section 6 - Décisions relatives au versement des allocations d'assurance chômage

Article 9 - Placement et gestion des droits

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ou appliquant la pénalité administrative, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16 et à madame Valérie Boeglin, responsable du service offre de service demandeurs d'emploi et développement des compétences à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de France Travail services,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Section 7 - Prestations en trop versées

Article 10 - Délais, remise et admission en non-valeur

§ 1 - Contraintes

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16 et à monsieur Jérôme Morin, directeur des opérations à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou pour le compte d'un tiers et faire procéder à son exécution.

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16, à monsieur Grégory Dubois, responsable du service prévention et lutte contre la fraude et à monsieur Jérôme Morin, directeur des opérations à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer la pénalité administrative.

§ 2 - Délais de remboursement

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16 et à monsieur Jérôme Morin, directeur des opérations à l'effet d'accorder tout délai de remboursement de prestations en trop versées.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion
- madame Estelle Dousset, directrice adjointe finances et gestion

§ 3 - Remise de dette

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16 et à monsieur Jérôme Morin, directeur des opérations pour :

- statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par France Travail pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424 1 du code du travail ayant conclu avec France Travail une convention de gestion, quel que soit le montant de ces prestations ;
- accorder une remise des prestations en trop versées pour le compte de l'assurance chômage dans la limite de 650 euros.

§ 4 - Admission en non-valeur

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16 pour :

- statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par France Travail pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424 1 du code du travail ayant conclu avec France Travail une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations
- statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées pour le compte de l'assurance chômage d'un montant inférieur à 1000 euros

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de la même délégation à titre temporaire :

- monsieur Jérôme Morin, directeur des opérations

Section 8 - Plaintes, contentieux, transactions et production au passif

Article 11 - Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation est donnée à :

- monsieur Alexis Adalla Charpiot, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- madame Odile Ferru, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- madame Angélique Haustête, juriste
- monsieur Tristan Makki, juriste
- monsieur Jérôme Morin, directeur des opérations

à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail ou d'un tiers que France Travail représente.

Article 12 - Contentieux

Délégation est donnée à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice (y compris porter plainte avec constitution de partie civile) au nom de France Travail ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, se rapportant à des décisions de France Travail Bourgogne-Franche-Comté ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale :

- en matière d'inscription, d'orientation, d'accompagnement et de gestion des droits des demandeurs d'emploi, à :
 - monsieur Alexis Adalla Charpiot, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
 - madame Odile Ferru, directrice régionale adjointe en charge des opérations
 - madame Angélique Haustête, juriste
 - monsieur Tristan Makki, juriste
 - monsieur Jérôme Morin, directeur des opérations
 - monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion
 - madame Estelle Dousset, directrice adjointe finances et gestion
- en matière de fraudes, à l'exception des litiges concernant plusieurs établissements de France Travail, à :
 - monsieur Alexis Adalla Charpiot, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
 - monsieur Michaël Cholley, auditeur prévention et lutte contre la fraude
 - monsieur Grégory Dubois, responsable du service prévention et lutte contre la fraude
 - madame Odile Ferru, directrice régionale adjointe en charge des opérations
 - monsieur Claude Guyot, auditeur prévention et lutte contre la fraude
 - madame Angélique Haustête, juriste
 - monsieur Tristan Makki, juriste
 - monsieur Jérôme Morin, directeur des opérations
 - monsieur Jean-Louis Moulin, auditeur prévention et lutte contre la fraude
 - madame Sylvie Reveillon, auditeur prévention et lutte contre la fraude
 - madame Valérie Taina, auditeur prévention et lutte contre la fraude
 - monsieur Bruno Vandrisse, auditeur prévention et lutte contre la fraude
- en matière de gestion des ressources humaines, à :
 - monsieur Alexis Adalla Charpiot, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
 - madame Odile Ferru, directrice régionale adjointe en charge des opérations
 - madame Hélène Lantonnet, adjointe du directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, directrice de la gestion des ressources humaines, à l'exception
 - des litiges relatifs à la convention collective nationale de France Travail, aux accords qui y sont annexés et accords collectifs nationaux de travail et à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale,

- des litiges relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale concernant la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public,
 - d'un litige entre France Travail et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre France Travail et un cadre dirigeant ou cadre supérieur,
- en toute autre matière, à :
- monsieur Alexis Adalla Charpiot, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
 - madame Odile Ferru, directrice régionale adjointe en charge des opérations
 - madame Angélique Haustête, juriste
 - madame Muriel Ketterlin, directrice de la stratégie et des relations extérieures
 - monsieur Tristan Makki, juriste
 - monsieur Jérôme Morin, directeur des opérations
 - monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion
 - madame Estelle Dousset, directrice adjointe finances et gestion, à l'exception des litiges :
 - entre France Travail et un partenaire institutionnel,
 - relatifs à l'exécution d'une convention sur laquelle ou d'un marché public sur lequel le conseil d'administration a délibéré,
 - se rapportant à une prise de participation financière ou la participation à des groupements d'intérêt économique, groupements d'intérêt public ou groupements européens de coopération territoriale,
 - mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant France Travail.

Article 13 - Transactions

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16 et à monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion et à madame Estelle Dousset, directrice adjointe finances et gestion à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 5000 euros.

Article 14 - Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16 et à monsieur Jérôme Morin, directeur des opérations à l'effet de signer les décisions par lesquelles les créances restant dues à France Travail autres sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

Article 15 - Demande de remboursement auprès des employeurs

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 de l'article 16 et à monsieur Jérôme Morin, directeur des opérations à l'effet de :

- 1) signer les décisions concernant le remboursement d'allocations chômage au paiement desquelles sont condamnés les employeurs fautifs en cas de requalification

du licenciement sans cause réelle et sérieuse, conformément à l'article L.1235 4 du code du travail,

- 2) notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des allocations chômage dues par ces employeurs fautifs et faire procéder à son exécution,
- 3) signer les décisions concernant le remboursement d'aides et mesure en faveur des employeurs.

Section 9 - Délégués et dispositions diverses

Article 16 - Délégués

§ 1 - Directeurs régionaux adjoints

- monsieur Alexis Adalla Charpiot, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- madame Odile Ferru, directrice régionale adjointe en charge des opérations

§ 2 - Directeurs de services

- madame Muriel Ketterlin, directrice de la stratégie et des relations extérieures
- madame Hélène Lantonnet, adjointe du directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, directrice de la gestion des ressources humaines
- monsieur Jérôme Morin, directeur des opérations
- monsieur Eric Surier, directeur administratif finances et gestion
- madame Estelle Dousset, directrice adjointe finances et gestion
- madame Mylène Piroddi, directrice des talents et de la qualité de vie et des conditions de travail

§ 3 - Adjoints aux directeurs de services

§ 4 - Responsables de service

- monsieur Jérôme Besancon, responsable du service partenariats et FSE
- madame Pascale Blanc-Bresse, responsable du service qualité de vie au travail
- madame Valérie Boeglin, responsable du service offres de service demandeurs d'emploi et développement des compétences
- madame Corine Charbonnel, responsable de service réglementaire, applicatifs et indemnisation
- monsieur Olivier Deharo, responsable du service gestion administrative du personnel
- monsieur Grégory Dubois, responsable service fraudes MRCI
- madame Valérie Faudot, responsable du service développement des talents et des compétences et accompagnement managérial
- madame Stéphanie Fleury, responsable du service achats approvisionnement
- monsieur Valentin Fourot, responsable recrutements, carrières et pilotage des données sociales
- madame Charline Gateau, responsable du service sécurité sûreté RRS
- monsieur Aurélien Jacquet, responsable d'équipe du service environnement de travail
- monsieur Frédéric Kirsas, responsable du service environnement de travail
- madame Anne Labrune, responsable du service contrôle de gestion
- madame Patricia Landre, responsable du service comptabilité finances
- monsieur Joël Le Ray, médiateur régional
- madame Maryline Mille, responsable du service offre de service entreprises

- monsieur Frédéric Peltier, responsable du service, qualité, pilotage, statistiques et observatoire
- madame Isabelle Philippe, responsable du service communication, relations extérieures et événements
- madame Violaine Theriot Gillet, responsable du service Innovation et RSE

§ 5 - Assistants de direction

- monsieur Quentin Gerard, chargé de mission DAFG
- madame Sylvaine Rocault, assistante du directeur régional

Article 17 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de France Travail Bourgogne-Franche-Comté. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

On entend par « cadres dirigeants » les cadres dirigeants mentionnés à l'article 1.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et par « cadres supérieurs » les cadres visés à l'article 4.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de catégorie 4, filière management, directeurs territoriaux délégués et médiateurs.

Article 18 - Abrogation et publication

La décision BFC n° 2026-18 DS DR du 25 juin 2026 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail

Fait à Dijon, le 23 juillet 2026.

Stéphane Bailly,
directeur régional
de France Travail Bourgogne-Franche-Comté

Décision BFC n° 2026-24 DS DPC du 23 juillet 2026

**Délégation de signature du directeur régional de France Travail
Bourgogne-Franche-Comté au sein de la direction de production
centralisée**

Le directeur régional de France Travail Bourgogne-Franche-Comté,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5412-1, L.5426-1, L.5426-6, R.5312-25 et R.5312-26, R.5312-47, R.5412-1 à R.5412-7-1,

Vu le code de l'action sociale et des familles notamment ses articles L.262-37 et R.262-68 et suivants,

Vu le code de justice administrative, notamment ses articles L.213-11 et suivants et R213-10 et suivants, (à l'exception de celles relevant de la compétence de Pôle emploi services),

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'opérateur France Travail,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu, ensemble, la convention du 15 novembre 2024 relative à l'assurance chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier les articles 46, 46 bis et 55,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2025-46 du 27 novembre 2025 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2024-35 du 24 avril 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la garde d'enfants,

Décide :

Article 1 - Placement et gestion des droits

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 à § 6 de l'article 9 à l'effet de signer :

- 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence de France Travail services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, ainsi que les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre ces décisions,
- 3) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 8 de l'article 9 à l'effet de signer :

- les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi

Article 2 - Prestations en trop versées

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 9 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou pour le compte d'un tiers et faire procéder à son exécution.

Bénéficient de la même délégation à titre temporaire les personnes désignées aux § 3 et § 5 de l'article 9.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 9 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 60 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée à madame Elodie Gilles, responsable d'équipe du service contentieux de la direction de la production centralisée de Bourgogne.

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 3, § 5, § 6 et § 7 de l'article 9 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 36 mois.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 5 de l'article 9 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non-valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées :

- dans la limite de 2 000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers.
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont versées pour le compte de l'assurance chômage ;
- d'un montant inférieur à 1000 euros pour admettre en non-valeur lorsque les prestations concernées sont versées pour le compte de l'assurance chômage.

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 6 de l'article 9 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non-valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées, dans la limite de 650 euros.

§ 4 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 9 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer la pénalité administrative.

Article 3 - Demande de remboursement auprès des employeurs

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 9 à l'effet de :

- 1) signer les décisions concernant le remboursement d'allocations chômage au paiement desquelles sont condamnés les employeurs fautifs en cas de requalification du licenciement sans cause réelle et sérieuse, conformément à l'article L.1235 4 du code du travail,
- 2) notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des allocations chômage dues par ces employeurs fautifs et faire procéder à son exécution,
- 3) signer les décisions concernant le remboursement d'aides et mesure en faveur des employeurs.

Bénéficient de la même délégation à titre temporaire les personnes désignées aux § 3 et § 5 de l'article 9.

Article 4 - Production au passif

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 9 à l'effet de signer les décisions par lesquelles les créances restant dues à France Travail autres sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

Article 5 - Contentieux en matière de recouvrement

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 9 à l'effet de signer tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de France Travail ou d'un tiers qu'il représente (y compris constituer avocat ou avoué), devant toute juridiction en demande et en défense, dans tout litige en matière de recouvrement des prestations et sommes mentionnées aux articles 2 et 3.

Article 6 - Contrôle de la recherche d'emploi et recours

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 2 et § 4 de l'article 9 à l'effet de signer les décisions

- suspension du revenu de remplacement, de l'allocation du contrat d'engagement jeune et du revenu de solidarité active ainsi qu'à la levée ou au refus de levée de cette suspension ;
- suppression du revenu de remplacement et de l'allocation du contrat d'engagement jeune ;
- radiation de la liste des demandeurs d'emploi en cas de manquement aux obligations du contrat d'engagement ou du contrat d'engagement jeune ou de non-respect du projet de reconversion professionnelle ;
- avertissement envoyé au demandeur d'emploi ne bénéficiant ni du revenu de remplacement, ni de l'allocation du contrat d'engagement jeune et ni du revenu de solidarité active.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 3, § 5 et § 6 de l'article 9.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 9 à l'effet de signer les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre une prise sur le fondement du § 1 du présent article.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 9.

Article 7 - Marchés publics et bons de commande

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 9 à l'effet de signer les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 2 et 3 de l'article 9 à l'effet de signer les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT en matière de frais de restauration et de réception.

Article 8 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 à § 5 de l'article 9 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail, pour tout fait ou acte intéressant la plate-forme.

Article 9 - Délégués

§ 1 - directeur DPC

- monsieur Eric Schmidt, directeur de la production centralisée

§ 2 – directrices

- madame Céline Demoly, directrice de la direction de la production centralisée Besançon
- madame Michele Ragot, directrice de la production centralisée Dijon Chalon

§ 3 - adjoint

§ 4 - managers contrôle de la recherche d'emploi

- madame Véronique Coquillot, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi de la direction de la production centralisée
- madame Laurence Pfister, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi de la direction de la production centralisée
- monsieur Paul Emmanuel Le Cam, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi de la direction de la production centralisée

§ 5 - autres managers

- madame Mélany Barthelemy, responsable d'équipe de la direction de la production centralisée de Bourgogne
- monsieur Messaoud Gasmî, responsable d'équipe de la direction de la production centralisée de Besançon
- madame Elodie Gilles, responsable d'équipe service contentieux de la direction de la production centralisée de Bourgogne

§ 6 - référents métier

- monsieur Irwin Martelli, référent métiers de la direction de la production centralisée Besançon.

§ 7 – agents du service contentieux

- madame Fabienne Boivin, agent contentieux
- madame Isabelle Bousser, agent contentieux
- madame Béatrice Carneiro, agent contentieux
- madame Candice Chavand, agent contentieux
- madame Valérie De Saint Léger, agent contentieux
- madame Annick Grachet, agent contentieux
- madame Florence Millet, agent contentieux
- madame Chloé Pagliaroli, agent contentieux
- madame Anne Perreaut, agent contentieux
- monsieur Sylvain Sagaspe, agent contentieux
- madame Laetitia Seprez, agent contentieux
- madame Brigitte Verot, agent contentieux

§ 8– autres agents

- madame Naoual Ahardoum, direction de la production centralisée Besançon
- madame Angélique Allexant, direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Fabienne Amico, direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Nathalie Bancel, direction de la production centralisée Besançon
- madame Jessie Bardey, direction de la production centralisée Besançon
- monsieur Michel Bardot, direction de la production centralisée Besançon
- madame Nathalie Belot, direction de la production centralisée Besançon
- madame Malika El Asery, direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Nadine Galliot, direction de la production centralisée Besançon
- madame Dalila Gasser, direction de la production centralisée Besançon
- madame Christelle Jacques, direction de la production centralisée Besançon

- madame Carole Lullier, direction de la production centralisée Besançon
- madame Catherine Margiotta, direction de la production centralisée Besançon
- madame Mireille Noel, direction de la production centralisée Besançon
- monsieur Christopher Olivier, direction de la production centralisée Besançon
- madame Patricia Puzenat, direction de la production centralisée Dijon
- madame Touriya Rezki, direction de la production centralisée Besançon
- madame Sandrine Nabil, direction de la production centralisée Dijon Chalon
- madame Cansever Saglam, direction de la production centralisée Dijon Chalon
- monsieur Stéphane Vittorio, direction de la production centralisée Besançon

Article 10 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées à titre permanent pour l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale, dans la limite des attributions du délégataire.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont pris au nom du directeur régional de France Travail Bourgogne-Franche-Comté. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 11 - Abrogation et publication

La décision BFC n° 2026-17 DS DPC du 25 juin 2026 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail

Fait à Dijon, le 23 juillet 2026.

Stéphane Bailly,
directeur régional
de France Travail Bourgogne-Franche-Comté

Décision HdF n° 2026-22 DS Agences du 24 juillet 2026

**Délégation de signature du directeur régional de France Travail
Hauts-de-France au sein des agences**

Le directeur régional de France Travail Hauts-de-France,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5131-6, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-5-1, L.5411-5-2, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1, L.5422-4, L.5422-20, L. 5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5131-15 à R.5131-26, R.5312-4, R. 5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5312-47, R.5411-1, R.5411-2, R.5411-14 à R.5411-16 et R.5411-18, R.5412-1 à R.5412-8, R.5426-15, R.5426-17, R.5426-17-1, R.5426-18 à R.5426-20,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R213-10 et suivants,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 262-37 et R.262-68 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'opérateur France Travail,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu, ensemble, la convention du 15 novembre 2024 relative à l'assurance chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier les articles 46, 46 bis et 55,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi

correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la délibération n° 2025-46 du 27 novembre 2025 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2024-35 du 24 avril 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la garde d'enfants,

Vu la décision n° 2024-42 du 25 juin 2024 du directeur général de France Travail relative à la compétence nationale exclusive des directions régionales Ile-de-France, Bretagne et Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la gestion de l'indemnisation de certaines catégories de demandeurs d'emploi,

Vu la décision DG n° 2025-179 du 27 novembre 2025 du directeur général de France Travail relative aux missions pour lesquelles France Travail services dispose d'une compétence nationale exclusive

Décide :

Article 1 - Inscription, orientation, accompagnement et gestion des droits

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de signer les décisions d'inscription, d'orientation vers l'organisme référent, ainsi que l'ensemble des décisions et actes relatifs à l'accompagnement des demandeurs d'emploi et à la gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris les décisions statuant sur les contestations formées contre les décisions de cessation d'inscription et de changement de catégorie et les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence de France Travail services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat d'engagement jeune (CEJ), le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Article 2 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords-cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 2) les conventions locales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 4) les marchés de prestations spécifiques d'un montant inférieur à 60 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 de l'article 5.

Article 3 - Prestations en trop versées

§ 1 – Délégation est donnée à l'ensemble des agents pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 36 mois.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ainsi que de les admettre en non-valeur lorsque qu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées dans la limite de 650 euros.

§ 3 – Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés, les autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article 5 - Délégués

§ 1 - directeurs d'agence

- monsieur Fabien Kapela, directeur de l'agence France Travail d'Abbeville
- madame Sophie Bertucat, directrice de l'agence France Travail d'Amiens Gare
- madame Lynn Dehornoy, directrice de l'agence France Travail d'Amiens Sud
- monsieur Franck Wignolle, directeur de l'agence France Travail d'Anzin
- madame Sophie Lempieux, directrice de l'agence France Travail d'Armentières
- monsieur Christophe Darras, directeur de l'agence France Travail d'Arras
- madame Isabelle Blateau, directrice de l'agence France Travail d'Aulnoye Aymeries

- madame Valerie Dubuche, directrice au sein de l'agence France Travail d'Avesnelles
- monsieur Mustapha Mebirouk, directeur au sein de l'agence France Travail de Bailleul
- madame Karima Lemoine, missionnée directrice de l'agence France Travail de Bapaume du 1er juillet au 30 septembre 2026
- madame Emilie Raise, directrice de l'agence France Travail de Beauvais Delie
- madame Claudine Bourey, directrice de l'agence France Travail de Beauvais Mykonos
- madame Anne Caroline Philippe, directrice de l'agence France Travail de Berck-sur-Mer
- monsieur Stéphane Urbin, directeur de l'agence France Travail de Béthune
- monsieur Julien Duclay, directeur de l'agence France Travail de Boulogne-Sur-Mer
- madame Florence Tricard, directrice de l'agence France Travail de Bruay-La-Buissière
- madame Caroline Deicke, directrice de l'agence France Travail de Calais Mollien
- monsieur Laurent Daens, directeur de l'agence France Travail de Calais Saint-Exupéry
- madame Karine Silvert, directrice de l'agence France Travail de Cambrai
- madame Nathalie Duda, directrice au sein de l'agence France Travail de Carvin
- madame Sandrine Masson Jasniak, directrice au sein de l'agence France Travail de Caudry
- madame Claire Colombani, directrice au sein de l'agence France Travail de Château-Thierry
- madame Marie Christine Hazard, directrice de l'agence France Travail de Chauny
- monsieur Vincent Coutourides, directeur de l'agence France Travail de Clermont
- madame Françoise Croissant, directrice de l'agence France Travail de Compiègne de Lesseps
- madame Nadia Boucheffa, directrice de l'agence France Travail de Compiègne Margny
- madame Laetitia Verlet, directrice de l'agence France Travail de Condé
- madame Laurence Krawczyk, directrice de l'agence France Travail de Creil Bords de l'Oise
- madame Christelle Winter Abadie, directrice de l'agence France Travail de Creil Montataire
- madame Sophie Auclair, directrice de l'agence France Travail de Crépy-en-Valois
- monsieur Salim Fellah, directeur de l'agence France Travail de Croix
- monsieur Sullivan Hottin, directeur de l'agence France Travail de Denain
- monsieur Hedi Benrached, directeur de l'agence France Travail de Douai Gayant
- madame Hélène Hortemel, missionnée directrice de l'agence France Travail de Douai du 1er avril jusqu'au 31 juillet 2026
- madame Valérie De Barros, directrice de l'agence France Travail de Doullens
- monsieur Emmanuel Sergent, directeur de l'agence France Travail de Dunkerque
- monsieur Laurent Boucaux, directeur de l'agence France Travail de Friville
- madame Sandrine Lemaire, directrice de l'agence France Travail de Grande-Synthe
- monsieur Eric Descheyer, directeur de l'agence France Travail de Gravelines
- madame Bénédicte Bourgot, directrice de l'agence France Travail de Halluin
- madame Amélie Lebeau, directrice de l'agence France Travail d'Ham
- madame Isabelle Kempeneers Schmieszek, directrice de l'agence France Travail d'Haubourdin
- Monsieur Frédéric Timelt, directeur de l'agence France Travail d'Hazebrouck
- madame Karine Peixoto, directrice de l'agence France Travail d'Hem
- madame Laurie Strus, directrice de l'agence France Travail d'Hénin-Beaumont
- madame Pascale Blondeel, directrice de l'agence France Travail d'Herlin-le-Sec

- monsieur Igor Daoughi Klimerak, directeur de l'agence France Travail d'Hirson
- monsieur Youssef El Grimat, directeur au sein de l'agence France Travail de Laon
- monsieur Sebastien Treutenaere, directeur de l'agence France Travail La Halle
- madame Stéphanie Demailly, directrice de l'agence France Travail de La Madeleine
- madame Karine Wielebski, directrice de l'agence France Travail de Le Cateau-Cambresis
- madame Virginie Lecreux, directrice de l'agence France Travail de Lens Gare
- madame Maryse Perlot, directrice de l'agence France Travail de Lens Laloux
- madame Isabelle Delemar, directrice de l'agence France Travail de Le Quesnoy
- monsieur Benoit Degaille, directeur de l'agence France Travail de Liévin
- madame Stéphanie Mixte, directrice de l'agence France Travail de Lille Grand Sud
- monsieur Dominique Leterme, directeur de l'agence France Travail de Lille Port Fluvial
- madame Karine Thorel, directrice de l'agence France Travail de Lille Vaucanson
- madame Angélique Derisbourg, directrice de l'agence France Travail de Lillers
- madame Pascale Caulier, directrice de l'agence France Travail de Longuenesse
- madame Dorothée Delcroix, directrice de l'agence France Travail de Lomme
- madame Christelle Lemery, directrice de l'agence France Travail de Marconnelle
- monsieur Gilles De Macedo, directeur de l'agence France Travail de Maubeuge Pasteur
- madame Perrine Manesse, directrice de l'agence France Travail de Maubeuge Gare
- madame Alexandra Lebeau, directrice de l'agence France Travail de Méru
- madame Stéphanie Bacco, directrice de l'agence France Travail de Montdidier
- madame Stéphanie Kannapel, directrice de l'agence France Travail de Noeux-les-Mines
- madame Caroline Nunes, directrice de l'agence France Travail de Noyon
- monsieur Cédric Delhorbe, directeur de l'agence France Travail de Péronne Albert
- monsieur Richard Ludes, directeur de l'agence France Travail de Roubaix Les Prés
- madame Céline Toumi, directrice de l'agence France Travail de Roubaix Centre
- monsieur Carmelo Livia, directeur de l'agence France Travail de Saint-Amand-les-Eaux
- madame Dominique Ghys, directrice de l'agence France Travail de Saint-Martin-Boulogne
- madame Johanna Rasschaert, directrice de l'agence France Travail de Saint Quentin
- madame Virginie Vettivel, directrice de l'agence France Travail de Seclin
- madame Caroline Hennache, directrice de l'agence France Travail de Sin-le-Noble
- monsieur Cyrille Lambert, directeur de l'agence France Travail de Soissons
- monsieur Franck Dubois, directeur de l'agence France Travail de Somain
- monsieur Daniel Goin, directeur de l'agence France Travail de Tourcoing
- monsieur François Fernandez Estepa, directeur de l'agence France Travail de Valenciennes
- madame Delphine Sabreja, directrice de l'agence France Travail de Vervins Guise
- monsieur Frédéric De Breyne, directeur de l'agence France Travail de Villeneuve d'Ascq
- madame Aurélie Camier, directrice de l'agence France Travail de Wattrelos

§ 2 - directeurs adjoints et responsables d'équipe

- madame Christelle Warin, directrice adjointe de l'agence France Travail d'Abbeville
- monsieur Laurent Fache, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Abbeville

- madame Nathalie Segers, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Abbeville
- madame Aline Dubus, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Abbeville
- monsieur Hervé Guidoux, directeur adjoint de l'agence France Travail d'Amiens Sud
- monsieur Franck Carbonnier, responsable d'équipe d'agence de l'agence France Travail d'Amiens Sud
- madame Tiphaine Falize Daudet, responsable d'équipe d'agence de l'agence France Travail d'Amiens Sud
- madame Delphine Guillemant, responsable d'équipe d'agence de l'agence France Travail d'Amiens Sud
- madame Edwige Damiens, responsable d'équipe d'agence de l'agence France Travail d'Amiens Sud
- monsieur Reynald Bouquet, directeur adjoint de l'agence France Travail d'Amiens Gare
- monsieur Eric Antoine, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Amiens Gare
- monsieur Eric Coulon, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Amiens Gare
- madame Elise Lefebvre, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Amiens Gare
- madame Margareta Van Duyse, responsable d'équipe d'agence de l'agence France Travail d'Amiens Gare
- madame Stéphanie Bertrand, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Amiens Gare
- madame Florence Charnet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Amiens Gare
- madame Emmanuelle Blanchard, directrice adjointe de l'agence France Travail d'Anzin
- madame Nadia Kacer, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Anzin
- madame Angélique Nimal, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Anzin
- madame Virginie Descatoire, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Anzin
- madame Michelle Manchon, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Anzin
- madame Anne France Jurasik, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Anzin
- monsieur Sebastien Hantute, directeur adjoint au sein de l'agence France Travail Armentières
- madame Ketty Noyelle, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Armentières
- monsieur Fabien Lamerand, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Armentières
- madame Ibtissem Seghir, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Armentières

- madame Magalie Provence, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Arras
- madame Marylene Masclet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Arras
- monsieur Thierry Lenglet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Arras
- monsieur Sébastien Cordeau, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Arras
- madame Anne-Sophie Lefetz, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Arras
- madame Marion Follet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Arras
- madame Sophie Giuliani, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Aulnoye Aymeries
- madame Coralie Trinel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Aulnoye Aymeries
- monsieur Thomas Betrancourt, directeur adjoint de l'agence France Travail Avesnelles
- madame Marie Laurence Davoine, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Avesnelles
- madame Elodie Zannier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Avesnelles
- monsieur Nicolas Mataczynski, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Avesnelles
- madame Anne Dequidt, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Bailleul
- monsieur Vichettra Mon, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Bailleul
- madame Isabelle Gernez, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Bapaume
- madame Anne-Sophie Vandamme, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Bapaume
- madame Françoise Ples, directrice adjointe au sein de l'agence France Travail de Beauvais Delie
- madame Emilie Etienne, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Beauvais Delie
- monsieur Mohamed Ouaad, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Beauvais Delie
- madame Célia Delahaye, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Beauvais Delie
- madame Isabelle Deruem, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Beauvais Delie
- monsieur Christophe Ansel, directeur adjoint de l'agence France Travail de Beauvais Mykonos
- monsieur Maxime De Lattin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Beauvais Mykonos
- madame Yolaine Lopes Gomes, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Beauvais Mykonos

- monsieur Thierry Schmitz, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Beauvais Mykonos
- monsieur Etienne Stachurski, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Beauvais Mykonos
- madame Linda Rouibi, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Beauvais Mykonos
- madame Marie-Astrid Phinera Horth, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Berck-sur-Mer
- madame Virginie Heude, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Berck-sur-Mer
- madame Kelly Polet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Berck-sur-Mer
- madame Sophie Van Den Neucker, directrice adjointe de l'agence France Travail de Béthune
- madame Emilie Vaussieu, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Béthune
- madame Serenella Kubiak, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Béthune
- madame Céline Singer, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Béthune
- madame Marion Dassonneville, missionnée responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Béthune du 1er mars jusqu'au 30 septembre 2026
- madame Audrey De Temmerman, directrice adjointe de l'agence France Travail de Boulogne-Sur-Mer
- madame Cécilia Caron, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Boulogne-Sur-Mer
- madame Cécile Eeckeloot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Boulogne-Sur-Mer
- madame Sonia Parenty, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Boulogne-Sur-Mer
- madame Hélène Petit, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Boulogne-Sur-Mer
- madame Rachel Smagghe, directrice adjointe de l'agence France Travail de Bruay-La-Buissière
- madame Maximilienne Dubruque, missionnée directrice adjointe de l'agence France Travail de Bruay-La-Buissière jusqu'au 31 août 2026
- monsieur Maxime Vasseur, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Bruay-La-Buissière
- monsieur Cédric Bzinkowski, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Bruay-La-Buissière
- monsieur Benoît Tartare, responsable d'équipe au sein de l'agence France Travail de Bruay-la-Buissière
- monsieur Sébastien Couplet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Calais Mollien
- madame Typhaine Piller, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Calais Mollien
- madame Hélène Lepretre, missionnée responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Calais Mollien du 1er avril jusqu'au 30 septembre 2026

- monsieur Pascal Bert, directeur adjoint de l'agence France Travail de Calais Saint-Exupéry
- madame Sylvie Devulder, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Calais Saint-Exupéry
- madame Carole Dumont, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Calais Saint-Exupéry
- madame Aurore Delattre, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Calais Saint-Exupéry
- monsieur Mathieu Honvault, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Calais Saint-Exupéry
- monsieur Abdelkader Medjahed, directeur adjoint sein de l'agence France Travail de Cambrai
- madame Dominique Kosciuszko, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Cambrai
- monsieur Laurent Gobert, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Cambrai
- madame Ursula Boucly, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Cambrai
- madame Delphine Plichon, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Cambrai
- monsieur Tony Delevallée, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Carvin
- monsieur Fabien Cochez, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Carvin
- madame Aurélie Cetani, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Caudry
- madame Marie Seillier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Caudry
- madame Hélène Hatton, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Caudry
- madame Magali Beuvin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Château-Thierry
- madame Sabrina Yahiaoui, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Château-Thierry
- madame Carine Leclere, missionnée responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Château-Thierry du 1er décembre 2025 au 30 septembre 2026
- monsieur Joël Brayer, directeur adjoint de l'agence France Travail de Chauny
- madame Sandrine Blanlard, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Chauny
- madame Laetitia Lourenco Da Silva, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Chauny
- madame Stéphanie Dias Martins, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Chauny
- monsieur Philippe De Oliveira, directeur adjoint de l'agence France Travail de Clermont
- madame Catherine Quatrevaux, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Clermont

- monsieur Jérôme Briault, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Clermont
- madame Jennifer Marotte, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Clermont
- monsieur Frédéric Daclin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Compiègne de Lesseps
- madame Elise Lecat, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Compiègne de Lesseps
- madame Cristina Hoynant, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Compiègne de Lesseps
- madame Karine Leroy, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Compiègne Margny
- madame Fabienne Truffaux, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Compiègne Margny
- madame Elodie Joan, missionnée responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Compiègne Margny du 1er avril jusqu'au 31 décembre 2026
- madame Delphine Karponiez, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Condé - Sur – Escaut
- madame Phillys Cossart, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Condé - Sur – Escaut
- monsieur Olivier Doucy, missionné responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Condé - Sur – Escaut du 27 avril au 31 juillet 2026
- madame Cécile Lambert, directrice adjointe de l'agence France Travail de Creil Bords de l'Oise
- madame Maimouna Camara, missionnée directrice adjointe de l'agence France Travail de Creil Bords de l'Oise du 1er juin jusqu'au 31 décembre 2026
- monsieur Willy Spanhove, directeur adjoint de l'agence France Travail de Creil Bords de l'Oise
- madame Christine Maisonneuve, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Creil Bords de l'Oise
- madame Florence De Gheselle, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Creil Bords de l'Oise
- madame Anne Magis, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Creil Bords de l'Oise
- monsieur Steve Denis, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Creil Bords de l'Oise
- madame Vanessa Lourselle, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Creil Bords de l'Oise
- monsieur Vincent Bennati, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Creil Bords de l'Oise
- madame Anaïs Gressiez, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Creil Montataire
- madame Niematellah Gacem, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Creil Montataire
- madame Elisabeth Barrois, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Crépy-en-Valois
- monsieur Anthony Julien , responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Crépy-en-Valois

- madame Caroline Collin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Croix
- madame Elisabeth Valot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Croix
- monsieur Rodrigue Théry, directeur adjoint au sein de l'agence France Travail de Denain
- madame Evelyne Foucras, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Denain
- madame Christine Macarez, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Denain
- madame Pascaline Degand, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Denain
- madame Saadia Simsek, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Denain
- monsieur Sébastien Klarczyński, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Denain
- madame Stéphanie Bertrand Delobel, missionnée directrice adjointe de l'agence France Travail de Douai du 27 avril au 31 juillet 2026.
- monsieur Laurent Rios, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Douai
- madame Noria Zeghoudi, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Douai
- madame Lucille Dumont, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Douai
- madame Catherine Fontaine, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Douai
- madame Anne Basquin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Douai
- madame Ingrid Pruvot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Douai
- madame Lucie Coquille Vera, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Doullens
- madame Isabelle Cueille, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Doullens
- monsieur Gaël Autin, directeur adjoint de l'agence France Travail de Dunkerque
- monsieur John Baugard, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Dunkerque
- madame Valérie Vanacker, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Dunkerque
- madame Laurence Carbon, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Dunkerque
- monsieur Eric Hoorens, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Dunkerque
- monsieur Bruno Devulder, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Dunkerque
- monsieur Olivier Lemaire, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Dunkerque

- madame Séverine Declerck, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Dunkerque
- madame Julie Rommel, missionnée responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Dunkerque du 1er mars au 31 juillet 2026
- monsieur Thierry Vibert, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Friville
- monsieur Frédéric Werdyn, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Friville
- madame Florence Delacourt, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Friville
- madame Florence Husson, directrice adjointe de l'agence France Travail de Grande-Synthe
- madame Karine Kuberski, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Grande-Synthe
- madame Julie Canoën, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Grande-Synthe
- madame Aurélie Baillie, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Grande-Synthe
- madame Caroline Chochois, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Grande-Synthe
- madame Frédérique Cherblanc, missionnée directrice adjointe de l'agence France Travail de Gravelines du 1er mars au 31 octobre 2026
- madame Anne Laure Lafaye, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Gravelines
- madame Emilie Garenaux, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Gravelines
- monsieur Cédric Clin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Gravelines
- madame Christine Ghesquiere, directrice adjointe au sein de l'agence France Travail d'Halluin
- madame Amélie De Coninck, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Halluin
- madame Saadia Aouragh, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Halluin
- monsieur Julien Vivien, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Ham
- madame Erika Koquert, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Ham
- monsieur Frédéric Dupont, directeur adjoint au sein de l'agence France Travail d'Haubourdin
- madame Catherine Dryepont, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Haubourdin
- madame Elodie Dartus, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Haubourdin
- madame Sophie Deswaerte, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Haubourdin
- monsieur Pierre Passavant, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Haubourdin

- madame Marie Paule Régnier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Hazebrouck
- monsieur Florian Hamy, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Hazebrouck
- madame Ahlame Anetri, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Hazebrouck
- madame Sophie Delobel, missionnée directrice adjointe au sein de l'agence France Travail d'Hem du 17 février 2026 au 17 février 2027
- madame Charlotte Bonel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Hem
- monsieur Ali Boularhmane, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Hem
- madame Caroline Leger, directrice adjointe au sein de l'agence France Travail d'Hénin-Beaumont
- madame Nora Chara, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Hénin-Beaumont
- madame Emmanuelle Grimont, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Hénin-Beaumont
- madame Aurélie Lion, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Hénin-Beaumont
- monsieur Vincent Lehut, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Hénin-Beaumont
- madame Stéphanie Pinto, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Herlin-le-Sec
- madame Christine Cernel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Herlin-le-Sec
- madame Cécile Longo, missionnée responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Herlin-le-Sec du 1er mars au 31 août 2026
- madame Aurore Carton, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Hirson
- madame Adeline Roels, missionnée responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail d'Hirson du 1er décembre 2025 au 31 octobre 2026
- monsieur Arnaud Guyonnet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de La Halle
- madame Stéphanie Feron, missionnée responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de La Halle du 1er janvier au 31 décembre 2026
- madame Sarah Niravong, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de La Madeleine
- madame Soraya Loga, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de La Madeleine
- madame Marina Lapotre, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de La Madeleine
- madame Claudine Augustin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de La Madeleine
- madame Laurie Delaby, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de La Madeleine
- madame Déborah Fernandez, directrice adjointe de l'agence France Travail de Laon

- monsieur André Locatelli, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Laon
- monsieur Jacky Mary, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Laon
- madame Gwladys Gressier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Laon
- madame France Brigue, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Laon
- madame Anne-Caroline Mouton, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Le Cateau-Cambresis
- monsieur Frédéric Kosciuszko, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Le Cateau-Cambresis
- madame Stéphanie Dejardin, directrice adjointe de l'agence France Travail de Lens Gare
- madame Corinne Neveu, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lens Gare
- monsieur Remy Jourdain, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lens Gare
- monsieur Antoine Pate, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lens Gare
- madame Sandrine Guislain, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence de Lens Gare
- madame Audrey Brunet, directrice adjointe de l'agence France Travail de Lens Laloux
- madame Catherine Lorient, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lens Laloux
- madame Ludivine Trinez, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lens Laloux
- madame Pauline Demuysère, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lens Laloux
- monsieur Michael Boquet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Le Quesnoy
- madame Adeline Hoez, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Le Quesnoy
- madame Leila Zidouri, directrice adjointe au sein de l'agence France Travail de Liévin
- monsieur Philippe Huxley, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Liévin
- madame Christelle Blondel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Liévin
- monsieur Jean Christophe Guillemetz, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Liévin
- madame Emilie Covillers, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Liévin
- madame Marie Hego, directrice adjointe au sein de l'agence France Travail de Lille Grand Sud
- madame Sandrine Pecot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille Grand Sud
- madame Anne Demarquilly, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille Grand Sud

- monsieur Philippe Paquet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille Grand Sud
- madame Kelly Smet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille Grand Sud
- madame Monia Chaabi, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille Grand Sud
- monsieur Grégory Callewaert, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille Grand Sud
- monsieur Thomas Pezza, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille Grand Sud
- madame Amélie Coone, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille Grand Sud
- madame Nadège Fouquart, directrice adjointe de l'agence France Travail de Lille Port Fluvial
- madame Fatiha Betina, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille Port Fluvial
- madame Anne-Sophie Diouf, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille Port Fluvial
- madame Ratiba Aguenou, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille Port Fluvial
- madame Louise Everaere, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille Port Fluvial
- madame Laurence Beele, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille Port Fluvial
- madame Fairouz Messaoudi, missionnée responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille Port Fluvial du 1er janvier 2026 au 30 septembre 2026
- madame Caroline Blain, directrice adjointe de l'agence France Travail de Lille Vaucanson
- madame Maya Ghoualem, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille Vaucanson
- madame Amélie Dupuis, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille Vaucanson
- monsieur Cédric Taillez, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille Vaucanson
- madame Séverine Soltysiak, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lille Vaucanson
- madame Laurie Bourel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lillers
- madame Danielle Roger, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lillers
- madame Corinne Spenninck, directrice adjointe au sein de l'agence France Travail de Lomme
- madame Paule Stéphanie Damestoy, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lomme
- monsieur Rudy Dole, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lomme
- madame Nadia Mazna, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Lomme

- madame Nadia Aarab, directrice adjointe au sein de l'agence France Travail de Longuenesse
- monsieur Florian Delacroix, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Longuenesse
- madame Louise Marie Ruchot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Longuenesse
- monsieur Alexis Kuberski, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Longuenesse
- madame Melissa Deheunynck, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Longuenesse
- madame Fabienne Leleu, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Marconnelle
- madame Melissa Chiquet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Marconnelle
- madame Sylvie Thorez, directrice adjointe au sein de l'agence France Travail de Maubeuge Gare
- madame Sabine Hubert, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Maubeuge Gare
- madame Katia Delvaux, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Maubeuge Gare
- monsieur Quentin Cambier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Maubeuge Gare
- monsieur Fabien Musy directeur adjoint de l'agence France Travail de Maubeuge Pasteur
- madame Nadège Dherbecourt, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Maubeuge Pasteur
- madame Agathe Hurbin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Maubeuge Pasteur
- madame Caroline Bonningues, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Maubeuge Pasteur
- madame Cyrille Malicet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Maubeuge Pasteur
- madame Francoise Pennors, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Méru
- madame Tiphanie Cousin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Méru
- madame Emmanuelle Brasseur, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Montdidier
- monsieur Olivier Veru, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Montdidier
- monsieur William Fasquel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Noeux-les-Mines
- madame Karine Flahaut, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Noeux-les-Mines
- monsieur Jocelyn Deliencourt, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Noyon
- madame Sophie Hein, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Noyon

- monsieur Bruno Orgaert, directeur adjoint de l'agence France Travail de Péronne Albert
- monsieur Pierre Tardieux, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Péronne Albert
- monsieur Grégory Sinot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Péronne Albert
- madame Ellen Cuvillier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Péronne Albert
- madame Zahira Hadjamar, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Roubaix Centre
- madame Anissa Ahmed Amraoui, directrice adjointe de l'agence France Travail de Roubaix Centre
- madame Julie Theil, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Roubaix Centre
- madame Sabrina Sediki, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Roubaix Centre
- madame Louiza Khacer, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Roubaix Centre
- madame Myriam Kherzane, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Roubaix Centre
- madame Nassima Zenag, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Roubaix Centre
- madame Sandrine Da Silva Coupelle, missionnée responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Roubaix Centre du 5 janvier jusqu'au 31 décembre 2026
- madame Alexandra Savary, missionnée responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Roubaix Centre du 1er juin jusqu'au 31 août 2026
- madame Sandrine Delassus, directrice adjointe de l'agence France Travail de Roubaix Les Prés
- madame Emilie Wallois, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Roubaix Les Prés
- madame Stéphanie Abdelli, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Roubaix Les Prés
- madame Nassima Fortas, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Roubaix Les Prés
- madame Samia Brahimi, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Roubaix Les Prés
- madame Farida Kacer, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Saint-Amand-les-Eaux
- madame Caroline Bruniaux, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Saint-Amand-les-Eaux
- monsieur Frédéric Cambier, directeur adjoint de l'agence France Travail de Saint-Martin-Boulogne
- monsieur François Eeckeloot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Saint-Martin-Boulogne
- monsieur Abdenebi Goual, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Saint-Martin-Boulogne

- madame Florence Deblock, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Saint-Martin-Boulogne
- madame Sylvie Lerat, directrice adjointe de l'agence France Travail de Saint-Quentin
- madame Anne-Laure Sayart, directrice adjointe de l'agence France Travail de Saint-Quentin
- monsieur Sébastien Herbet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Saint-Quentin
- madame Maryse Lavigne, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Saint-Quentin
- madame Virginie Marcinkowski, responsable d'équipe d'agence de l'agence France Travail de Saint-Quentin
- madame Sophie Roquet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Saint-Quentin
- madame Valérie Sene, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Saint-Quentin
- madame Julie Petit, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Saint-Quentin
- madame Sylvie Dumont, directrice adjointe de l'agence France Travail de Seclin
- madame Delphine Taniere, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Seclin
- madame Flora Robert, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Seclin
- madame Magali Barycz, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Seclin
- madame Florence Hermel, directrice adjointe de l'agence France Travail de Sin-le-Noble
- madame Valérie Curé, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Sin-le-Noble
- monsieur Denis Demaret, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Sin-le-Noble
- madame Marion Ramaut, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Sin-le-Noble
- madame Céline Barel, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Soissons
- madame Elodie Vieira, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Soissons
- madame Frédérique Duval, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Soissons
- monsieur Akram Harchay, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Soissons
- madame Laetitia Veys, directrice adjointe de l'agence France Travail de Somain
- madame Karine Gobled, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Somain
- madame Sabine Delsaux, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Somain
- madame Alexandra Neuville, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Somain
- monsieur Julien Dewaele, directeur adjoint de l'agence France Travail de Tourcoing

- monsieur Roger Mba Nkoto, missionné responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Tourcoing du 1er juin 2026 au 31 décembre 2026.
- monsieur Sacha Medjedovic, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Tourcoing
- madame Olfa Silini, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Tourcoing
- monsieur Yannick Hoguet, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Tourcoing
- madame Siham Tillerot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Tourcoing
- madame Inès Kezadri, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Tourcoing
- madame Delphine Lenne, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Tourcoing
- madame Laure-Hélène Duponchelle, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Tourcoing
- madame Nathalie Adamski, directrice adjointe de l'agence France Travail de Valenciennes
- madame Baiya Malache, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence emploi France Travail de Valenciennes
- monsieur Mickael Richard, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Valenciennes
- madame Laurène Belurier, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Valenciennes
- madame Séverine Beha, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Valenciennes
- madame Dalila Chaouchi, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Valenciennes
- madame Karline Cholewa, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Valenciennes
- monsieur Darel Deroues Vasseur, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Vervins Guise
- madame Elodie Soufflet Gry, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Vervins Guise
- madame Fabienne Champion, directrice adjointe de l'agence France Travail de Villeneuve d'Ascq
- madame Anne Bourgeois, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Florent Garrido, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Villeneuve d'Ascq
- madame Marie Lepers, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Villeneuve d'Ascq
- madame Florence Vital, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Villeneuve d'Ascq
- madame Bettina Ferlin, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Villeneuve d'Ascq
- madame Elise Sergeant, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Villeneuve d'Ascq

- madame Laëtitia Greco, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Wattrelos
- monsieur Nicolas Boucheron, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Wattrelos
- madame Gilliane Prevot, responsable d'équipe d'agence au sein de l'agence France Travail de Wattrelos

§ 3 - référents métier

- monsieur Philippe Marseille, référent métiers au sein de l'agence France Travail d'Abbeville
- madame Sylvie Margry, référente métiers au sein de l'agence France Travail d'Abbeville
- madame Marie Josée Duquenne, référente métiers au sein de l'agence France Travail d'Amiens Sud
- madame Kristel Gervais, référente métiers au sein de l'agence France Travail d'Amiens Sud
- madame Fabienne Hucleux, référente métiers au sein de l'agence France Travail d'Amiens Gare
- madame Hélène Desson, référente métiers au sein de l'agence France Travail d'Amiens Gare
- madame Louisa Reguida, référente métiers au sein de l'agence France Travail d'Anzin
- madame Delphine Roger, référente métiers au sein de l'agence France Travail d'Anzin
- monsieur Nicolas Gin, référent métiers au sein de l'agence France Travail d'Armentières
- madame Chrifa Chaib, référente métiers au sein de l'agence France Travail d'Arras
- madame Christelle Cousin, référente métiers au sein de l'agence France Travail d'Arras
- madame Magalie Degrauwe, référente métiers au sein de l'agence France Travail d'Arras
- monsieur Hervé Luez, référent métiers au sein de l'agence France Travail d'Aulnoye Aymeries
- madame Karine Mestdagh, référente métiers au sein de l'agence France Travail d'Avesnelles
- monsieur David Grégoire, référent métiers au sein de l'agence France Travail d'Avesnelles
- madame Delphine Leblanc, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Bailleul
- madame Sylvie Camier, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Bapaume
- madame Valérie Gente, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Beauvais Delie
- madame Aline Cabotte, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Beauvais Mykonos
- madame Céline Sarouille, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Beauvais Mykonos
- madame Veronique Beaugrand, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Berck-sur-Mer

- madame Isabelle Delpouve, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Béthune
- madame Valérie Dupen, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Béthune
- madame Corinne Lemire, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Boulogne-Sur-Mer
- madame Annie Marzac, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Boulogne-Sur-Mer
- madame Anne-Sophie Cuvillier, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Bruay-La-Buissière
- madame Isabelle Legrand, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Calais Mollien
- madame Delphine Decuyper, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Calais Mollien
- madame Nathalie Godin, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Calais Saint-Exupéry
- monsieur Jean Paul Grolez, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Calais Saint-Exupéry
- monsieur Eric Labalette, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Cambrai
- madame Charlotte Marmuse, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Cambrai
- madame Isabelle Trannoy, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Carvin
- madame Cathy Sauro, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Caudry
- madame Julie Patoux, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Chauny
- madame Sihame Bouragba, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Château-Thierry
- madame Laetitia Corbeaux, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Clermont
- monsieur Nicolas Boullenois, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Compiègne de Lesseps
- madame Alexia Rodriguez, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Compiègne Margny
- madame Mélanie Souchet, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Condé - Sur – Escaut
- madame Emilie Bruneel, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Condé - Sur – Escaut
- monsieur Philippe Fernandes, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Creil Bords de l'Oise
- madame Annabela Seixas, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Creil Bords de l'Oise
- madame Emmanuelle Bouvier, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Creil Bords de l'Oise
- madame Aurélie Gredziak-Mauchamp, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Creil Montataire
- madame Ophélie Bosc, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Crépy-en-Valois

- monsieur Nicolas Dassonville, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Croix
- madame Ognissanti Evelyne, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Croix
- monsieur Jean Yves Crapet, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Denain
- monsieur Christophe Bultez, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Denain
- madame Stéphanie Royer, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Douai Gayant
- monsieur Frédéric Drancourt, référent métier au sein de l'agence France Travail Douai Gayant
- madame Julie Mechmech, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Doullens
- monsieur Thierry Manceau, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Dunkerque
- monsieur Dominique Sette, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Dunkerque
- madame Stéphanie Combe, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Dunkerque
- madame Charlotte Fix, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Dunkerque
- monsieur Eddy Mille, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Dunkerque
- madame Ingrid Abrahamme, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Friville
- madame Christine Hassen, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Grande-Synthe
- madame Anne Logez, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Grande-Synthe
- madame Corinne Da Freitas, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Gravelines
- monsieur Arnaud Guenez, référent métiers au sein de l'agence France Travail d'Halluin
- madame Maud Lemaire, référente métiers au sein de l'agence France Travail d'Ham
- madame Rosa-Emilia Oliveira, référente métiers au sein de l'agence France Travail d'Ham
- madame Anne Givel, référente métiers au sein de l'agence France Travail d'Haubourdin
- monsieur Alexandre Boonaert, référent métiers au sein de l'agence France Travail d'Haubourdin
- madame Valérie Vossaert, référente métiers au sein de l'agence France Travail d'Hazebrouck
- madame Nohra Djema, référente métiers au sein de l'agence France Travail d'Hem
- madame Caroline Lemort, référente métiers au sein de l'agence France Travail d'Hénin-Beaumont
- madame Stéphanie Poignet, référente métiers au sein de l'agence France Travail d'Hénin-Beaumont
- monsieur Steve Refieuna, référent métier au sein de l'agence France Travail d'Hénin-Beaumont

- madame Céline Hertault, référente métiers au sein de l'agence France Travail d'Herlin-le-Sec
- madame Géraldine Roland-Maillard, référente métiers au sein de l'agence France Travail d'Hirson
- madame Catherine Cuvillier, référente métiers au sein de l'agence France Travail d'Hirson
- monsieur Fabrice Fleter, référent métiers au sein de l'agence France Travail de La Madeleine
- monsieur Nicolas Lefebvre, référent métiers au sein de l'agence France Travail de La Madeleine
- madame Caroline Fontaine, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Laon
- monsieur David Cresson, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Laon
- madame Cécilia Hourdiau, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Le Cateau-Cambresis
- monsieur Jean Michel Kowalski, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Lens Gare
- madame Sylvie Devincre, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Lens Gare
- monsieur Stéphane Dessaint, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Lens Laloux
- monsieur Soufyane Ben Bouziane, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Lens Laloux
- monsieur Christian Michon, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Le Quesnoy
- madame Marine Hubler, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Liévin
- madame Laurie Arnout, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Liévin
- madame Meriem Touileb, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Lille Grand Sud
- madame Valérie Deloeil, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Lille Grand Sud
- madame Anissa Taibi, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Lille Grand Sud
- madame Maryeve Deraedt, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Lille Port Fluvial
- madame Isabelle Roulleau, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Lille Port Fluvial
- madame Laurence Ekollo, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Lille port Fluvial
- madame Virginie Hladky, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Lille Vaucanson
- monsieur Julien Albrigo, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Lille Vaucanson
- monsieur Stéphane Wybo, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Lillers
- madame Stéphanie Houzet, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Lomme

- madame Amandine Tillier, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Longuenesse
- monsieur Pierre Henguelle, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Longuenesse
- madame Sophie Schneider, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Marconnelle
- madame Coraline Detout Fauquembert, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Marconnelle
- madame Christelle Coder, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Maubeuge Gare
- monsieur Sebastia Balдинu, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Maubeuge Pasteur
- monsieur Miguel Moerman, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Maubeuge Pasteur
- madame Marjorie Goulencourt, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Méru
- madame Karine Patron, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Montdidier
- madame Isabelle Terrache, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Noeux-les-Mines
- madame Maggy Fichaux, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Noyon
- monsieur Grégory Feuillet, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Péronne Albert
- madame Delphine Ceccaldi, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Roubaix Centre
- monsieur Laurent Christol, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Roubaix Centre
- madame Sophie Mairet, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Roubaix Centre
- madame Magali Walgraef, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Roubaix Les Prés
- monsieur Stéphane Decq, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Roubaix Les Prés
- monsieur Michael Lepage, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Saint-Amand-les-Eaux
- madame Sylvie Ghysel, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Saint-Martin-Boulogne
- madame Nathalie Barmuta, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Saint-Martin-Boulogne
- madame Corinne Ancelle Dupuis, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Saint-Quentin
- madame Sylvie Amblot, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Saint-Quentin
- monsieur Fabrice Pincon, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Saint-Quentin
- madame Sabrina Mallet, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Saint-Quentin

- madame Stéphanie Bizet, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Sin-le-Noble
- madame Cécile Gasnier, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Sin-le-Noble
- monsieur Julien Ostorero, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Seclin
- monsieur Cyril Caulier, référent métier au sein de l'agence de France Travail de Seclin
- madame Mahée François, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Soissons
- madame Samantha Da Silva, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Soissons
- madame Delphine Leduc, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Somain
- madame Ingrid Refieuna, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Somain
- madame Gwenaëlle Ludes, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Tourcoing
- madame Stéphanie Vanwonderghem, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Tourcoing
- monsieur Frédéric Bury, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Valenciennes
- madame Pascaline Bruneau, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Valenciennes
- monsieur Jacques Huet, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Vervins Guise
- madame Sylvie Dieudonne, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Vervins Guise
- madame Sylvie Demil, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Villeneuve d'Ascq
- madame Lynda Vandaele, référente métiers au sein de l'agence France Travail de Villeneuve d'Ascq
- monsieur Arnaud Dupriez, référent métiers au sein de l'agence France Travail de Wattrelos

Article 6 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont pris au nom du directeur régional de France Travail Hauts-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 - Abrogation et publication

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail et entrera en vigueur au 1er août 2026. A cette date, la décision HdF n° 2026-19 DS Agences du 30 juin 2026 sera abrogée.

Fait à Villeneuve-d'Ascq, le 24 juillet 2026.

Frédéric Danel,
directeur régional
de France Travail Hauts-de-France

Décision Paca n° 2026-29 DS Agences du 27 juillet 2026

Délégation de signature du directeur régional de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur au sein des agences

Le directeur régional de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5131-6, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-5-1, L.5411-5-2, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1, L.5422-4, L.5422-20, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2, L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5131-15 à R.5131-26, R.5312-4, R.5312-19, R.5312-25, R.5312-26, R.5312-47, R.5411-1, R.5411-2, R.5411-14 à R.5411-16, R.5411-18, R.5412-2, R.5412-3, R.5412-3-1, R.5412-3-2, R.5412-3-3, R.5412-3-4, R.5412-4, R.5412-7-1, R.5426-15, R.5426-17, R.5426-17-1, R.5426-18, R. 5426-19 et R.5426-20,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.262-37 et R.262-68 et suivants,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R213-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'opérateur France Travail,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu, ensemble, la convention du 15 novembre 2024 relative à l'assurance chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier les articles 46, 46 bis et 55,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi

correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la délibération n° 2025-46 du 27 novembre 2025 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2024-35 du 24 avril 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la garde d'enfants,

Vu la décision n° 2024-42 du 25 juin 2024 du directeur général de France Travail relative à la compétence nationale exclusive des directions régionales Ile-de-France, Bretagne et Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la gestion de l'indemnisation de certaines catégories de demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2025-179 du 27 novembre 2025 du directeur général de France Travail relative aux missions pour lesquelles France Travail services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 – Inscription, orientation, accompagnement et gestion des droits

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de signer les décisions d'inscription, d'orientation vers l'organisme référent, ainsi que l'ensemble des décisions et actes relatifs à l'accompagnement et à la gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions, notamment les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie et de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence de France Travail services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat d'engagement jeune (CEJ), le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

§ 3 - Délégation est donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, signer les bons SNCF non dérogatoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Article 2 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords-cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 2) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 3) les marchés de prestations spécifiques d'un montant inférieur à 60 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 5.

Article 3 - Prestations en trop versées

§ 1 - Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 36 mois à l'ensemble des agents.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 pour accorder une remise de prestations en trop versées lorsque leur montant (ou le solde restant dû) est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 pour admettre en non-valeur des prestations en trop versées, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque leur montant est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 4 - Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que, pour les § 1 et § 2, celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés, les autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 5.

Article 5 - Délégataires

§ 1 - directeurs d'agence

- madame Nathalie Rallet, directrice de France Travail Briançon,
- madame Béatrice Vigani, directrice de France Travail Digne,
- madame Marie-Christine Brun, directrice de France Travail Gap,
- monsieur Claude Dimitropoulos, directeur de France Travail Manosque,
- monsieur Olivier Destenay, directeur de France Travail Antibes-Sophia,
- madame Frédérique Hérail, directrice de France Travail Cagnes sur Mer,
- monsieur Jean-Claude Morisseau, directeur de France Travail Cannes,
- madame Pascale Puig, directrice de France Travail Grasse,
- monsieur Jean-Marc Mario, directeur de France Travail Le Cannet,
- madame Amélie Roméo Lhermine, directrice de France Travail Menton,
- madame Nathalie Veyrunes, directrice de France Travail Nice Centre,
- madame Béatrice Proal, directrice de France Travail Nice La Trinité,
- monsieur Jean Marie Poutz, directeur de France Travail Nice Ouest,
- monsieur Fabien Paravisini, directeur de France Travail Nice Est,
- madame Sandrine Gore, directrice de France Travail Nice Nord,
- monsieur Chadly Nait Salem, directeur par intérim de France Travail Aix Galice,
- madame Sylvie Lorenzi, directrice France Travail Aix Vallée de l'Arc,
- madame Claire Allamand, directrice de France Travail Arles,
- madame Elisabeth Muller, directrice de France Travail Aubagne,
- madame Stéphanie Renaudeau, directrice de France Travail Châteaurenard,
- madame Myriam Colombari, directrice de France Travail Gardanne,
- madame Sophie Nguyen Thanh Dao, directrice de France Travail Istres,
- madame Anne Chantron, directrice de France Travail La Ciotat,
- monsieur Joris Dardennes, directeur de France Travail Marignane (à compter du 1er août 2026),
- madame Emmanuelle Nahmias, directrice de France Travail Marseille Belle de Mai,
- madame Pascale Tronel, directrice de France Travail Marseille Blancarde,
- monsieur Walid Cheikh, directeur de France Travail Marseille Cap Pinède,
- madame Stéphanie Djemai, directrice de France Travail Marseille Carré Gabriel,
- monsieur Vincent Grimaud, directeur de France Travail Marseille Château Gombert,
- madame Sophie Ogor, directrice de France Travail Marseille La Valentine,
- madame Sylvie Merono, directrice de France Travail Marseille Mourepiane,
- madame Cécile Merlin, directrice de France Travail Marseille Paradis,
- madame Danielle Bouwe-Pitti, directrice de France Travail Marseille Pharo,
- madame Nadia Oudia, directrice de France Travail Marseille Pont de Vivaux,
- monsieur Mehdi Dehdouh, directeur de France Travail Marseille Porte d'Aix,
- madame Isabelle Vauchelet, directrice de France Travail Martigues,
- madame Sophie Nguyen Thanh Dao, directrice de France Travail Miramas,
- madame Virginie Denis, directrice de France Travail Salon de Provence,
- madame Sandrine Rossi, directrice de France Travail Vitrolles,
- madame Laurence Gallezot, directrice de France Travail Brignoles,
- madame Lidwine Bori, directrice de France Travail Draguignan,

- madame Isabelle Hernandez Y Peres, directrice de France Travail Fréjus,
- madame Anne-Sophie Gonelle, directrice de France Travail Golfe de Saint-Tropez,
- monsieur Christophe Moretto, directeur de France Travail Hyères,
- madame Caroline Roose, directrice de France Travail La Garde,
- madame Marie-José Perez, directrice de France Travail La Seyne sur Mer,
- madame Nathalie Amat, directrice de France Travail Le Cannet Cœur du Var,
- monsieur Ludovic Vandame, directeur de France Travail Saint Maximin,
- madame Carole Vives, directrice de France Travail Saint Raphaël,
- monsieur Yannick Denimal, directeur de France Travail Six Fours,
- monsieur Boris Orcel, directeur de France Travail Toulon Foch,
- monsieur Ahmed Hamdi, directeur de France Travail Toulon La Rode,
- madame Claire Gilloteaux, directrice de France Travail Apt,
- monsieur Jean-Louis Peignien, directeur de France Travail Avignon Joly-Jean,
- monsieur Yann Gout, directeur de France Travail Avignon Réalpanier,
- madame Florence Genevet, directrice de France Travail Bollène,
- monsieur Marc Kechichian, directeur de France Travail Carpentras,
- monsieur Rémy Pélegrin, directeur de France Travail Cavaillon,
- madame Karine Romero, directrice de France Travail Orange,
- madame Carole Garabedian, directrice de France Travail Pertuis.

§ 2 - directeurs adjoints

- madame Delphine Tcheng, directrice adjointe de France Travail Antibes-Sophia,
- madame Stéphanie San Martino, directrice adjointe de France Travail Cannes,
- madame Valérie Royer, directrice adjointe de France Travail Nice Centre,
- madame Françoise Coquillat-Zeitoun, directrice adjointe de France Travail Nice Ouest,
- madame Nathalie Guerin, directrice adjointe de France Travail Aix Vallée de l'Arc,
- madame Marie-Eve Bermudez, directrice adjointe de France Travail Arles,
- madame Christine Vuailat, directrice adjointe de France Travail Aubagne,
- madame Sonia Smaili, directrice adjointe de France Travail Istres,
- madame Farida Khalfi, directrice adjointe de France Travail Marseille Belle de Mai,
- madame Rosalie Vallet-Wade, directrice adjointe de France Travail Marseille Belle de Mai,
- monsieur Yoann Taguelmint, directeur adjoint de France Travail Marseille Blancarde,
- madame Sabrina Derkaoui Lajnef, directrice adjointe de France Travail Marseille Cap Pinède,
- monsieur Mohamed Abdelmalek, directeur adjoint de France Travail Marseille Carré Gabriel,
- madame Laurence Aubspin, directrice adjointe de France Travail Marseille Château Gombert,
- madame Annick Benchaib, directrice adjointe de France Travail Marseille Mourepiane,
- madame Christelle Massart, directrice adjointe de France Travail Marseille Porte d'Aix,
- madame Joëlle Baranowski, directrice adjointe de France Travail Marseille Pont de Vivaux,
- madame Sylvie Pepe, directrice adjointe de France Travail Martigues,
- madame Sonia Smaili, directrice adjointe de France Travail Miramas,
- monsieur Joris Dardennes, directeur adjoint de France Travail Salon de Provence (jusqu'au 31 juillet 2026),

- monsieur Christian Maroc, directeur adjoint de France Travail Brignoles,
- madame Valérie Lobry, directrice adjointe de France Travail Draguignan,
- madame Valérie Borel, directrice adjointe de France Travail La Garde,
- madame Sophie Dellavedova, directrice adjointe de France Travail Six Fours,
- madame Christine Lignot, directrice adjointe de France Travail Toulon Foch,
- monsieur François Scilla, directeur adjoint de France Travail Toulon La Rode,
- madame Faten Hadjaj, directrice adjointe de France Travail Avignon Joly-Jean,
- madame Fabienne Duez, directrice adjointe de France Travail Avignon Réalpanier,
- madame Sarah Tacchino, directrice adjointe au sein de France Travail Avignon Réalpanier,
- madame Edwige Letissier, directrice adjointe de France Travail Cavaillon,
- madame Ludivine Dubois, directrice adjointe de France Travail Carpentras.

§ 3 - responsables d'équipe

- madame Myriam Humez, responsable d'équipe par intérim au sein de France Travail Briançon,
- madame Chloé Nguyen Khac, responsable d'équipe au sein de France Travail Briançon,
- madame Alexandra Carrara, responsable d'équipe au sein de France Travail Digne,
- madame Claude Longt-Moucadet, responsable d'équipe au sein de France Travail Digne,
- monsieur Jordan Sabi, responsable d'équipe au sein de France Travail Digne,
- madame Nouria Taraba, responsable d'équipe au sein de France Travail Digne,
- madame Aurélie Allemand, responsable d'équipe au sein de France Travail Gap,
- monsieur Philippe Capolongo, responsable d'équipe au sein de France Travail Gap,
- monsieur Patrice Clément, responsable d'équipe au sein de France Travail Gap,
- madame Morgane Paugam, responsable d'équipe au sein de France Travail Gap,
- madame Sylvie Servel, responsable d'équipe par intérim au sein de France Travail Gap,
- monsieur Amin Aguié, responsable d'équipe au sein de France Travail Manosque,
- madame Marie-Dominique Jeannin, responsable d'équipe au sein de France Travail Manosque,
- madame Magali Kerberenes, responsable d'équipe au sein de France Travail Manosque,
- madame Carole Mir, responsable d'équipe au sein de France Travail Manosque,
- madame Sabrina Atoub, responsable d'équipe au sein de France Travail Antibes-Sophia,
- madame Hanan Belgioino, responsable d'équipe au sein de France Travail Antibes-Sophia,
- madame Sandrine Cavalier, responsable d'équipe au sein de France Travail Antibes-Sophia,
- madame Florence Coste, responsable d'équipe au sein de France Travail Antibes-Sophia,
- madame Karine Drigues Hanoun, responsable d'équipe au sein de France Travail Antibes-Sophia,
- madame Béatrice Chrissokerakis, responsable d'équipe au sein de France Travail Cagnes sur Mer,

- monsieur Jérôme Darthuy, responsable d'équipe au sein de France Travail Cagnes sur Mer,
- madame Caroline Molinari, responsable d'équipe au sein de France Travail au sein de France Travail Cagnes sur Mer,
- monsieur Alain Trutt, responsable d'équipe au sein de France Travail Cagnes sur Mer,
- monsieur Mourad Arifa, responsable d'équipe au sein de France Travail Cannes,
- madame Stéphanie Demouveau, responsable d'équipe au sein de France Travail Cannes,
- madame Maryline Dignac, responsable d'équipe au sein de France Travail Cannes,
- madame Sophie Poutz Lepretre, responsable d'équipe au sein de France Travail Cannes,
- madame Armelle Rubio, responsable d'équipe au sein de France Travail Cannes,
- madame Sandrine Aulas, responsable d'équipe au sein de France Travail Grasse,
- madame Sophie Caroux, responsable d'équipe au sein de France Travail Grasse,
- madame Elodie Collet, responsable d'équipe au sein de France Travail Grasse,
- madame Brigitte Franz, responsable d'équipe au sein de France Travail Grasse,
- madame Hélène Bottiglione, responsable d'équipe au sein de France Travail Le Cannet,
- madame Ingrid Petit, responsable d'équipe au sein de France Travail Le Cannet,
- madame Audrey Ponte, responsable d'équipe au sein de France Travail Le Cannet,
- madame Brigitte Prieur Hatchikian, responsable d'équipe au sein de France Travail Le Cannet,
- madame Nathalie Lesne, responsable d'équipe au sein de France Travail Menton,
- monsieur Sébastien Nazon, responsable d'équipe au sein de France Travail Menton,
- monsieur Fabien Singier, responsable d'équipe au sein de France Travail Menton,
- monsieur Olivier Chillon, responsable d'équipe au sein de France Travail Nice Centre,
- madame Véronique Coste, responsable d'équipe au sein de France Travail Nice Centre,
- madame Sylvie Gollé, responsable d'équipe au sein de France Travail Nice Centre,
- madame Aurélia Lapouze, responsable d'équipe par intérim au sein de France Travail Nice Centre,
- madame Valérie Legrand, responsable d'équipe au sein de France Travail Nice Centre,
- madame Isabelle Moretti-Colson, responsable d'équipe au sein de France Travail Nice Centre,
- madame Claudine Sarkis, responsable d'équipe au sein de France Travail Nice Centre,
- madame Mélanie Abbouss, responsable d'équipe au sein de France Travail Nice Est,
- madame Patricia Dehan, responsable d'équipe au sein de France Travail Nice Est,
- monsieur Xavier Grand, responsable d'équipe au sein de France Travail Nice Est,
- madame Marie Angélique Masciantonio, responsable d'équipe au sein de France Travail Nice Est,
- madame Catherine Piolle, responsable d'équipe au sein de France Travail Nice La Trinité,
- madame Jennifer Venzal, responsable d'équipe au sein de France Travail Nice La Trinité,
- madame Caroline Devezeaud, responsable d'équipe au sein de France Travail Nice Nord,
- madame Nathalie Ortolani, responsable d'équipe au sein de France Travail Nice Nord,
- madame Laure Perez, responsable d'équipe au sein de France Travail Nice Nord,

- madame Patricia Peyrot, responsable d'équipe au sein de France Travail Nice Nord,
- madame Marie-Angélique Arrii, responsable d'équipe au sein de France Travail Nice Ouest,
- monsieur Stéphane Bugnicourt, responsable d'équipe au sein de France Travail Nice Ouest,
- madame Patricia Chapoux, responsable d'équipe au sein de France Travail Nice Ouest,
- madame Céline Girelli, responsable d'équipe au sein de France Travail Nice Ouest,
- madame Sindy Mikowski, responsable d'équipe au sein de France Travail Nice Ouest,
- madame Oulfa Missaoui Gonzales, responsable d'équipe par intérim au sein de France Travail Nice Ouest,
- monsieur Cédric Piquard, responsable d'équipe au sein de France Travail Nice Ouest,
- monsieur Nicolas Soulier, responsable d'équipe au sein de France Travail Nice Ouest,
- madame Maéva Canoni, responsable d'équipe au sein de France Travail Aix Vallée de l'Arc,
- madame Patricia Danieau, responsable d'équipe au sein de France Travail Aix Vallée de l'Arc,
- madame Sandra Dansault, responsable d'équipe au sein de France Travail Aix Vallée de l'Arc,
- madame Bénédicte Faure, responsable d'équipe au sein de France Travail Aix Vallée de l'Arc,
- madame Anne-Sophie Lay, responsable d'équipe au sein de France Travail Aix Vallée de l'Arc,
- madame Audrey Lopez, responsable d'équipe au sein de France Travail Aix Vallée de l'Arc,
- madame Josette Bouillin, responsable d'équipe au sein de France Travail Aix Galice,
- madame Christine Colson, responsable d'équipe au sein de France Travail Aix Galice,
- madame Sonia Dumont-Corre, responsable d'équipe au sein de France Travail Aix Galice,
- madame Diane Payan, responsable d'équipe au sein de France Travail Aix Galice,
- madame Clio Varvounis, responsable d'équipe au sein de France Travail Aix Galice,
- monsieur Laurent Cler, responsable d'équipe au sein de France Travail Arles,
- madame Héloïsa Fernandes Barros, responsable d'équipe au sein de France Travail Arles,
- madame Christelle Laforet, responsable d'équipe au sein de France Travail Arles,
- monsieur Benjamin Rey, responsable d'équipe au sein de France Travail Arles,
- madame Nathalie Webert, responsable d'équipe au sein de France Travail Arles,
- madame Pascale Baquedano, responsable d'équipe au sein de France Travail Aubagne,
- madame Sophie Barraco, responsable d'équipe au sein de France Travail Aubagne,
- madame Marie-Christine Dubois, responsable d'équipe au sein de France Travail Aubagne,
- madame Audrey Grouard, responsable d'équipe au sein de France Travail Aubagne,
- madame Elodie Sabot, responsable d'équipe au sein de France Travail Châteaurenard,
- madame Jordane Rabin Krippeler, responsable d'équipe au sein de France Travail Châteaurenard,
- monsieur Yohann Kubiak, responsable d'équipe au sein de France Travail Châteaurenard,

- madame Louise Garcia, responsable d'équipe au sein de France Travail Gardanne,
- madame Corinne Olive, responsable d'équipe au sein de France Travail Gardanne,
- madame Monique Solimando, responsable d'équipe au sein de France Travail Gardanne,
- madame Charlotte Bernard, responsable d'équipe au sein de France Travail Istres,
- madame Nabila Brahmia, responsable d'équipe au sein de France Travail Istres,
- madame Isabelle Campos, responsable d'équipe au sein de France Travail Istres,
- madame Vanessa Cucchietti, responsable d'équipe au sein de France Travail Istres,
- madame Karine Marchetti, responsable d'équipe au sein de France Travail Istres,
- madame Chantal Sirven, responsable d'équipe au sein de France Travail Istres,
- madame Marjory Szukala, responsable d'équipe au sein de France Travail Istres,
- madame Elise De Wilde, responsable d'équipe au sein de France Travail La Ciotat,
- madame Aurore Lucas, responsable d'équipe au sein de France Travail La Ciotat,
- madame Ingrid Siebenhaar, responsable d'équipe au sein de France Travail La Ciotat,
- madame Maryse Amato, responsable d'équipe au sein de France Travail Marignane,
- monsieur Jonathan Canale, responsable d'équipe au sein de France Travail Marignane,
- madame Anne-Marie Girard, responsable d'équipe au sein de France Travail Marignane,
- monsieur Guillaume Martoia, responsable d'équipe au sein de France Travail Marignane,
- monsieur Stéphane Arlaud, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Belle de Mai,
- monsieur Eric Corallo, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Belle de Mai,
- madame Saliha Lahmaidi, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Belle de Mai,
- madame Véronique Melkonian, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Belle de Mai,
- madame Marine Moro, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Belle de Mai,
- madame Coralie Murati, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Belle de Mai,
- madame Alexandra Scarella, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Belle de Mai,
- madame Julie Viguzzi, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Belle de Mai,
- madame Maud Bertrand, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Blancarde,
- madame Julie Bussière, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Blancarde,
- madame Christine Donzelli, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Blancarde,
- monsieur Stéphan Guerfi, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Blancarde,
- madame Morgane Le Bihan, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Blancarde (à compter du 1er septembre 2026),
- madame Sandrine Bertrand, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Cap Pinède,

- madame Manuela Debruyne, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Cap Pinède,
- madame Laurence Lacoste, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Cap Pinède,
- monsieur Karim Tighilt, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Cap Pinède,
- monsieur Nabil Amal, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Carré Gabriel,
- madame Manon Bouraoui, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Carré Gabriel,
- monsieur Mehdi Chibani, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Carré Gabriel,
- madame Sandrine Hantrais, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Carré Gabriel,
- monsieur Adam Saleh, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Carré Gabriel,
- madame Emilie Barber-Roulier, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Château Gombert,
- madame Djamilla Chakir, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Château Gombert,
- madame Lydia Chambard, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Château Gombert,
- monsieur David Dubois, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Château Gombert,
- monsieur Silvère Jourdan, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Château Gombert,
- madame Laetitia Mastier, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Château Gombert,
- madame Maud Paulin, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Château Gombert,
- madame Sandrine Cortaredona, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille La Valentine,
- monsieur Gérard Gardet, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille La Valentine,
- madame Alexandra Mul, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille La Valentine,
- madame Agnès Niziolek, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille La Valentine,
- madame Bahia Kerouche, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Mourepiane,
- madame Myriam Martel, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Mourepiane,
- madame Delphine Monfray, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Mourepiane,
- madame Hafida Nouhi, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Mourepiane,
- madame Olfa Amdouni-Brahmi, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Paradis,

- monsieur Jérôme Baiocco, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Paradis,
- monsieur Fernand Benarouche, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Paradis,
- madame Malika Bourouffala, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Paradis,
- madame Moufida Saouli, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Paradis,
- monsieur Joel Jougon, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Pharo,
- monsieur Mikael Lamande, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Pharo,
- madame Corinne Rodriguez, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Pharo,
- madame Sabah Ghernaout Uderso, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Pont de Vivaux,
- madame Charlotte Gilfort, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Pont de Vivaux,
- madame Françoise Giusiano, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Pont de Vivaux,
- madame Houria Lallali, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Pont de Vivaux,
- monsieur Fahim Nasri, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Pont de Vivaux,
- madame Hélène Serre, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Pont de Vivaux,
- madame Malika Taiebi, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Pont de Vivaux,
- madame Jeannie Barbier, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Porte d'Aix,
- madame Sophie Bernachon, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Porte d'Aix,
- madame Céline Caizza, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Porte d'Aix,
- madame Samia El Aidouni, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Porte d'Aix,
- madame Nassera Karoui, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Porte d'Aix,
- monsieur Régis Martin, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Porte d'Aix,
- madame Anne Pansier, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Porte d'Aix,
- madame Tatiana Silva, responsable d'équipe au sein de France Travail Marseille Porte d'Aix,
- madame Maryline Debard, responsable d'équipe au sein de France Travail Martigues,
- madame Faroudja Kessai, responsable d'équipe par intérim au sein de France Travail Martigues,
- madame Christelle Matéo, responsable d'équipe au sein de France Travail Martigues,
- madame Linda Pettavino, responsable d'équipe au sein de France Travail Martigues,

- madame Charlotte Bernard, responsable d'équipe au sein de France Travail Miramas,
- madame Nabila Brahmia, responsable d'équipe au sein de France Travail Miramas,
- madame Isabelle Campos, responsable d'équipe au sein de France Travail Miramas,
- madame Vanessa Cucchietti, responsable d'équipe au sein de France Travail Miramas,
- madame Karine Marchetti, responsable d'équipe au sein de France Travail Miramas,
- madame Chantal Sirven, responsable d'équipe au sein de France Travail Miramas,
- madame Marjory Szukala, responsable d'équipe au sein de France Travail Miramas,
- madame Sylvie Crampes, responsable d'équipe au sein de France Travail Salon de Provence,
- madame Magali Descimon, responsable d'équipe au sein de France Travail Salon de Provence,
- madame Vanessa Gagneuil, responsable d'équipe au sein de France Travail Salon de Provence,
- madame Sophie Ghestem, responsable d'équipe au sein de France Travail Salon de Provence,
- monsieur Guillaume Nistasos, responsable d'équipe au sein de France Travail Salon de Provence,
- madame Evodie Bartolomei, responsable d'équipe au sein de France Travail Vitrolles,
- madame Elsa Chevalier, responsable d'équipe au sein de France Travail Vitrolles,
- monsieur Stéphane Goupil, responsable d'équipe au sein de France Travail Vitrolles,
- madame Isabelle Raoux, responsable d'équipe au sein de France Travail Vitrolles,
- madame Séverine Dupouy, responsable d'équipe au sein de France Travail Brignoles,
- madame Justine Duquenne, responsable d'équipe au sein de France Travail Brignoles,
- madame Sandra Kozlowski, responsable d'équipe au sein de France Travail Brignoles,
- madame Laetitia Leclair, responsable d'équipe au sein de France Travail Brignoles,
- monsieur Cédric Battestini, responsable d'équipe au sein de France Travail Draguignan,
- madame Virginie Mendoza, responsable d'équipe au sein de France Travail Draguignan,
- madame Sandrine Quantin, responsable d'équipe au sein de France Travail Draguignan,
- madame Elodie Drecourt, responsable d'équipe au sein de France Travail Draguignan,
- madame Géraldine Boyer, responsable d'équipe au sein de France Travail Fréjus,
- monsieur Eric Chrétien, responsable d'équipe au sein de France Travail Fréjus,
- madame Fatiha Elbaoudi, responsable d'équipe au sein de France Travail Fréjus,
- madame Vanessa Foti, responsable d'équipe au sein de France Travail Golfe de Saint Tropez,
- madame Farah Lalaoui, responsable d'équipe au sein de France Travail Golfe de Saint Tropez,
- madame Julie Wiard, responsable d'équipe au sein de France Travail Golfe de Saint Tropez,
- monsieur Nabil Elhamdi, responsable d'équipe au sein de France Travail Hyères,
- madame Séverine Foulon, responsable d'équipe au sein de France Travail Hyères,
- madame Claude Gaucher, responsable d'équipe au sein de France Travail Hyères,
- madame Virginie Strosberg, responsable d'équipe au sein de France Travail Hyères,
- madame Marie Brunel Bonneau, responsable d'équipe au sein de France Travail La Seyne sur Mer,

- madame Delphine Fleury, responsable d'équipe au sein de France Travail La Seyne sur Mer,
- madame Carole Ranieri, responsable d'équipe au sein de France Travail La Seyne sur Mer,
- madame Sandrine Ritter-Hemichou, responsable d'équipe au sein de France Travail La Seyne sur Mer,
- madame Virginie De Martin, responsable d'équipe au sein de France Travail La Garde,
- madame Cécile Diaïs, responsable d'équipe par intérim au sein de France Travail La Garde,
- monsieur David Fantino, responsable d'équipe au sein de France Travail La Garde,
- madame Eve Tellier, responsable d'équipe au sein de France Travail La Garde,
- madame Valérie Beaumont, responsable d'équipe au sein de France Travail Le Cannet Cœur du Var,
- monsieur Philippe Nau, responsable d'équipe au sein de France Travail Le Cannet Cœur du Var,
- madame Karine Viale, responsable d'équipe au sein de France Travail Le Cannet Cœur du Var,
- madame Sylvie Boucher, responsable d'équipe au sein de France Travail Saint Maximin,
- madame Emilie Clément, responsable d'équipe au sein de France Travail Saint Maximin,
- madame Sandrine Tricot, responsable d'équipe au sein de France Travail Saint Maximin,
- madame Isabelle Derbes, responsable d'équipe au sein de France Travail Saint Raphaël,
- madame Isabelle Lauret, responsable d'équipe au sein de France Travail Saint Raphaël,
- monsieur Dominique Nedelec, responsable d'équipe au sein de France Travail Saint Raphaël,
- madame Laëtitia Deboudat, responsable d'équipe au sein de France Travail Six Fours,
- madame Amina Khechab, responsable d'équipe au sein de France Travail Six Fours,
- madame Christelle Harnequaux, responsable d'équipe au sein de France Travail Six Fours,
- madame Blandine Le Dudal, responsable d'équipe au sein de France Travail Six Fours,
- madame Stéphanie Brilliet, responsable d'équipe au sein de France Travail Toulon la Rode,
- monsieur Jean-Michel Garcia, responsable d'équipe au sein de France Travail Toulon la Rode,
- madame Aurélie George, responsable d'équipe au sein de France Travail Toulon La Rode,
- madame Sandra Le Moal, responsable d'équipe au sein de France Travail Toulon la Rode,
- monsieur Christophe Saunier, responsable d'équipe au sein de France Travail Toulon la Rode,
- madame Katy Bourgeois, responsable d'équipe au sein de France Travail Toulon Foch,
- madame Christine Lens, responsable d'équipe au sein de France Travail Toulon Foch,
- madame Anne Le Pecheur, responsable d'équipe au sein de France Travail Toulon Foch,

- madame Yasmina Maamar Benhadjar, responsable d'équipe au sein de France Travail Toulon Foch,
- madame Virginie Monjo, responsable d'équipe au sein de France Travail Apt,
- madame Marion Pasquier, responsable d'équipe au sein de France Travail Apt,
- madame Christine Benoit, responsable d'équipe au sein de France Travail Avignon Joly-Jean,
- madame Saida El Mezaby, responsable d'équipe au sein de France Travail Avignon Joly-Jean,
- madame Delphine Jore, responsable d'équipe au sein de France Travail Avignon Joly-Jean,
- madame Hanen Khazri, responsable d'équipe au sein de France Travail Avignon Joly-Jean,
- monsieur Cédric Montignot, responsable d'équipe au sein de France Travail Avignon Joly-Jean,
- monsieur Hervé Pagan, responsable d'équipe au sein de France Travail Avignon Joly-Jean,
- monsieur Joan Petyt, responsable d'équipe au sein de France Travail Avignon Joly-Jean,
- madame Laurence Albert, responsable d'équipe au sein de France Travail Avignon Réalpanier,
- monsieur Philippe Benavente, responsable d'équipe au sein de France Travail Avignon Réalpanier,
- madame Anastasia Berger, responsable d'équipe au sein de France Travail Avignon Réalpanier,
- madame Claire David, responsable d'équipe au sein de France Travail Avignon Réalpanier,
- monsieur Jérôme Pescheloche, responsable d'équipe au sein de France Travail Avignon Réalpanier,
- madame Cécile Avignon-Ragonnet, responsable d'équipe par intérim au sein de France Travail Bollène,
- madame Monelle Lesterlan, responsable d'équipe au sein de France Travail Bollène,
- monsieur Bachir Mila, responsable d'équipe au sein de France Travail Bollène,
- monsieur Hicham Bouzalmat, responsable d'équipe au sein de France Travail Bollène,
- madame Nathalie Alexandre, responsable d'équipe au sein de France Travail Carpentras,
- monsieur Didier Lauge, responsable d'équipe au sein de France Travail Carpentras,
- madame Hélène Nataloni, responsable d'équipe au sein de France Travail Carpentras,
- madame Joséphine Perez, responsable d'équipe au sein de France Travail Carpentras,
- monsieur Jean-Michel Sandral, responsable d'équipe au sein de France Travail Carpentras,
- madame Sandra Giraud, responsable d'équipe au sein de France Travail Cavaillon,
- madame Amandine Lauge, responsable d'équipe au sein de France Travail Cavaillon,
- madame Véronique Leclercq, responsable d'équipe au sein de France Travail Cavaillon,
- madame Corinne Zwiler, responsable d'équipe au sein de France Travail Cavaillon,
- madame Christine Guidicelli, responsable d'équipe au sein de France Travail Orange,
- madame Elodie Nguyen, responsable d'équipe au sein de France Travail Orange,
- madame Khadija Tadi, responsable d'équipe au sein de France Travail Orange,

- madame Stéphanie Vernaz, responsable d'équipe au sein de France Travail Orange,
- monsieur Thibaud Boulevard, responsable d'équipe au sein de France Travail Pertuis,
- monsieur Hervé Doucet, responsable d'équipe au sein de France Travail Pertuis
- madame Céline Gadeyne, responsable d'équipe au sein de France Travail Pertuis.

§ 4 - référents métiers

- monsieur Christian Zuber, référent métiers au sein de France Travail Briançon,
- madame Cécile Rivière Bonnefoy, référent métiers au sein de France Travail Digne,
- madame Marika Guerini, référent métiers au sein de France Travail Digne,
- madame Caroline Vallet, référent métiers au sein de France Travail Gap,
- madame Françoise Dailly, référent métiers au sein de France Travail Manosque,
- madame Michèle Martin, référent métiers au sein de France Travail Antibes-Sophia,
- madame Maryline Riado, référent métiers au sein de France Travail Antibes-Sophia,
- monsieur Serge Gloumeaud, référent métiers au sein de France Travail Cagnes sur Mer,
- madame Laurence Mertz Bouras, référent métiers au sein de France Travail Cagnes sur Mer,
- madame Muriel Mandrick, référent métiers au sein de France Travail Cannes,
- monsieur Laurent Vives, référent métiers au sein de France Travail Cannes,
- madame Rosalie Morisseau, référent métiers au sein de France Travail Grasse,
- monsieur Laurent Poilane, référent métiers au sein de France Travail Grasse,
- madame Frédérique Giudicelli, référent métiers au sein de France Travail Le Cannet,
- madame Nathalie Maignant, référent métiers au sein de France Travail Le Cannet,
- monsieur Laurent Torzuoli, référent métiers au sein de France Travail Menton,
- madame Viviane Claraz, référent métiers au sein de France Travail Nice Centre,
- madame Sarah Polizzi, référent métiers au sein de France Travail Nice Centre,
- madame Coralie Freudenreich, référent métiers au sein de France Travail Nice Est,
- madame Fatima Hamlil, référent métiers au sein de France Travail Nice Est,
- madame Malika El Hanine, référent métiers au sein de France Travail Nice La Trinité,
- madame Florence Mas, référent métiers au sein de France Travail Nice La Trinité,
- madame Magali Azoulay, référent métiers au sein de France Travail Nice Ouest,
- madame Elisabeth Roubaud, référent métiers au sein de France Travail Nice Ouest,
- madame Aurélie Anzoletti, référent métiers au sein de France Travail Nice Nord,
- madame Maha Ghouaiel, référent métiers au sein de France Travail Nice Nord,
- madame Céline Carrie, référent métier au sein de France Travail Aix Vallée de l'Arc,
- monsieur Pascal Lampazona, référent métiers au sein de France Travail Aix Vallée de l'Arc,
- monsieur Cyril Di Stefano, référent métiers au sein de France Travail Aix Galice,
- madame Véronique Duclos-Olry, référent métiers au sein de France Travail Aix Galice,
- monsieur Eric Dubouch, référent métiers au sein de France Travail Arles,
- madame Emmanuelle Boyer, référent métiers au sein de France Travail Arles,
- monsieur Patrick Benejam, référent métiers au sein de France Travail Aubagne,
- monsieur Thierry Berbigier, référent métiers au sein de France Travail Aubagne,
- madame Caroline Logeat, référent métiers au sein de France Travail Aubagne,
- madame Sandrine Cochard, référent métiers au sein de France Travail Châteaurenard,
- madame Théa Noelli, référent métiers au sein de France Travail Châteaurenard,
- madame Véronique Louvel, référent métiers au sein de France Travail Gardanne,
- madame Evelyne Ortusi, référent métiers au sein de France Travail Gardanne,

- madame Magali Bruson, référent métiers au sein de France Travail Istres,
- madame Salima Gaouaou, référent métiers au sein de France Travail Istres,
- madame Carmen Pontida, référent métiers au sein de France Travail Istres,
- madame Virginie Milano, référent métiers au sein de France Travail La Ciotat,
- madame Louise Genovese, référent métiers au sein de France Travail Marignane,
- madame Hélène Pavon, référent métiers au sein de France Travail Marignane,
- monsieur Pascal Laurent, référent métiers au sein de France Travail Marseille Belle de Mai,
- madame Cécile Ramel, référent métiers au sein de France Travail Marseille Belle de Mai,
- madame Sylvie Thebaud, référent métiers au sein de France Travail Marseille Belle de Mai,
- madame Fatimazahra Vincent, référent métiers au sein de France Travail Marseille Belle de Mai,
- madame Katidja Ibrahim, référent métiers au sein de France Travail Marseille Blancarde,
- monsieur Guillaume Olive, référent métiers au sein de France Travail Marseille Blancarde,
- monsieur Julien Ribière, référent métiers au sein de France Travail Marseille Blancarde,
- madame Céline Bajac, référent métiers au sein de France Travail Marseille Cap Pinède,
- madame Virginie D Urso, référent métiers au sein de France Travail Marseille Cap Pinède,
- madame Mounira Chared, référent métiers au sein de France Travail Marseille Carré Gabriel,
- madame Gaëlle Graux, référent métiers au sein de France Travail Marseille Carré Gabriel,
- madame Eugénie Ely, référent métiers au sein de France Travail Marseille Château Gombert,
- madame Marion Marchione, référent métiers au sein de France Travail Marseille Château Gombert,
- monsieur Michel Merlino, référent métiers au sein de France Travail Marseille Château Gombert,
- madame Samia Benzait, référent métiers au sein de France Travail Marseille La Valentine,
- madame Annie Martinez, référent métiers au sein de France Travail Marseille La Valentine,
- madame Hanane Abdelfettah, référent métiers au sein de France Travail Marseille Mourepiane,
- monsieur Stéphane Céone, référent métiers au sein de France Travail Marseille Mourepiane,
- monsieur Ghoussoune Aouf, référent métiers au sein de France Travail Marseille Paradis,
- madame Julie Cona, référent métiers au sein de France Travail Marseille Paradis,
- monsieur André Fiorillo, référent métiers au sein de France Travail Marseille Paradis,
- madame Malka Roger, référent métiers au sein de France Travail Marseille Paradis,
- madame Linda Amri, référent métiers au sein de France Travail Marseille Pharo,
- monsieur Mouloud Arab, référent métiers au sein de France Travail Marseille Pont de Vivaux,

- madame Fadila Bourekhoum, référent métiers au sein de France Travail Marseille Pont de Vivaux,
- madame Ting Wermelinger, référent métiers au sein de France Travail Marseille Pont de Vivaux,
- monsieur Olivier Carayon, référent métiers au sein de France Travail Marseille Porte d'Aix,
- madame Laure Florentino, référent métiers au sein de France Travail Marseille Porte d'Aix,
- madame Rahnia Maafi, référent métiers au sein de France Travail Marseille Porte d'Aix,
- madame Sophie Mazaleigue, référent métiers au sein de France Travail Martigues,
- madame Aude Vauchair, référent métiers au sein de France Travail Martigues,
- madame Magali Bruson, référent métiers au sein de France Travail Miramas,
- madame Salima Gaouaou, référent métiers au sein de France Travail Miramas,
- madame Carmen Pontida, référent métiers au sein de France Travail Miramas,
- madame Stéphanie Dubois, référent métiers par intérim au sein de France Travail Salon de Provence,
- madame Patricia Sénécal Mérand, référent métiers au sein de France Travail Salon de Provence,
- monsieur Patrice Tallet, référent métiers au sein de France Travail Salon de Provence,
- madame Audrey Maupetit, référent métiers au sein de France Travail Vitrolles,
- monsieur Didier Crombe, référent métiers au sein de France Travail Brignoles,
- madame Marine Gabriel, référent métiers au sein de France Travail Brignoles,
- madame Ludivine Verrier, référent métiers au sein de France Travail Brignoles,
- monsieur Frédéric Beaumont, référent métiers au sein de France Travail Draguignan,
- madame Emmanuelle Fusil, référent métiers au sein de France Travail Draguignan,
- madame Valérie Roustant, référent métiers au sein de France Travail Fréjus,
- madame Agnès Huart, référent métiers au sein de France Travail Golfe de Saint Tropez,
- monsieur Mickaël Lobry, référent métiers au sein de France Travail Golfe de Saint Tropez,
- madame Daphnée Dhez, référent métiers au sein de France Travail Hyères,
- madame Fabienne Salazard, référent métiers au sein de France Travail Hyères,
- madame Christelle Joly, référent métiers au sein de France Travail La Garde,
- madame Nathalie Sandral, référent métiers au sein de France Travail La Garde,
- madame Christelle Godart, référent métiers au sein de France Travail La Seyne sur Mer,
- monsieur Eric Juniot, référent métiers au sein de France Travail La Seyne sur Mer,
- madame Magali Arnaud, référent métiers au sein de France Travail Le Cannet Cœur du Var,
- madame Sabine Demaison, référent métiers au sein de France Travail Le Cannet Cœur du Var,
- madame Sandrine Brouyer, référent métiers au sein de France Travail Saint Maximin,
- monsieur Fabrice Broustaut, référent métiers au sein de France Travail Saint Raphaël,
- madame Caroline Brucker, référent métiers au sein de France Travail Six Fours,
- madame Lucie Chaume, référent métiers au sein de France Travail Six Fours,
- madame Nelly Chapelle, référent métiers au sein de France Travail Toulon la Rode,
- monsieur Eric Dorchy, référent métiers au sein de France Travail Toulon la Rode,
- madame Claire Aubry, référent métiers au sein de France Travail Toulon Foch,

- madame Zineb Lazzaoui Denimal, référent métiers au sein de France Travail Toulon Foch,
- madame Nicole Aloy, référent métiers au sein de France Travail Apt,
- madame Aïcha Akoudad, référent métiers au sein de France Travail Avignon Joly Jean,
- madame Bouchra Errachdi, référent métiers au sein de France Travail Avignon Joly-Jean,
- madame Cécile Chereau, référent métiers au sein de France Travail Avignon Réalpanier,
- monsieur Nicolas Nguyen Van, référent métiers au sein de France Travail Avignon Réalpanier,
- madame Sylvie Maurin, référent métiers au sein de France Travail Bollène,
- monsieur Jérémy Monnet, référent métiers au sein de France Travail Carpentras,
- monsieur Jérôme Ruel, référent métiers au sein de France Travail Carpentras,
- madame Martine Cyrille, référent métiers au sein de France Travail Cavaillon,
- madame Nicole De Lucenay, référent métiers au sein de France Travail Cavaillon,
- madame Axelle Boyac, référent métiers au sein de France Travail Orange,
- monsieur Frantz Mouchard, référent métiers au sein de France Travail Orange,
- monsieur Jean-Pierre Saveant, référent métiers au sein de France Travail Pertuis.

Article 6 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les contestations le cas échéant formées contre ces décisions et actes.

Article 7 - Abrogation et publication

La décision Paca n° 2026-24 DS Agences du 1er juillet est abrogée.

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Marseille, le 27 juillet 2026.

Pascal Blain,
directeur régional
de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur

Décision Paca n° 2026-30 DS DT du 27 juillet 2026

**Délégation de signature du directeur régional de France Travail
Provence-Alpes-Côte d'Azur au sein des directions territoriales**

Le directeur régional de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5131-6, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-2, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5131-15 à R.5131-26, R.5312-4, R.5312-25 et R.5312-26, , R.5312-47, R.5412-1 à R.5412-3, R.5426-15, R.5426-18 et R.5426-20,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R213-10 et suivants,

Vu le code de l'action sociale et des familles notamment les articles L.262-37 et R.262-68 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment ses articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'opérateur France Travail,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu, ensemble, la convention du 15 novembre 2024 relative à l'assurance chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier les articles 46, 46 bis et 55,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité, Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article 1 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords-cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour France Travail, ou sur la base d'une convention type établie par la direction générale,
- 2) les conventions locales ou départementales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative territoriale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 4) les marchés de prestations spécifiques d'un montant inférieur à 140 000 euros HT.

Article 2 - Service des prestations

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 6 à l'effet de :

- prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

Article 3 - Prestations en trop versées

§ 1 - Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement des prestations en trop versées dans la limite de 48 mois aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non-valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées,

- d'un montant inférieur à 1000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers ;
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage ;
- d'un montant inférieur à 1000 euros pour admettre en non-valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 - Contestations et recours

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6 à l'effet de signer les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre les décisions :

- de suspension du revenu de remplacement, de l'allocation du contrat d'engagement jeune et du revenu de solidarité active ainsi qu'à la levée ou au refus de levée de cette suspension ;
- de suppression du revenu de remplacement et de l'allocation du contrat d'engagement jeune ou appliquant la pénalité administrative ;

- de radiation de la liste des demandeurs d'emploi en cas de manquement aux obligations du contrat d'engagement ou du contrat d'engagement jeune ou de non-respect du projet de reconversion professionnelle ;
- d'avertissement envoyé au demandeur d'emploi ne bénéficiant ni du revenu de remplacement, ni de l'allocation du contrat d'engagement jeune, ni du revenu de solidarité active.

Article 5 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de la direction territoriale ou à l'animation du service public territorial de l'emploi,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 6.

Article 6 - Délégués

§ 1 - directeurs territoriaux

- madame Caroline Bacchini, directrice territoriale des Alpes de Haute Provence,
- monsieur Laurent Estroumza, directeur territorial des Hautes Alpes,
- monsieur Richard Spinosa, directeur territorial des Alpes Maritimes,
- monsieur Nicolas Conard, directeur territorial des Bouches-du-Rhône,
- madame Angélique Ricordel, directrice territoriale du Var,
- monsieur Stéphane le Nallio, directeur territorial de Vaucluse.

§ 2 - directeurs territoriaux délégués

- madame Karine Romero, directrice territoriale déléguée des Alpes Maritimes (à compter du 1er septembre 2026),
- monsieur Guillaume Sagot, directeur territorial délégué Provence Nord,
- madame Emmanuelle Comont Darche, directrice territoriale déléguée Provence Sud,
- monsieur David Monge, directeur territorial délégué Marseille,
- monsieur Frédéric Caillol, directeur territorial délégué Marseille,
- monsieur Christophe Neuville, directeur territorial délégué Est et Haut Var,
- madame Anne Serisier, directrice territoriale déléguée Vaucluse,
- madame Fabienne Héline, directrice territoriale déléguée Toulon.

§ 3 - chargés de mission ou de projet

- madame Sophie Granchère, chargée de projet au sein de la direction territoriale des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes,
- madame Sophie Hervier-Zavarro, chargée de mission au sein de la direction territoriale des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes,
- monsieur Sylvain Armand, chargé de mission au sein de la direction territoriale des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes,

- madame Daphné Chandellier, chargée de mission au sein de la direction territoriale des Alpes Maritimes,
- madame Agnes Laloubeyre, chargée de mission au sein de la direction territoriale des Alpes Maritimes,
- monsieur Eric Blumental, chargé de projet au sein de la direction territoriale des Bouches du Rhône,
- monsieur Christophe Dallain, chargé de mission au sein de la direction territoriale des Bouches du Rhône,
- madame Sophie Déon, chargée de projet au sein de la direction territoriale des Bouches du Rhône,
- madame Chrystèle Diebold, chargée de mission au sein de la direction territoriale du Var,
- madame Cécile Duval, chargée de mission au sein de la direction territoriale de Vaucluse,
- madame Raphaele Fleurot-Marie, chargée de mission au sein de la direction territoriale de Vaucluse,
- madame Anne Chabrier, chargée de mission au sein de la direction territoriale de Vaucluse.

Article 7 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours administratifs préalables le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 8 - Abrogation et publication

La décision Paca n° 2026-25 DS DT du 1er juillet 2026 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Marseille, le 27 juillet 2026.

Pascal Blain,
directeur régional
de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur

Décision Paca n° 2026-31 DS DR du 27 juillet 2026

**Délégation de signature du directeur régional de France Travail
Provence-Alpes-Côte d'Azur au sein de la direction régionale**

Le directeur régional de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8 à L.5312-10, L.5312-13, L.5412-1, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26, R.5312-47, R.5412-1 à R.5412-7-1,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R213-10 et suivants,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'opérateur France Travail,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la délibération n° 2021-73 du 23 novembre 2021 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu le règlement intérieur des marchés publics de France Travail approuvé par la décision DG n° 2026-27 du 25 mars 2026,

Vu la décision DG n° 2025-17 du 31 janvier 2025 portant délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux,

Décide :

Section 1 - Fonctionnement général

Article 1 - Correspondances, congés, autorisations d'absence et approbations hiérarchiques de déplacement

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16 à l'effet de signer, en matière de traitement de données à caractère personnel, l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation des formalités prévues par le règlement général sur la protection des données et la loi informatique et libertés.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 16 à l'effet de signer les instructions et notes à destination du réseau.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16, à l'effet de signer :

- 1) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, les décisions accordant une prime ou indemnité et les approbations hiérarchiques de déplacement.
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur, les notes de frais de déplacement et de repas occasionnés par l'exercice propre d'un mandat syndical ou d'un mandant des représentants élus du personnel de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur.

§ 4 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 16, à l'effet de signer :

- 1) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur, les notes de frais de déplacement et de repas occasionnés par l'exercice propre d'un mandat syndical ou d'un mandat des représentants élus du personnel de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur.

§ 5 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux §1, §2, §3, § 4 et § 5 de l'article 16 à l'effet de signer :

- 1) les actes et correspondances nécessaires aux activités du service,
- 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement.

Délégation est donnée à monsieur Hakim Bourbia, juriste en charge du conseil juridique, à l'effet de signer :

- les actes et correspondances nécessaires aux activités du service.

§ 6 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 6 de l'article 16, ainsi qu'à madame Julie Villaume en sa qualité de cheffe de cabinet, à l'effet de signer :

- 1) les actes et correspondances nécessaires leurs activités,
- 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement.

§ 7 - Délégation est donnée aux personnes désignées au paragraphe §1 de l'article 16, ainsi qu'à madame Clémence GENTOT, directrice des opérations, à monsieur Pierre Malassenet,

directeur en charge de la sécurisation de l'indemnisation et des droits et à monsieur Eric Pomares, responsable de service en charge des instances paritaires territoires et région, à l'effet de signer les demandes de remboursement des frais engagés présentées par les personnes mandatées dans le cadre des instances paritaires territoriales et régionales au titre de leur participation aux réunions.

Article 2 - Marchés publics

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16, à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 207 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution (y compris la résiliation) de marchés publics, quel que soit leur montant.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 16 à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 103 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés publics, y compris leur résiliation, quel que soit leur montant.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 4 et § 5 de l'article 16 à l'effet de signer :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT,
- 2) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de marchés publics, quel que soit leur montant, à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation.

Section 2 - Autres contrats

Article 3 - Partenariat et autres contrats

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 16 à l'effet de signer les conventions locales, départementales et régionales de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion conclues avec des employeurs concluant une telle convention ou adhérant au régime d'assurance chômage.

Section 3 - Gestion immobilière

Article 4 - Baux, acquisitions, aliénations de biens immobiliers et autorisations d'urbanisme

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16, à l'effet de signer :

- 1) les baux, que France Travail ait qualité de preneur ou bailleur, les conventions de mise à disposition, ainsi que les actes nécessaires à leur conclusion et à leur exécution,
- 2) les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,

- 3) les demandes d'autorisations d'urbanisme.

Section 4 - Ressources humaines

Article 5 - Gestion des ressources humaines

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16, à madame Christine Bugliani, directrice en charge du développement des ressources humaines, et à madame Daniella Chevreuil, directrice en charge de la gestion des ressources humaines, à l'effet de signer, concernant les agents de la direction régionale à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs, les documents et actes nécessaires à la gestion des ressources humaines, y compris le recrutement, la rupture du contrat et les décisions octroyant la protection fonctionnelle de France Travail, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme.

Section 5 - Décisions de sanction et décisions suite à contestations et recours

Article 6 - Recours hiérarchiques

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours hiérarchiques formés par les usagers et autres tiers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional.

Article 7 - Décisions de sanction

Délégation est donnée à madame Clémence Gentot, directrice en charge des opérations et à monsieur Pierre Malassenet, directeur en charge de la sécurisation de l'indemnisation et des droits, à l'effet de signer les décisions relatives à l'inscription sur la liste, à la cessation d'inscription, au changement de catégorie, les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement, notamment en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement, ainsi que les décisions appliquant la pénalité administrative.

Article 8 - Recours préalables et décisions intervenant après médiation préalable obligatoire

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16 à l'effet de signer les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre les décisions relatives à l'inscription sur la liste, à la cessation d'inscription, au changement de catégorie, les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement notamment en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement ou appliquant la pénalité administrative.

Section 6 - Prestations

Article 9 - Service des prestations

§ 1 - Délégation est donnée à madame Linda Khenniche, directrice régionale adjointe en charge des opérations, à madame Clémence Gentot, directrice en charge des opérations et à monsieur Simon Gradoni, directeur en charge des compétences et de la dynamisation des

parcours, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer :

- 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence de France Travail services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat d'engagement jeune (CEJ), le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi,
- 6) statuer dans le cadre des contestations formées (recours administratifs ou médiation préalable obligatoire) contre les décisions mentionnées au présent article.
- 7) dans le cadre des programmes ERASMUS, les contrats pédagogiques, les contrats financiers et les avenants à ces contrats.

Délégation est donnée à madame Fabienne Casanova, chargée de mission, et à monsieur Paco Bessan Seoane, chargé de projet, à l'effet de signer dans le cadre des programmes ERASMUS, les contrats pédagogiques, les contrats financiers et les avenants à ces contrats.

§ 2 - Délégation est donnée à monsieur Eric Pomares, responsable de service en charge des instances paritaires territoires et région, à madame Marianne Defraigne, chargée de projet, à madame Nathalie Dordain, référente métiers et à monsieur Blaise Pineau, conseiller indemnisation, à l'effet de signer :

- 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence de France Travail services) relatives aux primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, ainsi que les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre ces décisions,
- 3) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Section 7 - Recouvrement

Article 10 - Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16 à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par France Travail, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement France Travail services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général,
- 2) les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- 3) les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à France Travail sont produites au passif des entreprises en procédure collective,
- 4) les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé,
- 5) les décisions relatives aux aides et mesure en faveur des entreprises.

Section 8 - Prestations en trop versées

Article 11 - Délais, remise et admission en non valeur

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16 à l'effet d'accorder tout délai de remboursement de prestations en trop versées.

§ 2 - Délégation est donnée à madame Clémence Gentot, directrice en charge des opérations et à monsieur Pierre Malassenet, directeur en charge de la sécurisation de l'indemnisation et des droits, à l'effet d'accorder tout délai de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 60 mois.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16 et à madame Clémence Gentot, directrice en charge des opérations et à monsieur Pierre Malassenet, directeur en charge de la sécurisation de l'indemnisation et des droits, à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non-valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées :

- sans limite de montant lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers ;
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont versées pour le compte de l'assurance chômage ;
- d'un montant inférieur à 1000 euros pour admettre en non-valeur lorsque les prestations concernées sont versées pour le compte de l'assurance chômage.

§ 4 - Délégation est donnée à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 36 mois aux personnes désignées ci-dessous :

- à madame Claire Houche, responsable de service en charge de l'indemnisation,
- à monsieur Eric Pomares, responsable de service en charge des instances paritaires territoires et région,
- à madame Marianne Defraigne, chargée de projet au sein du service instances paritaires territoires et région,
- à madame Nathalie Dordain, référente métiers au sein du service instances paritaires territoires et région,
- à monsieur Blaise Pineau, conseiller indemnisation au sein du service instances paritaires territoires et région,
- à monsieur Serge Lombardi, responsable d'équipe indemnisation,
- à madame Vérane Lançon, responsable d'équipe indemnisation,
- à monsieur Stéphane Martinez, responsable d'équipe indemnisation,
- à madame Soraya Mehadji, référente métiers au sein du service indemnisation.

Section 9 - Plaintes, contentieux, transactions et production au passif

Article 12 - Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation est donnée aux personnes désignées au présent article, à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail ou d'un tiers que France Travail représente.

Bénéficient de la présente délégation :

- madame Katy Darribère, responsable de service prévention des conflits et médiation interne,
- monsieur Gilles Briot, responsable de service en charge de la logistique et des moyens généraux,
- monsieur Damien Vauchair, responsable de service en charge de la sécurité et de la sûreté des personnes et des biens,
- monsieur Hakim Bourbia, juriste conseil juridique.

Article 13 - Contentieux

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 à 3 du présent article, à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice (y compris porter plainte avec constitution de partie civile) au nom de France Travail ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, se rapportant à des décisions de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale.

§ 1 - En matière d'inscription, d'orientation, d'accompagnement et de gestion des droits des demandeurs d'emploi :

- à madame Clémence Gentot, directrice en charge des opérations,
- à monsieur Simon Gradoni, directeur en charge des compétences et de la dynamisation des parcours,

- à monsieur Pierre Malassenet, directeur en charge de la sécurisation de l'indemnisation et des droits,
- à madame Claire Houche, responsable de service en charge de l'indemnisation.

§ 2 - En matière de gestion des ressources humaines, à l'exception :

- des litiges relatifs à la convention collective nationale de France Travail, aux accords qui y sont annexés et accords collectifs nationaux de travail et à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale,
- des litiges relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale concernant la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public,
- d'un litige entre France Travail et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre France Travail et un cadre dirigeant ou cadre supérieur :
 - o à madame Christine Bugliani, directrice en charge du développement des ressources humaines,
 - o à madame Daniella Chevreuil, directrice en charge de la gestion des ressources humaines.

§ 3 - En toute autre matière, à l'exception des litiges :

- entre France Travail et un partenaire institutionnel,
- relatifs à l'exécution d'une convention sur laquelle ou d'un marché public sur lequel le conseil d'administration a délibéré,
- se rapportant à une prise de participation financière ou la participation à des groupements d'intérêt économique, groupements d'intérêt public ou groupements européens de coopération territoriale,
- mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant France Travail :
 - o aux personnes désignées au § 1 de l'article 16.

Article 14 - Transactions

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16, à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 5 000 euros.

Article 15 - Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16 à l'effet de signer les décisions par lesquelles les créances restant dues à France Travail autres sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

Section 10 - Délégataires et dispositions diverses

Article 16 - Délégataires

§ 1 - Directeurs régionaux adjoints :

- monsieur Michel Loutfi, directeur régional adjoint en charge de l'appui,

- madame Linda Khenniche, directrice régionale adjointe en charge des opérations,
- monsieur Joseph Sanfilippo, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale.

§ 2 - Directeurs :

- madame Christine Bugliani, directrice en charge du développement des ressources humaines,
- madame Magalie Cassado, directrice en charge de l'accompagnement et de la transformation managériale,
- madame Daniella Chevreuil, directrice en charge de la gestion des ressources humaines,
- madame Nathalie Cools, directrice en charge de l'administratif et financier,
- monsieur Alec Danguy des Deserts, directeur par intérim en charge de l'administratif et financier (à compter du 03 août 2026),
- monsieur Christian Cortaredona, directeur en charge de la technique,
- madame Marie-Laure Rallet, directrice financière,
- monsieur Marc Zampolini, directeur en charge de la responsabilité sociétale et environnementale,
- madame Clémence Gentot, directrice en charge des opérations,
- monsieur Pierre Malassenet, directeur en charge de la sécurisation de l'indemnisation et des droits,
- monsieur Simon Gradoni, directeur en charge des compétences et de la dynamisation des parcours,
- monsieur Xavier Guidoni, directeur de cabinet,
- madame Aude Fredenucci, directrice en charge des partenariats opérationnels et de la territorialisation,
- monsieur Guillaume Koning, directeur en charge de la performance et de l'efficacité.

§ 3 – Médiateur :

- monsieur Eric Cayol, médiateur de France Travail Paca.

§ 4 - Responsables de service :

- madame Anne Branchereau, responsable du service communication,
- madame Virginie Thiebaud, responsable du service entreprises,
- madame Annie Lopez, responsable de service en charge de la formation des demandeurs d'emploi,
- monsieur Gilles Briot, responsable de service en charge de la logistique et des moyens généraux,
- madame Rachel Lorrain, responsable de service par intérim en charge des achats, marchés et approvisionnement,

- monsieur Pascal Hubert, responsable de service en charge de l'immobilier et de la maintenance,
- monsieur Fabien Maura, responsable de service en charge des habilitations et de l'informatique,
- madame Rachel Lorrain, responsable des services financiers,
- monsieur Damien Vauchair, responsable de service en charge de la sécurité et de la sûreté des personnes et des biens,
- monsieur Nicolas Bianco, responsable de service emploi et carrière,
- monsieur Mickaël Villaume, responsable de service en charge de la gestion du personnel,
- monsieur Vincent Suchier, responsable de service par intérim en charge du pilotage de la performance sociale,
- madame Katy Darribère, responsable de service prévention des conflits et médiation interne,
- madame Stéphanie Demange, responsable de service en charge du RSE,
- madame Béatrice Flavi, responsable de service par intérim en charge des relations sociales, de la qualité de vie au travail et de la diversité,
- monsieur Daniel El Khansa, responsable de service en charge du pilotage qualité,
- madame Claire Houche, responsable de service en charge de l'indemnisation,
- monsieur Eric Pomares, responsable de service en charge des instances paritaires territoires et région,
- madame Sandrine Lazzati, responsable de service en charge de la coopération pour des territoires inclusifs,
- monsieur Eric Garnier, responsable de service en charge de la coopération pour l'insertion des publics.

§ 5 - Responsables de service adjoints :

- madame Marie Hélène Jentile, responsable de service adjoint en charge de la communication,
- madame Anne Debernardy, adjointe au responsable de service en charge des achats, marchés et approvisionnement,
- monsieur Frédéric Niola, adjoint au responsable de service en charge de la logistique et des moyens généraux.

§ 6 - Responsables de pôle et d'équipe :

- monsieur Lionel Férie, responsable de pôle comptabilité,
- monsieur Rdouan Jalal, responsable de pôle comptabilité,
- monsieur Serge Lombardi, responsable d'équipe indemnisation,
- madame Coralie Sanguinetti, responsable d'équipe support au sein du Lab,

-
- monsieur Stéphane Martinez, responsable d'équipe indemnisation,
 - madame Vérane Lançon, responsable d'équipe indemnisation.

Article 17 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

On entend par « cadres dirigeants » les cadres dirigeants mentionnés à l'article 1.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et par « cadres supérieurs » les cadres visés à l'article 4.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de catégorie 4, filière management, directeurs territoriaux délégués et médiateurs.

Article 18 - Abrogation et publication

La décision Paca n° 2026-26 DS DR du 1er juillet 2026 est abrogée.

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Marseille, le 27 juillet 2026.

Pascal Blain,
directeur régional
de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur

Décision Paca n° 2026-32 DS Dépense du 27 juillet 2026

Délégation de signature du directeur régional de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette

Le directeur régional de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-6, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la signature des opérations de dépense,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2019-15 du 12 février 2019 fixant le cadre des délégations de signature au sein de Pôle emploi en matière d'opérations de dépense et de recette,

Décide :

Article 1 - Bon à payer d'une opération de dépense et émission ou endos d'un chèque

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur, le bon à payer d'une opération de dépense, d'une part, et un chèque ou l'endos d'un chèque, d'autre part, dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015, à l'exclusion de toute autre opération de mise en règlement :

- monsieur Michel Loutfi, directeur régional adjoint en charge de l'appui,
- madame Linda Khenniche, directrice régionale adjointe en charge des opérations,
- monsieur Joseph Sanfilippo, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- madame Nathalie Cools, directrice en charge de l'administratif et financier,
- monsieur Alec Danguy des Deserts, directeur par intérim en charge de l'administratif et financier (à compter du 03 août 2026),
- madame Clémence Gentot, directrice en charge des opérations,
- monsieur Pierre Malassenet, directeur en charge de la sécurisation de l'indemnisation et des droits,
- monsieur Simon Gradoni, directeur en charge des compétences et de la dynamisation des parcours,
- madame Marie-Laure Rallet, directrice financière,
- madame Anne Serisier, directrice adjointe en charge de la qualité et du contrôle,
- monsieur Xavier Guidoni, directeur de cabinet,
- Madame Aude Fredenucci, directrice en charge des partenariats opérationnels et de la territorialisation,
- monsieur Guillaume Koning, directeur en charge de la performance et de l'efficacité,
- madame Christine Bugliani, directrice en charge du développement des ressources humaines,
- madame Daniella Chevreuil, directrice en charge de la gestion des ressources humaines,

- madame Magalie Cassado, directrice en charge de l'accompagnement et de la transformation managériale,
- monsieur Marc Zampolini, directeur en charge de la responsabilité sociétale et environnementale.

Article 2 - Bon à payer d'une opération de dépense

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur, le bon à payer d'une opération de dépense :

- monsieur Didier Martin, directeur en charge de l'appui centralisé,
- monsieur Thierry Couprie, directeur par intérim en charge du contrôle et sécurisation des moyens,
- monsieur Ambroise Gagneuil, responsable de service en charge de la prévention des fraudes,
- monsieur Gilles Dellavalle, responsable de service charge du contentieux et incidents de paiement,
- monsieur Didier Mirabel, responsable de service en charge des services à distance,
- madame Claire Houche, responsable de service en charge de l'indemnisation,
- madame Anne Branchereau, responsable de service en charge de la communication,
- monsieur Christian Cortaredona, directeur en charge de la technique,
- monsieur Gilles Briot, responsable de service en charge de la logistique et des moyens généraux,
- monsieur Fabien Maura, responsable de service en charge des habilitations et de l'informatique,
- madame Rachel Lorrain, responsable des services financiers,
- monsieur Pascal Hubert, responsable de service en charge de l'immobilier et de la maintenance,
- monsieur Damien Vauchair, responsable de service en charge de la sécurité et la sûreté des personnes et des biens.

Article 3 - Conditions d'exercice des délégations données aux articles 1 et 2

Pour une même opération de dépense, d'une part, un même délégataire ne peut signer à la fois le bon à payer et le chèque y afférent et, d'autre part, lorsqu'un délégataire est signataire du bon à payer, son supérieur hiérarchique (N+1) ne peut pas être signataire du chèque et vice versa. Il ne peut être dérogé à ce second principe qu'à titre exceptionnel, en cas de nécessité (urgence ou insuffisance momentanée de délégataires).

Article 4 - Autorisation de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur régional de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur, les autorisations de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015 :

- monsieur Michel Loutfi, directeur régional adjoint en charge de l'appui,
- madame Linda Khenniche, directrice régionale adjointe en charge des opérations,

-
- monsieur Joseph Sanfilippo, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale.

Article 5 - Abrogation

La décision Paca n° 2026-28 DS Dépense du 1er juillet 2026 est abrogée.

Article 6 - Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Marseille, le 27 juillet 2026.

Pascal Blain,
directeur régional
de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur

Décision Paca n° 2026-33 CMC du 27 juillet 2026

Composition et fonctionnement de la commission des marchés publics constituée auprès du directeur régional de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le directeur régional de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-10, R. 5312-23, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial,

Vu le règlement intérieur des marchés publics de France Travail approuvé par la décision DG n° 2026-27 du 25 mars 2026, notamment ses articles 11 et 12,

Décide :

Article 1

Sont membres, avec voix délibérative, de la commission des marchés publics constituée auprès du directeur régional de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- monsieur Michel Loutfi, directeur régional adjoint en charge de l'appui, qui en assure la présidence,
- un représentant du ou des services à l'origine du marché public ou, en cas de marché public coordonné dans les conditions prévues au chapitre III de la partie I du règlement intérieur susvisé, un représentant de chacune des structures participant à la coordination ou, en cas de marché public coordonné répondant aux besoins en formation, hébergement et restauration d'un campus, un représentant de chacune des directions régionales et du campus concernés,
- un représentant du service en charge des achats, marchés et approvisionnements,
- un représentant du service en charge des affaires juridiques, qui en assure le secrétariat,
- un représentant en charge de la direction administrative et financière.

En sont en outre membres, avec voix consultative :

- le contrôleur général économique et financier auprès de France Travail ou son représentant,
- le cas échéant, un ou plusieurs agents de France Travail ou personnalités extérieures dont la participation présente un intérêt au regard de l'objet de la consultation, convoqués pour la réunion considérée de la commission.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Michel Loutfi, monsieur Joseph Sanfilippo, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, assure la présidence. En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Michel Loutfi et de monsieur Joseph Sanfilippo, madame Linda Khenniche, directrice régionale adjointe en charge des opérations, assure la présidence. En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Michel Loutfi, de monsieur Joseph Sanfilippo et de madame Linda Khenniche, madame Nathalie Cools, directrice en

charge de l'administratif et financier, assure la présidence. En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Michel Loutfi, de monsieur Joseph Sanfilippo, de madame Linda Khenniche et de madame Nathalie Cools, monsieur Alec Danguy des Deserts, directeur par intérim en charge de l'administratif et financier, assure la présidence.

Article 3

Lorsque la possibilité est donnée aux membres de participer à distance à une réunion de la commission au moyen d'une audio-conférence ou visio-conférence, selon des modalités fixées dans la convocation, les destinataires de celle-ci ne révèlent en aucun cas au-delà de leur éventuel représentant les éléments de connexion qui y sont précisés. Les membres participent à distance dans des conditions, notamment matérielles, garantissant la confidentialité des débats.

Ces règles sont rappelées en début de réunion et/ou dans la convocation.

Article 4

La décision Paca n° 2026-15 CMC du 20 avril 2026 est abrogée.

Article 5

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Marseille, le 27 juillet 2026.

Pascal Blain,
directeur régional
de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur

Décision Paca n° 2026-34 RFF du 27 juillet 2026

Liste complémentaire des emplois et métiers éligibles à la rémunération de fin de formation (RFF) en région Provence-Alpes-Côte d'azur

Le directeur régional de France Travail Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5426-8-1 et suivants, L.6313-1 et suivants, R.5312-19, R.5426-18 et suivants, et R.6341-1 et suivants,

Vu la délibération n° 2025-45 du 27 novembre 2025 du conseil d'administration de France Travail relative à la rémunération de fin de formation (RFF),

Vu la décision DG n° 2025-183 du 5 décembre 2025 à la liste nationale des emplois et métiers éligibles à la rémunération de fin de formation (RFF),

Décide :

Article 1 - Liste des emplois et métiers

En complément de la liste nationale arrêtée par décision DG n° 2025-183 du 5 décembre 2025, la liste des emplois et métiers éligibles à la rémunération de fin de formation (RFF) en région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la suivante :

- A1202 Agent / Agente d'entretien des espaces naturels,
- F1402 Extracteur / Extractrice de roches,
- G1223 animateur / Animatrice en site de divertissement,
- G1236 animateur / Animatrice de club de vacances,
- G1238 animateur / Animatrice d'atelier multimédia,
- G1239 Responsable d'animation,
- G1409 Manager en restauration rapide,
- G1413 Directeur / Directrice de restaurant,
- H1102 Ingénieur / Ingénieure d'affaires en industrie,
- H1501 Responsable de laboratoire d'analyse industrielle,
- J1404 Kinésithérapeute,
- J1413 Physiothérapeute,
- K1206 animateur coordinateur socioculturel /Animatrice coordinatrice socioculturelle,
- K1217 animateur socioéducatif / Animatrice socioéducative,
- K1219 Directeur / Directrice de centre socioculturel,
- K1303 Garde d'enfant,
- M1101 Acheteur / Acheteuse,
- N4123 Conducteur livreur installateur / Conductrice livreuse installatrice,
- N4201 Responsable d'agence transport routier de marchandises,
- N4202 Responsable d'exploitation transport routier de personnes,
- N4204 Agent / Agente d'exploitation transport routier de personnes,
- A1436 Conducteur / Conductrice de travaux en entreprise de travaux agricoles,
- B1803 Couturier / Couturière,
- D1207 Retoucheur / Retoucheuse en habillement,
- G1226 Chef / Cheffe de bassin,

-
- G1412 Directeur / Directrice de parc à thème,
 - N1106 Agent / Agente de quai manutentionnaire,
 - N1116 Agent / Agente de quai réceptionnaire,
 - N4107 Conducteur livreur / Conductrice livreuse de béton prêt à l'emploi,
 - N4118 Conducteur / Conductrice enlèvement de déchets.

Article 2 – Publication et modalités d'application

La présente décision s'applique aux formations prescrites jusqu'au 31 décembre 2026.

Elle est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Marseille, le 27 juillet 2026.

Pascal Blain,
directeur régional
de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur

Décision Ma n° 2026-15 DS DR du 29 juillet 2026

Délégation de signature temporaire donnée par le directeur régional de France Travail Martinique à madame Ivane Squelbut, en mission à la direction régionale

Le directeur régional de France Travail Martinique,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8 à L.5312-10, L.5312-13, L.5412-1, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26, R.5312-47, R.5412-1 à R.5412-7-1,

Vu la décision DG n° 2025-17 du 31 janvier 2025 portant délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux,

Décide :

Article 1- Délégation temporaire

Délégation est donnée à madame Ivane Squelbut, en mission à la direction régionale de France Travail Martinique, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de France Travail Martinique et pendant la période comprise entre le 3 et le 21 août 2026 inclus, tous les documents et actes nécessaires à l'accomplissement des missions incombant à la direction régionale, dans les conditions et limites fixées par la décision du directeur général de France Travail portant délégation de pouvoir aux directeurs régionaux, à l'exception des décisions portant délégation de pouvoir ou de signature au sein de la direction régionale ou modifiant l'organisation ou le fonctionnement de ses services.

Article 2 - Publication

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Fort-de-France, le 29 juillet 2026.

Charles Jaulin,
directeur régional
de France Travail Martinique

Décision Oc n° 2026-30 DS DR du 30 juillet 2026

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Occitanie au sein de la direction régionale

La directrice régionale de France Travail Occitanie,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8 à L.5312-10, L.5312-13, L.5412-1, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26, R.5312-47, R.5412-1 à R.5412-7-1,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R.213-10 et suivants,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'opérateur France Travail,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la délibération n° 2021-73 du 23 novembre 2021 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu le règlement intérieur des marchés publics de France Travail approuvé par la décision DG n° 2026-27 du 25 mars 2026,

Vu la décision DG n° 2025-17 du 31 janvier 2025 portant délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux,

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence et approbations hiérarchiques de déplacement

§ 1 - Délégation est donnée à monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations, à madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale et à monsieur David Merlaud, directeur régional adjoint en charge des fonctions supports, à l'effet de signer, en matière de traitement de données à caractère personnel, l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation des formalités prévues par le règlement général sur la protection des données et la loi informatique et libertés.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 4 de l'article 14, à l'effet de signer les instructions et notes à destination du réseau.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 à § 4 de l'article 14, à l'effet de signer :

- 1) les actes et correspondances nécessaires aux activités du service,
- 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, les décisions accordant une prime ou indemnité et les approbations hiérarchiques de déplacement.

§ 4 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous, à l'effet de signer, les notes de frais des représentants du personnel :

- madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- madame Priscillia Grandmaire, directrice de la gestion des ressources humaines
- monsieur Jean-Pierre Rozé, directeur du développement des ressources humaines
- monsieur Thierry Dasté, directeur de l'animation de la transformation RH et de la performance sociale
- madame Marie Pierre Beaudouin, responsable de service relations sociales, santé et qualité de vie au travail
- madame Emilie Soule Lecoq, service relations sociales, santé et qualité de vie au travail
- madame Christelle Fernandez, service relations sociales, santé et qualité de vie au travail

§ 5 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous, à l'effet de signer, les notes de frais des membres de l'instance paritaire régionale :

- madame Myriam Comtesse, directrice des relations extérieures et de la communication
- monsieur Frédéric Farkas, responsable de service IPR et relations extérieures

Article 2 – Marchés publics

§ 1 - Délégation est donnée à monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations, à madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale et à monsieur David Merlaud, directeur régional adjoint en charge des fonctions supports, à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 1 000 000 HT,
- 2) les bons de commande quel que soit leurs montants
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution (y compris la résiliation) de marchés publics, quel que soit leur montant.

§ 2- Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous, à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution (y compris la résiliation) de marchés publics, quel que soit leur montant.

Bénéficiaire de la présente délégation :

- madame Aurélie Bladou, directrice administrative, finances et gestion
- monsieur Vincent Nayral, directeur de la maîtrise des risques
- monsieur Olivier Laux, directeur de la performance et de l'efficacité
- madame Priscillia Grandmaire, directrice de la gestion des ressources humaines
- monsieur Jean-Pierre Rozé, directeur du développement des ressources humaines
- monsieur Thierry Dasté, directeur de l'animation de la transformation RH et de la performance sociale
- madame Vanessa Serrato, directrice de l'organisation du travail, de l'innovation et du lab
- madame Myriam Comtesse, directrice des relations extérieures et de la communication
- monsieur Frédéric Puyo, directeur des opérations

§ 3- Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous, à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 10 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés publics, y compris leur résiliation, quel que soit leur montant.

Bénéficiaire de la présente délégation :

- monsieur Hervé Faugère, responsable de service achats, marchés
- monsieur Arnaud Lapène, responsable adjoint de service achats, marchés
- monsieur Stéphane Simon, responsable de service gestion de la logistique et des moyens généraux
- madame Audrey Quetelard, responsable adjointe de service gestion du patrimoine immobilier
- madame Patricia Catanese, responsable de service responsabilité sociétale et environnementale
- monsieur Franck Paul, responsable de service sûreté et sécurité des personnes et des biens
- madame Laurence Ingargiola, responsable de service communication externe
- monsieur Frédéric Farkas, responsable de service IPR et relations extérieures
- monsieur Christophe Andrieux, adjoint au directeur des opérations
- monsieur Hervé Grammatico, responsable de service contrôle de gestion et FSE
- madame Céline Ribet, responsable de service sécurisation des risques informatiques

§ 4- Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous, à l'effet de signer :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- 2) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de marchés publics, quel que soit leur montant, à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation.

Bénéficient de la présente délégation :

- monsieur Frédéric Puyo, directeur des opérations
- monsieur Christophe Andrieux, adjoint au directeur des opérations
- madame Natacha Favreau, responsable de service accompagnement des demandeurs d'emploi

Section 2 – Autres contrats

Article 3 – Partenariat et autres contrats

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous, à l'effet de signer les conventions locales, départementales et régionales de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion conclues avec des employeurs concluant une telle convention ou adhérant au régime d'assurance chômage.

Bénéficient de la présente délégation :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur David Merlaud, directeur régional adjoint en charge des fonctions supports
- monsieur Frédéric Puyo, directeur des opérations
- monsieur Vincent Nayral, directeur de la maîtrise des risques
- monsieur Olivier Laux, directeur de la performance et de l'efficacité
- madame Myriam Comtesse, directrice des relations extérieures et de la communication

Section 3 – Gestion immobilière

Article 4 – Baux, acquisitions, aliénations de biens immobiliers et autorisations d'urbanisme

Délégation est donnée à monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations, à madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, à monsieur David Merlaud, directeur régional adjoint en charge des fonctions supports, et à madame Aurélie Bladou, directrice administrative, finances et gestion, à l'effet de signer :

- 1) les baux, que France Travail ait qualité de preneur ou bailleur, les conventions de mise à disposition, ainsi que les actes nécessaires à leur conclusion et à leur exécution,
- 2) les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,
- 3) les demandes d'autorisations d'urbanisme.

Section 4 – Ressources humaines

Article 5 – Gestion des ressources humaines

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-dessous, à l'effet de signer, concernant les agents de la direction régionale à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs, les documents et actes nécessaires à la gestion des ressources humaines, y compris le recrutement, la rupture du contrat et les décisions octroyant la protection fonctionnelle de France Travail, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme.

Bénéficient de la présente délégation :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur David Merlaud, directeur régional adjoint en charge des fonctions supports
- madame Priscillia Grandmaire, directrice de la gestion des ressources humaines
- monsieur Jean-Pierre Rozé, directeur du développement des ressources humaines
- monsieur Thierry Dasté, directeur de l'animation de la transformation RH et de la performance sociale
- monsieur Jean Paul Canoni, responsable de service gestion des emplois et des parcours professionnels
- monsieur Antoine Senes, responsable de service gestion administrative et paie
- monsieur Mathieu Lordon, responsable adjoint de service gestion administrative et paie

Section 5 – Décisions de sanction et décisions suite à contestations et recours

Article 6 – Recours hiérarchiques

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours hiérarchiques formés par les usagers et autres tiers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité de la directrice régionale.

Bénéficient de cette délégation :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur David Merlaud, directeur régional adjoint en charge des fonctions supports
- monsieur Vincent Nayral, directeur de la maîtrise des risques
- monsieur Olivier Laux, directeur de la performance et de l'efficience

Article 7 – Décisions de sanction

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous, à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement, ainsi que les décisions appliquant la pénalité administrative.

Bénéficient de la présente délégation :

- monsieur Laurent Renault, responsable de service prévention et lutte contre les fraudes
- monsieur Vincent Nayral, directeur de la maîtrise des risques
- monsieur Olivier Laux, directeur de la performance et de l'efficacité

Article 8 – Contestations et recours

Délégation est donnée à monsieur Vincent Nayral, directeur de la maîtrise des risques, à l'effet de signer les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement ou appliquant la pénalité administrative mentionnées à l'article 7.

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation temporaire est donnée à monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations, madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale et monsieur David Merlaud, directeur régional adjoint en charge des fonctions supports.

Section 6 – Prestations en trop versées

Article 9 – Délais, remise et admission en non-valeur

§ 1 – Délégation est donnée à monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations, à madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale et à monsieur David Merlaud, directeur régional adjoint en charge des fonctions supports à l'effet d'accorder tout délai de remboursement de prestations en trop versées.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non-valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées :

- sans limite de montant lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers,
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont versées pour le compte de l'assurance chômage,
- d'un montant inférieur à 1000 euros pour admettre en non-valeur lorsque les prestations concernées sont versées pour le compte de l'assurance chômage.

Bénéficient de cette délégation :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur David Merlaud, directeur régional adjoint en charge des fonctions supports
- monsieur Vincent Nayral, directeur de la maîtrise des risques
- monsieur Olivier Laux, directeur de la performance et de l'efficacité
- monsieur Gilles Lévy, directeur de la production de services régionale
- madame Joëlle Emonet, directrice adjointe de la production de services régionale

Section 7 – Plaintes, contentieux, transactions et production au passif

Article 10 – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous, à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail ou d'un tiers que France Travail représente.

Bénéficient de cette délégation :

- monsieur Vincent Nayral, directeur de la maîtrise des risques
- monsieur Franck Paul, responsable de service sûreté et sécurité des personnes et des biens
- monsieur Jean Bessières, responsable adjoint de service sûreté et sécurité des personnes et des biens

Article 11 – Contentieux

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice (y compris porter plainte avec constitution de partie civile) au nom de France Travail ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, se rapportant à des décisions de France Travail Occitanie ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale.

§ 1 – En matière d'inscription, d'orientation, d'accompagnement et de gestion des droits des demandeurs d'emploi :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur David Merlaud, directeur régional adjoint en charge des fonctions supports
- monsieur Olivier Laux, directeur de la performance et de l'efficience
- monsieur Vincent Nayral, directeur de la maîtrise des risques
- madame Agnès Molines Géa, responsable du service juridique et déontologie - protection des données

§ 2 – En matière de fraudes, à l'exception des litiges concernant plusieurs établissements de France Travail :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur David Merlaud, directeur régional adjoint en charge des fonctions supports
- monsieur Olivier Laux, directeur de la performance et de l'efficience
- monsieur Vincent Nayral, directeur de la maîtrise des risques
- madame Agnès Molines Géa, responsable du service juridique et déontologie - protection des données
- monsieur Laurent Renault, responsable de service prévention et lutte contre les fraudes

§ 3 – En matière de gestion des ressources humaines, à l'exception :

- des litiges relatifs à la convention collective nationale de France Travail, aux accords qui y sont annexés et accords collectifs nationaux de travail et à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale,
- des litiges relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale concernant la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public,
- d'un litige entre France Travail et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre France Travail et un cadre dirigeant ou cadre supérieur :
 - o madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
 - o monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations
 - o madame Priscillia Grandmaire, directrice de la gestion des ressources humaines
 - o monsieur Jean-Pierre Rozé, directeur du développement des ressources humaines
 - o monsieur Thierry Dasté, directeur de l'animation de la transformation RH et de la performance sociale

§ 4 – En toute autre matière, à l'exception des litiges :

- entre France Travail et un partenaire institutionnel,
- relatifs à l'exécution d'une convention sur laquelle ou d'un marché public sur lequel le conseil d'administration a délibéré,
- se rapportant à une prise de participation financière ou la participation à des groupements d'intérêt économique, groupements d'intérêt public ou groupements européens de coopération territoriale,
- mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant France Travail :
 - o monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations,
 - o madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
 - o monsieur David Merlaud, directeur régional adjoint en charge des fonctions supports
 - o monsieur Vincent Nayral, directeur de la maîtrise des risques
 - o monsieur Olivier Laux, directeur de la performance et de l'efficience
 - o madame Agnès Molines Géa, responsable du service juridique et déontologie - protection des données

Article 12 – Transactions

Délégation est donnée à monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations, à madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale et à monsieur David Merlaud, directeur régional adjoint en charge des fonctions supports, à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 50 000 euros.

Article 13 – Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation est donnée à monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations, à madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale, à monsieur David Merlaud, directeur régional adjoint en charge des fonctions supports et à madame Agnès Molines Géa, responsable du service juridique et déontologie - protection des données, à l'effet de signer les décisions par lesquelles les créances restant dues à France Travail sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

Section 8 – Délégués et dispositions diverses

Article 14 – Délégués

§ 1- Directeur, directeur adjoint et adjoint au directeur :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur David Merlaud, directeur régional adjoint en charge des fonctions supports
- monsieur Vincent Nayral, directeur de la maîtrise des risques
- monsieur Olivier Laux, directeur de la performance et de l'efficacité
- madame Priscillia Grandmaire, directrice de la gestion des ressources humaines
- monsieur Jean-Pierre Rozé, directeur du développement des ressources humaines
- monsieur Thierry Dasté, directeur de l'animation de la transformation RH et de la performance sociale
- madame Aurélie Bladou, directrice administrative, finances et gestion
- monsieur Frédéric Puyo, directeur des opérations
- monsieur Christophe Andrieux, adjoint au directeur des opérations
- monsieur Philippe Blachère, directeur coordination et conseil DRAO
- madame Vanessa Serrato, directrice de l'organisation du travail, de l'innovation et du lab
- madame Myriam Comtesse, directrice des relations extérieures et de la communication

§ 2- Responsable de service, responsable adjoint et adjoint au responsable de service :

- monsieur Pierre Brossier, responsable de service observatoire statistiques, études et évaluations
- madame Patricia Catanese, responsable de service responsabilité sociétale et environnementale
- monsieur Frédéric Farkas, responsable de service IPR et relations extérieures
- madame Caroline Cathala, responsable de service organisation du travail
- madame Laurence Ingargiola, responsable de service communication externe
- monsieur Mattieu Landre, responsable adjoint de service communication externe
- monsieur Jean Paul Canoni, responsable de service gestion des emplois et des parcours professionnels
- madame Dominique Bouzonviller, responsable adjointe de service gestion des emplois et des parcours professionnels
- monsieur Antoine Senes, responsable de service gestion administrative et paie
- madame Marion Delaisse, responsable de service pilotage de la performance sociale

- monsieur Mathieu Lordon, responsable adjoint de service gestion administrative et paie
- madame Marie Pierre Beaudouin, responsable de service relations sociales, santé et qualité de vie au travail
- monsieur François Rogister, responsable de service développement des compétences et Académie France Travail
- madame Françoise Offen, responsable adjointe de service développement des compétences et Académie France Travail
- monsieur Laurent Renault, responsable de service prévention et lutte contre les fraudes
- monsieur Laurent Renault, responsable de service ad interim contrôle interne
- monsieur Franck Paul, responsable de service sûreté et sécurité des personnes et des biens
- monsieur Jean Bessières, responsable adjoint de service sûreté et sécurité des personnes et des biens
- madame Agnès Molines Géa, responsable de service juridique et déontologie – protection des données
- madame Audrey Quetelard, responsable adjointe de service gestion du patrimoine immobilier
- monsieur Hervé Grammatico, responsable de service contrôle de gestion et FSE
- monsieur Hervé Faugère, responsable de service achats, marchés
- monsieur Stéphane Simon, responsable de service gestion de la logistique et des moyens généraux
- monsieur Philippe Renault, responsable de service comptabilité finances
- monsieur Christophe Spilliaert, responsable de service pilotage de l'indemnisation, applicatifs et réglementation
- madame Magali Ducoté Brousses, responsable adjointe de service pilotage de l'indemnisation, applicatifs et réglementation
- monsieur Erwan Quintin, responsable de service accompagnement des entreprises France Travail Pro
- madame Laetitia Mirabelli, responsable adjointe de service accompagnement des entreprises France Travail Pro
- monsieur Stéphane Protch, responsable de service partenariat
- monsieur Jean Louis Sabatier, responsable adjoint de service pilotage de la performance opérationnelle
- monsieur Arnaud Lapène, responsable adjoint de service achats, marchés
- monsieur Pascal Matheus, responsable de service pilotage des filières
- monsieur Olivier Guillou, responsable de service démarches collaboratives et innovation et Lab
- madame Céline Ribet, responsable de service sécurisation des risques informatiques
- madame Natacha Favreau, responsable de service accompagnement des demandeurs d'emploi

§ 3- Responsable d'équipe :

- madame Catherine Ourliac, responsable d'équipe comptabilité finances
- madame Nathalie Lugagne, responsable d'équipe comptabilité finances
- madame Christelle Lamy, responsable d'équipe gestion de la logistique et des moyens généraux

- madame Emilie Mathieu, responsable d'équipe contrôle de gestion et FSE

§ 4- Autres agents :

- madame Sofia Fernandes, médiatrice
- madame Nathalie Gaudin, responsable protection des données personnelles

Article 15 – Habilitations électriques

Délégation est donnée à :

- monsieur Franck Paul, responsable de service sûreté et sécurité des personnes et des biens,
- monsieur Jean Bessières, responsable adjoint de service sûreté et sécurité des personnes et des biens
- monsieur François Rogister, responsable de service développement des compétences et Académie France Travail
- madame Françoise Offen, responsable adjointe de service développement des compétences et Académie France Travail

à l'effet de signer le titre d'habilitation électrique délivré par France Travail Occitanie attestant de la capacité d'un de ses salariés à effectuer des travaux d'ordre non électrique dans un environnement à risque électrique.

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées ci-dessus, bénéficient de la délégation de signature desdits titres d'habilitation :

- monsieur Vincent Nayral, directeur de la maîtrise des risques
- monsieur Jean-Pierre Rozé, directeur du développement des ressources humaines

Article 16 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de France Travail Occitanie. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

On entend par « cadres dirigeants » les cadres dirigeants mentionnés à l'article 1.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et par « cadres supérieurs » les cadres visés à l'article 4.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de catégorie 4, filière management, directeurs territoriaux délégués et médiateurs.

Article 17 – Abrogation et publication

La décision Oc n° 2026-25 DS DR du 30 juin 2026 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Balma, le 30 juillet 2026.

Karine Meininger,
directrice régionale
de France Travail Occitanie

Décision Oc n° 2026-31 DS Agences du 30 juillet 2026

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Occitanie au sein des agences

La directrice régionale de France Travail Occitanie,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5131-6, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-5-1, L.5411-5-2, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1, L.5422-4, L.5422-20, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5131-15 à R.5131-26, R.5312-4, R.5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5312-47, R.5411-1, R. 5411-2, R. 5411-14 à R.5411-16 et R.5411-18, R.5412-1 à R.5412-7-1, R.5426-15, R.5426-17, R.5426-17-1, R.5426-18, R.5426-19 et R.5426-20,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 262-37 et R.262-68 et suivants,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R213-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'opérateur France Travail,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu, ensemble, la convention du 15 novembre 2024 relative à l'assurance chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier les articles 46, 46 bis et 55,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi

correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la délibération n° 2025-46 du 27 novembre 2025 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2024-35 du 24 avril 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la garde d'enfants,

Vu la décision n° 2024-42 du 25 juin 2024 du directeur général de France Travail relative à la compétence nationale exclusive des directions régionales Ile-de-France, Bretagne et Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la gestion de l'indemnisation de certaines catégories de demandeurs d'emploi,

Vu la décision DG n° 2025-179 du 27 novembre 2025 du directeur général de France Travail relative aux missions pour lesquelles France Travail services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 – Inscription, orientation, accompagnement et gestion des droits

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de signer les décisions d'inscription, d'orientation vers l'organisme référent, ainsi que l'ensemble des décisions et actes relatifs à l'accompagnement et à la gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions, notamment les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie et de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence de France Travail services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat d'engagement jeune (CEJ), le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Article 2 – Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords-cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 2) les conventions locales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 4) les marchés de prestations spécifiques d'un montant inférieur à 60 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 5.

Article 3 – Prestations en trop versées

§ 1 – Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 36 mois à l'ensemble des agents.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non-valeur lorsque qu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées dans la limite de 650 euros.

§ 3 – Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 – Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés, les autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article 5 – Délégués

§ 1 - directeurs d'agence

- direction territoriale Ariège
 - o monsieur Alexandre Rieux, directeur de France Travail Foix
 - o madame Aurore Gandolfe, directrice de France Travail Lavelanet
 - o madame Véronique Mucciante, directrice de France Travail Pamiers

- madame Emeline Garcia, directrice de France Travail Saint Giron
- direction territoriale Aude
 - madame Béatrice Malakoff, directrice de France Travail Carcassonne
 - madame Fabienne Torresin, directrice de France Travail Castelnaudary
 - madame Anne Claire Germain, directrice de France Travail Lézignan
 - madame Claire Tassin, directrice de France Travail Limoux
 - madame Elisabeth Pennaneach, directrice de France Travail Narbonne
- direction territoriale Aveyron
 - madame Delphine Poujol, directrice ad interim de France Travail Decazeville, jusqu'au 30 septembre 2026
 - madame Isabelle Minhard, directrice de France Travail Villefranche de Rouergue
 - madame Anne Dherbecourt, directrice de France Travail Millau
 - monsieur David Coulon, directeur de France Travail Rodez
- direction territoriale Gard
 - madame Sandra Loizon, directrice de France Travail Alès Avène
 - madame Lyne Lehoux, directrice de France Travail Alès Gardon
 - madame Marie Claude Tuffery, directrice de France Travail Bagnols sur Cèze
 - madame Catherine Guillaume, directrice de France Travail Beaucaire
 - madame Séverine Paris, directrice de France Travail Nîmes Saint Césaire
 - madame Radia Barbach, directrice de France Travail Nîmes 7 Collines
 - monsieur Emmanuel Paris, directeur de France Travail Nîmes Courbessac
 - madame Cathy Peene, directrice de France Travail Vauvert
 - madame Caroline Sarran, directrice de France Travail Le Vigan
 - madame Claire Mazellier, directrice de France Travail Villeneuve lès Avignon
- direction territoriale Haute Garonne
 - madame Karine Pauly, directrice de France Travail Toulouse Bellefontaine
 - madame Hélène Verhaege, directrice de France Travail Toulouse Cartoucherie
 - monsieur Philippe Souquet, directeur de France Travail Toulouse Borderouge
 - madame Sylvie Speed, directrice de France Travail Toulouse Hippodrome
 - monsieur Sébastien Joannes, directeur de France Travail Toulouse Saint Michel
 - madame Anne Buscail, directrice de France Travail Toulouse Jolimont
 - madame Karine Aldebert, directrice de France Travail Toulouse La Plaine
 - madame Céline Laborie Fulchic, directrice de France Travail Portet sur Garonne
 - madame Sylvie Denegre, directrice de France Travail Colomiers
 - monsieur François Jurquet, directeur de France Travail Castelnau
 - madame Cécile Panizzutti, directrice de France Travail Labège
 - monsieur Anouar Krouk, directeur de France Travail Muret
 - madame Marie Laure Terrade, directrice ad interim de France Travail Blagnac
 - monsieur Alexandre Clavel, directeur de France Travail Saint Jean
 - monsieur Miguel Iglésias, directeur de France Travail Saint Gaudens
 - madame Marie Ferran, directrice de France Travail Villefranche de Lauragais
- direction territoriale Gers

- monsieur Sébastien Pieters, directeur de France Travail Auch
- madame Gaëlle Goriou, directrice de France Travail Condom
- monsieur Jean Rémy Berdeaux, directeur de France Travail Isle Jourdain
- direction territoriale Hérault
 - madame Angélique Daumergue, directrice de France Travail Agde
 - monsieur Frédéric Ferré, directeur de France Travail Béziers Capiscol
 - madame Anne Marie Ferrandez, directrice de France Travail Béziers Courondelle
 - monsieur Didier Sultana, directeur de France Travail Montpellier Castelnau
 - monsieur Rudy Tichy, directeur de France Travail Montpellier Cévennes
 - madame Saada Dahmani, directrice de France Travail Montpellier Mas de Grille
 - monsieur Anthony Cuzzit, directeur de France Travail Montpellier Méditerranée
 - monsieur Gérald Testard, directeur de France Travail Lunel
 - madame Christine Lutigneaux, directrice de France Travail Sète
 - madame Marie Noëlle Poissenot, directrice de France Travail Pézenas
 - madame Sandrine Martins, directrice de France Travail Clermont l'Hérault
- direction territoriale Lot
 - madame Lara Olivier, directrice de France Travail Figeac
 - monsieur Xavier Pocous, directeur de France Travail Cahors
 - madame Sandrine Jaget, directrice de France Travail Souillac
- direction territoriale Lozère
 - madame Florence Masse Navette, directrice de France Travail Mende
- direction territoriale Hautes Pyrénées
 - madame Béatrice Sartegou, directrice de France Travail Lannemezan
 - monsieur Thibaut Charron, directeur de France Travail Lourdes
 - madame Mayalen Peterson, directrice de France Travail Tarbes Arsenal
 - madame Sonia Puysegur, directrice de France Travail Tarbes Pyrénées
- direction territoriale Pyrénées Orientales
 - madame Catherine Salies, directrice de France Travail Argelès
 - madame Nydia Berkane Touam, directrice de France Travail Céret
 - madame Patricia Poirier, directrice de France Travail Perpignan Saint Assisclé
 - monsieur Jean François Delporte, directeur de France Travail Perpignan Polygone
 - monsieur Jacy Kacha, directeur de France Travail Perpignan Sant Vicens
 - monsieur Stéphane Lavigne, directeur de France Travail Prades
- direction territoriale Tarn
 - monsieur Stéphane Adalid, directeur de France Travail Albi
 - madame Emilie Crosse, directrice de France Travail Aussillon Mazamet
 - madame Nathalie Laine, directrice de France Travail Carmaux
 - madame Carole Galinier, directrice de France Travail Castres

- madame Mathilde Chevalier, directrice de France Travail Gaillac
- madame Marie Paule Solofrizzo, directrice de France Travail Graulhet
- direction territoriale Tarn et Garonne
 - madame Florence Vergne, directrice de France Travail Montauban Nord
 - madame Cécile Mermilliod, directrice de France Travail Montauban Albasud
 - madame Céline Delorme, directrice de France Travail Castelsarrasin

§ 2 - directeurs adjoints

- direction territoriale Aude
 - madame Delphine Mathieu, directrice adjointe de France Travail Carcassonne
 - madame Sylvie Senelier, directrice adjointe de France Travail Narbonne
- direction territoriale Gard
 - madame Fabienne Guy Bauzon, directrice adjointe de France Travail Alès Avène
 - madame Julie Durand, directrice adjointe de France Travail Alès Gardon
 - monsieur Cédric Herbé, directeur adjoint de France Travail Bagnols sur Cèze
 - madame Sophie Blot, directrice adjointe de France Travail Bagnols sur Cèze
 - monsieur Eric Michard, directeur adjoint de France Travail Vauvert
 - monsieur Guervin L'Hermite, directeur adjoint de France Travail Nîmes Courbessac
 - madame Julie Baque, directrice adjointe de France Travail Nîmes Courbessac,
 - madame Clara Verriest, directrice adjointe de France Travail Nîmes Saint Césaire
 - monsieur Ghislain Fourcadier, directeur adjoint de France Travail Nîmes 7 Collines
- direction territoriale Haute Garonne
 - madame Sophie Castagne, directrice adjointe de France Travail Toulouse Bellefontaine
 - monsieur Luc André Penniello, directeur adjoint de France Travail Toulouse Borderouge
 - madame Nathalie Soria, directrice adjointe de France Travail Toulouse Borderouge
 - madame Marie Josèphe Luczynski, directrice adjointe de France Travail Toulouse Cartoucherie
 - madame Anne Pellarrey, directrice adjointe de France Travail Toulouse Jolimont
 - monsieur Frédéric Imbert, directeur adjoint de France Travail Toulouse Hippodrome
 - madame Valérie Villemur, directrice adjointe de France Travail Saint Gaudens
 - monsieur Laurent Gailhaguet, directeur adjoint de France Travail Saint Jean
 - madame Emmanuelle Pintre, directrice adjointe de France Travail Labège
 - monsieur Olivier Garrigou, directeur adjoint de France Travail Muret
 - madame Marie Laure Terrade, directrice adjointe de France Travail Blagnac
 - madame Cécile Martin, directrice adjointe de France Travail Colomiers

- madame Alexandra Camacho, directrice adjointe de France Travail Castelginest
- direction territoriale Hérault
 - madame Stéphanie Michaux, directrice adjointe de France Travail Clermont l'Hérault
 - madame Sandrine Sierecki, directrice adjointe de France Travail Béziers Capiscol
 - madame Inès Parys Guillot, directrice adjointe de France Travail Béziers Capiscol
 - madame Chloé Ferre Devillers, directrice adjointe de France Travail Béziers Courondelle
 - madame Sandrine Veyrinque, directrice adjointe de France Travail Montpellier Castelnau
 - madame Géraldine Liconnet, directrice adjointe de France Travail Montpellier Castelnau
 - madame Marine Chaillot, directrice adjointe de France Travail Montpellier Castelnau
 - madame Marie Paule Rostan, directrice adjointe de France Travail Montpellier Cévennes
 - madame Jessica Gueydan, directrice adjointe de France Travail Montpellier Cévennes
 - madame Carole Vivent, directrice adjointe de France Travail Montpellier Cévennes
 - madame Delphine Lermusieaux, directrice adjointe de France Travail Montpellier Cévennes
 - monsieur Frédéric Douard, directeur adjoint de France Travail Montpellier Mas de Grille
 - madame Caroline Gomes, directrice adjointe de France Travail Montpellier Méditerranée
 - madame Françoise Boj, directrice adjointe de France Travail Sète
- direction territoriale Lot
 - monsieur Cédric Calonge, directeur adjoint de France Travail Cahors
- direction territoriale Lozère
 - madame Sylvie Filip, directrice adjointe de France Travail Mende
- direction territoriale Hautes Pyrénées
 - madame Christine Nadal, directrice adjointe de France Travail Tarbes Pyrénées
 - madame Aïcha Boumaza, directrice adjointe de France Travail Tarbes Arsenal
- direction territoriale Pyrénées Orientales
 - monsieur Antoine Fonseca, directeur adjoint de France Travail Perpignan Saint Assiscle
 - madame Sabah Azais, directrice adjointe de France Travail Perpignan Saint Assiscle

- madame Marie Leperlier, directrice adjointe de France Travail Perpignan Sant Vicens
- madame Cathy Di Prata, directrice adjointe de France Travail Perpignan Polygone
- madame Sandrine Le Goff, directrice adjointe de France Travail Perpignan Polygone
- direction territoriale Tarn
 - madame Elsa Calleja, directrice adjointe de France Travail Albi
 - monsieur Fabrice Ponset, directeur adjoint de France Travail Castres
- direction territoriale Tarn et Garonne
 - madame Christelle Robert, directrice adjointe de France Travail Montauban Albasud
 - madame Virginie Pierard, directrice adjointe de France Travail Montauban Nord
 - monsieur Julien Le Borgne, directeur adjoint de France Travail Castelsarrasin

§ 3 - responsables d'équipe

- direction territoriale Ariège
 - madame Laetitia Aloui, responsable d'équipe de France Travail Pamiers
 - madame Emilie Cugniet, responsable d'équipe de France Travail Pamiers
 - madame Rebecca Beneteau, responsable d'équipe de France Travail Pamiers
 - madame Emilie Cancel, responsable d'équipe de France Travail Foix
 - madame Stéphanie Subra, responsable d'équipe de France Travail Foix
 - madame Marie Martinat, responsable d'équipe de France Travail Foix
 - madame Sandra Alozy, responsable d'équipe de France Travail Saint Girons
 - madame Audrey Brugnara, responsable d'équipe de France Travail Saint Girons
 - madame Caroline Kohser, responsable d'équipe de France Travail Lavelanet
 - monsieur Andréas Ould Rabah, responsable d'équipe de France Travail Lavelanet
- direction territoriale Aude
 - monsieur Paul Lagache, responsable d'équipe de France Travail Castelnaudary
 - monsieur Pierre Berge, responsable d'équipe de France Travail Carcassonne
 - monsieur François Richard, responsable d'équipe de France Travail Carcassonne
 - madame Magalie Pupato, responsable d'équipe de France Travail Carcassonne
 - madame Delphine Tillard, responsable d'équipe de France Travail Carcassonne
 - madame Sandra Dauphin, responsable d'équipe de France Travail Carcassonne, jusqu'au 19 octobre 2026
 - madame Hélène Soudier, responsable d'équipe de France Travail Carcassonne
 - madame Jessica Chadaillat, responsable d'équipe de France Travail Castelnaudary
 - madame Karine Comin, responsable d'équipe de France Travail Castelnaudary
 - madame Julie Julie, responsable d'équipe de France Travail Lézignan

- monsieur Olivier Heughebaert, responsable d'équipe de France Travail Lézignan
- monsieur Pascal Leroy, responsable d'équipe de France Travail Limoux
- madame Véronique Alvarez, responsable d'équipe de France Travail Limoux
- madame Julie Battini, responsable d'équipe de France Travail Narbonne
- madame Christelle Garcia, responsable d'équipe de France Travail Narbonne
- madame Axelle Berger, responsable d'équipe de France Travail Narbonne
- madame Céline Guerrero, responsable d'équipe de France Travail Narbonne
- madame Christel Arabeyre, responsable d'équipe de France Travail Narbonne
- direction territoriale Aveyron
 - monsieur Christophe Legay, responsable d'équipe de France Travail Rodez
 - madame Peggy Schepers, responsable d'équipe de France Travail Rodez
 - monsieur Cédric Murat, responsable d'équipe de France Travail Rodez
 - madame Judith Chibaudel, responsable d'équipe de France Travail Rodez
 - madame Sonia Carpinteiro, responsable d'équipe de France Travail Rodez
 - madame Delphine Mialet, responsable d'équipe de France Travail Millau
 - monsieur Youssef El Khadkhoudi, responsable d'équipe de France Travail Millau
 - madame Charlotte Ellena, responsable d'équipe de France Travail Millau
 - monsieur Dominique De Laet, responsable d'équipe de France Travail Decazeville
 - madame Manon Schipper, responsable d'équipe de France Travail Villefranche de Rouergue
- direction territoriale Gard
 - madame Emma Ribes, responsable d'équipe de France Travail Alès Avène
 - madame Céline Bosatelli, responsable d'équipe de France Travail Alès Avène
 - madame Nathalie Ferre, responsable d'équipe de France Travail Alès Avène
 - madame Laure Destres, responsable d'équipe de France Travail Alès Avène
 - madame Kathy Vinson, responsable d'équipe de France Travail Alès Gardon
 - madame Nathalie Remy Desrues, responsable d'équipe de France Travail Alès Gardon
 - monsieur Philippe Bourdon, responsable d'équipe de France Travail Alès Gardon
 - madame Muriel Jacq, responsable d'équipe de France Travail Alès Gardon
 - monsieur Benoît Lefebvre, responsable d'équipe de France Travail Alès Gardon
 - madame Christelle Cathelain, responsable d'équipe de France Travail Bagnols sur Cèze
 - madame Sophie Duplessis Kergomard, responsable d'équipe de France Travail Bagnols sur Cèze
 - madame Lila Riche, responsable d'équipe de France Travail Bagnols sur Cèze
 - madame Maria Falzon, responsable d'équipe de France Travail Bagnols sur Cèze
 - monsieur Karim Remmak, responsable d'équipe de France Travail Beaucaire
 - madame Laurence Canovas, responsable d'équipe de France Travail Beaucaire
 - madame Valérie Reboul Sabadel, responsable d'équipe de France Travail Beaucaire

- madame Virginie Soja, responsable d'équipe de France Travail Nîmes 7 Collines
 - monsieur Julien Boissière, responsable d'équipe de France Travail Nîmes 7 Collines
 - madame Caroline Tilly, responsable d'équipe de France Travail Nîmes 7 Collines
 - madame Karine Tanguy, responsable d'équipe de France Travail Nîmes 7 Collines
 - madame Céline Jahier, responsable d'équipe de France Travail Nîmes Courbessac
 - madame Lisa Jankowski, responsable d'équipe de France Travail Nîmes Courbessac
 - madame Mathilde Bucard, responsable d'équipe de France Travail Nîmes Courbessac
 - madame Marta Tavares de Jesus, responsable d'équipe de France Travail Nîmes Courbessac
 - madame Audrey Riffard, responsable d'équipe de France Travail Nîmes Courbessac
 - madame Maud Brunet, responsable d'équipe de France Travail Nîmes Courbessac
 - madame Catherine Vaschalde, responsable d'équipe de France Travail Nîmes Saint Césaire
 - monsieur Emmanuel Alfaiate, responsable d'équipe de France Travail Nîmes Saint Césaire
 - madame Emilie Esteves, responsable d'équipe de France Travail Nîmes Saint Césaire
 - madame Fatiha Belgourari, responsable d'équipe de France Travail Nîmes Saint Césaire
 - madame Pascale Bastide, responsable d'équipe de France Travail Nîmes Saint Césaire
 - madame Virginie Quillard, responsable d'équipe de France Travail Vauvert
 - madame Nadya Zounaki, responsable d'équipe de France Travail Vauvert
 - monsieur Kevin Auger, responsable d'équipe de France Travail Vauvert
 - monsieur Pierre Bouchet, responsable d'équipe de France Travail Vauvert
 - monsieur Jimmy Granier, responsable d'équipe de France Travail Le Vigan
 - madame Déborah Mercier, responsable d'équipe de France Travail Le Vigan
 - madame Claire Leveque, responsable d'équipe de France Travail Le Vigan
 - madame Agnès Llado, responsable d'équipe de France Travail Villeneuve lès Avignon
 - monsieur Malik Megherbi, responsable d'équipe de France Travail Villeneuve lès Avignon
- direction territoriale Haute Garonne
- madame Sandrine Stramare, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Borderouge
 - monsieur Abdallah Benzaoui, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Borderouge

- madame Christine Page, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Borderouge
- madame Nadine Agnès Lagravere, responsable d'équipe France Travail Toulouse Hippodrome
- madame Delphine Jau, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Hippodrome
- madame Christel Correia, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Hippodrome
- madame Nathalie Denève, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Jolimont
- madame Priscilla Albaret, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Jolimont
- monsieur Georges Alexandre, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Jolimont
- madame Stéphanie Grenier, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Jolimont
- monsieur François Vergnes, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Jolimont
- madame Ingrid Oliva, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Jolimont
- monsieur Jean Luc Costes, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Cartoucherie
- monsieur Lionel Thebe, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Cartoucherie
- madame Sophie Lesteur, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Cartoucherie
- madame Manon Campo, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Cartoucherie, jusqu'au 16 septembre 2026
- madame Sandra Barone, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Saint Michel
- madame Dorothee Hamelin, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Saint Michel
- madame Cécile bru, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Saint Michel
- monsieur Aurélien Combret, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Saint Michel
- monsieur Sébastien Pipy, responsable d'équipe de France Travail Castelnau
- madame Katia Farres, responsable d'équipe de France Travail Castelnau
- madame Carole Souza, responsable d'équipe de France Travail Castelnau
- madame Sabrina Toulbia, responsable d'équipe de France Travail Castelnau
- madame Lucie Descazeaux, responsable d'équipe de France Travail Colomiers
- madame Sabrina Gamba, responsable d'équipe de France Travail Colomiers
- madame Nelly Dejean, responsable d'équipe de France Travail Blagnac
- madame Valérie Germain, responsable d'équipe de France Travail Colomiers
- madame Mélanie Clesi, responsable d'équipe de France Travail Colomiers
- madame Marie Ange Gualandris, responsable d'équipe de France Travail Colomiers

- madame Emmanuelle Médina Foussadier, responsable d'équipe de France Travail Muret
- madame Saliha Guelmine, responsable d'équipe de France Travail Muret
- madame Françoise Guenot, responsable d'équipe de France Travail Muret
- monsieur Louis Antoine Vergnaud, responsable d'équipe de France Travail Muret
- madame Céline Gonzalez, responsable d'équipe de France Travail Muret
- monsieur Jérôme Sentenac, responsable d'équipe de France Travail Muret
- madame Nathalie Ribère, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Cartoucherie
- monsieur Jean François Marolda, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Cartoucherie
- monsieur Nicolas Malzac, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Cartoucherie
- madame Frédérique Arnoux, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Bellefontaine
- madame Catherine Legrand, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Bellefontaine
- madame Delphine Cadiou, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Bellefontaine
- madame Delphine Montenon, responsable d'équipe de France Travail Toulouse La Plaine
- madame Laura Freaud, responsable d'équipe de France Travail Toulouse La Plaine
- madame Maité Coupou, responsable d'équipe de France Travail Toulouse La Plaine
- madame Sandra Ribeiro, responsable d'équipe de France Travail Blagnac
- monsieur François Pires, responsable d'équipe de France Travail Blagnac
- monsieur Thomas Bouyou, responsable d'équipe de France Travail Blagnac
- madame Florence Rebillot, responsable d'équipe de France Travail Labège
- madame Anne Durou, responsable d'équipe de France Travail Labège
- monsieur Vincent Tempère, responsable d'équipe de France Travail Labège
- madame Anne Laure Garcia, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Labège
- madame Mélanie Scolari, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Labège
- monsieur Yassine Amri, responsable d'équipe de France Travail Labège
- madame Muriel Sorholus, responsable d'équipe de France Travail Portet sur Garonne
- madame Aurélia Martignoni, responsable d'équipe de France Travail Portet sur Garonne
- madame Marie Simonetti, responsable d'équipe de France Travail Portet sur Garonne
- madame Amandine Rouby Valette, responsable d'équipe de France Travail Saint Gaudens
- madame Céline Biasi, responsable d'équipe de France Travail Saint Gaudens
- monsieur Jean Christophe Gaillard, responsable d'équipe de France Travail Saint Gaudens

- madame Annabelle Soret, responsable d'équipe de France Travail Saint Gaudens
- monsieur André Franzen, responsable d'équipe de France Travail Saint Jean
- madame Marlène Lacambre, responsable d'équipe de France Travail Saint Jean
- monsieur Lambert Dalbies, responsable d'équipe de France Travail Saint Jean
- madame Laura Lemaistre, responsable d'équipe de France Travail Saint Jean
- madame Nathalie Helfer, responsable d'équipe de France Travail Villefranche de Lauragais
- madame Christelle Coulibaly, responsable d'équipe de France Travail Villefranche de Lauragais
- direction territoriale Gers
 - madame Véronique Richard Nabais, responsable d'équipe de France Travail Auch
 - madame Stéphanie Sarrau, responsable d'équipe de France Travail Auch
 - monsieur Fabien Viguie, responsable d'équipe de France Travail Auch
 - madame Emilie Vancutsem, responsable d'équipe de France Travail Auch
 - madame Stéphanie Santurette, responsable d'équipe de France Travail Condom
 - madame Charlotte Prin, responsable d'équipe de France Travail Condom
 - madame Cécile Vetu Puget, responsable d'équipe de France Travail Condom
 - monsieur Alexandre Laffont, responsable d'équipe de France Travail Isle Jourdain
 - madame Emilie Cruz, responsable d'équipe de France Travail Isle Jourdain
- direction territoriale Hérault
 - madame Delphine Decarsin, responsable d'équipe de France Travail Agde
 - madame Elodie Huet, responsable d'équipe de France Travail Agde
 - madame Emilie Manna, responsable d'équipe de France Travail Agde
 - madame Marie Renaud, responsable d'équipe de France Travail Béziers Courondelle
 - monsieur Olivier Paikert, responsable d'équipe de France Travail Béziers Courondelle
 - monsieur Richard Plas, responsable d'équipe de France Travail Béziers Courondelle
 - madame Virginie Dessinges, responsable d'équipe de France Travail Béziers Courondelle
 - madame Lydia Frayssinhes, responsable d'équipe de France Travail Béziers Courondelle
 - madame Catherine Nofre, responsable d'équipe de France Travail Béziers Courondelle
 - monsieur Nicolas Pau, responsable d'équipe de France Travail Béziers Capiscol
 - monsieur Jean Jacques Rosado, responsable d'équipe de France Travail Béziers Capiscol
 - madame Magali Fray Niel, responsable d'équipe de France Travail Béziers Capiscol
 - madame Céline Decanis, responsable d'équipe de France Travail Béziers Capiscol

- madame Josephine Legier, responsable d'équipe de France Travail Béziers Capiscol
- madame Anne Sellin, responsable d'équipe de France Travail Béziers Capiscol
- monsieur Sigismond Hoffmann, responsable d'équipe de France Travail Béziers Capiscol
- madame Ingrid Rivière, responsable d'équipe de France Travail Clermont l'Hérault
- madame Lucie Ooghe, responsable d'équipe de France Travail Clermont l'Hérault
- madame Aurore Bogaert, responsable d'équipe de France Travail Clermont l'Hérault
- madame Angélica Le Goff, responsable d'équipe de France Travail Clermont l'Hérault
- madame Rebecca Goodfellow, responsable d'équipe de France Travail Lunel
- madame Sabine Souverville, responsable d'équipe de France Travail Lunel
- madame Coralie Falgairolle, responsable d'équipe de France Travail Lunel
- madame Céline Gardes, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Castelnau
- monsieur Xavier Consigny, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Castelnau
- monsieur Frédérick Clément, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Castelnau
- monsieur Jean François Metrals, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Castelnau
- madame Claire Crozat, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Castelnau
- monsieur Guillaume Ramin, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Castelnau
- madame Marilyne Garcia, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Castelnau
- madame Nelly Portaz, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Castelnau
- madame Stéphanie Privat, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Castelnau
- madame Céline Folacci, responsable d'équipe ad interim de France Travail Montpellier Castelnau, jusqu'au 21 septembre 2026
- madame Anne Bournonville, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Cévennes
- monsieur Franck Cardona, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Cévennes
- monsieur Stéphane Grillet, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Cévennes
- madame Marie Agnès Recordier, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Cévennes
- madame Claudie Mercier, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Cévennes
- madame Nadège Mesinele, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Cévennes

- madame Frédérique Mathurin, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Cévennes
 - madame Corinne Vernet Fontaine, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Cévennes
 - madame Audrey Grouzis, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Cévennes
 - monsieur Rabir Bouaziz, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Cévennes
 - madame Pascale Baudry, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Méditerranée
 - madame Sophie Robin, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Méditerranée
 - madame Christelle Balard, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Méditerranée
 - madame Frédérique Robert, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Méditerranée
 - monsieur Nabil Afkir, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Méditerranée
 - monsieur Fabien Petitjean, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Méditerranée
 - monsieur Christophe Henck, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Méditerranée
 - madame Pascale Coudurier Tour, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Méditerranée, jusqu'au 31 décembre 2026
 - madame Hadda Sirven, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Mas de Grille
 - madame Valérie Kinfooussia, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Mas de Grille
 - madame Charlène Gaubert, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Mas de Grille
 - monsieur Frédéric Olmos, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Mas de Grille
 - madame Carol Biggi, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Mas de Grille
 - madame Messaouda Ouanes, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Mas de Grille
 - madame Céline Tonco, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Mas de Grille
 - madame Sophie Bibia, responsable d'équipe de France Travail Pézenas
 - madame Karine Metayer, responsable d'équipe de France Travail Pézenas
 - monsieur Cédric Rodriguez, responsable d'équipe de France Travail Sète
 - monsieur Olivier Lefoyer, responsable d'équipe de France Travail Sète
 - madame Lamia Eveno, responsable d'équipe de France Travail Sète
 - monsieur Cyril Paloc, responsable d'équipe de France Travail Sète
 - madame Virginie Beltra, responsable d'équipe de France Travail Sète
- direction territoriale Lot

- madame Christele Alrivie, responsable d'équipe de France Travail Cahors Hautesserre
- monsieur Silvere Beugnet, responsable d'équipe de France Travail Cahors Hautesserre
- madame Silvia Barbosa, responsable d'équipe de France Travail Cahors Hautesserre
- madame Rachel Gil, responsable d'équipe de France Travail Cahors Hautesserre
- monsieur Sébastien Dehesdin, responsable d'équipe de France Travail Figeac
- madame Manuela Daphne, responsable d'équipe de France Travail Figeac
- madame Colette Ansel, responsable d'équipe de France Travail Figeac
- madame Yana Filipova, responsable d'équipe de France Travail Figeac
- monsieur Maxime Portal, responsable d'équipe de France Travail Souillac
- madame Annabelle Süsoy, responsable d'équipe de France Travail Souillac
- direction territoriale Lozère
 - monsieur Yannick Soulier, responsable d'équipe de France Travail Mende
 - madame Axelle Montchamp, responsable d'équipe de France Travail Mende
 - madame Valérie Lalleman, responsable d'équipe de France Travail Mende
- direction territoriale Hautes Pyrénées
 - madame Marie Anne Boulay, responsable d'équipe de France Travail Lannemezan
 - madame Laetitia Buey, responsable d'équipe de France Travail Lannemezan
 - madame Christelle Viard, responsable d'équipe de France Travail Lourdes
 - madame Sophie Soule, responsable d'équipe de France Travail Lourdes
 - madame Emilie Vamour, responsable d'équipe de France Travail Tarbes Arsenal
 - madame Laetitia Vincent, responsable d'équipe de France Travail Tarbes Arsenal
 - madame Laurence Lamette, responsable d'équipe de France Travail Tarbes Arsenal
 - monsieur Nicolas Richet, responsable d'équipe de France Travail Tarbes Arsenal
 - madame Karine Dubie, responsable d'équipe de France Travail Tarbes Pyrénées
 - monsieur Patrice Blanc, responsable d'équipe de France Travail Tarbes Pyrénées
 - madame Nathalie Cortes, responsable d'équipe de France Travail Tarbes Pyrénées
 - madame Charlène Carmouze, responsable d'équipe de France Travail Tarbes Pyrénées
- direction territoriale Pyrénées Orientales
 - madame Isabelle Delmas, responsable d'équipe de France Travail Argelès
 - madame Blandine Vielfaure, responsable d'équipe de France Travail Argelès
 - madame Nathalie Lebegue, responsable d'équipe de France Travail Argelès
 - monsieur Christophe Colls, responsable d'équipe de France Travail Céret

- madame Christine Rosell, responsable d'équipe de France Travail Céret
- madame Delphine Rouchy, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Saint Assisclé
- monsieur Patrice Houms, responsable d'équipe de France Travail Saint Assisclé
- monsieur Stéphane Di Prata, responsable d'équipe de France Travail Saint Assisclé
- madame Marie Charlotte Vilcocq, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Saint Assisclé
- madame Sophie Andres, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Saint Assisclé
- madame Pascaline Merel, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Saint Assisclé
- madame Aurélie Stawiarski, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Saint Assisclé
- monsieur Jérôme Agousty, responsable d'équipe de France Travail Saint Assisclé
- monsieur Gaël Le Squer, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Sant Vicens
- madame Fatiha Belfadel, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Sant Vicens
- madame Hélène Aourarh, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Sant Vicens
- madame Virginie Wieczorek, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Sant Vicens
- madame Jennifer Rondelot, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Sant Vicens
- madame Lorraine Jover, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Sant Vicens
- madame Karine Impens, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Sant Vicens
- madame Ange Assoumin, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Polygone
- madame Aurélie Faron, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Polygone
- madame Laure Michot, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Polygone
- madame Catherine Rivano, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Polygone
- monsieur Micael Bansept, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Polygone
- madame Laurie Padrines, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Polygone
- madame Carole Maillard, responsable d'équipe de France Travail Prades
- madame Carine Affre, responsable d'équipe de France Travail Prades
- monsieur Vincent Salmon, responsable d'équipe de France Travail Prades
- direction territoriale Tarn
 - monsieur Benoit Manuel, responsable d'équipe de France Travail Castres

- madame Aurélie Fontaine, responsable d'équipe de France Travail Castres
- madame Sahida Ayeva, responsable d'équipe de France Travail Castres
- madame Laurence Brun, responsable d'équipe de France Travail Castres
- madame Laurence Farges, responsable d'équipe de France Travail Graulhet
- madame Stéphanie Simon, responsable d'équipe de France Travail Graulhet
- madame Loredana Levecque, responsable d'équipe de France Travail Graulhet
- monsieur Franck Héberlé, responsable d'équipe de France Travail Albi
- madame Laurence Metzger, responsable d'équipe de France Travail Albi
- monsieur Benjamin Beluffi, responsable d'équipe de France Travail Albi
- madame Claudine Blay, responsable d'équipe de France Travail Albi
- madame Marie Céline Reynes, responsable d'équipe de France Travail Albi
- madame Laetitia Collongues, responsable d'équipe de France Travail Albi, jusqu'au 30 septembre 2026
- madame Nathalie Cauchard, responsable d'équipe de France Travail Aussillon Mazamet
- monsieur Benjamin Dulon, responsable d'équipe de France Travail Aussillon Mazamet
- madame Lydia Besset Lafage, responsable d'équipe de France Travail Gaillac
- monsieur Yannick Jubeau, responsable d'équipe de France Travail Gaillac
- madame Estelle Rochedreux, responsable d'équipe de France Travail Gaillac
- madame Priscillia Salvador, responsable d'équipe de France Travail Carmaux
- madame Leslie Morel, responsable d'équipe de France Travail Carmaux
- direction territoriale Tarn et Garonne
 - madame Magali Nougaret, responsable d'équipe de France Travail Montauban Albasud
 - madame Béatrice Pelletier, responsable d'équipe de France Travail Montauban Albasud
 - monsieur Yannick Albaret, responsable d'équipe de France Travail Montauban Albasud
 - madame Fabienne Borderes, responsable d'équipe de France Travail Montauban Albasud
 - madame Isabelle Rech, responsable d'équipe de France Travail Montauban Nord
 - madame Stéphanie Ixart, responsable d'équipe de France Travail Montauban Nord
 - monsieur Marouane Boughanmi, responsable d'équipe de France Travail Montauban Nord
 - monsieur David Couzinet, responsable d'équipe de France Travail Montauban Nord
 - madame Leslie Michel, responsable d'équipe de France Travail Castelsarrasin
 - madame Laurie Castel, responsable d'équipe de France Travail Castelsarrasin
 - madame Hayet Ksakass, responsable d'équipe de France Travail Castelsarrasin
 - madame Charlène Perraud, responsable d'équipe de France Travail Castelsarrasin
 - madame Céline Sibue, responsable d'équipe de France Travail Castelsarrasin

§ 4 - référents métier

- direction territoriale Ariège
 - madame Béatrice Cazale, référente métiers de France Travail Saint Giron
 - madame Chantal Mignotte, référente métiers de France Travail Foix
 - madame Annabelle Vivancos, référente métiers de France Travail Foix
 - madame Carine Arpizou, référente métiers de France Travail Pamiers
 - madame Elodie Lasfargues, référente métiers de France Travail Pamiers
 - madame Maud Duchemin, référente métiers de France Travail Lavelanet
- direction territoriale Aude
 - madame Christelle Gouriou, référente métiers de France Travail Carcassonne
 - madame Bérengère Gleizes, référente métiers de France Travail Carcassonne
 - monsieur Paul Vallve, référent métiers de France Travail Carcassonne, jusqu'au 12 octobre 2026
 - madame Françoise Mailhebiau, référente métiers de France Travail Carcassonne
 - madame Claudine Delsol, référente métiers de France Travail Narbonne
 - monsieur Christophe Saint Martin, référent métiers de France Travail Narbonne
 - madame Ingrid Blume, référente métiers de France Travail Castelnaudary
 - madame Patricia Lecoq, référente métiers de France Travail Limoux
- direction territoriale Aveyron
 - monsieur Patrice Bras, référent métiers de France Travail Decazeville
 - madame Sylvie Diane Gastellu, référente métiers de France Travail Villefranche de Rouergue
 - monsieur Marc Ginestet, référent métiers de France Travail Rodez
 - madame Justine Ruinart-Roussaly, référente métiers de France Travail Rodez
 - madame Hélène Bost, référente métiers de France Travail Millau
- direction territoriale Gard
 - madame Anne Gagliardo, référente métiers de France Travail Alès Avène
 - madame Emilie Amiel, référente métiers de France Travail Alès Avène
 - madame Sara Gatine, référente métiers de France Travail Alès Gardon
 - madame Faustine Ducret, référente métiers de France Travail Alès Gardon
 - madame Alexia Casanova, référente métiers de France Travail Beaucaire
 - monsieur William De Cazo, référent métiers de France Travail Bagnols sur Cèze
 - madame Michèle Donelli, référente métiers de France Travail Nîmes Courbessac
 - monsieur Wafaa Mebarki, référent métiers de France Travail Nîmes Courbessac
 - madame Aurore Mardille Vidal, référente métiers de France Travail Nîmes Saint Césaire
 - madame Karine Dumont, référente métiers de France Travail Nîmes 7 Collines
 - monsieur Mickael Aparici, référent métiers de France Travail Nîmes 7 Collines
 - madame Sophie Caron, référente métiers de France Travail Nîmes Saint Césaire
 - monsieur Youssef El Ghouch, référent métiers de France Travail Le Vigan

- monsieur Hervé Martin, référent métiers de France Travail Villeneuve lès Avignon
- monsieur Yannick Ougier, référent métiers de France Travail Vauvert
- direction territoriale Haute Garonne
 - madame Aurore Aznar, référente métiers de France Travail Toulouse Borderouge
 - madame Valérie Rouane, référente métiers de France Travail Toulouse Borderouge
 - madame Rosine Pietravallo, référente métiers de France Travail Toulouse Jolimont
 - madame Laetitia Metairon, référente métiers de France Travail Toulouse Jolimont
 - madame Maud Crouail, référente métiers de France Travail Toulouse Cartoucherie
 - monsieur Emmanuel Baraille, référent métiers de France Travail Cartoucherie
 - madame Agnès Desplanque, référente métiers de France Travail Toulouse Saint Michel
 - monsieur Sébastien Gobert, référent métiers de France Travail Toulouse Saint Michel
 - madame Martine Raynal, référente métiers de France Travail Castelnau
 - madame Raymonde Henry Atzori, référente métiers de France Travail Muret
 - madame Nelly Lopez Vilagines, référente métiers de France Travail Muret
 - madame Isabelle Riera, référente métiers de France Travail Toulouse Bellefontaine
 - madame Anne Goulamhoussen, référente métiers de France Travail Toulouse Hippodrome
 - madame Khadija Tijani, référente métiers de France Travail Colomiers
 - madame Holyanne Agnes, référente métiers de France Travail Colomiers
 - madame Joelle Duez, référente métiers de France Travail Toulouse la Plaine
 - madame Pascale Le Rouzic, référente métiers de France Travail Blagnac
 - madame Claire Gouzy, référente métiers de France Travail Blagnac
 - monsieur Nourdine Aissani, référent métiers de France Travail Labège
 - monsieur Lucas Jacquot, référent métiers de France Travail Labège
 - madame Adélaïde Bernard, référente métiers de France Travail Portet sur Garonne
 - madame Nathalie Leduc, référente métiers de France Travail Saint Jean
 - monsieur Mohammed Zouli, référent métiers de France Travail Saint Gaudens
 - madame Sonia Huret, référente métiers de France Travail Villefranche de Lauragais
- direction territoriale Gers
 - monsieur Marc Gabarret, référent métiers de France Travail Auch
 - monsieur David Lopes, référent métiers de France Travail Isle Jourdain
 - madame Catherine Rabatel, référente métiers de France Travail Condom
- direction territoriale Hérault
 - madame Muriel Sireyjol, référente métiers de France Travail Agde

- madame Nathalie Bastoul, référente métiers de France Travail Agde
- monsieur Grégory Carbonnier, référent métiers de France Travail Agde
- madame Anne Frosini, référente métiers de France Travail Agde
- madame Virginie Ourahli, référente métiers de France Travail Béziers Courondelle
- madame Sandra Chanfreau, référente métiers de France Travail Béziers Courondelle
- madame Agnès Lacroux, référente métiers de France Travail Béziers Capiscol
- madame Sarah Semhoun, référente métiers de France Travail Béziers Capiscol
- madame Céline Delblat, référente métiers de France Travail Béziers Capiscol
- madame Jeannine Verdeil, référente métiers de France Travail Clermont l'Hérault
- madame Sylvie Alégret, référente métiers de France Travail Clermont l'Hérault
- monsieur Sébastien Ganvey, référent métiers de France Travail Clermont l'Hérault
- madame Lydia Lescot, référente métiers de France Travail Clermont l'Hérault
- madame Odile Schaller, référente métiers de France Travail Lunel
- madame Marie Gianordoli, référente métiers de France Travail Lunel
- madame Françoise Argenson, référente métiers de France Travail Montpellier Castelnau
- madame Emilie Besson, référente métiers de France Travail Montpellier Castelnau
- madame Marie Elisabeth Planes, référente métiers de France Travail Montpellier Castelnau
- madame Céline Sanchez, référente métiers de France Travail Montpellier Castelnau
- madame Catherine Munteanu, référente métiers de France Travail Montpellier Cévennes
- monsieur Ludovic Leclerc, référent métiers de France Travail Montpellier Cévennes
- madame Audrey Dotti, référente métiers de France Travail Montpellier Cévennes
- monsieur Nicolas Vincent, référent métiers de France Travail Montpellier Cévennes
- madame Yamina Laghouati, référente métiers de France Travail Montpellier Méditerranée
- madame Sabrina Delporte, référente métiers de France Travail Montpellier Méditerranée
- monsieur Pascal Picaud, référent métiers de France Travail Montpellier Méditerranée
- madame Sylvia Pechenart, référente métiers de France Travail Montpellier Mas de grille
- madame Dominique Lezaud, référente métiers de France Travail Montpellier Mas de grille
- madame Isabelle Thouron, référente métiers de France Travail Pézenas
- monsieur Xavier Garcia, référent métiers de France Travail Pézenas
- madame Katerine Bariole Lourme, référente métiers de France Travail Sète
- madame Elise Duboc, référente métiers de France Travail Sète

- monsieur Aurélien David, référent métiers de France Travail Sète
- direction territoriale Lot
 - monsieur Thomas Beteille, référent métiers de France Travail Figeac
 - madame Adeline Tremouille, référente métiers de France Travail Souillac
 - madame Valérie Chadelaud, référente métiers de France Travail Souillac
 - monsieur Alain Calmon, référent métiers de France Travail Cahors Hautesserre
- direction territoriale Lozère
 - madame Hélène Nogueira, référente métiers de France Travail Mende
- direction territoriale Hautes Pyrénées
 - madame Nathalie Chaim, référente métiers de France Travail Lourdes
 - madame Véronique Menvielle, référente métiers de France Travail Tarbes Arsenal
 - madame Valérie Tourancheau, référente métiers de France Travail Tarbes Pyrénées
 - madame Elisabeth Arne, référente métiers de France Travail Lannemezan
- direction territoriale Pyrénées Orientales
 - madame Marie Noëlle Hertel, référente métiers de France Travail Argelès
 - madame Sylvie Alvarez, référente métiers de France Travail Céret
 - monsieur Stéfan Ségura Léonard, référent métiers de France Travail Perpignan Saint Assicle
 - monsieur Laurent Garcia, référent métiers de France Travail Perpignan Saint Assicle
 - madame Elisabeth Parra, référente métiers de France Travail Perpignan Sant Vicens
 - madame Geneviève Boutière, référente métiers de France Travail Perpignan Sant Vicens
 - monsieur David Condoret, référent métiers de France Travail Perpignan Polygone
 - madame Ingrid Anfruns, référente métiers de France Travail Perpignan Polygone
 - monsieur Tony Weiss, référent métiers de France Travail Prades
- direction territoriale Tarn
 - monsieur Jacques Lacour, référent métiers de France Travail Aussillon Mazamet
 - madame Sandrine Scattolin, référente métiers de France Travail Castres
 - madame Sylvie Mayeux, référente métiers de France Travail Castres
 - monsieur Jérôme Vasseur, référent métiers de France Travail Graulhet
 - madame Virginie Bardou, référente métiers de France Travail Albi
 - monsieur Romain Fenech, référent métiers de France Travail Albi
 - madame Cécile Etienne, référente métiers de France Travail Carmaux
 - madame Corinne Laporte, référente métiers de France Travail Gaillac
- direction territoriale Tarn et Garonne

- madame Natacha De La Ballina, référente métiers de France Travail Montauban Nord
- monsieur Cédric David, référent métiers de France Travail Montauban Albasud
- monsieur Grégoire Portal, référent métiers de France Travail Castelsarrasin

Article 6 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de France Travail Occitanie. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 – Abrogation et publication

La décision Oc n° 2026-26 DS Agences du 30 juin 2026 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Balma, le 30 juillet 2026.

Karine Meininger,
directrice régionale
de France Travail Occitanie

Décision Oc n° 2026-32 DS PTF du 30 juillet 2026

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Occitanie au sein de la plateforme de la direction de la production

La directrice régionale de France Travail Occitanie,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5412-1, L.5426-1, L.5426-6, R.5312-25, R.5312-26, R.5312-47, R.5412-1 à R.5412-7-1

Vu le code de l'action sociale et des familles notamment ses articles L.262-37 et R.262-68 et suivants,

Vu le code de justice administrative, notamment ses articles L.213-11 et suivants et R.213-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'opérateur France Travail,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu, ensemble, la convention du 15 novembre 2024 relative à l'assurance chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier les articles 46, 46 bis et 55,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2025-46 du 27 novembre 2025 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2024-35 du 24 avril 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la garde d'enfants,

Décide :

Article 1 – Placement et gestion des droits

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 4, aux 1) et 3) du § 5, ainsi qu'au § 6 de l'article 7, à l'effet de signer :

- 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence de France Travail services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, ainsi que les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre ces décisions,
- 3) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Article 2 – Prestations en trop versées

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, au § 4, au 3) du § 5 et au 2) du § 6 de l'article 7, à l'effet de notifier ou de faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations indûment versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'État, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou pour le compte d'un tiers, et d'en poursuivre l'exécution.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 de l'article 7 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 60 mois.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 4, au 3) du § 5, au 2) du § 6 et au § 9 de l'article 7, à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations indûment versées dans la limite de 48 mois.

§ 4 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 8 de l'article 7 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 36 mois.

§ 5 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous, à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non-valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées,

- dans la limite de 5 000 euros lorsque les prestations concernées sont des allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'État, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, pour les personnes désignées au § 4, au 3) du § 5 et au 2) du § 6 de l'article 7 ;

- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont versées pour le compte de l'assurance chômage, pour les personnes désignées au § 4, au 3) du § 5, au 2) du § 6 et au § 9 de l'article 7 ;
- d'un montant inférieur à 1 000 euros pour admettre en non-valeur lorsque les prestations concernées sont versées pour le compte de l'assurance chômage, pour les personnes désignées au § 4, au 3) du § 5 et au 2) du § 6 de l'article 7.

§ 6 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1, au § 4, au 3) du § 5 et au 2) du § 6 de l'article 7, à l'effet de notifier ou de faire signifier une contrainte en vue de recouvrer la pénalité administrative.

Article 3 – Demande de remboursement auprès des employeurs

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de :

- 1) signer les décisions concernant le remboursement d'allocations chômage au paiement desquelles sont condamnés les employeurs fautifs en cas de requalification du licenciement sans cause réelle et sérieuse, conformément à l'article L.1235-4 du code du travail, pour les personnes désignées au § 1, au § 4, au 3) du § 5 et au 2) du § 6 de l'article 7,
- 2) notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des allocations chômage dues par ces employeurs fautifs et en poursuivre l'exécution, pour les personnes désignées au § 1, au § 4, au 3) du § 5 et au 2) du § 6 de l'article,
- 3) signer les décisions concernant le remboursement d'aides et mesures en faveur des employeurs, pour les personnes désignées au § 1, au § 2, au 1) du § 5 et au 1) du § 6 de l'article 7.

Article 4 – Contentieux en matière de recouvrement

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1, au § 2, au § 4, aux 1) et 3) du § 5, ainsi qu'aux § 6 et § 9 de l'article 7, à l'effet de signer tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de France Travail ou d'un tiers qu'elle représente (y compris pour constituer avocat ou avoué), devant toute juridiction, en demande comme en défense, dans tout litige relatif au recouvrement des prestations et sommes mentionnées aux articles 2 et 3.

Article 5 – Contrôle de la recherche d'emploi et recours

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 3 et au 2) du § 5 de l'article 7, à l'effet de signer les décisions :

- suspension du revenu de remplacement, de l'allocation du contrat d'engagement jeune et du revenu de solidarité active ainsi qu'à la levée ou au refus de levée de cette suspension ;
- suppression du revenu de remplacement et de l'allocation du contrat d'engagement jeune ;
- radiation de la liste des demandeurs d'emploi en cas de manquement aux obligations du contrat d'engagement ou du contrat d'engagement jeune ou de non-respect du projet de reconversion professionnelle ;
- avertissement envoyé au demandeur d'emploi ne bénéficiant ni du revenu de remplacement, ni de l'allocation du contrat d'engagement jeune et ni du revenu de solidarité active.

En cas d'absence ou d'empêchement de cette personne, délégation temporaire est donnée à monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations, ainsi qu'à la personne désignée au 2) du § 1 de l'article 7

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 7 à l'effet de signer les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre une décision prise sur le fondement du § 1.

En cas d'absence ou d'empêchement de cette personne, délégation temporaire est donnée à monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations et à la personne désignée au 2) du § 1 de l'article 7

Article 6 – Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 à 6 de l'article 7, à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail, pour tout fait ou acte intéressant la plateforme.

Article 7 – Délégués

§ 1 - directeurs et directeurs adjoints de la production des services régionaux

- 1) directeur de la production des services régionaux :
 - o monsieur Gilles Lévy, directeur de la production des services régionaux
- 2) directrice adjointe de la production de service régionale :
 - o madame Joëlle Emonet, directrice adjointe de la production des services régionaux

§ 2 - directeurs et directeurs adjoints de plateforme des traitements centralisés

- 1) directeurs de la plateforme de traitements centralisés
 - o monsieur Jean François Vergnières, directeur de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
 - o monsieur Seddik Houari, directeur de la plateforme des traitements centralisés régionale de Montpellier
- 2) directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés
 - o madame Maryline Bensa, directrice adjointe de la plateforme des traitements centralisés régionale de Montpellier
 - o madame Nadège Nonorgues, directrice adjointe de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma

§ 3 - directeurs et directeurs adjoints de la plateforme du contrôle de la recherche d'emploi

- 1) directrice du contrôle de la recherche d'emploi

- madame Sandrine Perez Vitou, directrice ad interim de la plateforme du contrôle de la recherche d'emploi, jusqu'au 16 juin 2027
- 2) directrice adjointe du contrôle de la recherche d'emploi
 - madame Isabelle Julié, directrice adjointe de la plateforme du contrôle de la recherche d'emploi

§ 4 - directeurs et directeurs adjoints de la plateforme contentieux

- 1) directeur de la plateforme contentieux
 - monsieur Thierry Brousses, directeur de la plateforme contentieux
- 2) directeur adjoint de la plateforme contentieux
 - monsieur François Jacquemier, directeur adjoint de la plateforme contentieux

§ 5 - Responsables d'équipe :

- 1) Responsables d'équipe de la plateforme de traitements centralisés :
 - monsieur Kevin Geslin, responsable d'équipe de la plateforme des traitements centralisés régionale de Montpellier
 - madame Valérie Maréchal, responsable d'équipe de la plateforme des traitements centralisés régionale de Montpellier
 - madame Michèle Bouquet, responsable d'équipe de la plateforme des traitements centralisés régionale de Montpellier
 - madame Linda Pellet, responsable d'équipe de la plateforme des traitements centralisés régionale de Montpellier
 - monsieur Marcel Ohm, responsable d'équipe de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
 - madame Martine Sarny, responsable d'équipe de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
 - madame Christine Rodella, responsable d'équipe de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
 - madame Céline Condoumy, responsable d'équipe de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
- 2) Responsables d'équipe de la plateforme contrôle de la recherche d'emploi :
 - madame Andrée-Stephanie Fons, responsable d'équipe de la plateforme contrôle de la recherche d'emploi
 - madame Danielle Verprat, responsable d'équipe de la plateforme contrôle de la recherche d'emploi
 - madame Karima Zebiche, responsable d'équipe de la plateforme contrôle de la recherche d'emploi
 - madame Carole Gachet, responsable d'équipe de la plateforme contrôle de la recherche d'emploi
 - madame Joelle Rimailot, responsable d'équipe de la plateforme contrôle de la recherche d'emploi
 - madame Anissa Abbassi Bouhnouch, responsable d'équipe de la plateforme contrôle de la recherche d'emploi

- madame Muriel Berthomieu, responsable d'équipe de la plateforme contrôle de la recherche d'emploi
- 3) Responsables d'équipe de la plateforme contentieux :
 - monsieur Laurent Demets, responsable d'équipe de la plateforme contentieux
 - monsieur Jordy Grammontin, responsable d'équipe de la plateforme contentieux
 - madame Laurence Debrie, responsable d'équipe de la plateforme contentieux

§ 6 - Référents métiers :

- 1) Référents métiers de la plateforme des traitements centralisés
 - madame Laetitia Lacroze, référente métiers de la plateforme des traitements centralisés régionale de Montpellier
 - monsieur Jérôme Dunogue, référent métiers de la plateforme des traitements centralisés régionale de Montpellier
 - madame Chantal Maisonnier, référente métiers de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
 - madame Christelle Torralba, référente métiers de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
- 2) Référent métiers de la plateforme contentieux
 - monsieur François Berenguier, référent métiers de la plateforme contentieux
- 3) Référente métiers de la plateforme contrôle de la recherche d'emploi
 - madame Virginie Gammicchia, référente métiers de la plateforme contrôle de la recherche d'emploi
- 4) Autres
 - madame Yasmina Boucenna, chargée de projet de la plateforme contentieux

§ 7 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées aux § 1 au § 6 du présent article, bénéficient de la délégation énoncée à l'article 6, à titre temporaire :

- monsieur Vincent Greffier, superviseur au sein de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
- madame Céliane Leverdier, superviseuse au sein de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
- madame Isabelle Barret, employée au sein de la plateforme des traitements centralisés régionale de Montpellier
- madame Véronique Desailly, employée au sein de la plateforme des traitements centralisés régionale de Montpellier
- madame Françoise Viollet, employée de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
- madame Michelle Martin, employée de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
- madame Sylvie Rozes, employée de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
- madame Sophie Barrovecchio, employée de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma

- madame Sarah Barroso, employée de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
- madame Florence Megnin, employée de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
- madame Nadia Romani, employée de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
- monsieur Alain Mailhe, employé de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
- monsieur Benjamin Bousquet, employé de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
- madame Sophy Long, employée de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma

§ 8 - Autres agents :

- monsieur Serge Pedron, gestionnaire contentieux
- madame Audrey Dupuich Rollet, gestionnaire contentieux
- madame Anne Frédérique Guy Sauze, gestionnaire contentieux
- madame Sandrine Goudeau, gestionnaire contentieux
- madame Précylia Atkinson, gestionnaire contentieux
- monsieur Stéphane Idrac, gestionnaire contentieux
- madame Catherine Tollon, gestionnaire contentieux
- madame Florence Pelissier, gestionnaire contentieux
- madame Elisabeth Ferre, gestionnaire contentieux
- madame Marie Laurence Piquemal Pastre, gestionnaire contentieux
- monsieur Philippe Ghione, gestionnaire contentieux
- madame Françoise Dieude, gestionnaire contentieux
- madame Elodie Demonsang, gestionnaire contentieux
- madame Florence Malric, gestionnaire contentieux
- madame Hélène Segui, gestionnaire contentieux
- madame Dolores Lopez, gestionnaire contentieux
- madame Hélène Schneider, gestionnaire contentieux
- monsieur Clément Aguilhon, gestionnaire contentieux
- madame Eva Gouraud, gestionnaire contentieux
- madame Sandra Ansart, gestionnaire contentieux
- monsieur Freddy Leroux, gestionnaire contentieux
- monsieur Patrick Castellon, gestionnaire contentieux
- madame Isabelle Agostini, gestionnaire contentieux
- madame Isabelle Satre, gestionnaire contentieux
- monsieur Guilhem Sanz, gestionnaire contentieux
- madame Sylvie Molinié, gestionnaire contentieux
- madame Daphné Robillard, gestionnaire contentieux
- madame Nadine Moudat, gestionnaire contentieux
- madame Annick Marie Louise, gestionnaire contentieux
- monsieur Johann Segura, gestionnaire contentieux
- madame Delphine Carrola, gestionnaire contentieux
- madame Stéphanie Lacotte, gestionnaire contentieux
- madame Sarah Nafa, gestionnaire contentieux
- madame Gaëlle Angapin, gestionnaire contentieux

- madame Virginie Livolsi, gestionnaire contentieux
- madame Karima Bahfir, gestionnaire contentieux
- madame Nathalie Sanna, gestionnaire contentieux
- madame Marie Lamotte, gestionnaire contentieux
- madame Nadia Ghzal, gestionnaire contentieux
- madame Dorothée Laburthe, gestionnaire contentieux
- madame Dominique Bouquet, gestionnaire contentieux

§ 9 - Audiencière :

- madame Sylvie Duvaux, juriste audiencière

Article 8 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées à titre permanent, pour l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale, dans la limite des attributions du délégataire.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de France Travail Occitanie. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 9 – Abrogation et publication

La décision Oc n° 2026-27 DS PTF du 30 juin 2026 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Balma, le 30 juillet 2026.

Karine Meininger,
directrice régionale
de France Travail Occitanie

Décision IdF n° 2026-42 DS DR du 31 juillet 2026

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Ile-de-France au sein de la direction régionale

La directrice régionale de France Travail Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8 à L.5312-10, L.5312-13, L.5412-1, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26, R.5312-47, R.5412-1 à R.5412-7-1,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R.223-10 et suivants,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'opérateur France Travail,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la délibération n° 2021-73 du 23 novembre 2021 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu le règlement intérieur des marchés publics de France Travail approuvé par la décision DG n° 2026-27 du 25 mars 2026,

Vu la décision DG n° 2025-17 du 31 janvier 2025 portant délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux,

Décide :

Section 1 - Fonctionnement général

Article 1 - Correspondances, congés, autorisations d'absence et approbations hiérarchiques de déplacement

§ 1 - Délégation est donnée aux directeurs régionaux adjoints à l'effet de signer, en matière de traitement de données à caractère personnel, l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation des formalités prévues par le règlement général sur la protection des données et la loi informatique et libertés.

§ 2 – Délégation est donnée aux directeurs régionaux adjoints à l'effet de signer les instructions et notes à destination du réseau.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 18 à l'effet de signer :

- 1) les actes et correspondances nécessaires aux activités du service,
- 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, les décisions accordant une prime ou indemnité et les approbations hiérarchiques de déplacement,

Article 2 - Marchés publics

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 18 à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 1 000 000 HT,
- 2) les bons de commande quel que soit leur montant
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution (y compris la résiliation) de marchés publics, quel que soit leur montant.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 18 à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 140 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés publics, y compris leur résiliation, quel que soit leur montant.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT,
- 2) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de marchés publics, quel que soit leur montant, à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation :
 - madame Sylvia Brien, responsable du service opérations et maintenance Est
 - madame Christelle Cosme, responsable du service opérations et maintenance Ouest
 - madame Claire Couto, responsable du service gouvernance
 - monsieur Samuel Durieux, responsable de service opération et maintenance Ouest ad-intérim
 - madame Fatma El Moatamid, responsable de service sécurité des personnes et des biens
 - monsieur Vincent Lucas, responsable de service moyens généraux
 - madame Sophie Moulinier, responsable du service affaires juridiques

- monsieur Olivier Pinheiro, responsable de service prévention et lutte contre les fraudes
- madame Johane Saladin, responsable du service comptabilité finances
- madame Noémie Thirion, responsable du service achats-marchés et approvisionnements
- madame Laëtitia Deramchi, responsable du pôle approvisionnement
- madame Kirsten Acloque, responsable du pôle appui logistique
- madame Aurélie Bapst, responsable du pôle achats-marchés section 3
- madame Brigitte Chochoy, responsable du pôle logistique, technologie et information
- madame Loise Crawford, responsable d'équipe du service prévention et lutte contre la Fraude
- madame Sandra Derrien-Mouchel, responsable d'équipe du service prévention et lutte contre la Fraude
- monsieur Philippe Gouzer, responsable du pôle siège

Section 2 - Autres contrats

Article 3 - Partenariat et autres contrats

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 18 à l'effet de signer les conventions locales, départementales et régionales de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion conclues avec des employeurs concluant une telle convention ou adhérant au régime d'assurance chômage.

Section 3 - Gestion immobilière

Article 4 - Baux, acquisitions, aliénations de biens immobiliers et autorisations d'urbanisme

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer :

- 1) les baux que France Travail ait qualité de preneur ou bailleur, les conventions de mise à disposition, ainsi que les actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, que France Travail ait qualité de preneur ou bailleur,
- 2) les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,
- 3) les demandes d'autorisations d'urbanisme :
 - monsieur David Genet, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
 - monsieur Julien Pauzié, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et gestion, et de la maîtrise des risques
 - madame Caroline Riffard, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures
 - monsieur Jean-Pierre Tabeur, directeur régional adjoint en charge des opérations
 - monsieur Christophe Fernandes, directeur immobilier

Section 4 - Ressources humaines

Article 5 - Gestion des ressources humaines

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, concernant les agents de la direction régionale à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs, les documents et actes nécessaires à la gestion des ressources humaines, y compris le recrutement, la rupture du contrat et les décisions octroyant la protection fonctionnelle de France Travail, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme :

- monsieur David Genet, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Julien Pauzié, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et gestion, et de la maîtrise des risques
- madame Caroline Riffard, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Jean-Pierre Tabeur, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Dominique Bartoli, directrice du développement RH et de l'accompagnement managérial
- monsieur Stéphane Crusoé, directeur des relations sociales, juridique et accompagnement des projets
- monsieur Gilles Jolivald, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
- madame Sabrina Barreiro, directrice de la sécurité et de la qualité de vie au travail

Section 5 - Décisions de sanction et décisions suite à contestations et recours

Article 6 - Recours hiérarchiques

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 18 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours hiérarchiques formés par les usagers et autres tiers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité de la directrice régionale.

Article 7 - Décisions de sanction

Délégation est donnée à monsieur Olivier Pinheiro, responsable du service prévention et lutte contre les fraudes à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement, ainsi que les décisions appliquant la pénalité administrative.

En cas d'absence ou d'empêchement, monsieur Denis Hermouet, directeur de la maîtrise des risques, bénéficie à titre temporaire de cette même délégation.

Article 8 – Contestations et recours préalables obligatoires

Délégation est donnée à monsieur Denis Hermouet, directeur de la maîtrise des risques, à l'effet de signer les décisions statuant sur les contestations et recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement et contre les décisions appliquant la pénalité administrative en cas d'absence de déclaration ou

de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement mentionnées à l'article 7.

En cas d'absence ou d'empêchement, ou si la décision objet de la contestation ou du recours a été signée par le délégataire permanent mentionné au présent article, les personnes désignées au § 1 de l'article 18 bénéficient à titre temporaire de cette même délégation.

Section 6 - Prestations en trop versées

Article 9 - Délais

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées sans limite de délais :

- monsieur Jean-Pierre Tabeur, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Véronique Arca Cabalar, directrice des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Karine Guep, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Soukayna Ceulemans, directrice adjointe de la direction de la production régionale
- madame Orée Malaussena, directrice adjointe à la directrice des opérations en charge de France Travail Pro
- madame Manon Papa, directrice adjointe de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Thomas Remond, directeur adjoint à la directrice des opérations en charge de l'indemnisation
- monsieur Guillaume Tison, directeur adjoint à la directrice des opérations en charge de l'accompagnement des demandeurs d'emploi
- monsieur Georges Ferreira, responsable du service indemnisation

§ 2 - Délégation est donnée à la personne désignée ci-après à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 60 mois :

- madame Christelle Canonne, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Sophie Gilton, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Ahmed Ismail, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incident de paiement en mission du 3 août 2026 au 31 décembre 2026
- madame Corinne Parize, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

Article 10 - Remise de dettes

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées, pour tout montant, lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour

son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers :

- monsieur Jean-Pierre Tabeur, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Véronique Arca Cabalar, directrice des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Karine Guep, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Soukayna Ceulemans, directrice adjointe de la direction de la production régionale
- madame Orée Malaussena, directrice adjointe à la directrice des opérations en charge de France Travail Pro
- madame Manon Papa, directrice adjointe de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Thomas Remond, directeur adjoint à la directrice des opérations en charge de l'indemnisation
- monsieur Guillaume Tison, directeur adjoint à la directrice des opérations en charge de l'accompagnement des demandeurs d'emploi
- monsieur Georges Ferreira, responsable du service indemnisation

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées, dans la limite de 5000 euros, lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers :

- madame Christelle Canonne, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Sophie Gilton, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Ahmed Ismail, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement en mission du 3 août 2026 au 31 décembre 2026
- madame Corinne Parize, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage dans la limite de 650 euros.

- monsieur Jean-Pierre Tabeur, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Véronique Arca Cabalar, directrice des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Karine Guep, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Soukayna Ceulemans, directrice adjointe de la direction de la production régionale
- madame Orée Malaussena, directrice adjointe à la directrice des opérations en charge de France Travail Pro

- madame Manon Papa, directrice adjointe de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Thomas Remond, directeur adjoint à la directrice des opérations en charge de l'indemnisation
- monsieur Guillaume Tison, directeur adjoint à la directrice des opérations en charge de l'accompagnement des demandeurs d'emploi
- monsieur Georges Ferreira, responsable du service indemnisation
- madame Christelle Canonne, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Sophie Gilton, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Ahmed Ismail, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement en mission du 3 août 2026 au 31 décembre 2026
- madame Corinne Parize, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

Article 11 - Admissions en non-valeur

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par France Travail pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec France Travail une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations :

- monsieur Jean-Pierre Tabeur, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Véronique Arca Cabalar, directrice des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Karine Guep, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Soukayna Ceulemans, directrice adjointe de la direction de la production régionale
- madame Orée Malaussena, directrice adjointe à la directrice des opérations en charge de France Travail Pro
- madame Manon Papa, directrice adjointe de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Thomas Remond, directeur adjoint à la directrice des opérations en charge de l'indemnisation
- monsieur Guillaume Tison, directeur adjoint à la directrice des opérations en charge de l'accompagnement des demandeurs d'emploi
- monsieur Georges Ferreira, responsable du service indemnisation

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par France Travail pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec France Travail une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, dans la limite de 1000 euros :

- madame Christelle Canonne, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Sophie Gilton, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Ahmed Ismail, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incident de paiement en mission du 3 août 2026 au 31 décembre 2026
- madame Corinne Parize, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non-valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage dans la limite de 1000 euros :

- monsieur Jean-Pierre Tabeur, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Véronique Arca Cabalar, directrice des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Karine Guep, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Soukayna Ceulemans, directrice adjointe de la direction de la production régionale
- madame Orée Malaussena, directrice adjointe à la directrice des opérations en charge de France Travail Pro
- madame Manon Papa, directrice adjointe de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Thomas Remond, directeur adjoint à la directrice des opérations en charge de l'indemnisation
- monsieur Guillaume Tison, directeur adjoint à la directrice des opérations en charge de l'accompagnement des demandeurs d'emploi
- monsieur Georges Ferreira, responsable du service indemnisation
- madame Christelle Canonne, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Sophie Gilton, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Ahmed Ismail, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incident de paiement en mission du 3 août 2026 au 31 décembre 2026
- madame Corinne Parize, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

Section 7 - Contentieux en matière de recouvrement

Article 12 - Contrainte

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant

conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou pour le compte d'un tiers et faire procéder à son exécution :

- monsieur Jean-Pierre Tabeur, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Véronique Arca Cabalar, directrice des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Karine Guep, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Soukayna Ceulemans, directrice adjointe de la direction de la production régionale
- madame Orée Malaussena, directrice adjointe à la directrice des opérations en charge de France Travail Pro
- madame Manon Papa, directrice adjointe de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Thomas Remond, directeur adjoint à la directrice des opérations en charge de l'indemnisation
- monsieur Guillaume Tison, directeur adjoint à la directrice des opérations en charge de l'accompagnement des demandeurs d'emploi

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées ci-dessus, les personnes désignées ci-après bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Christelle Canonne, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Sophie Gilton, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Ahmed Ismail, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incident de paiement en mission du 3 août 2026 au 31 décembre 2026
- madame Corinne Parize, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 du présent article à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer la pénalité administrative.

Article 13 - Autres

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de France Travail ou d'un tiers qu'il représente (y compris constituer avocat ou avoué), devant toute juridiction en demande et en défense, dans tout litige en matière de recouvrement des prestations et sommes mentionnées aux sections 6 et 7.

- monsieur Jean-Pierre Tabeur, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Véronique Arca Cabalar, directrice des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Karine Guep, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Soukayna Ceulemans, directrice adjointe de la direction de la production régionale

- madame Orée Malaussena, directrice adjointe à la directrice des opérations en charge de France Travail Pro
- madame Manon Papa, directrice adjointe de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Thomas Remond, directeur adjoint à la directrice des opérations en charge de l'indemnisation
- monsieur Guillaume Tison, directeur adjoint à la directrice des opérations en charge de l'accompagnement des demandeurs d'emploi
- monsieur Georges Ferreira, responsable du service indemnisation

Section 8 - Plaintes, contentieux, transactions et production au passif

Article 14 - Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail ou d'un tiers que France Travail représente :

- monsieur Julien Pauzié, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et gestion, et de la maîtrise des risques
- madame Sabrina Barreiro, directrice de la sécurité et de la qualité de vie au travail
- madame Fatma El Moatamid, responsable de service sécurité des personnes et des biens
- monsieur Christophe Fernandes, directeur immobilier
- monsieur Denis Hermouet, directeur de la maîtrise des risques
- madame Sophie Moulinier, responsable du service affaires juridiques

Article 15 - Contentieux

Délégation est donnée à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice (y compris porter plainte avec constitution de partie civile) au nom de France Travail ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, se rapportant à des décisions de France Travail Ile-de-France ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale :

§ 1 - en matière d'inscription, d'orientation, d'accompagnement et de gestion des droits des demandeurs d'emploi, et recouvrement des prestations et sommes mentionnées en section 6 à :

- monsieur Jean-Pierre Tabeur, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Véronique Arca Cabalar, directrice des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Karine Guep, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Soukayna Ceulemans, directrice adjointe de la direction de la production régionale
- madame Orée Malaussena, directrice adjointe à la directrice des opérations en charge de France Travail Pro
- madame Manon Papa, directrice adjointe de la plateforme contentieux et incidents de paiement

- monsieur Thomas Remond, directeur adjoint à la directrice des opérations en charge de l'indemnisation
- monsieur Guillaume Tison, directeur adjoint à la directrice des opérations en charge de l'accompagnement des demandeurs d'emploi
- monsieur Georges Ferreira, responsable du service indemnisation

§ 2 - en matière de fraudes, à l'exception des litiges concernant plusieurs établissements de France Travail à :

- monsieur Julien Pauzié, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et gestion, et de la maîtrise des risques
- monsieur Denis Hermouet, directeur de la maîtrise des risques
- monsieur Olivier Pinheiro, responsable de service prévention et lutte contre les fraudes
- madame Loise Crawford, responsable d'équipe du service prévention et lutte contre la Fraude
- madame Sandra Derrien-Mouchel, responsable d'équipe du service prévention et lutte contre la Fraude

§ 3 - en matière de gestion des ressources humaines, à l'exception :

- des litiges relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et accords collectifs nationaux de travail et à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale,
- des litiges relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale concernant la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public,
- d'un litige entre France Travail et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre France Travail et un cadre dirigeant ou cadre supérieur, à :
 - o monsieur David Genet, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
 - o madame Sabrina Barreiro, directrice de la sécurité et de la qualité de vie au travail
 - o madame Dominique Bartoli, directrice du développement RH et de l'accompagnement managérial
 - o monsieur Stéphane Crusoé, directeur des relations sociales, juridique et accompagnement des projets
 - o monsieur Gilles Jolivald, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale

§ 4 - en toute autre matière, à l'exception des litiges :

- entre France Travail et un partenaire institutionnel,
- relatifs à l'exécution d'une convention sur laquelle ou d'un marché public sur lequel le conseil d'administration a délibéré,
- se rapportant à une prise de participation financière ou la participation à des groupements d'intérêt économique, groupements d'intérêt public ou groupements européens de coopération territoriale,
- mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant France Travail à :

- monsieur Julien Pauzié, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et gestion, et de la maîtrise des risques
- madame Sabrina Barreiro, directrice de la sécurité et de la qualité de vie au travail
- monsieur Grégory Chagnon, directeur de la performance financière
- monsieur Denis Hermouet, directeur de la maîtrise des risques
- madame Célia Boukchach, adjointe au directeur de la performance financière
- madame Fatma El Moatamid, responsable de service sécurité des personnes et des biens
- madame Sophie Moulinier, responsable du service affaires juridiques

Article 16 - Transactions

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 18 à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 50 000 euros.

Article 17 - Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer les décisions par lesquelles les créances restant dues à France Travail autres sont produites au passif des entreprises en procédure collective :

- monsieur Julien Pauzié, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et gestion, et de la maîtrise des risques
- monsieur Grégory Chagnon, directeur de la performance financière
- monsieur Denis Hermouet, directeur de la maîtrise des risques
- madame Célia Boukchach, adjointe au directeur de la performance financière
- madame Sophie Moulinier, responsable du service affaires juridiques

Section 9 - Délégués et dispositions diverses

Article 18 - Délégués

§ 1 - directeurs régionaux adjoints

- monsieur David Genet, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Julien Pauzié, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et gestion, et de la maîtrise des risques
- madame Caroline Riffard, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Jean-Pierre Tabeur, directeur régional adjoint en charge des opérations

§ 2 - Directeurs de services et adjoints

- madame Véronique Arca Cabalar, directrice des opérations
- madame Sabrina Barreiro, directrice de la sécurité et de la qualité de vie au travail
- madame Dominique Bartoli, directrice du développement RH et de l'accompagnement managérial
- madame Séverine Broilliard, directrice de la médiation et médiatrice
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale

- madame Soukayna Ceulemans, directrice adjointe de la direction de la production régionale
- monsieur Grégory Chagnon, directeur de la performance financière
- madame Laurence Chaillie, directrice stratégie et gouvernance ad intérim
- madame Katia Colin, directrice de service support logistique et SI
- monsieur Stéphane Crusoé, directeur des relations sociales, juridique et accompagnement des projets
- monsieur Christophe Fernandes, directeur immobilier
- madame Karine Guep, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Denis Hermouet, directeur de la maîtrise des risques
- madame Sandrine Hervé, directrice du partenariat et des relations extérieures
- monsieur Pascal Huguet, Directeur de la communication et de la RSE
- monsieur Gilles Jolivald, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
- monsieur Stéphan Joly, directeur de la performance
- madame Odile Marchal, directrice de service gouvernance
- madame Orée Malaussena, directrice adjointe à la directrice des opérations en charge de France Travail Pro
- madame Manon Papa, directrice adjointe de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Thomas Remond, directeur adjoint à la directrice des opérations en charge de l'indemnisation
- madame Karine Rivière, directrice du développement des compétences dans les territoires ad intérim
- monsieur Guillaume Tison, directeur adjoint à la directrice des opérations en charge de l'accompagnement des demandeurs d'emploi
- madame Célia Boukchach, adjointe au directeur de la performance financière

§ 3 - Responsables de service

- madame Catherine Alaguillaume, responsable du service prévention et santé au travail
- madame Séverine Alexandre, responsable du service support en systèmes d'information
- madame Nivo Andrian, responsable du service offre de service (ODS) demandeurs d'emploi
- monsieur Julien Arago, responsable du service administration du personnel et paie
- madame Nathalie Augustyniak, responsable du service pilotage de la performance sociale
- madame Elisabeth Bougheriou, responsable du service pilotage et qualité
- madame Sylvia Brien, responsable du service opérations et maintenance Est
- monsieur Antoine Cariou, responsable du service pilotage régional FSE
- monsieur Francis Carmona, responsable de service méthodes et organisation
- monsieur Christophe Collinet, responsable du service offre de service (ODS) entreprises
- madame Christelle Cosme, responsable du service opérations et maintenance Ouest
- madame Claire Couto, responsable du service gouvernance
- madame Lydia Cricelli, responsable du service innovation et LAB

- monsieur Laurent Deligny, responsable du service médiation
- madame Estelle Dreno, responsable de service accompagnement des managers
- monsieur Samuel Durieux, responsable de service opération et maintenance Ouest ad-intérim
- madame Fatma El Moatamid, responsable du service sécurité des personnes et des biens
- monsieur Georges Ferreira, responsable du service indemnisation
- madame Enrica Foschini, responsable du service diversité et qualité de vie au travail (QVT)
- madame Isabelle Gayte, responsable du service insertion des publics
- madame Cindy Halatre, responsable du service relations sociales
- madame Nathalie Heller Barthomeuf, responsable du service formation
- madame Céline Laugaro, responsable du service juridique et accompagnement des projets
- madame Julie Laurain, responsable du service contenu, web et RSE
- monsieur Christophe Leclerc, responsable du service appui coordination
- monsieur Vincent Lucas, responsable du service moyens généraux
- monsieur Gaël Milet, responsable du service emplois et carrières
- monsieur Philippe Monti, responsable du service protection des données personnelles
- madame Sophie Moulinier, responsable du service affaires juridiques
- monsieur Mohamed Negrouz, responsable du service investigations
- madame Corinne Noel, responsable du service délivrance de la formation
- monsieur Tony Oswald, responsable du service production et événementiel
- monsieur Olivier Pinheiro, responsable du service prévention et luttés contre les fraudes
- madame Karine Rivière, responsable du service développement des compétences dans les territoires
- madame Johane Saladin, responsable du service comptabilité finances
- madame Céline Sautereau, responsable de service études, statistiques et analyses
- madame Céline Spiguelaire, responsable du service développement économique dans les territoires
- madame Noémie Thirion, responsable du service achats-marchés et approvisionnements
- monsieur Christophe Vancassel, responsable du service contrôle interne
- madame Loeticia Zeman, responsable du service gestion de parc

§ 4 - Responsables de pôle et d'équipe

- monsieur Jean Michel Absil, responsable du pôle sécurité des personnes et des biens
- madame Kirsten Acloque, responsable du pôle appui logistique
- madame Sandrine Alliod, responsable d'équipe du service emploi et carrières
- madame Aurélie Bapst, responsable du pôle achats marchés section 3
- madame Christelle Canonne, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Catherine Chaville, responsable d'équipe du service indemnisation
- madame Laila Cheikh, responsable du pôle comptabilité fournisseurs
- madame Brigitte Chochoy, responsable du pôle logistique technologie information
- madame Valérie Clauss, responsable du pôle contrôle de gestion jusqu'au 31 août 2026

- madame Claire Coignet, responsable d'équipe du pôle développement des compétences dans les territoires
- madame Loise Crawford, responsable d'équipe du service prévention et lutte contre la Fraude
- madame Laëtitia Deramchi, responsable du pôle approvisionnement
- madame Sandra Derrien-Mouchel, responsable d'équipe du service prévention et lutte contre la Fraude
- monsieur Moustapha Diallo, responsable d'équipe du service études, statistiques et analyses
- monsieur Ayite-J-Paul Ekue, responsable d'équipe pilotage et qualité
- madame Corinne Elissee, responsable d'équipe du service administration du personnel et paie
- madame Sophie Gilton, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Fatoumata Goufado, responsable d'équipe du service offre de service (ODS) demandeurs d'emploi
- monsieur Philippe Gouzer, responsable du pôle siège
- madame Zakia Jaber, responsable d'équipe du pôle développement des compétences dans les territoires
- madame Céline Le Gal, responsable d'équipe du service administration du personnel et paie
- madame Ronaldine Metelus, responsable d'équipe du service indemnisation
- monsieur Charles Noguera, responsable du pôle habilitations
- monsieur Younes Nourizadeh, responsable d'équipe pilotage et qualité
- madame Corinne Parize, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Puvanekeh Puvanespararajah, responsable d'équipe pilotage et qualité
- madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Magalie Thiolière, responsable d'équipe du service administration du personnel et paie
- madame Dolores Vachon, responsable d'équipe du service offre de service (ODS) demandeurs d'emploi
- madame Myriam Vanhee, responsable d'équipe du service offre de service (ODS) entreprises

Article 19 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de France Travail Ile-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

On entend par « cadres dirigeants » les cadres dirigeants mentionnés à l'article 1.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et cadres dirigeants soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 et par « cadres supérieurs » les cadres visés à l'article 4.2 de la

convention collective nationale de Pôle emploi et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de de catégorie 4, filière management, directeurs territoriaux délégués et médiateurs.

Article 20 - Abrogation et publication

La décision IdF n° 2026-27 DS DR du 29 avril 2026 abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Montreuil, le 31 juillet 2026.

Nadine Crinier,
directrice régionale
de France Travail Ile-de-France

Décision IdF n° 2026-43 DS Agences du 31 juillet 2026

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Ile-de-France au sein des agences

La directrice régionale de France Travail Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5131-6, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-5-1, L.5411-5-2, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1, L.5422-4, L.5422-20, L. 5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5131-15 à R.5131-26, R.5312-4, R. 5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5312-47, R.5411-1, R.5411-2, R.5411-14 à R.5411-16 et R.5411-18, R.5412-1 à R.5412-7-1, R.5426-15, R.5426-17, R.5426-17-1, R.5426-18, R.5426-19 et R.5426-20,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 262-37 et R.262-68 et suivants,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R213-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'opérateur France Travail,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu, ensemble, la convention du 15 novembre 2024 relative à l'assurance chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier les articles 46, 46 bis et 55,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi

correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la délibération n°2025-46 du 27 novembre 2025 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2024-35 du 24 avril 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la garde d'enfants,

Vu la décision n° 2024-42 du 25 juin 2024 du directeur général de France Travail relative à la compétence nationale exclusive des directions régionales Ile-de-France, Bretagne et Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la gestion de l'indemnisation de certaines catégories de demandeurs d'emploi,

Vu la décision DG n° 2025-179 du 27 novembre 2025 du directeur général de France Travail relative aux missions pour lesquelles France Travail services dispose d'une compétence nationale exclusive

Décide :

Article 1 – Inscription, orientation, accompagnement et gestion des droits

§ 1 - Délégation est donnée :

- 1) à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi,
- 2) aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 de l'article 5 à l'effet de signer les décisions d'inscription, d'orientation vers l'organisme référent, ainsi que l'ensemble des décisions et actes relatifs à l'accompagnement et à la gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions, notamment les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie et de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, § 4, § 5, § 6 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence de France Travail services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat d'engagement jeune (CEJ), le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),

- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi,

Délégation est donnée à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences aux fins d'exécution du service public de l'emploi, pour signer les bons SNCF non dérogatoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Article 2 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords-cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 2) les conventions locales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 4) les marchés de prestations spécifiques d'un montant inférieur à 60 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 5.

Article 3 - Prestations en trop versées

§ 1 - Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 36 mois à l'ensemble des agents.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 pour accorder une remise de prestations en trop versées lorsque leur montant (ou le solde restant dû) est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 pour admettre en non-valeur des prestations en trop versées, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque leur montant est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 4 - Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés, les autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 et § 3 de l'article 5.

Article 5 - Délégataires

§ 1 - directeurs et directrices d'agence

- monsieur Olivier Acampora, directeur de France Travail Choisy-le-Roi
- monsieur Mohamed Adjrafi, directeur de France Travail Paris 18ème Ney
- madame Mélanie Akoun, directrice de France Travail Clichy-la-Garenne
- monsieur Loïc Alexandre, directeur de France Travail Nemours
- monsieur Amine Ammar, directeur de France Travail Savigny-sur-Orge
- madame Laëtitia André, directrice de France Travail Garges-Lès-Gonesse
- madame Christelle Andrieu, directrice de France Travail Chessy Val-d'Europe
- madame Malika Arab, directrice de la plateforme de traitement centralisé IDF
- monsieur Frédéric Audry, directeur de la plateforme S@D
- monsieur Mohamed Ayoun, directeur de France Travail Pontault-Combault
- monsieur Nabil Azouigui, directeur de France Travail Longjumeau
- madame Selma Balit, directrice de France Travail Rosny-sous-Bois
- madame Corinne Baracassa, directrice de France Travail Gonesse
- madame Assia Belajel, directrice de France Travail Le Blanc-Mesnil
- monsieur Adel Ben Othman, directeur de France Travail Clichy-sous-Bois
- madame Marie Benbraham, directrice de France Travail Noisy-Le-Sec
- monsieur Pierre Bensaid, directeur de France Travail Herblay
- monsieur Luc Berguerand, directeur de France Travail Sainte Geneviève des Bois
- madame Elisabeth Bertolus, directrice de France Travail Trappes
- madame Cécile Blanchard, directrice de France Travail Maisons-Alfort
- madame Nadia Bouaza, directrice de France Travail Bondy
- monsieur Sami Bourekha, directeur de France Travail Fontenay-sous-Bois
- madame Bouchra Bouyahya, directrice de France Travail Neuilly-sur-Marne
- madame Brigitte Cabral, directrice de France Travail Tremblay en France
- madame Myriam Cailloux-Masse, directrice de France Travail Persan
- madame Emilie Caro, directrice de France Travail Les Ulis
- monsieur Jean-Christophe Carrot, directeur de France Travail L'Haÿ-les-Roses
- madame Nadia Chelghoum, directrice de France Travail Paris 12ème Diderot
- madame Sylvie Collin, directrice de France Travail Sartrouville
- madame Virginie Croison, directrice de France Travail Paris 6 et 14ème Jean Moulin
- monsieur Manuel De Arriba, directeur de France Travail Montereau-Fault-Yonne
- monsieur Cédric Deboutin, directeur de France Travail Saint-Ouen-L'Aumône
- monsieur Tony Delamarre, directeur de France Travail Levallois-Perret
- madame Kadida Demebele, directrice de France Travail Nogent-sur-Marne
- monsieur Eric Demouy, directeur de France Travail Dammaries-les-Lys
- madame Maud Derreux, directrice de France Travail Guyancourt
- madame Gwendeline Deslandes, directrice de France Travail Rueil-Malmaison
- monsieur Laurent Dillies, directeur de France Travail Taverny
- madame Stéphanie Dreneau, directrice d'agence de France Travail Palaiseau
- madame Béatrice Dumontier, directrice de France Travail Paris 20ème Piat
- madame Kheira Eddrief, directrice de France Travail Rambouillet
- madame Nathalie Feliz Rigault, directrice de France Travail Yerres

- madame Laurence Fifi, directrice de France Travail Saint-Gratien
- madame Isabelle Fernandez, directrice de France Travail Roissy CDG aéroportuaire
- madame Florence Fourgnaud, directrice de France Travail Aulnay-sous-Bois
- monsieur Philippe Garderes, directeur de France Travail Avon
- monsieur Christophe Garreau, directeur de France Travail Arpajon
- madame Françoise Gautier, directrice de France Travail Villejuif
- madame Géraldine Gérard, directrice de France Travail Corbeil-Essonnes
- monsieur Jean-Christophe Gourvest, directeur de France Travail Dourdan
- madame Maud Greneche, directrice de France Travail Evry
- madame Seda Grigoryan, directeur de France Travail Nanterre
- madame Sylviane Guillaume, directrice d'agence de France Travail Saint-Ouen-sur-Seine
- monsieur Eric Haddad, directeur de France Travail Poissy
- madame Samia Hadji, directrice de France Travail Lognes
- madame Claire Hardion, directrice de France Travail Lagny-Sur-Marne
- monsieur Olivier Henriet, directeur de France Travail Montmorency
- madame Anne Hourdel, directrice de France Travail Conflans-Sainte-Honorine
- madame Florence Hugon, directrice de France Travail Juvisy-Sur-Orge
- monsieur Belkacem Ihallaine, directeur de France Travail Issy-les-Moulineaux
- madame Lamia Jacob-Manjoo, directrice de France Travail Ivry-sur-Seine
- monsieur Stéphane Jacquier, directeur de France Travail Paris 11ème Beaumarchais
- madame Astrid Jouannon, directrice de France Travail Ermont
- monsieur Olivier Kozak, directeur de France Travail Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Violaine Lafarguette, directrice de France Travail Mitry-Mory
- madame Rayda Lakhali, directrice de France Travail Noisy-le-Sec
- madame Marie Leclercq, directrice de la plateforme prestations et formations
- madame Stéphanie Lepingue, directrice de France Travail spectacle AVS placement artistes
- madame Anne Letort, directrice de France Travail Courbevoie
- monsieur Cyrille Lhemery, directeur de France Travail Plaisir
- monsieur Ruddy Libos, directeur de France Travail Provins
- monsieur David Lointier, directeur de France Travail La Courneuve
- monsieur Nabil Madani, directeur de France Travail Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- monsieur Christophe Mahieu, directeur de France Travail La Ferté sous Jouarre
- madame Claire Mallet, directrice de France Travail Sucy-en-Brie
- madame Ndeye Mancadiang Bouric, directrice de France Travail Créteil
- monsieur Marc Manyri, directeur de France Travail Vincennes
- madame Sonia Marminat, directrice de France Travail Boulogne-Billancourt
- madame Anne Marie Martinez, directrice de France Travail Brie Comte Robert
- monsieur Vincent Mazzucchetti, directeur de France Travail Paris 19ème Laumière
- madame Siham Mcharek, directrice de France Travail Viry-Châtillon
- monsieur Ahmed Mechat, directeur de France Travail Saint-Denis
- madame Jessica Mestejanot, directrice de France Travail Drancy
- madame Ourida Meziani, directrice de France Travail Paris 10ème Vicq d'Azir
- monsieur Fabrice Million-Desvignes, directeur de France Travail spectacle AVS placement techniciens
- madame Marianne Nicoulin, directrice de France Travail Livry-Gargan
- madame Sophie Pavan, directrice de France Travail Colombes

- monsieur Darko Pavlovski, directeur de France Travail Pantin
- madame Delphine Pellerin, directrice de France Travail Antony
- madame Stéphanie Pelletier, directrice de France Travail Les Mureaux
- madame Myriam Pelote, directrice de France Travail Paris 7, 8 et 9ème Saint-Pétersbourg
- madame Gaëlle Penhoet, directrice de France Travail Saint-Maur-des-Fossés
- madame Geneviève Perrin, directrice de France Travail Paris 15ème Brancion
- madame Angélique Perseval, directrice de France Travail Asnières-sur-Seine
- madame Sandrine Pinheiro, directrice de France Travail Sevrans
- madame Delphine Pollet, directrice de France Travail Domont
- monsieur Jean-Paul Pontic, directeur de France Travail Coulommiers
- madame Hélène Pouech, directrice de France Travail Epinay-sur-Seine
- madame Christine Prieur, directrice de France Travail Bezons
- monsieur Frédéric Quemy, directeur de France Travail Villeneuve-Saint-Georges
- monsieur Philippe Raffin, directeur de France Travail Paris 19ème Armand Carrel
- madame Naoual Raji, directrice de la plateforme du contrôle de la recherche d'emploi Paris/Bois-Colombes
- monsieur Domingos-Silvino Ramos Furtado, directeur de France Travail Sarcelles
- madame Valérie Rannou, directrice de France Travail Bagneux
- madame Sylvie Rieussec, directrice de la plateforme du contrôle de la recherche d'emploi Noisy/Lieusaint
- monsieur José-Manuel Rodriguez Gomez, directeur de France Travail Mantes-la-Jolie
- madame Anne-Sophie Romagny, directrice de France Travail Puteaux
- madame Naoelle Saadi, directrice de France Travail Noisy-le-Grand
- madame Mylène Segal, directrice de France Travail Chennevières-sur-Marne
- madame Valérie Servat, directrice de France Travail Argenteuil
- madame Sylvie Sid, directrice de France Travail Stains
- monsieur Jean Louis Stoquer, directeur de France Travail Aubervilliers
- monsieur Marceau Strub, directeur de France Travail Montrouge
- madame Eléonore Sy, directrice de France Travail Etampes
- madame Laurence Thibaut, directrice de France Travail Cachan
- madame Stéphanie Tison, directrice de France Travail Champigny-sur-Marne
- madame Valérie Tourigny, directrice de France Travail Meaux
- madame Josaine Triolet, directrice de France Travail Gennevilliers
- monsieur Eric Troquereau, directeur de France Travail Bobigny
- madame Christine Van Den Brule, directrice de France Travail Versailles
- madame Nathalie Vernon, directrice de France Travail Saint-Germain-en-Laye
- madame Marie-Alexia Veyer, directrice de France Travail Vitry-Sur-Seine
- madame Dilia Vieira, directrice de France Travail Brétigny-sur-Orge
- monsieur Antoine Volclair, directeur de France Travail Chelles
- madame Audrey Vottero, directrice de France Travail Argenteuil
- monsieur Rudy Yerle, directeur de France Travail Paris 18ème Genevoix
- madame Marie-Rose Zaynoun, directrice de France Travail Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Fatiha Zerouali, directrice de France Travail Montreuil-Sous-Bois
- monsieur Omar Zouaoui, directeur de France Travail Savigny-le-Temple

§ 2 - directeurs et directrices d'agence adjoints

- madame Blandine Adam, directrice adjointe de France Travail Brancion

- madame Samia Adjaoud, directrice adjointe de France Travail Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Siham Aissa, directrice adjointe de la plateforme de traitement centralisé IDF
- madame Aurélie Anton, directrice adjointe de France Travail Sarcelles
- madame Samira Aouad, directrice adjointe de France Travail Paris 18ème Ney
- monsieur Souhil Asmaa, directeur adjoint de France Travail Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur Ahmed Azzimani, directeur adjoint de France Travail Rueil-Malmaison
- madame Arielle Baratiny, directrice adjointe de France Travail Aulnay-sous-Bois
- madame Safae Benbaba, directrice adjointe de France Travail Paris 11ème Beaumarchais
- madame Salima Benhadi, directrice adjointe de France Travail Corbeil-Essonnes
- madame Fatiha Bennacer, directrice adjointe de France Travail Antony
- monsieur Malek Berkane, directeur adjoint de France Travail Ermont
- madame Nelly Berneron, directrice adjointe de France Travail Dammarie les Lys
- madame Betty Bipat, directrice adjointe de France Travail Vitry-sur-Seine
- madame Catherine Bloch, directrice adjointe de France Travail Montreuil-sous-Bois
- madame Blandine Bonelli, directrice adjointe de France Travail Paris 19ème Armand Carrel
- madame Marie Bonhomme, directrice adjointe de la plateforme du contrôle de la recherche d'emploi Paris/Bois-Colombes
- madame Nouara Boudjeraba, directrice adjointe de France Travail Stains
- monsieur Kader Boukahil, directeur adjoint en agence de France Travail Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Corinne Brustolin Sidot, directrice adjointe de France Travail Paris 20ème Vitruve
- madame Sylvie Charlery, directrice adjointe de France Travail Paris 16 et 17ème Cardinet en mission jusqu'au 30 septembre 2026
- monsieur Frédéric Chartrain, directeur adjoint de France Travail Mantes-la-Jolie
- monsieur Adrien Chinn, directeur adjoint de France Travail Paris 6 et 14ème Jean Moulin
- monsieur Fabien Debayle, directeur adjoint de France Travail Paris 20ème Piat
- madame Sophie Delamaire, directrice adjointe de France Travail Epinay-Sur-Seine
- madame Audrey Descoust, directrice adjointe de France Travail Bondy
- monsieur Franck Desnoyer, directeur adjoint de France Travail Versailles
- madame Mate Diamant, directrice adjointe de France Travail Montreuil-sous-Bois
- madame Nageoi Fajri, direction adjointe de la plateforme prestations et formations
- madame Ymen Fath, directrice adjointe de France Travail Bondy
- madame Valérie Favrot, directrice adjointe de France Travail Issy-les-Moulineaux
- madame Stéphanie Fezelot, directrice adjointe de France Travail Paris 18ème Ney
- monsieur Richard Franco, directeur adjoint de France Travail Paris 20ème Vitruve
- madame Sandrine Gabon, directrice adjointe de France Travail Montreuil-sous-Bois
- madame Régine Gabrysiak, directrice adjointe de France Travail Paris 12ème Diderot
- madame Anne Gines, directrice adjointe de France Travail Saint-Ouen en mission jusqu'au 31 décembre 2026
- madame Oirdia Ghili, directrice adjointe de France Travail Nanterre
- monsieur Thierry Glo, directeur adjoint de France Travail Montrouge
- monsieur Wilfrid Goyat, directeur adjoint de la plateforme de traitement centralisé IDF

- madame Catarina Guerin, directrice adjointe de France Travail Corbeil-Essonnes
- madame Kpessou-Sylvie Guyonnet, directrice adjointe de France Travail Paris 12ème Diderot
- madame Mariannick Herrero, directrice adjointe de France Travail Nanterre
- madame Frédérique Honrado, directrice adjointe de France Travail Paris 11ème Beaumarchais
- madame Hélène Hugon, directrice adjointe de France Travail Choisy-le-Roi
- monsieur Youssef Iblaghen, directeur adjoint de France Travail Pantin
- madame Sophie Jallon, directrice adjointe de France Travail Tremblay-en-France
- madame Morgane Jaworski, directrice adjointe de France Travail Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Catherine Jeaneau, directrice adjointe de France Travail Créteil
- madame Solène Jehanin, directrice adjointe de France Travail Trappes
- madame Hélène Kazamarande, directrice adjointe de la plateforme S@D
- madame Claire Kouadio, directrice adjointe de France Travail Cergy
- madame Stéphanie Kuhn, directrice adjointe de France Travail Saint-Denis
- madame Aurore Lacot, directrice adjointe de France Travail Sarcelles
- madame Hélène Lafaye, directrice adjointe de France Travail Mantes-la-Jolie
- madame Delphine Lefevre, directrice adjointe de France Travail Gonesse
- monsieur Jérémy Lener, directeur adjoint de France Travail Meaux
- madame Cendrine Lhuillier, directrice adjointe de France Travail Les Mureaux
- madame Gwendoline Lorino, directrice adjointe de France Travail Poissy
- monsieur Romain Lucet, directeur adjoint de France Travail Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Jenna Luvin, directrice adjointe de la plateforme régionale du contrôle de la recherche d'emploi Noisy/Lieusaint
- madame Valérie Mahe, directrice adjointe de France Travail Boulogne-Billancourt
- madame Najat Manssouri, directrice adjointe de France Travail Cergy
- madame Pauline Massy, directrice adjointe en mission de France Travail Saint-Germain-En-Laye
- madame Isabelle Maudon, directrice adjointe de France Travail Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Alexandra Nadot, directrice adjointe de France Travail Sartrouville
- madame Françoise Nanni, directrice adjointe de France Travail Chessy-Val-d'Europe
- monsieur Rachid Ninach, directeur adjoint de France Travail Bobigny
- madame Zohra Ould Mohamed, directrice adjointe de France Travail Paris 18ème Genevoix
- monsieur Didier Pages, directeur adjoint de France Travail Vitry-sur-Seine
- madame Manon Papa, directrice adjointe de la plateforme contentieux et incident de paiement
- madame Bélinda Perrot, directrice adjointe de France Travail Paris 20ème Vitruve
- madame Monique Pipitone, directrice adjointe de France Travail Champigny-sur-Marne
- madame Christine Pourlier, directrice adjointe de France Travail Gennevilliers
- madame Ornella Ravidat, directrice adjointe de France Travail Viry-Châtillon à compter du 1er septembre 2026
- madame Véronique Renvoise, directrice adjointe de France Travail Paris 11ème Beaumarchais
- madame Audrey Roilland, directrice adjointe de France Travail Clichy-sous-Bois

- madame Virginie Royer, directrice adjointe de France Travail 7, 8 et 9ème Saint-Pétersbourg
- madame Amal Salah, directrice adjointe de France Travail Saint-Denis
- madame Nathalie Sanchez, directrice adjointe de France Travail Paris 19ème Laumière
- madame Fatima-Zahra Sassi, directrice adjointe de France Travail Garges-lès-Gonesse
- madame Virginie Sauvage, directrice adjointe de France Travail Courbevoie
- monsieur Fabien Schaller, directeur adjoint de France Travail Mantes-la-Jolie
- madame Jacqueline Sirven, directrice adjointe de France Travail Paris 15ème Brancion
- madame Batouli Soilihi, directrice adjointe de France Travail Maisons-Alfort
- monsieur Fabrice Soulage, directeur adjoint de France Travail Aubervilliers
- madame Isabelle Splawski, directrice adjointe de France Travail Saint-Ouen-l'Aumône
- monsieur Adama Tounkara, directeur adjoint de France Travail Argenteuil
- madame Marieme Traore, directrice adjointe de France Travail Aulnay-sous-Bois
- madame Catherine Vastel, directrice adjointe de France Travail Antony
- madame Catherine Watelle, directrice adjointe de France Travail Evry
- monsieur Mohamed Naoufel Ziane, directeur adjoint de France Travail Noisy-le-Sec
- madame Karima Ziani, directrice adjointe de France travail La Courneuve

§ 3 - responsables d'équipe

- madame Nacera Abbas, responsable d'équipe en agence de France Travail Poissy
- madame Fatiha Abbassi, responsable d'équipe en agence de France Travail Roissy
- monsieur Alexandre Abdul, responsable d'équipe en agence de France Travail Ermont
- madame Sylvie Abosi, responsable d'équipe en agence de France Travail Garges-lès-Gonesse
- madame Nazha Achaaban, responsable d'équipe en agence de France Travail Conflans-Sainte-Honorine
- madame Stéphanie Adia, responsable d'équipe en agence de France Travail Persan
- madame Sabrina Adjabi, responsable d'équipe en agence de France Travail Sarcelles
- madame Delphine Aguessy, responsable d'équipe en agence de France Travail Montreuil-sous-Bois
- madame Rachida Ait Atmane, responsable d'équipe en agence de France Travail Meaux
- madame Samia Ait Sahel, responsable d'équipe en agence de France Travail Bondy
- madame Laila Al Atrach, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 12ème Diderot
- madame Odette Alaye, responsable d'équipe en agence de France Travail Clichy-la-Garenne
- madame Ana Carina Albino, responsable d'équipe en agence de France Epinay-sur-Seine
- madame Fanny Albrieux, responsable d'équipe en agence de France Travail Issy-les-Moulineaux
- madame Nabila Alitouche, responsable d'équipe en agence de France Travail Montreuil-sous-Bois
- monsieur Karl Allera, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Karima Allouache, responsable d'équipe en agence de France Travail Rueil-Malmaison

- madame Catherine Allouch, responsable d'équipe en agence de France Travail Argenteuil
- madame Christina Almeida, responsable d'équipe en agence de France Travail Plaisir
- madame Maria de Lurdes Alves, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Noisy Le Grand
- madame Rabia Amaziane, responsable d'équipe en agence de France Travail Aulnay-sous-Bois
- madame Catherine Amiel, responsable d'équipe en agence de France Travail Dammarie-les-Lys
- madame Ikrame Amine, responsable d'équipe en agence de France Travail Mantes-la-Jolie
- madame Marilynne Amistadi, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 12ème Diderot
- madame Aziza Amoud, responsable d'équipe en agence de France Travail Bagneux
- madame Nadia Amrani, responsable d'équipe en agence de France Travail Poissy
- madame Malika Amri, responsable d'équipe en agence de France Travail Bondy
- madame Nora Angot, responsable d'équipe en agence de France Travail Guyancourt jusqu'au 31 août 2026
- madame Nora Angot, responsable d'équipe en agence de France Travail Versailles à compter du 1er septembre 2026
- madame Vanessa Antoine, responsable d'équipe en agence de France Travail Epinay sur Seine
- monsieur Jean Pierre Antoinette, responsable d'équipe en agence de France Travail spectacle AVS placement artistes
- monsieur Lourdes André Aroquianadin, responsable d'équipe en agence de France Travail Trappes
- monsieur Jean-Nicolas Ascensio, responsable d'équipe en agence de France Travail Persan
- madame Fatima Attab, responsable d'équipe en agence de France Travail Guyancourt
- madame Fethiye Atan, responsable d'équipe en agence de France Travail La Courneuve
- madame Laetitia Auble, responsable d'équipe en agence de France Travail Les Ulis
- monsieur Xavier Axel Audran, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 19ème Armand Carrel
- madame Georgia Aulanier, responsable d'équipe en agence de France Travail Clichy-sous-Bois
- madame Patricia Aury, responsable d'équipe en agence de France Travail Corbeil Essonnes
- madame Kawtar Ayadi, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Fatou Ba, responsable d'équipe en agence de France Travail
- monsieur Yohan Bacot, responsable d'équipe en agence de France Travail Rosny-sous-Bois
- madame Guenola Baguet, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- madame Amina Bamana Kalonji, responsable d'équipe en agence de France Travail Ermont
- monsieur Kiabelo Jessie Bandzouzi, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint-Denis

- monsieur Adhal Bara, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme Services à distance
- madame Khadija Barbach, responsable d'équipe en agence de France Travail Courbevoie
- madame Servane Barbot, responsable d'équipe en agence de France Travail La Ferté-sous-Jourarre
- madame Marie Laure Baril, responsable d'équipe en agence de France Travail Chessy Val d'Europe
- madame Barbara Bariol, responsable d'équipe en agence de France Travail Clichy-sous-Bois
- madame Sandra Barret, responsable d'équipe en agence de France Travail Colombes
- madame Barbara Barthelemy, responsable d'équipe en agence de France Travail L'Haÿ-les-Roses
- monsieur Robert Bault, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 11ème Beaumarchais
- monsieur Eddy Bausivoir, responsable d'équipe en agence de France Travail Villejuif à compter du 17 août 2026
- madame Claire Lise Beaumier, responsable d'équipe en agence de France Travail Taverny
- madame Céline Bedos, responsable d'équipe en agence de France Travail Trappes
- madame Amélie Begriche, responsable d'équipe en agence de France Travail La Courneuve
- monsieur Farad Beldjoudi, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé de Noisy-Le-Grand
- monsieur Fabrice Bellemin, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 16ème et 17ème Cardinet
- madame Hind Bellouch, responsable d'équipe en agence de France Travail Rosny-sous-Bois à compter du 1er août 2026
- monsieur Ghaith Ben Fredj, responsable d'équipe en agence de France Travail Villejuif
- madame Kdija Benaissa, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 12ème Diderot
- madame Zineb Benaissa, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 11ème Beaumarchais jusqu'au 16 août 2026
- madame Zineb Benaissa, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 16 et 17ème Cardinet à compter du 17 août 2026
- monsieur Cherif Benamara, responsable d'équipe en agence de France Travail Aubervilliers
- madame Isabelle Benard, responsable d'équipe en agence de France Travail Noisy le sec / Romainville
- madame Sonia Benassem, responsable d'équipe en agence de France Travail Clichy-La-Garenne
- madame Halima Nadia Benboukili, responsable d'équipe en agence de France Travail Garges-Lès-Gonesse
- madame Nadia Benkada, responsable d'équipe en agence de France Travail Montmorency
- madame Raja Bennhass, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisée Courbevoie

- madame Fadila Bennoukh, responsable d'équipe en agence de France Travail Ivry-sur-Seine
- madame Samia Bensalem, responsable d'équipe en agence de France Travail Aubervilliers
- madame Rabia Bentounes, responsable d'équipe en agence de France Travail Evry
- madame Nawel Berahal, responsable d'équipe en agence de France Travail Cergy
- monsieur Lucien Bernard, responsable d'équipe en agence de France Travail Montrouge
- monsieur Radouan Berrichi, responsable d'équipe en agence de France Travail Bobigny
- monsieur Erik Bessiere, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme prestations formations
- madame Ikbel Bey, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint Denis
- madame Valérie Bezault, responsable d'équipe en agence de France Travail Levallois-Perret
- madame Rachel Biduaya Tshiabu, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme régionale du contrôle de la recherche d'emploi Paris/Bois- Colombes
- madame Vanessa Binet, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint-Denis
- madame Zahia Bitari, responsable d'équipe en agence de France Travail Herblay
- monsieur Winfried Biyong, responsable d'équipe en agence de France Travail Spectacle AVS placement artistes
- madame Hélène Blanchard, responsable d'équipe en agence de France Travail Colombes
- madame Vanessa Blasutig, responsable d'équipe en agence de France Travail Dourdan
- monsieur Sébastien Blier, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 18ème Genevoix
- madame Cindy Bonnet, responsable d'équipe en agence de France Travail Les Ulis
- madame Shirley Bordes, responsable d'équipe en agence de France Travail Nanterre
- madame Bénédicte Borel, responsable d'équipe en agence de France Travail Maisons Alfort / Alfortville
- madame Sandrine Bouanga-Zinga, responsable d'équipe en agence de France Travail Versailles
- madame Amel Bouchaib, responsable d'équipe en agence de France Travail Montmorency
- monsieur Adenane Bouchallouf, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 20ème Piat
- madame Aicha Boudjedir, responsable d'équipe en agence de France Travail Montmorency
- madame Nadia Bouhenia, responsable d'équipe en agence de France Travail Sevran
- madame Houssna Bouhsen, responsable d'équipe en agence de France Travail Chelles
- monsieur Djillali Boukhatem, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 16ème et 17ème Cardinet
- monsieur Boualem Boulahia, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint Denis
- monsieur Jean-Marie Boulivet, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 20ème Vitruve
- madame Tiphonie Boumedine, responsable d'équipe en agence de France Travail Argenteuil

- madame Laure Bourbon, responsable d'équipe en agence de France Travail Cachan
- monsieur Pierre Yves Bourcier, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 15ème Brancion
- monsieur Grégoire Bourdin, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 7, 8 et 9ème Saint-Pétersbourg
- madame Céline Bourgeois, responsable d'équipe en agence de France Travail Argenteuil
- madame Chantale Bourgeois, responsable d'équipe en agence de France Travail Garges-Lès-Gonesse
- monsieur Fadila Boussaid, responsable d'équipe en agence de France Travail Neuilly-sur-Marne
- monsieur Rachid Boussena, responsable d'équipe en agence de France Travail Le Blanc-Mesnil
- madame Nathalie Braun, responsable d'équipe en agence de France Travail Lognes
- madame Nadia Brihmouche, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 10ème Vicq d'Azir
- monsieur Laurent Brugal, responsable d'équipe en agence de France Travail Arpajon
- madame Elodie Bua, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Claudia Burini, responsable d'équipe en agence de France Travail Les Mureaux
- madame Hélène Bussard, responsable d'équipe en agence de France Travail Dammarie-les-Lys
- madame Manga Butayi Paka, responsable d'équipe en agence de France Travail Fontenay-sous-Bois
- madame Sandrine Cabel Ngo Ky, responsable d'équipe en agence de France Travail de Rueil-Malmaison
- madame Laurence Cailleau, responsable d'équipe en agence de France Travail Drancy
- madame Mariel Calme, responsable d'équipe en agence de France Travail Meaux
- monsieur Nicolas Campos, responsable d'équipe en agence de France Travail Antony
- madame Sladana Cancarevic, responsable d'équipe en agence de France Travail Gonesse
- monsieur Eric Canivet, responsable d'équipe en agence de France Travail Provins
- monsieur Sébastien Carpentier, responsable d'équipe en agence de France Travail Guyancourt
- madame Shirley Casseus, responsable d'équipe en agence de France Travail Cergy
- madame Melissa Castanares, responsable d'équipe en agence de France Travail Stains
- madame Natacha Castant, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé IDF jusqu'au 31 août 2026
- madame Natacha Castant, responsable d'équipe en agence de France Travail La Courneuve à compter du 1er septembre 2026
- madame Pascale Casteilla Ferrer, responsable d'équipe en agence de France Travail Sartrouville
- madame Felice Castelnau, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Laetitia Cayre, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- madame Régine Cecile, responsable d'équipe en agence de France Travail Montrouge

- monsieur Mouguilane Chanemougame, responsable d'équipe en agence de France Travail Taverny
- madame Sylvie Charlery, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Chantale Charles, responsable d'équipe en agence de France Travail Tremblay-en-France
- madame Florence Charnet, responsable d'équipe en agence de France Travail Cergy
- madame Aline Chassagnol, responsable d'équipe en agence de France Travail Gonesse
- madame Laetitia Chastas, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur Guillaume Chatel responsable d'équipe en agence de France Travail Pantin
- madame Carla Chau, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 19ème Laumière
- madame Nathalie Chaumeton, responsable d'équipe en agence de France Travail Montrouge
- madame Erika Chauvin, responsable d'équipe en agence de France Travail Aubervilliers
- madame Sandrine Chelighem, responsable d'équipe en agence de France Travail Antony
- monsieur Toufik Chelouche-Touahri, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Nacima Chennoufi, responsable d'équipe en agence de France Travail Drancy
- madame Sofia Cherchali, responsable d'équipe en agence de France Travail Cergy
- monsieur Jean Sébastien Cherubini, responsable d'équipe en agence de France Travail Antony
- madame Raja Chinoui, responsable d'équipe en agence de France Travail Chessy-Val-d'Europe
- madame Marie Laurence Chniri, responsable d'équipe en agence de France Travail Arpajon
- madame Valérie Cholet, responsable d'équipe en agence de France Travail Neuilly-sur-Marne
- madame Valérie Cholin, responsable d'équipe en agence de France Travail d'Arpajon
- madame Cindy Ciminelli, responsable d'équipe en agence de France Travail Sartrouville
- madame Valérie Clauss, responsable d'équipe en agence de France Travail Tremblay-en-France à compter du 1er septembre 2026
- monsieur Fernando Coelho Rojas, responsable d'équipe en agence de France Travail Sucy-en-Brie
- madame Violeta Coester, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 15ème Brancion
- madame Evelyne Colin, responsable d'équipe en agence de France Travail Palaiseau
- madame Ingrid Colot, responsable d'équipe en agence de France Travail Versailles
- madame Marine Coqblin, responsable d'équipe en agence de France Travail Dammarie les Lys
- madame Aude Cordier, responsable d'équipe en agence de France Travail Les Mureaux

- madame Salima Corea, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 18ème Ney en mission jusqu'au 30 septembre 2026
- madame Caroline Couhier, responsable d'équipe en agence de France Travail Plaisir
- madame Virginie Cournut, responsable d'équipe en agence de France Travail Bezons
- monsieur Didier Crater, responsable d'équipe en agence de France Travail Pantin
- madame Anabela Da Silva, responsable d'équipe en agence de France Travail Clichy-sous-Bois
- madame Sandra Da Silva, responsable d'équipe en agence de France Travail Rambouillet
- monsieur Mickaël Da Silva Nunes, responsable d'équipe en agence de France Travail Pontault-Combault
- madame Bouchra Dakir, responsable d'équipe en agence de France Travail Choisy-Le-Roi
- madame Raffaëlla D'Amo, responsable d'équipe en agence de France Travail Montreuil-sous-Bois
- madame Cindy Danioko, responsable d'équipe en mission en agence de France Travail Clichy-sous-Bois
- madame Raphaëlle Danot Lamamiri, responsable d'équipe en agence de France Travail La Courneuve
- madame Rania Daoud, responsable d'équipe en agence de France Travail Trappes
- monsieur Pierre De Menditte, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme du contrôle de la recherche d'emploi Paris/Bois-Colombes
- madame Emilie De Vos, responsable d'équipe en agence de France Travail Montmorency
- madame Frédérique De Wissocq, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Sylvie Del Mastro, responsable d'équipe en agence de France Travail Poissy
- monsieur Valentin Debotte, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 12ème Diderot
- madame Olivia Dely, responsable d'équipe en agence de France Travail Aulnay-sous-Bois
- madame Loubna Denis, responsable d'équipe en agence de France Travail Brétigny-sur-Orge
- madame Véronique D'Erceville, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Anne Gaelle Desarnaud, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 15ème Brancion
- madame Marie Eve Desarnaud, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 12ème Diderot
- madame Elizabeth Deschamps, responsable d'équipe en agence de France Travail Chennevières-sur-Marne
- madame Hinde Dhiba, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Virginie Dhorbait, responsable d'équipe en agence de France Travail Meaux
- madame Eve Prisca Diakanua Nielbien, responsable d'équipe en agence de France Travail de Saint-Ouen-sur-Seine
- monsieur Madeira Diallo, responsable d'équipe en agence de France Travail spectacle AVS placement artistes

- monsieur Madeira Diallo, responsable d'équipe en agence en mission de France Travail Paris 11ème Beaumarchais
- madame Delphine Di Cicco, responsable d'équipe en agence de France Travail Cergy
- madame Sandra Dick, responsable d'équipe en agence de France Travail Courbevoie
- madame Linda Diomar, responsable d'équipe en agence de France Travail Viry-Châtillon
- madame Camaria Djae Mouthar, responsable d'équipe en agence de France Travail Lognes
- madame Ghalia Djaout, responsable d'équipe en agence France Travail Asnières-sur-Seine
- madame Titem Djelil, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 12ème Diderot
- madame Abiha Djouti, responsable d'équipe en agence de France Travail Noisy-le-Sec
- madame Isabelle Do Lago, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 20ème Vitruve
- madame Marie Aline D'Oliveira, responsable d'équipe en agence de France Travail L'Haÿ-les-Roses
- madame Stéphanie Donjon, responsable d'équipe en agence de France Travail de Sainte-Geneviève-des-Bois
- monsieur Fabrice Douay, responsable d'équipe en agence de France Travail Argenteuil
- madame Emilie Douchin, responsable d'équipe en agence de France Travail Rosny-sous-Bois
- monsieur Nagnouma Doumbia, responsable d'équipe en agence de France Travail Montreuil-sous-Bois
- madame Pauline Dralou, responsable d'équipe en agence de France Travail Vitry-sur-Seine
- madame Emmanuelle Drean, responsable d'équipe en agence de France Travail de Pantin
- monsieur Florian Ducourtieux, responsable d'équipe en agence de France Travail Dourdan
- monsieur Régis Dumee, responsable d'équipe en agence de France Travail Bezons
- madame Erika Duogene, responsable d'équipe en agence France Travail Chessy-Val-d'Europe
- monsieur Thierry Dupuis, responsable d'équipe en agence de France Travail Choisy-le-Roi
- madame Stéphanie Durand, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 10ème Vitruve
- madame Anissa El Bojarfaoui, responsable d'équipe en agence de France Travail Mantes-la-Jolie
- monsieur Chabane El Hocine, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme du contrôle et de la recherche d'emploi
- madame Sarah El Houir, responsable d'équipe en agence de France Travail Sarcelles
- monsieur Chama El Jazouli, responsable d'équipe en agence de France Travail Stains
- monsieur Olivier Eloï Adolphe, responsable d'équipe en agence de France Travail Vitry sur Seine
- madame Soraya Es Seyed, responsable d'équipe en agence de France Travail Pontault-Combault

- madame Aurélie Escudero, responsable d'équipe en agence de France Travail Versailles
- madame Pascale Estrangin, responsable d'équipe en agence de France Travail Bagneux
- madame Aissatou Fane, responsable d'équipe en agence de France Travail Gonesse
- monsieur Hedi Fattahi, responsable d'équipe en agence de France Travail Savigny-le-Temple
- madame Correlly Fayete Nguya, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 19ème Armand Carrel
- madame Jeannine Feignant, responsable d'équipe en agence de France Travail Boulogne-Billancourt
- madame Carine Felixine, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Anissa Fellah, responsable d'équipe en agence de France Travail Viry-Châtillon
- madame Alexandra Femenia, responsable d'équipe en agence de France Travail Evry
- madame Christelle Ferre Bujwilo, responsable d'équipe en agence de France Travail Corbeil-Essonnes
- madame Isabelle Fevre, responsable d'équipe en agence de France Travail Dammarie les Lys
- monsieur Florian Figari, responsable d'équipe en agence de France Travail Poissy
- madame Juliette Flacks, responsable d'équipe en agence de France Travail Rambouillet
- madame Alexandra Fleckstein, responsable d'équipe en agence de Montereau-Fault-Yonne
- madame Laurence Forestal, responsable d'équipe en agence de France Travail Montrouge
- monsieur Loïc Fourdain, responsable d'équipe en agence de France Travail Brétigny sur Orge
- madame Cécilia Fresne-Gourcerol, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 19ème Armand Carrel
- madame Fatima Gacem, responsable d'équipe en agence de France Travail Brie-Comte-Robert jusqu'au 31 août 2026
- madame Fatima Gacem, responsable d'équipe en agence de France Travail Dammarie-les-Lys à compter du 1er septembre 2026
- monsieur Bilal Gafsi, responsable d'équipe en agence de France Travail L'Haÿ-les-Roses
- madame Claire Galiana, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 15ème Brancion
- madame Milica Galivel, responsable d'équipe en agence de France Travail Bagneux
- madame Isabelle Galli, responsable d'équipe en agence de France Travail Noisy-le-Sec / Romainville
- madame Alicia Galouo Lece, responsable d'équipe en agence de France Travail Choisy-le-Roi
- monsieur Serge Gaudichon, responsable d'équipe en agence de France Travail Mitry-Mory
- monsieur Didier Gauthey, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 18ème Ney

- madame Emilie Gaveaux, responsable d'équipe en agence de France Travail Nogent-sur-Marne
- monsieur Thomas Gay, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 11ème Beaumarchais
- madame Flavie Geant, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Céline Gebleux, responsable d'équipe en agence de France Travail Trappes
- madame Catherine Georges, responsable d'équipe en agence de France Travail Créteil
- madame France Lise Gervais, responsable d'équipe en agence de France Travail Les Mureaux
- madame Lilia Ghout-Kebbiche, responsable d'équipe en agence de France Travail Aubervilliers
- madame Anne Ginies, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint-Ouen-sur-Seine
- madame Awa Girault, responsable d'équipe en agence de France Travail Rueil-Malmaison
- madame Laurence Godde, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 15ème Brancion
- madame Céline Godec, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint-Gratien
- monsieur Julien Godillon, responsable d'équipe en agence de France Travail Stains
- monsieur Fabien Goharpour, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 7, 8 et 9ème Saint-Pétersbourg
- madame Elisabeth Gomes Da Conceicao, responsable d'équipe en agence de France Travail Maisons-Alfort
- monsieur Jean François Gomez, responsable d'équipe en agence de France Travail Asnières-sur-Seine
- madame Anaïs Goncalves, responsable d'équipe en agence de France Travail Meaux
- madame Nathalie Goncalves, responsable d'équipe en agence de France Travail Lognes
- madame Sonia Goudjil, responsable d'équipe en agence de France Travail Ermont
- madame Sophia Gourray, responsable d'équipe en agence de France Travail Chessy-Val-d'Europe
- madame Esther Graessel, responsable d'équipe en agence de France Travail Nanterre
- madame Isabelle Gréard, responsable d'équipe en agence de France Travail Taverny
- madame Pascale Grelier, responsable d'équipe en agence de France Travail Les Mureaux
- madame Mélanie Gricourt, responsable d'équipe en agence de France Travail Herblay
- madame Sabrina Grondin, responsable d'équipe en agence de France Travail de Saint-Ouen-L'Aumône
- monsieur Nicolas Grosjean, responsable d'équipe en agence de France Travail Guyancourt
- madame Myriam Groult, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 10ème Vicq d'Azir
- monsieur Khalid Groum, responsable d'équipe en agence de France Travail Nanterre
- monsieur Flory Grubis, responsable d'équipe en agence de France Travail Chennevières-sur-Marne

- monsieur Rodrigue Guérande, responsable d'équipe en agence de France Travail Choisy-le-Roi
- madame Frédérique Guillard, responsable d'équipe en agence de France Travail Courbevoie
- madame Morgane Guillomet, responsable d'équipe en agence de France Travail Lagny-Sur-Marne
- madame Laurence Guitton, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Marie-Danielle Guosef, responsable d'équipe en agence de France Travail Evry
- madame Estelle Gutman, responsable d'équipe en agence de France Travail Vincennes
- madame Laila Hadj Abdelkader, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Imène Haddou, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 20ème Piat
- madame Ghariba Hamal, responsable d'équipe en agence de France Travail Mantes-la-Jolie
- madame Fatima Hamdia, responsable d'équipe en agence de France Travail Mantes-la-Jolie
- madame Rachida Hammada, responsable d'équipe en agence de France Travail Drancy
- madame Vanessa Hanany-Jacques, responsable d'équipe en agence de France Travail de Juvisy-Sur-Orge
- madame Mouna Haouari, responsable d'équipe en agence de France Travail Spectacle AVS Techniciens journalistes à compter du 1er septembre 2026
- monsieur Jérôme Hausvirt, responsable d'équipe en agence de France Travail Sucy en Brie
- madame Coralie Hay, responsable d'équipe en agence de France Travail Ivry-sur-Seine
- madame Lena Heck, responsable d'équipe en agence de France Travail Tremblay-En-France
- madame Vanessa Henriot, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint-Germain-en-Laye
- madame Nathalie Hery, responsable d'équipe en agence de France Travail Choisy-le-Roi
- madame Morgane Heuze, responsable d'équipe en agence de France Travail Versailles
- monsieur Guillaume Hilleraud, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 18ème Ney
- madame Seraphine Hippolyte, responsable d'équipe en agence de France Travail Stains
- madame Vicchika Hoarau, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Magalie Horem, responsable d'équipe en agence de France Travail Livry-Gargan
- monsieur Nassim Houari, responsable d'équipe en agence de France Travail Sarcelles
- madame Alexandra Houdaille, responsable d'équipe en agence de France Travail Poissy

- madame Zakia Huard, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme centralisé de Bois-Colombes
- madame Aurélie Hubault, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 15ème Brancion
- madame Germaine Huet, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 18ème Ney
- madame Stéphanie Hut, responsable d'équipe en agence de France Travail Coulommiers jusqu'au 31 août 2026
- madame Stéphanie Hut, responsable d'équipe en agence de France Travail Mitry-Mory à compter du 1er septembre 2026
- madame Nouja Idjakirene, responsable d'équipe en agence de France Travail Clichy-la-Garenne
- madame Bénédicte Igier, responsable d'équipe en agence de France Travail Evry
- madame Romélie Louise Illidge, responsable d'équipe en agence de France Travail Clichy-Sous-Bois
- madame Marion Immele, responsable d'équipe en agence de France Travail Mantes-La-Jolie
- madame Isabelle Jacquet, responsable d'équipe en agence de France Travail Provins
- madame Linsey Innocent, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- monsieur Maurice Issalene, responsable d'équipe en agence en mission de France Travail Sarcelles
- madame Sana Jdaini, responsable d'équipe en agence de France Travail Gonesse
- madame Jesika Jeya, responsable d'équipe en agence de France Travail Sevrans
- madame Hélène Joannis, responsable d'équipe en agence de France Travail Palaiseau
- monsieur Anthony Joliet, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 20ème Piat
- madame Laura Kachbal, responsable d'équipe en agence de France Travail Cachan
- madame Marie-Odile Kanuty, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme du contrôle de la recherche d'emploi
- madame Ninar Karam, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 16 et 17ème Cardinet jusqu'au 31 juillet 2026
- madame Ninar Karam, responsable d'équipe en agence de France Travail Pantin à compter du 1er août 2026
- monsieur Nabil Karbal, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Hanene Karboub, responsable d'équipe en agence de France Travail Le Blanc Mesnil
- monsieur Yacine Kerbache, responsable d'équipe en agence de France Travail Cachan
- monsieur Farid Kerboub, responsable d'équipe en agence de France Travail Bondy
- madame Fatiha Kermaidic, responsable d'équipe en agence de France Travail de Paris 7, 8 et 9ème Saint- Pétersbourg
- madame Fouzyia Kerzazi, responsable d'équipe en agence de France Travail Epinay sur Seine
- madame Rabia Khabbiza, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 19ème Laumière
- madame Momna Khadir, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint-Denis

- madame Roxane Khayvongsone, responsable d'équipe en agence de France Travail Levallois-Perret
- monsieur Yacine Khelfaoui, responsable d'équipe en agence de France Travail Garges-lès-Gonesse
- madame Sylvie Kherdjemil, responsable d'équipe en agence de France Travail Rambouillet
- madame Cherazed Kheroua, responsable d'équipe en agence de France Travail Neuilly-Sur-Marne
- madame Karina Kichenama, responsable d'équipe en agence de France Travail Le Blanc-Mesnil
- monsieur Serge Kieffer, responsable d'équipe en agence de France Travail 5 et 13ème Daviel
- monsieur Siam Kissoon, responsable d'équipe en agence de France Travail Noisy-le-Sec
- madame Mariam Kone, responsable d'équipe en agence de France Travail L'Haÿ-les-Roses
- monsieur Rimh Kouiten, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 7, 8 et 9ème Saint-Pétersbourg
- madame Sonia Kouitini, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme régionale du contrôle de la recherche d'emploi Paris
- madame Saliha Krabchi, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint-Denis
- madame Nadia Krimi, responsable d'équipe en agence de France Travail Sevrans
- madame Anna Krukowski, responsable d'équipe en agence de France Travail Levallois Perret
- madame Delphine Labelle, responsable d'équipe en agence de France Travail Antony
- madame Nadine Lablanquie, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme régionale du contrôle de la recherche d'emploi
- monsieur Mickael Lafortune, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint-Denis
- madame Laetitia Laganier, responsable d'équipe en agence de France Travail Conflans-Sainte-Honorine
- monsieur Jonathan Lagreou, responsable d'équipe en agence de France Travail Yerres
- madame Naila Lahmar, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme Services à distance
- madame Catherine Laigle, responsable d'équipe en agence de France Travail Etampes
- madame Dorothe Laloux, responsable d'équipe en agence de France Travail Choisy-le-Roi
- madame Zuleika Lambert, responsable d'équipe en agence de France Travail Montreuil-sous-Bois
- monsieur Fabien Lambry, responsable d'équipe en agence de France Travail Bondy
- madame Sabella Lammens, responsable d'équipe en agence de France Travail Coulommiers
- madame Manuela Langlois, responsable d'équipe en agence de France Travail Savigny-sur-Orge
- monsieur Stéphane Laporte, responsable d'équipe en agence de France Travail Aéroportuaire Roissy CDG

- madame Isabelle Larchet, responsable d'équipe en agence de France Travail Montrouge
- madame Laetitia Lardoux, responsable d'équipe en agence de France Travail Drancy
- monsieur Keltoum Lassau, responsable d'équipe en agence de France Travail Sainte-Geneviève-des-Bois
- madame Patricia Lavergne, responsable d'équipe en agence de France Travail Montereau-Fault-Yonne
- madame Pascale Lavocat Dubuis, responsable d'équipe en agence de France Travail Asnières sur Seine
- monsieur Arnaud Le brun, responsable d'équipe en agence de France Travail Trappes
- monsieur Jean Le Henaff, responsable d'équipe en agence de France Travail Courbevoie
- madame Sylvie Le Jehan, responsable d'équipe en agence de France Travail Cergy
- monsieur Philippe Le Bihan, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 15ème Brancion
- monsieur Gariel Lebon, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 20ème Vitruve
- monsieur Nicolas Lebreton, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme du contrôle de la recherche d'emploi Paris
- madame Delphine Lecamus, responsable d'équipe en agence de France Travail Viry Châtillon
- madame Isabelle Leclerc Henriques, responsable d'équipe en agence de France Travail Champsigny-sur-Marne
- madame Maëlle Lecoeur Rortais, responsable d'équipe en agence de France Travail Palaiseau
- monsieur Pierre Lecomte, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 15ème Brancion
- madame Raphaëlle Lecoq, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 5ème et 13ème Daviel
- monsieur Eric Lecorbeiller, responsable d'équipe en agence de France Travail Gonesse
- madame Cindy Lecoustre, responsable d'équipe en agence de France Travail Dammarie-Les-Lys
- madame Jean Julia Lecurieux Richemont, responsable d'équipe en agence de France Travail Villejuif
- madame Virginie Lelong, responsable d'équipe en agence de France Travail Chennevières-sur-Marne
- monsieur Samuel Lemoine, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 6 et 14ème Jean Moulin
- madame Gaele Lemonnier Duaygues, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint-Ouen-sur-Seine
- madame Laure Lendaro Mathivet, responsable d'équipe en agence de France Travail Corbeil-Essonnes
- madame Valérie Lengrand, responsable d'équipe en agence de France Travail Aulnay-sous-Bois
- monsieur Thierry Leopold, responsable d'équipe en agence de France Travail Villeneuve-Saint-Georges
- madame Françoise Lepage, responsable d'équipe en agence de France Travail Montereau-Fault-Yonne

- madame Marie-Claude Leprun, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- madame Virginie Lequenne, responsable d'équipe en agence de France Travail Courbevoie
- madame Sophie Lequeux, responsable d'équipe en agence de France travail Rueil-Malmaison
- madame Isabelle Letellier, responsable d'équipe en agence de France Travail Viry-Châtillon
- madame Josée-Esther Letourneux, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme services à distance
- madame Anne Levasseur, responsable d'équipe en agence de France Travail Mantes-La-Jolie
- monsieur Philippe Lhardy, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Lieusaint
- monsieur Romain Lherbier, responsable d'équipe en agence de France Travail Issy-les-Moulineaux
- madame Nathalie L'Hoste, responsable d'équipe en agence de France Travail Meaux
- madame Anna Limbourg, responsable d'équipe en agence de France Travail Créteil
- monsieur Nicolas Lopatinsky, responsable d'équipe en agence de France Travail Issy-les-Moulineaux
- madame Rosalina Lopes Cantarelo, responsable d'équipe en agence de France Travail Epinay-Sur-Seine
- monsieur Antoine Loquier, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Christine Lorin, responsable d'équipe en agence de France Travail Drancy
- madame Cyrielle Lucas, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint-Ouen-l'Aumône
- monsieur Michel Ludig, responsable d'équipe en agence de France Travail Levallois-Perret
- monsieur Wilfrid Mabika-Vindou, responsable d'équipe en agence de France Travail Champigny-sur-Marne
- madame Blandine Madembo, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 18ème Boulevard Ney
- madame Odile Madi, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint-Ouen-L'Aumône
- madame Odile Madre, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 5ème et 13ème Daviel
- madame Sana Maghdaoui, responsable d'équipe en agence de France Travail Ivry-sur-Seine
- madame Kahila Mahiddine, responsable d'équipe en agence de France Travail Lagny-Sur-Marne
- madame Dalila Mahiou, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint-Denis
- monsieur Frédéric Maillot, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 18ème Ney
- madame Anita Malamba, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 20ème Vitruve
- monsieur Jonathan Malfleury, responsable d'équipe en agence de France Travail Asnières-sur-Seine

- madame Aurélie Malingre, responsable d'équipe en agence de France Travail Mantes-la-Jolie
- madame Mara Mancinelli Bendjael, responsable d'équipe en agence de France Travail Montreuil-sous-Bois
- madame Nathalie Marent, responsable d'équipe en agence de France Travail Savigny-le-Temple
- madame Eva Mariette, responsable d'équipe en agence de France Travail Aulnay-sous-Bois
- madame Daleila Marhoum, responsable d'équipe en agence de France Travail Aulnay-sous-Bois
- madame Lilah Martin, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 20ème Piat
- madame Isabelle Martin-Finet, responsable d'équipe en agence de France Travail Gennevilliers
- madame Caroline Martinez, responsable d'équipe en agence en mission de France Travail Saint-Gratien jusqu'au 30 septembre 2026
- madame Lydia Mathez, responsable d'équipe en agence de France Travail Nemours
- monsieur Jean Mazic, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Myriam Mazouz, responsable d'équipe en agence de France Travail Herblay
- madame Charlotte Mechali, responsable d'équipe en agence de France Travail Cergy
- madame Laure Medrano, responsable d'équipe en agence de France Travail Versailles
- madame Nadia Meftah, responsable d'équipe en agence de France Travail Gennevilliers
- madame Nadia Megdoud, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Nelcy Melse, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 19ème Armand Carrel
- monsieur Yacine Menasria, responsable d'équipe en agence de France Travail Nanterre
- monsieur Paul Menges, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 20ème Piat
- monsieur Laurent Menu, responsable d'équipe en agence de France Travail Gennevilliers
- madame Christie Merancier, responsable d'équipe en agence de France Travail Livry-Gargan
- madame Béatrice Mercier, responsable d'équipe en agence de France Travail Nanterre
- madame Rhalia Meridja, responsable d'équipe en agence de France Travail Bobigny
- monsieur Romain Meslier, responsable d'équipe en agence de France Travail Boulogne Billancourt
- madame Sherazade Mezlaoui, responsable d'équipe en agence de France Travail Arpajon
- madame Prisca Mfuka Lokiatolo, responsable d'équipe en agence de France Travail Tremblay-en-France
- madame Nathalie Midor, responsable d'équipe en plateforme de traitement centralisé de Noisy-le-Grand
- monsieur Olivier Mignot, responsable d'équipe en agence de France Travail Cergy

- madame Andrée-Gaëlle Milala, responsable d'équipe en agence de France Travail Nanterre
- madame Claire Millier, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Siham Mkhakh, responsable d'équipe en agence de France Travail Antony
- monsieur Manuel Moenza, responsable d'équipe en agence de France Travail spectacle AVS placement techniciens
- monsieur Adolphe Mombela E Ompana, responsable d'équipe en agence de France Travail Garges-lès-Gonesse
- monsieur Kabange-Cyril Momote, responsable d'équipe en agence de France Travail Spectacle AVS placement techniciens
- madame Alison Mompelat, responsable d'équipe en agence de France Travail Sarcelles
- madame Isabelle Monjoly, responsable d'équipe en agence de France Travail Chelles
- madame Elisabeth Monti, responsable d'équipe en agence de France Travail Fontenay-sous-Bois
- madame Magali Morlot, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme prestations et formations
- monsieur Nicolas Moronvalle, responsable d'équipe en agence de France Travail Juvisy-Sur-Orge
- madame Léa Mouhym, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme régionale du contrôle de la recherche d'emploi Bois-Colombes
- madame Adélaïde Mpondo Epee, responsable d'équipe en agence de France Travail Gennevilliers
- madame Carine Muller, responsable d'équipe en agence de France Travail Nogent sur Marne
- madame Scholastique Murebwayire, responsable d'équipe en agence de France Travail Noisy-le-Grand
- madame Anissa N Dao, responsable d'équipe en agence de France Travail Etampes
- madame Milouda Nabi, responsable d'équipe en agence de France Travail Le Blanc-Mesnil
- madame Sarah Nait Merzeg, responsable d'équipe en agence de France Travail Tremblay-en-France
- madame Merveille Ndoumbe, responsable d'équipe en agence de France Travail Colombes
- madame Monique Malika Nedjar, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme régionale du contrôle de la recherche d'emploi
- madame Isabelle Negri, responsable d'équipe en agence de France Travail Reuil Malmaison
- madame Sabrina Negrouz, responsable d'équipe en agence de France Travail Tremblay-en-France
- madame Julie Ngo, responsable d'équipe en agence de France Travail Montreuil-sous-Bois
- madame Laurence Noblet, responsable d'équipe en agence de France Travail Bobigny
- madame Marie Sylvia Norca, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 18ème Genevoix
- madame Celia Nubery, responsable d'équipe en agence de France Travail Levallois-Perret

- monsieur Arnaud Nugues, responsable d'équipe en agence de France Travail Maisons-Alfort
- monsieur Mickael Nunes, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 18ème Ney
- madame Sandrine Ojea, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- madame Cristina Susete Oliveira Antunes, responsable d'équipe de France Travail Champigny-sur-Marne
- madame Vanessa Orain, responsable d'équipe de France Travail Saint-Ouen-sur-Seine
- monsieur Kaci Ouachek, responsable d'équipe en agence de France Travail Montreuil-sous-Bois
- madame Chafia Ouadah, responsable d'équipe en agence de France Travail Aulnay-sous-Bois
- madame Isabelle Palomino, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 18ème Genevoix
- madame Carole Panel, responsable d'équipe en agence de France Travail Domont
- monsieur Jean-Denis Paraire, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 7, 8 et 9ème Saint-Pétersbourg
- madame Hélène Parmantier, responsable d'équipe en agence de France Travail Savigny-Sur-Orge
- madame Caroline Pauc, responsable d'équipe en agence de France Travail Aubervilliers
- madame Anna Paul de la Fuente, responsable d'équipe en agence de France Travail Boulogne-Billancourt
- monsieur Eric Pedron, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- madame Stéphanie Peigne, responsable d'équipe en agence de France Travail Brétigny-sur-Orge
- madame Sylvie Pelca, responsable d'équipe en agence de France Travail Yerres
- madame Aurélie Pellardi, responsable d'équipe en agence de France Travail Cergy
- madame Stéphanie Penon, responsable d'équipe en agence de France Travail Sarcelles
- madame Denise Pereira, responsable d'équipe en agence de France Travail Puteaux
- madame Alexia Perez, responsable d'équipe en agence de France Travail Savigny le Temple
- monsieur Grégory Petrilli, responsable d'équipe en agence de France Travail Mitry-Mory
- madame Sandrine Peyrol, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme du contrôle de la recherche d'emploi Lieusaint
- madame Annie Peyrot, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme prestations formations
- monsieur Benoit Peyroux, responsable d'équipe en agence de France Travail Noisy-le-Grand
- monsieur Richard Piat, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- madame Sophie Pierrard, responsable d'équipe en agence de France Travail Poissy
- monsieur William Pierron, responsable d'équipe en agence de France Travail Argenteuil
- madame Cathy Pinto, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 6 et 14ème Jean Moulin

- madame Irène Pitel, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 20ème Piat
- monsieur Christophe Pitoux, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 6 et 14ème Jean Moulin
- madame Clarisse Poaty, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 12ème Diderot
- madame Stella Pochal, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 7, 8 et 9ème Saint-Pétersbourg
- madame Blandine Poignant, responsable d'équipe en agence de France Travail Palaiseau
- monsieur Nicolas Poirier, responsable d'équipe en agence de France Travail Persan
- madame Cherifa Poitout, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 7, 8 et 9ème Saint-Pétersbourg en mission jusqu'au 30 avril 2027
- monsieur Olivier Pollet, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint-Gratien
- madame Véronique Pontello, responsable d'équipe en agence de France Travail Chelles
- madame Isabelle Pouzet, responsable d'équipe en agence de France Travail Avon
- monsieur Séverin Prene, responsable d'équipe en agence de France Travail Bagneux
- madame Cynthia Profit, responsable d'équipe en agence de France Travail Montereau-Fault-Yonne
- madame Fabienne Proquot-Discher, responsable d'équipe en agence de France Travail Vitry-Sur-Seine
- madame Nathalie Puech, responsable d'équipe en agence de France Travail Sartrouville
- madame Julie Puglia, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 12ème Diderot
- madame Noémie Puigmal, responsable d'équipe en agence de France Travail Provins
- monsieur Frédéric Rabeau, responsable d'équipe en agence de France Travail Nemours
- monsieur Chadi Rachid, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 18ème Ney
- madame Ornella Ravidat, responsable d'équipe en agence de France Travail Yerres jusqu'au 31 août 2026
- madame Myriam Rebbouh, responsable d'équipe en agence de France Travail Noisy-le-Grand
- madame Radia Rezzouk, responsable d'équipe en agence de France Travail Levallois Perret
- monsieur Guillaume Riou, responsable d'équipe en agence de France Travail Boulogne-Billancourt
- madame Stéphanie Robby, responsable d'équipe en agence de France Travail Versailles
- madame Morifatou Robert, responsable d'équipe en agence de France Travail La Ferté-sous-Jouarre
- madame Céline Robin, responsable d'équipe en agence de France Travail Antony
- madame Sabrina Rodon, responsable d'équipe en agence de France Travail Issy-les-Moulineaux

- monsieur Arnaldo Rodrigues, responsable d'équipe en agence de France Travail Rambouillet
- madame Manuela Rodrigues, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 6 et 14ème Jean Moulin
- madame Manuela Rodrigues, responsable d'équipe en agence en mission de France Travail Paris AVS placement artistes jusqu'au 31 octobre 2026
- madame Alixia Rodriguez, responsable d'équipe en agence de France Travail Domont
- madame Manon Rohr, responsable d'équipe en agence de France Travail Antony
- madame Roselyne Roko, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 11ème Beaumarchais
- madame Mélanie Rollot, responsable d'équipe en agence de France Travail Brie-Comte-Robert
- monsieur Ronan Rosec, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Manuela Rossi, responsable d'équipe en agence de France Travail Longjumeau
- madame Véronique Roudaut, responsable d'équipe en agence de France Travail Boulogne-Billancourt
- madame Laurence Roulon, responsable d'équipe en agence de France Travail Créteil
- monsieur Ambroise Roux, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 11ème Beaumarchais
- madame Armelle Roux-Duriez, responsable d'équipe en agence de France Travail Issy-les-Moulineaux
- madame Nathalie Royer, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Mirjam Rudin, responsable d'équipe en agence de France Travail Nogent-sur-Marne
- madame Leila Rui, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 19ème Armand Carrel
- madame Magali Saadoun, responsable d'équipe en agence de France Travail Ermont
- madame Anne Sabatino, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint-Maur-des-Fossés
- madame Jihane Sahli, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint-Germain-en-Laye
- madame Nadine Saint Cilly, responsable d'équipe en agence de France Travail Savigny-Sur-Orge
- madame Catherine Saintigny, responsable d'équipe en agence de France Travail AVS placement Artistes
- monsieur Adrien Sala, responsable d'équipe en agence de France Travail Sartrouville
- madame Emmanuelle Saliani, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint-Ouen-L'Aumône
- madame Nadia Sallami, responsable d'équipe en agence de France Travail Longjumeau
- madame Maud Salmon, responsable d'équipe en agence de France Travail Corbeil-Essonnes
- madame Joséphine Salmon, responsable d'équipe en agence France Travail Paris 12ème Diderot
- monsieur Gilles Saloy, responsable d'équipe en agence de France Travail Avon

- madame Nathalie Samimi, responsable d'équipe en agence de France Travail Cachan
- monsieur Adrien Sanchez Servin, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 7, 8 et 9ème Saint-Pétersbourg
- madame Sabrina Sapotille, responsable d'équipe en agence de France Travail Noisy-le-Sec
- madame Chabha Sardou, responsable d'équipe en agence de France Travail La Courneuve
- madame Cécile Sassus, responsable d'équipe en agence de France Travail Créteil
- madame Innocente Sathoud, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint-Germain-en-Laye
- madame Simona Scarcella, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 19ème Armand Carrel
- madame Isabelle Scilla, responsable d'équipe en agence de France Travail de Conflans-Sainte-Honorine
- madame Blandine Sebdoun, responsable d'équipe en agence de France Travail Champigny sur Marne
- madame Ndeye Seck, responsable d'équipe en agence de France Travail Cergy
- madame Nawel Selhaoui, responsable d'équipe en agence de France Travail Garges-Lès-Gonesse
- madame Jamila Serhane, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Noisy le Grand
- madame Florie Serin, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 20ème Vitruve
- madame Maud Severien, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 12ème Diderot
- monsieur Joaquim Severino, responsable d'équipe en agence de France Travail Noisy le Grand
- madame Jessica Sextus, responsable d'équipe en agence de France Travail Stains
- monsieur Charlery Seymour, responsable d'équipe en agence de France Travail Corbeil-Essonnes
- madame Béatrice Seznec, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Saoussen Sid, responsable d'équipe en agence de France Travail Juvisy-Sur-Orge
- monsieur Mousofing Sissoko, responsable d'équipe en agence de France Travail Aubervilliers
- madame Samira Slimani Mezloy, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint-Maur-des-Fossés
- madame Nora Soltani, responsable d'équipe en agence de France Travail Sartrouville
- madame Isabelle Soriano, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Nadiya Soufi, responsable d'équipe en agence de France Travail Rosny-sous-Bois
- madame Irène Sougoule, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris AVS Techniciens
- madame Hafida Souna, responsable d'équipe en agence de France Travail Sevrans
- monsieur Rajiv Soundur, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 11ème Beaumarchais

- madame Alice Spiga, responsable d'équipe en agence de France Travail Sainte-Geneviève-des-Bois
- madame Claudie Talieu, responsable d'équipe en agence de France Travail Livry-Gargan
- monsieur Ichrak Targhi, responsable d'équipe en agence de France Travail Sarcelles
- madame Cathy Tavares Goncalves, responsable d'équipe en agence de France Travail Nogent-sur-Marne
- madame Béatrice Tayebi, responsable d'équipe en agence de France Travail Poissy
- madame Nella Telle, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 18ème Genevoix
- madame Sonia Tessier, responsable d'équipe en agence de France Travail Puteaux
- madame Edith Thévenot, responsable d'équipe en agence de France Travail Savigny-le-Temple
- madame Barbara Theys, responsable d'équipe en agence de France Travail Evry
- madame Karine Thomas, responsable d'équipe en agence de France Travail les Ulis
- madame Sandrine Thomas, responsable d'équipe en agence de France Travail Longjumeau
- monsieur Mohamed Amine Timadger, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- monsieur José Tinoco Almeida, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 15ème Brancion
- madame Nathalie Todouawoga, responsable d'équipe en agence de France Travail Vitry sur Seine
- monsieur Zakaria Tommis, responsable d'équipe en agence de France Travail Montreuil
- madame Arakama Toure, responsable d'équipe en agence de France Travail Domont
- madame Valerie Touya, responsable d'équipe en agence de France Travail Trappes
- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en agence de France Travail Spectacle AVS placement journalistes
- madame Frédérique Ulloa Del Toro, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Stella Vabaglio, responsable d'équipe en agence de France Travail Pontault Combault
- madame Julie Valy, responsable d'équipe en agence de France Travail Vincennes
- madame Elodie Vauclin, responsable d'équipe en agence de France Travail Sarcelles
- madame Laetitia Vaulegeard, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 10ème Vicq d'Azir
- monsieur Michel Veiga, responsable d'équipe en agence de France Travail Cergy
- monsieur Grégory Venault, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 11ème Beaumarchais
- madame Sandrine Vernay, responsable d'équipe en plateforme prestations et formations
- madame Marie-Pierre Verne, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 7, 8 et 9ème Saint-Pétersbourg
- madame Aurélie Vieira, responsable d'équipe en agence de France Travail Sucy-en-Brie
- monsieur Rosaire Vodouhe, responsable d'équipe en agence de France Travail Livry-Gargan

- monsieur Jérôme Waroquier, responsable d'équipe en agence de France Travail Nanterre
- madame Linda Wasilewski, responsable d'équipe en agence de France Travail Ermont
- madame Angélique Xavier Ramos, responsable d'équipe en agence de France Travail Etampes
- madame Haifa Yahia, responsable d'équipe en agence de France Travail Fontenay-sous-Bois
- madame Nadjoie Yahyahoui, responsable d'équipe en agence de France Travail Bobigny
- monsieur Walid Yahyaoui, responsable d'équipe en agence France Travail Rueil-Malmaison
- madame Sadet Yildiz, responsable d'équipe en agence de France Travail Bondy
- madame Jolie Malou Yolo, responsable d'équipe en agence de France Travail Villeneuve-Saint-Georges
- monsieur Franck Yonboue, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 19ème Laumière
- madame Salima Youcef, responsable d'équipe en agence de France Travail Noisy le Sec
- madame Sandrine Zaccaria Panzou, responsable d'équipe en agence de France Travail Maisons-Alfort
- monsieur M Barka Zaidi, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint-Ouen-sur-Seine
- madame Saleha Zamoum Guitouni, responsable d'équipe en agence de France Travail Gennevilliers
- monsieur Yael Zbili, responsable d'équipe en agence de France Travail Colombes
- monsieur Camille Zinsou, responsable d'équipe en agence de France Travail Villeneuve-Saint-Georges

§ 4 - référents métier

- madame Angélique Ade, référent métiers de France Travail Fontenay-sous-Bois
- monsieur Nacer Afaki, référent métiers de la plateforme S@D
- monsieur Octave Agbohoun, référent métiers de la plateforme de traitement centralisé de Bois Colombes
- monsieur Karim Aghroud-Franc, référent métiers de France Travail Drancy
- monsieur Abdelghani Agueni, référent métiers de France Travail Maisons-Alfort
- monsieur Hassan Ait Assou, référent métiers de France Travail Issy-Les-Moulineaux
- madame Fatima Ait Bouzid, référent métiers de France Travail Mantes-la-Jolie
- monsieur Farid Ait El Haj, référent métiers de France Travail Clichy-sous-Bois
- madame Khadija Ait Ihia, référent métiers de France Travail Cergy
- madame Mirna Al Ali, référent métiers de France Travail Sucy-en-Brie
- madame Touria Allaoui, référent métiers de France Travail Saint-Denis
- madame Barbara Alloumani, référent métiers de France Travail La Ferté-sous-Jouarre
- monsieur Mickaël Amrani, référent métiers de France Travail Corbeil-Essonnes
- madame Ghislaine Andeme, référent métiers de France Travail Pantin
- monsieur Erick Apostolos, référent métiers de France Travail Paris 12ème Diderot
- monsieur Karim Asfour, référent métiers de France Travail Clichy-sous-Bois
- madame Yasmine Baa, référent métiers de France Travail Aubervilliers
- madame Laura Batista, référent métiers de France Travail Livry-Gargan

- madame Jamila Belabbas, référent métiers de France Travail Champigny-sur-Marne
- madame Eddi Belbachir, référent métiers de France Travail Sevran
- madame Emmanuelle Bellanger, référent métiers de France Travail Paris 11ème Beaumarchais
- madame Gwendoline Belnard, référent métiers de France Travail Viry-Châtillon
- madame Fadila Ben Ouamer, référent métiers de France Travail Gonesse
- madame Elodie Benaziz, référent métiers de France Travail AVS placement technicien
- madame Fella Benbrahim, référent métiers de France Travail Villejuif
- monsieur Miloud Benghellam, référent métiers de France Travail Stains
- madame Ouarda Benkherfallah, référent métiers de France Travail La Courneuve
- madame Malika Benrabah, référent métiers de France Travail Bobigny
- madame Celine Berlinger, référent métiers de France Travail Avon
- monsieur Francois Bernard, référent métiers de France Travail Chennevières sur Marne
- madame Julie Bernard, référent métiers de France Travail Saint-Maur-des-Fossés
- madame Rosaria Berne, référent métiers de France Travail Gennevilliers
- madame Annangelique Billaud, référent métiers de France Travail Bezons
- madame Elise Blancher, référent métiers de France Travail Levallois Perret
- madame Carine Bouaraphanh, référent métiers de France Travail Paris 12ème Diderot
- monsieur Cédric Bouillet, référent métiers de France Travail Paris 12ème Diderot
- madame Hakima Boumahdi, référent métiers de France Travail Paris 19ème Armand Carrel
- monsieur Frederic Branger, référent métiers de France Travail Paris 15ème Brancion
- monsieur Arnaud Brissart, référent métiers de France Travail Paris 20ème Piat
- madame Christine Brunet, référent métiers de France Travail Asnières-sur-Seine
- monsieur Philippe Burnel, référent métiers de France Travail Nanterre
- madame Anne Buxerolles, référent métiers en plateforme contrôle de recherche d'emploi
- madame Pauline Camille, référent métiers en agence de France Travail Tremblay-en-France
- madame Chrystelle Camprasse, référent métiers de France Travail Evry
- monsieur Jean-Philippe Cao, référent métiers de France Travail Garges-lès-Gonesse
- madame Corinne Caramadre, référent métiers de France Travail Saint Ouen l'Aumône
- madame Florbela Cardoso-Martins, référent métiers de France Travail Paris 20ème Vitruve
- madame Delphine Carneiro Meireles, référent métiers de France Travail Domont
- monsieur Karim Charfi, référent métiers de France Travail Vitry-sur-Seine à compter du 1er août 2026
- madame Milene Chartrain, référent métiers de France Travail Rambouillet
- madame Malika Chemmah, référent métiers de France Travail Saint-Ouen-Sur-Seine
- madame Séverine Ciok, référent métiers de France Travail Sartrouville
- madame Catherine Colucci, référent métiers de France Travail Dammarie les Lys
- monsieur Olivier Comte, référent métier de France Travail Yerres
- madame Marie Constant, référent métiers de France Travail Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- monsieur Davy Conwerth, référent métiers de France Travail Colombes
- monsieur Jean Francois Cornet, référent métiers de France Travail Coulommiers
- monsieur Stephane Cornette, référent métiers de France Travail Courbevoie
- madame Gwladys Coudray, référent métiers de France Travail L'Haÿ-les-Roses

- monsieur Adama Coulibaly, référent métiers de France Travail Neuilly-sur-Marne
- monsieur Julien Cuffel, référent métiers de France Travail Courbevoie
- monsieur Olivier D'Abunto, référent métiers de France Travail Montmorency
- madame Lydia Daninthe, référent métiers de France Travail Villeneuve-Saint-Georges
- madame Veronique Daudin, référent métiers de France Travail Mitry Mory
- madame Ludivine De Quelen, référent métiers de France Travail Montrouge
- monsieur Emmanuel De Sousa, référent métiers de la plateforme de traitement centralisé Noisy le Grand
- madame Aurelia Debeaune, référent métiers de France Travail Aulnay-sous-Bois
- madame Sylvie Delhomme, référent métiers de France Travail Rueil-Malmaison
- madame Marie Demougeot, référent métiers de France Travail Drancy
- madame Agnès Desjouis, référent métiers de la plateforme de contrôle de recherche d'emploi
- madame Assata Dia, référent métiers de France Travail Sucy-en-Brie
- madame Alya Diallo, référent métiers de France Travail Neuilly-sur-Marne
- monsieur Jonathan Diaz, référent métiers de France Travail Créteil
- madame Marie Céline Dieng, référent métiers de France Travail Dammarie les Lys
- madame Claire Dijoux, référent métiers de France Travail Paris 20ème Piat
- madame Julia Distefano, référent métiers de France Travail Aulnay-sous-Bois
- monsieur Stephane Doigneaux, référent métiers de France Travail Cergy
- madame Odile Dolape, référent métiers de France Travail Bondy
- madame Isabelle Dorbon, référent métiers de France Travail Lagny-sur-Marne
- monsieur Guy Dorsan, référent métiers de France Travail Clichy-sous-Bois
- madame Ibtisme Doub, référent métiers de France Travail Cachan
- madame Hatouma Doucoure, référent métiers de France Travail Bondy
- monsieur Benjamin Drougat, référent métiers de France Travail Paris 11ème Beaumarchais
- monsieur François Duhalde, référent métiers de France Travail Argenteuil
- madame Véronique Dujou, référent métiers de France Travail Bagneux
- madame Géraldine Dumanoir, référent métiers de France Travail Epinay-sur-Seine
- monsieur Arnaud Durand, référent métiers de France Travail Garges-Lès-Gonesse
- monsieur Marc Ebzant, référent métiers de France Travail Sainte Geneviève des Bois
- madame Caroline Ekobo, référent métiers de France Travail Bobigny
- madame Leila El Boubkri, référent métiers de France Travail Paris 18ème Ney
- madame Anissa Elgaied, référent métiers de la plateforme de traitement centralisé IDF en mission jusqu'au 31 décembre 2026
- monsieur Olivier Engel, référent métiers de France Travail Levallois Perret
- madame Habiba Es Sedik, référent métiers de France Travail Montrouge
- monsieur Philippe Espagnac, référent métiers de la plateforme contrôle de recherche d'emploi
- monsieur Jérôme Etienne, référent métiers de France Travail Saint Gratien
- madame Aïcha Farki, référent métiers de France Travail Saint-Ouen-sur-Seine
- madame Christine Farre, référent métiers de France Travail Conflans Sainte Honorine
- madame Marwan Fath, référent métiers de France Travail Pantin
- madame Sofia Febre, référent métiers de France Travail Meaux
- madame Celine Fichet, référent métiers de France Travail Plaisir
- madame Nare Fofana, référent métiers de France Travail Epinay-sur-Seine
- madame Margot Folie, référent métiers de France Travail Mantes-la-Jolie

- monsieur Christophe Folinais, référent métiers de France Travail Ivry-sur-Seine
- monsieur Alain Fondrille, référent métiers de France Travail Paris 5 et 13ème Daviel
- monsieur Mathieu Fortier Lhost, référent métiers de France Travail Paris 11ème Beaumarchais
- madame Martine Foucher, référent métiers de France Travail Paris 15ème Brancion
- monsieur Mickaël Fourre, référent métiers en plateforme de la plateforme contrôle de recherche d'emploi
- madame Nathalie Frade, référent métiers de France Travail Villejuif
- madame Isabelle Garcia, référent métiers de France Travail Noisy-Le-Grand
- madame Sarah Gardent, référent métiers de France Travail Paris 18ème Ney
- madame Elisabeth Gatine, référent métiers de France Travail Paris 18ème Genevoix
- madame Virginie Genty, référent métiers de France Travail Champigny sur Marne
- madame Monaa Gharsa, référent métiers de France Travail Trappes
- madame Nouria Ghorzi, référent métiers de France Travail Rosny-sous-Bois
- madame Ingrid Gibault, référent métiers en plateforme de la plateforme prestations formations
- madame Solène Gilbert, référent métiers de France Travail Boulogne-Billancourt
- madame Florence Girod, référent métiers de France Travail Villeneuve-Saint-Georges
- madame Prisca Armelle Gnamkode, référent métier de France Travail Paris 12ème Diderot
- monsieur Eric Godo, référent métiers de France Travail Paris 7, 8 et 9ème Saint-Pétersbourg
- madame Ninon Gomis, référent métiers de France Travail Paris 7, 8 et 9ème Saint-Pétersbourg
- madame Véronique Gosselin, référent métiers de France Travail Boulogne-Billancourt
- madame Koumbati Goufado, référent métiers de France Travail Montreuil-sous-Bois
- monsieur Henri Greve, référent métiers de France Travail Antony
- madame Leila Guessyere, référent métiers de France Travail Saint Denis
- monsieur Christophe Guilleman Vignoli, référent métiers de France Travail Paris 19ème Laumière
- madame Virginie Guillot, référent métiers de France Travail Montereau-Fault-Yonne
- monsieur Souleymane Guisse, référent métiers Paris 12ème Diderot
- monsieur Benyounes Habri, référent métiers de France Travail Paris 5ème et 13ème Daviel
- monsieur Julien Haddar, référent métiers de France Travail Saint Denis
- monsieur Djamil Hamadi, référent métiers de France Travail Meaux
- madame Leila Hamani, référent métiers de France Travail Sevan
- monsieur Taoufique Harouach, référent métiers de France Travail Colombes
- madame Fatima-Zohra Hartani, référent métiers de France Travail Puteaux
- madame Virginie Heras, référent métiers de France Travail Versailles
- madame Céline Horn, référent métiers de France Travail 16 et 17ème Cardinet
- madame Diane Houessou, référent métiers de France Travail Choisy-le-Roi
- monsieur Jonathan Houttemane, référent métiers de France Travail Aubervilliers
- madame Najma Idnnajem, référent métiers de France Travail Ivry-Sur-Seine
- madame Samia Ikhentane, référent métiers de France Travail Paris 19ème Armand Carrel
- madame Satya Priya Issac, référent métiers de France Travail Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong

- madame Nesrin Izza, référent métiers de France Travail Bondy
- madame Lovelie Jean, référent métiers en mission de France Travail Noisy-le-Grand jusqu'au 30 septembre 2026
- monsieur Patrice Jean Marie, référent métiers de France Travail Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Isabel Jezo, référent métiers de France Travail Guyancourt
- madame Carole Johnson, référent métiers de France Travail Le Blanc-Mesnil
- madame Astrid Justin Joseph Roland, référent métiers de France Travail Palaiseau
- madame Leila Kara, référent métiers de France Travail Herblay
- madame Anaëlle Kebe, référent métiers de France Travail Tremblay-en-France
- monsieur Régis Innocent Komitien, référent métiers de France Travail Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Mariam Kone, référent métiers de France Travail Paris 15ème Brancion
- madame Semra Konya Buyukocak, référent métiers de France Travail Sarcelles
- monsieur Nyouma Koulibaly, référent métiers de France Travail Paris 20ème Piat
- madame Nathalie Labeau, référent métiers de France Travail Créteil
- madame Ibtissam Lahlou, référent métier de France Travail Nogent-sur-Marne
- madame Sonia Lahrach, référent métiers de France Travail Saint Denis
- monsieur Badre Lakhelifa, référent métiers de France Travail Plaisir
- monsieur Laurent Landelle, référent métiers de France Travail Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Aurelie Lascoutouna, référent métiers de France Travail Arpajon
- monsieur Sébastien Le Cun, référent métiers de France Travail Argenteuil
- monsieur Philippe Le Lann, référent métiers de France Travail Trappes
- madame My Hanh Le Tran, référents métiers de France Travail Sarcelles
- madame Syldie Lecossois, référente métiers de France Travail Etampes
- monsieur Philippe Lefevre, référent métiers de France Travail Vincennes
- monsieur Gilles Leroy, référent métiers de France Travail Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Florence L'Honorey Chailloux, référent métiers de France Travail Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Ludiwine Lison, référent métiers de France Travail Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Johane Longchamps, référent métiers de la plateforme régionale du contrôle de la recherche d'emploi Noisy-le-Grand
- madame Emmanuelle Lombart, référent métiers de France Travail Versailles
- monsieur Mickaël Louis, référent métiers de la plateforme prestations et formations
- madame Amélia Lucas, référent métiers de France Travail Paris 1, 2, 3 et 4 Paul Lelong
- madame Chantal Maboia Elong Eboumbou, référent métiers de France Travail Gennevilliers
- madame Rachida Maghrane, référent métiers de France Travail Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Najiya Mahri, référent métiers de France Travail Clichy-La-Garenne
- madame Najiya Mahri, référent métiers de France Travail Clichy-la-Garenne
- monsieur Sylvain Mann, référent métiers de France Travail Brie-Comte-Robert
- madame Zohra Manseri, référent métiers de France Travail Montreuil-sous-Bois
- monsieur Mohamed Redha Mansouri, référent métier de France Travail Taverny
- madame Violetta Marignan, référent métiers de France Travail Viry-Châtillon
- madame Marina Marques, référent métiers de France Travail Pontault Combault
- madame Sandra Martignon, référent métiers de France Travail Savigny-le-Temple

- madame Céline Meknassi, référent métiers de France Travail Cergy
- madame Céline Mercier, référent métiers de France Travail Epinay Sur Seine
- madame El-Hadda Merouane, référent métiers de France Travail Nanterre
- madame Hadjar Merzouk, référent métiers de France Travail Paris 18ème Genevoix
- madame Karine Michoux, référent métiers de la plateforme de traitement centralisé Paris
- madame Angélique Mignard, référent métiers de France Travail Palaiseau
- monsieur Belkacem Mimouni, référent métiers de France Travail Longjumeau
- monsieur Jean-Michel Miranda, référent métiers de France Travail Paris 19ème Laumière
- madame Nathalie Molteni, référent métiers de France Travail Chessy Val d'Europe
- madame Fanny Monin, référent métiers de France Travail Les Mureaux
- madame Sophie Mornet, référent métiers de France Travail Paris 20ème Vitruve
- monsieur Atika Mostefaoui, référent métiers de France Travail Stains
- monsieur Hugo Moulin, référent métiers de France Travail Antony
- madame Anissa Moussaoui, référent métiers de France Travail Saint Ouen l'Aumône
- madame Maria Moutou, référent métiers de France Travail Poissy
- madame Rkia Najib Takhyamti, référent métiers de la plateforme prestations et formations
- madame Patricia Ndonno Essomba, référent métiers de France Travail Nemours
- madame Marina Nicolas, référent métiers de France Travail Longjumeau
- monsieur Romain Noel, référent métiers de France Travail Ermont
- monsieur Frédéric Nourry, référent métiers de France Travail Vitry sur Seine
- madame Catherine Obydol, référent métiers de France Travail Montreuil-sous-Bois
- madame Jaceithe Oka, référent métiers de France Travail Savigny-Sur-Orge
- madame Maria Cristina Olivier, référent métiers de France Travail Paris 18ème Ney
- madame Madjouba Otmani, référent métiers de France Travail Maisons-Alfort
- monsieur Moez Oueslati, référent métiers de France Travail Paris 19ème Armand Carrel
- madame Sawsane Ould, référent métiers de France Travail spectacle AVS placement techniciens
- monsieur Benjamin Palm, référent métiers de France Travail Chessy-Val-d'Europe
- madame Manuelle Pastel, référent métiers de France Travail Noisy-Le-Grand
- monsieur Alexandre Pasturel, référent métiers de France Travail Lognes
- monsieur Louis Maximilien Petit, référent métiers de France Travail AVS Technicien placement artistes
- madame Sopheap Pheng, référent métiers de France Travail Saint-Germain-En-Laye
- monsieur Jean Philippe Pluquet, référent métiers de la plateforme de traitement centralisé Lieusaint
- madame Emilie Ponceau, référent métiers de France Travail Poissy
- madame Gwenvaelle Porte, référent métiers de France Travail Paris 15ème Brancion
- madame Maggaly Proust, référent métiers de France Travail Trappes
- madame Sylvie Prudhomme, référent métiers en plateforme contrôle de recherche d'emploi
- madame Mélanie Quinchon, référent métiers de France Travail Persan
- madame Marie-Claire Rajan, référent métiers de France Travail Dourdan
- madame Frédérique Réault, référent métiers de France Travail Noisy-le-Sec

- madame Elisabeth Rebours, référent métiers de France Travail Paris 16ème et 17ème Cardinet
- madame Hélène Regnard, référent métiers de France Travail Saint-Ouen-L'Aumône
- madame Marie Françoise Rehaili, référent métiers de France Travail Argenteuil
- monsieur Frédéric Renaux, référent métiers de France Travail Sartrouville
- monsieur Marc Rene, référent métiers de France Travail Paris 11ème Beaumarchais
- monsieur Marc Rene, référent métiers de France Travail Paris 19ème Armand Carrel jusqu'au 6 octobre 2026
- monsieur Patrick Reno, référent métiers de France Travail Rueil Malmaison
- madame Agnès Renoult, référent métiers de France Travail Ermont
- monsieur Fabrice Rey, référent métiers de France Travail Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- madame Vanessa Rezazgui, référent métiers de France Travail Brétigny sur Orge
- madame Muriel Richard, référent métiers de France Travail Créteil
- monsieur Olivier Rode, référent métiers de France Travail Corbeil-Essonnes
- madame Audrey Rossi, référent métiers de France Travail Evry
- madame Patricia Rousseau, référent métiers de France Travail Evry
- monsieur Wilfried Rousseau, référent métiers de France Travail Mantes-la-Jolie
- madame Olivia Ruivo, référent métiers de France Travail Nanterre
- monsieur Antonio Russo, référent métiers de France Travail Asnières-sur-Seine
- monsieur Mohamed Salhi, référent métiers de la plateforme S@D
- madame Saida Salmi, référent métiers de France Travail Les Ulis
- madame Sylvie Saluaux, référent métiers de France Travail Ermont
- madame Florence Saminadin, référent métiers de France Travail Paris 7, 8 et 9ème Saint-Pétersbourg
- madame Sylvie Sato, référent métiers de France Travail AVS placement artistes
- monsieur Sofiane Sekhri, référent métiers en plateforme de la plateforme services à distance
- madame Gladys Sigiscar, référent métiers de France Travail Paris 19ème Armand Carrel
- monsieur David Sinet, référent métiers de France Travail Chelles
- monsieur Boy Sissoko, référent métiers de France Travail Aéroportuaire Roissy CDG
- madame Nathalie Suedile, référent métiers de France Travail Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Mélanie Suyatno, référent métiers de France Travail Aubervilliers
- monsieur Stephane Tabourneau, référent métiers de France Travail Clichy la Garenne
- madame Charlène Tantet, référent métiers de France Travail Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Clémence Tchicou, référent métiers de la plateforme régionale du contrôle de la recherche d'emploi Bois-Colombes
- madame Samnang Tep, référent métiers de France Travail Issy-les-Moulineaux
- madame Régine Theota, référent métiers de France Travail Paris 7, 8 et 9ème Saint-Pétersbourg
- madame Régine Theota, référent métiers en mission de France Travail Paris 15ème Brancion jusqu'au 30 septembre 2026
- madame Rahima Tlemsani, référent métiers de France Travail Le Blanc-Mesnil
- madame Kimi Touret, référent métiers de France Travail Paris 18ème Ney
- madame Catherine Trotel, référent métiers de France Travail Paris 15ème Brancion

- monsieur David Valentin, référent métiers de France Travail Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- madame Nathalie Valide, référent métiers de France Travail Gonesse
- monsieur Stephane Vaugouin, référent métiers de France Travail Provins
- madame Stéphanie Villeprand, référent métiers de France Travail Champigny-sur-Marne
- madame Sylvie Vilmot, référent métiers de France Travail Choisy-le-Roi
- madame Peggy Wadie Mickail, référent métiers de France Travail Paris 5ème et 13ème Daviel
- monsieur Lamine Watt, référent métiers de la plateforme S@D
- madame Safiya Yacine, référent métiers de France Travail Herblay
- madame Sarah Yazidi, référent métiers de France Travail Rosny-sous-Bois
- madame Nihal Yilmaz, référent métiers de France Travail Les Mureaux
- madame Pascale Yimdjo, référent métiers de France Travail Livry-Gargan

§ 5 - Directeurs territoriaux

- monsieur Antonio Alves, directeur territorial Val-d'Oise
- monsieur Emmanuel Blanc, directeur territorial Hauts-de-Seine
- madame Margot Cantero, directrice territoriale Seine-et-Marne
- madame Sophie Damolida, directrice territoriale Seine-Saint-Denis
- monsieur Jean Philippe Delcourt, directeur territorial Paris
- madame Virginie Dumeste, directrice territoriale Essonne
- monsieur Gérald Marol, directeur territorial Val-de-Marne
- madame Delphine Philippe-Giroux, directrice territoriale Yvelines

§ 6 - Directeurs territoriaux délégués

- madame Sophie Beudin, directrice territoriale déléguée Hauts-de-Seine Nord
- monsieur Abdelkader Drari, directeur territorial délégué Seine-Saint-Denis Est
- madame Dalida El Ougli, directrice territoriale déléguée Paris Ouest
- madame Laura Gaetani, directrice territoriale déléguée Yvelines Nord
- madame Nathalie Hachet, directrice territoriale déléguée Hauts-de-Seine Sud
- madame Cyrille Jutteau, directrice territoriale déléguée Paris Fortius
- madame Stéphanie Le Cam, directrice territoriale déléguée Essonne Est
- madame Séverine Leduc-Wisniowski, directrice territoriale déléguée Seine-Saint-Denis Ouest
- monsieur Edouard Nicot, directeur territorial délégué Seine-et-Marne Nord
- madame Hélène Noblecourt, directrice territoriale déléguée Val-de-Marne Ouest
- monsieur Olivier Paschung, directeur territorial délégué Val-d'Oise Est
- madame Nathalie Perraudin, directrice territoriale déléguée Seine-et-Marne Sud
- monsieur Benito Ruiz, directeur territorial délégué Seine-Saint-Denis Centre
- madame Fabienne Saillant, directrice territoriale déléguée Val-de-Marne Est
- madame Najat Semdani, directrice territoriale déléguée Val-d'Oise Ouest
- madame Olivia Tripier, directrice territoriale déléguée Essonne Ouest

Article 6 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de France Travail Ile-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 - Abrogation et publication

La décision IdF n° 2026-36 DS Agences du 1er juin 2026 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Montreuil, le 31 juillet 2026.

Nadine Crinier,
directrice régionale
de France Travail Ile-de-France

Décision IdF n° 2026-44 DS DT du 31 juillet 2026

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Ile-de-France au sein des directions territoriales

La directrice régionale de France Travail Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5131-6, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-2, L. 5426-8-1 à L. 5426-8-3, L.5427-1, R.5131-15 à R.5131-26, R.5312-4, R.5312-25 et R.5312-26, R.5312-47, R.5412-1 à R.5412-3, R.5426-15, R.5426-18 et R.5426-20,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R213-10 et suivants,

Vu le code de l'action sociale et des familles notamment les articles L.262-37 et R.262-68 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment ses articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'opérateur France Travail,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu, ensemble, la convention du 15 novembre 2024 relative à l'assurance chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier les articles 46, 46 bis et 55,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article 1 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de, signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords-cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour France Travail, ou sur la base d'une convention type établie par la direction générale,
- 2) les conventions locales ou départementales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative territoriale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour France Travail,

- 4) les marchés de prestations spécifiques d'un montant inférieur à 140 000 euros HT.

Article 2 - Prestations en trop versées

§ 1 - Délai

Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement des prestations en trop versées :

- dans la limite de 36 mois aux personnes désignées au § 3 de l'article 5
- dans la limite de 48 mois aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5

§ 2 - Remise de dettes

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées :

- d'un montant inférieur à 1000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers ;
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont versées pour le compte de l'assurance chômage

§ 3 - Admission en non-valeur

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet d'admettre en non-valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées, d'un montant inférieur à 1000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers

§ 4 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non-valeur lorsque les prestations concernées sont versées pour le compte de l'assurance chômage dans la limite de 1000 euros.

Article 3 – Contestations et recours

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de signer les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre les décisions :

- de suspension du revenu de remplacement, de l'allocation du contrat d'engagement jeune et du revenu de solidarité active ainsi qu'à la levée ou au refus de levée de cette suspension ;
- de suppression du revenu de remplacement et de l'allocation du contrat d'engagement jeune ou appliquant la pénalité administrative ;
- de radiation de la liste des demandeurs d'emploi en cas de manquement aux obligations du contrat d'engagement ou du contrat d'engagement jeune ou de non-respect du projet de reconversion professionnelle ;
- d'avertissement envoyé au demandeur d'emploi ne bénéficiant ni du revenu de remplacement, ni de l'allocation du contrat d'engagement jeune, ni du revenu de solidarité active.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 3 de l'article 5.

Article 4 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de la direction territoriale ou à l'animation du service public territorial de l'emploi,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale.

Article 5 - Délégués

§ 1 - directeurs territoriaux

- monsieur Antonio Alves, directeur territorial Val-d'Oise
- monsieur Emmanuel Blanc, directeur territorial Hauts-de-Seine
- madame Margot Cantero, directrice territoriale Seine-et-Marne
- madame Sophie Damolida, directrice territoriale Seine-Saint-Denis
- monsieur Jean Philippe Delcourt, directeur territorial Paris
- madame Virginie Dumeste, directrice territoriale Essonne
- monsieur Gérald Marol, directeur territorial Val-de-Marne
- madame Delphine Philippe-Giroux, directrice territoriale Yvelines

§ 2 - directeurs territoriaux délégués

- madame Sophie Beudin, directrice territoriale déléguée Hauts-de-Seine Nord
- monsieur Abdelkader Drari, directeur territorial délégué Seine-Saint-Denis Est
- madame Dalida El Ougli, directrice territoriale déléguée Paris Ouest
- madame Laura Gaetani, directrice territoriale déléguée Yvelines Nord
- madame Nathalie Hachet, directrice territoriale déléguée Hauts-de-Seine Sud
- madame Cyrille Jutteau, directrice territoriale déléguée Paris Fortius
- madame Stéphanie Le Cam, directrice territoriale déléguée Essonne Est
- madame Séverine Leduc-Wisniewski, directrice territoriale déléguée Seine-Saint-Denis Ouest
- monsieur Edouard Nicot, directeur territorial délégué Seine-et-Marne Nord
- madame Hélène Noblecourt, directrice territoriale déléguée Val-de-Marne Ouest
- monsieur Olivier Paschung, directeur territorial délégué Val d'Oise Est
- madame Nathalie Perraudin, directrice territoriale déléguée Seine-et-Marne Sud
- monsieur Benito Ruiz, directeur territorial délégué Seine-Saint-Denis Centre
- madame Fabienne Saillant, directrice territoriale déléguée Val-de-Marne Est
- madame Najat Semdani, directrice territoriale déléguée Val-d'Oise Ouest
- madame Olivia Tripier, directrice territoriale déléguée Essonne Ouest

§ 3 - Responsable de service

- madame Nathalie Bobichon, responsable de service à la direction territoriale de la Seine-Saint-Denis
- madame Zohra Douchi, responsable de service à la direction territoriale des Yvelines

- madame Nadia El Jarroudi, responsable de service à la direction territoriale de Paris
- madame Muriel Fagnoni, responsable de service à la direction territoriale de Paris
- madame Estelle Galopin-Herbaut, responsable de service à la direction territoriale de Seine-et-Marne
- madame Catherine Jacob, responsable de service à la direction territoriale du Val-de-Marne
- madame Aude Klein, responsable de service à la direction territoriale du Val-d'Oise
- madame Nathalie Leroy, responsable de service à la direction territoriale du Val-de-Marne
- madame Angélique Mayet, responsable de service à la direction territoriale des Yvelines
- madame Nicole Monfils, responsable de service de la direction territoriale de Seine-Saint-Denis
- madame Catherine Sannier, responsable de service de la direction territoriale de l'Essonne
- monsieur Juba Si Tayeb, responsable de service à la direction territoriale du Val-d'Oise
- madame Marie-Alice Ulysse, responsable de service à la direction territoriale des Hauts-de-Seine

Article 6 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de France Travail Ile-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 - Abrogation et publication

La décision IdF n° 2026-37 DS DT du 1er juin 2026 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Montreuil, le 31 juillet 2026.

Nadine Crinier,
directrice régionale
de France Travail Ile-de-France

Décision IdF n° 2026-45 DS PTF CTX du 31 juillet 2026

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Ile-de-France au sein de la plate-forme régionale contentieux et incidents de paiement

La directrice régionale de France Travail Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5412-1, L.5426-6, R.5312-25 et R.5312-26, R.5312-47, R.5412-1 à R.5412-7-1,

Vu le code de l'action sociale et des familles notamment ses articles L.262-37 et R.262-68 et suivants,

Vu le code de justice administrative, notamment ses articles L.213-11 et suivants et R213-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'opérateur France Travail,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu, ensemble, la convention du 15 novembre 2024 relative à l'assurance chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier les articles 46, 46 bis et 55,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2025-46 du 27 novembre 2025 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2024-35 du 24 avril 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la garde d'enfants,

Vu la décision n° 2025-179 du 27 novembre 2025 du directeur général de France Travail relative aux missions pour lesquelles France Travail services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 - Fonctionnement général

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 et § 2 de l'article 6 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement,

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 6 à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 6.

Article 2 - Placement et gestion des droits

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer :

- 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence de France Travail services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, ainsi que les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre ces décisions :
 - o monsieur Jean-Pierre Tabeur, directeur régional adjoint en charge des opérations
 - o madame Véronique Arca Cabalar, directrice des opérations
 - o madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
 - o madame Karine Guep, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
 - o madame Soukayna Ceulemans, directrice adjointe de la production régionale

- madame Orée Malaussena, directrice adjointe à la directrice des opérations en charge de France Travail Pro
 - madame Manon Papa, directrice adjointe de la plateforme contentieux et incidents de paiement
 - monsieur Thomas Remond, directeur adjoint à la directrice des opérations en charge de l'indemnisation
 - monsieur Guillaume Tison, directeur adjoint à la directrice des opérations en charge de l'accompagnement des demandeurs d'emploi
 - madame Christelle Canonne, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
 - madame Sophie Gilton, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Ahmed Ismail, responsable d'équipe en plateforme en mission de la plateforme contentieux et incidents de paiement à compter du 3 août 2026 au 31 décembre 2026
 - madame Corinne Parize, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
 - madame Thérèse Suzanne Rapin, responsable d'équipe en plateforme en mission de la plateforme contentieux et incidents de paiement
 - madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
 - monsieur Jean Pesenti, chargé d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 31 décembre 2026
 - monsieur Eric Pedron, chargé de mission jusqu'au 31 décembre 2026

Article 3 - Prestations en trop versées

§ 1 – Délais

1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées sans limite de délais :

- monsieur Jean-Pierre Tabeur, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Véronique Arca Cabalar, directrice des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Karine Guep, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Soukayna Ceulemans, directrice adjointe de la production régionale
- madame Orée Malaussena, directrice adjointe à la directrice des opérations en charge de France Travail Pro
- madame Manon Papa, directrice adjointe de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Thomas Remond, directeur adjoint à la directrice des opérations en charge de l'indemnisation
- monsieur Guillaume Tison, directeur adjoint à la directrice des opérations en charge de l'accompagnement des demandeurs d'emploi
- monsieur Jean Pesenti, chargé d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 31 décembre 2026
- monsieur Eric Pedron, chargé de mission jusqu'au 31 décembre 2026

2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 6 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 60 mois.

3 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 6 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 36 mois.

§ 2 - Remise de dettes

1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées, pour tout montant, lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers :

- monsieur Jean-Pierre Tabeur, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Véronique Arca Cabalar, directrice des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Karine Guep, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Soukayna Ceulemans, directrice adjointe de la production régionale
- madame Orée Malaussena, directrice adjointe à la directrice des opérations en charge de France Travail Pro
- madame Manon Papa, directrice adjointe de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Thomas Remond, directeur adjoint à la directrice des opérations en charge de l'indemnisation
- monsieur Guillaume Tison, directeur adjoint à la directrice des opérations en charge de l'accompagnement des demandeurs d'emploi
- madame Stéphanie Amasse, chargée d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 31 décembre 2026
- madame Nora Anas, chargée d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 31 décembre 2026
- madame Jacynthe Delannay, chargée d'appui réglementaire et jusqu'au 31 décembre 2026
- madame Vanessa Jokhoo, chargée d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 31 décembre 2026
- monsieur Stéphane Marty, chargé d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 31 décembre 2026
- madame Naouel Milles, chargée d'appui réglementaire et jusqu'au 31 décembre 2026
- monsieur Jean Pesenti, chargé d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 31 décembre 2026
- monsieur Eric Pedron, chargé de mission jusqu'au 31 décembre 2026
- madame Catherine Chaville, responsable d'équipe service indemnisation
- madame Ronaldine Metelus, responsable d'équipe service indemnisation

2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 6 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées, dans la limite de 5000 euros, lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers.

3 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 6 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées, dans la limite de 650 euros, lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers.

4 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage dans la limite de 650 euros :

- monsieur Jean-Pierre Tabeur, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Véronique Arca Cabalar, directrice des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Karine Guep, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Soukayna Ceulemans, directrice adjointe de la production régionale
- madame Orée Malaussena, directrice adjointe à la directrice des opérations en charge de France Travail Pro
- madame Manon Papa, directrice adjointe de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Thomas Remond, directeur adjoint à la directrice des opérations en charge de l'indemnisation
- monsieur Guillaume Tison, directeur adjoint à la directrice des opérations en charge de l'accompagnement des demandeurs d'emploi
- madame Christelle Canonne, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Sophie Gilton, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Ahmed Ismail, responsable d'équipe en plateforme en mission de la plateforme contentieux et incidents de paiement à compter du 3 août 2026 au 31 décembre 2026
- madame Corinne Parize, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Thérèse Suzanne Rapin, responsable d'équipe en plateforme en mission de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Guilhem Avila, référent métiers de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Assia Chalane, référent métiers de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Isaline Fleury, référent métiers de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Ahmed Ismail, référent métiers de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Stéphanie Amasse, chargée d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 31 décembre 2026
- madame Nora Anas, chargée d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 31 décembre 2026

- madame Jacynthe Delannay, chargée d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 31 décembre 2026
- madame Vanessa Jokhoo, chargée d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 31 décembre 2026
- monsieur Stéphane Marty, chargé d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 31 décembre 2026
- madame Naouel Milles, chargée d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 31 décembre 2026
- monsieur Jean Pesenti, chargé d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 31 décembre 2026
- monsieur Eric Pedron, chargé de mission jusqu'au 31 décembre 2026
- madame Catherine Chaville, responsable d'équipe service indemnisation
- madame Ronaldine Metelus, responsable d'équipe service indemnisation

§ 3 - Admissions en non-valeur

1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par France Travail pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnées à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec France Travail une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations :

- monsieur Jean-Pierre Tabeur, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Véronique Arca Cabalar, directrice des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Karine Guep, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Soukayna Ceulemans, directrice adjointe de la production régionale
- madame Orée Malaussena, directrice adjointe à la directrice des opérations en charge de France Travail Pro
- madame Manon Papa, directrice adjointe de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Thomas Remond, directeur adjoint à la directrice des opérations en charge de l'indemnisation
- monsieur Guillaume Tison, directeur adjoint à la directrice des opérations en charge de l'accompagnement des demandeurs d'emploi
- madame Florence Pottier, chargée de mission jusqu'au 31 janvier 2027
- madame Stéphanie Amasse, chargée d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 31 décembre 2026
- madame Nora Anas, chargée d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 31 décembre 2026
- madame Jacynthe Delannay, chargée d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 31 décembre 2026
- madame Vanessa Jokhoo, chargée d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 31 décembre 2026
- monsieur Stéphane Marty, chargé d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 31 décembre 2026
- madame Naouel Milles, chargée d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 31 décembre 2026

- monsieur Jean Pesenti, chargé d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 31 décembre 2026
- monsieur Eric Pedron, chargé de mission jusqu'au 31 décembre 2026
- madame Catherine Chaville, responsable d'équipe service indemnisation
- madame Ronaldine Metelus, responsable d'équipe service indemnisation
- madame Laurence Barbelenet, chargée de mission à compter du 08 juin 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Betty Chebouti, chargée de mission à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- monsieur Gilles Gaillard, chargé de mission à compter du 08 juin 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- monsieur Sébastien Leconte, chargé de mission à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Emmanuelle Renard, chargée de mission à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Hélène Thomas, chargée de mission à compter du 2 avril 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Nabila Zerkoune, chargée de mission à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Samia Ait Sahel, responsable d'équipe en agence de France Travail Bondy à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- monsieur Jean-Nicolas Ascensio, responsable d'équipe en agence de France Travail Persan à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Zineb Benaissa, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 11ème Beaumarchais à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- monsieur Adenane Bouchallouf, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 20ème Piat à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Mariel Calme, responsable d'équipe en agence de France Travail Meaux à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- monsieur Mouguilane Chanemougame, responsable d'équipe en agence de France Travail Taverny à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Laetitia Chastas, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 16 et 17ème Cardinet jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Marie-Eve Desarnaud, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 12ème Diderot à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Isabelle Dorbon, responsable d'équipe en agence de France Travail Lagny-sur-Marne jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Elisabeth Gomes, responsable d'équipe en agence de France Travail Maisons-Alfort à compter du 08 juin 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Rabia Khabbiza, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 19ème Laumière jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Laura Kachbal, responsable d'équipe en agence de France Travail Cachan à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Mariam Kone, responsable d'équipe en agence de France Travail L'Haÿ-les-Roses à compter du 2 avril 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Nadia Krimi, responsable d'équipe en agence de France Travail Sevran à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026

- madame Sabella Lammens, responsable d'équipe en agence de France Travail Coulommiers à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Pascale Lavocat-Dubuis, responsable d'équipe en agence de France Travail Asnières-sur-Seine à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Raphaëlle Lecoq, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 5ème et 13ème Daviel à compter du 2 avril 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- monsieur Thierry Leopold, responsable d'équipe en agence de France Travail Villeneuve-Saint-Georges à compter du 08 juin 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Françoise Lepage, responsable d'équipe en agence de France Travail Montereau à compter du 2 avril 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Kahila Mahiddine, responsable d'équipe en agence de France Travail Lagny-sur-Marne à compter du 08 juin 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Stéphanie Maison, responsable d'équipe à la direction territoriale Essonne à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- monsieur William Pierron, responsable d'équipe en agence de France Travail Argenteuil à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Jihane Sahli, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint-Germain-en-Laye jusqu'au 30 novembre 2026
- monsieur Amine Mohamed Timadjer, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Marie-Pierre Verne, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 7, 8 et 9ème Saint Pétersbourg à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Aurélie Vieira, responsable d'équipe en agence de France Travail Sucy-en-Brie jusqu'au 30 novembre 2026
- monsieur Karim Aghroud, référent métier en agence de France Travail Drancy à compter du 08 juin 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- monsieur Abdelghani Agueni, référent métier en agence de France Travail Maisons-Alfort à compter du 08 juin 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Barbara Alloumani, référent métier en agence de France Travail La Ferté-sous-Jouarre à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Elise Blancher, référent métier en agence de France Travail Levallois-Perret à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Milène Chartrain, référent métier en agence de France Travail Rambouillet jusqu'au 30 novembre 2026
- monsieur Stéphane Cornette, référent métier en agence de France Travail Courbevoie à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Véronique Daudin, référent métier en agence de France Travail Mitry-Mory à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Ludivine De Quelen, référent métiers de l'agence de France Travail Montrouge jusqu'au 30 novembre 2026
- monsieur Stéphane Doigneaux, référent métiers de France Travail Cergy jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Véronique Dujou, référent métiers de France Travail Bagneux jusqu'au 30 novembre 2026
- monsieur Jérôme Etienne, référent métier en agence de France Travail Saint-Gratien à compter du 2 avril 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026

- madame Christine Farre, référent métiers en agence de France Travail Conflans-Sainte-Honorine à compter du 2 avril 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Céline Fichet, référent métier en agence de France Travail Plaisir à compter du 2 avril 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Koumbati Goufado, référent métier en agence de France Travail Montreuil à compter du 2 avril 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Virginie Heras, référent métier en agence de France Travail Versailles à compter du 2 avril 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Diane Houessou, référent métier en agence de France Travail Choisy-le-Roi à compter du 2 avril 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- monsieur Jonathan Houttemane, référent métier en agence de France Travail Aubervilliers jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Aurélie Lascoutouna, référent métier en agence de France Travail Arpajon à compter du 08 juin 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- monsieur Philippe Le Lann, référent métier en agence de France Travail Trappes à compter du 2 avril 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame My Hanh Le Tran, référent métier en agence de France Travail Sarcelles jusqu'au 30 novembre 2026
- monsieur Philippe Lefevre, référent métier en agence de France Travail Vincennes à compter du 2 avril 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Najiya Mahri, référent métiers de France Travail Clichy-la-Garenne jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Marina Marques, référent métier en agence de France Travail Pontault-Combault à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Angélique Mignard, référent métier en agence de France Travail Palaiseau à compter du 08 juin 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Nathalie Molteni, référent métier en agence de France Travail Chessy-Val-d'Europe à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Patricia Ndonno Essomba, référent métiers de France Travail Nemours jusqu'au 30 novembre 2026
- monsieur Sopheap Pheng, référent métier en agence de France Travail Saint-Germain-en-Laye à compter du 28 janvier 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Emilie Ponceau, référent métier en agence de France Travail Poissy à compter du 08 juin 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- monsieur Wilfried Rousseau, référent métier en agence de France Travail Mantes-La-Jolie jusqu'au 30 novembre 2026
- monsieur Samnang Tep, référent métiers de France Travail Issy-les-Moulineaux jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Stéphanie Villeprand, référent métier en agence de France Travail Champigny-sur-Marne à compter du 08 juin 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Sarah Yazidi, référent métier en agence de France Travail Rosny-sous-Bois à compter du 08 juin 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- monsieur Jérôme Waroquier, responsable d'équipe en agence de France Travail Nanterre jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Saleha Zamoum Guitouni, responsable d'équipe en agence de France Travail Gennevilliers jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Maria Moutou, référent métiers de France travail Poissy à compter du 20 juillet 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026

- monsieur Olivier Rode, référent métiers de France Travail Corbeil-Essonnes à compter du 20 juillet 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Barbara Theys, responsable d'équipe en agence de France Travail Evry à compter du 20 juillet 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- monsieur Jonathan Lagreou, responsable d'équipe en agence de France Travail Yverres à compter du 20 juillet 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Maëlle Lecœur Rortais, responsable d'équipe en agence de France Travail Palaiseau à compter du 20 juillet 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Jaceithe Oka, référent métiers de France Travail Savigny-sur-Orge à compter du 20 juillet 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Linda Diomar, responsable d'équipe en agence de France Travail Viry-Châtillon à compter du 20 juillet 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Marie-Claire Rajan, référent métiers de France Travail Dourdan à compter du 20 juillet 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- monsieur Patrick Reno, référent métiers de France Travail Rueil-Malmaison à compter du 20 juillet 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- monsieur Henri Greve, référent métiers de France Travail Antony à compter du 20 juillet 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Valérie Bezault, responsable d'équipe en agence de France Travail Levallois-Perret à compter du 20 juillet 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame El Hadda Merouane, référent métiers de France Travail Nanterre à compter du 20 juillet 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- monsieur Stéphane Tabourneau, référent métiers de France Travail Clichy-la-Garenne à compter du 20 juillet 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- monsieur Julien Haddar, référent métiers de France Travail Saint-Denis à compter du 20 juillet 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Valérie Lengrand, responsable d'équipe en agence de France Travail Aulnay-sous-Bois à compter du 20 juillet 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- monsieur Rachid Boussena, responsable d'équipe en agence de France Travail Le Blanc-Mesnil à compter du 20 juillet 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Chahrazed Kheroua, responsable d'équipe en agence de France Travail Neuilly-sur-Marne à compter du 20 juillet 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Florence Girod, référent métiers de France Travail Villeneuve-Saint-George à compter du 20 juillet 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Assata Dia, référent métiers de France Travail Sucy-en-Brie à compter du 20 juillet 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Ibtissam Lahlou, référent métiers de France Travail Nogent-sur-Marne à compter du 20 juillet 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Susete Cristina Oliveira Antunes, responsable d'équipe en agence de France Travail Champigny-sur-Marne à compter du 20 juillet 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- monsieur Jonathan Diaz, référent métiers de France Travail Créteil à compter du 20 juillet 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Halima Nadia Benboukili, responsable d'équipe en agence de France Travail Garges-lès-Gonesse à compter du 20 juillet 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Annangélique Billaud, référent métiers de France Travail Bezons à compter du 20 juillet 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026

- madame Leila Kara, référent métiers de France Travail Herblay à compter du 20 juillet 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026

2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 2 de l'article 6 à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par France Travail pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnées à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec France Travail une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, dans la limite de 1000 euros.

3 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non-valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage dans la limite de 1000 euros :

- monsieur Jean-Pierre Tabeur, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Véronique Arca Cabalar, directrice des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Karine Guep, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Soukayna Ceulemans, directrice adjointe de la production régionale
- madame Orée Malaussena, directrice adjointe à la directrice des opérations en charge de France Travail Pro
- madame Manon Papa, directrice adjointe de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Thomas Remond, directeur adjoint à la directrice des opérations en charge de l'indemnisation
- monsieur Guillaume Tison, directeur adjoint à la directrice des opérations en charge de l'accompagnement des demandeurs d'emploi
- madame Christelle Canonne, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Sophie Gilton, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Ahmed Ismail, responsable d'équipe en plateforme en mission de la plateforme contentieux et incidents de paiement à compter du 3 août 2026 au 31 décembre 2026
- madame Corinne Parize, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Thérèse Suzanne Rapin, responsable d'équipe en plateforme en mission de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Florence Pottier, chargée de mission jusqu'au 31 janvier 2027
- madame Stéphanie Amasse, chargée d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 31 décembre 2026
- madame Nora Anas, chargée d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 31 décembre 2026
- madame Jacynthe Delannay, chargée d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 31 décembre 2026
- madame Vanessa Jokhoo, chargée d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 31 décembre 2026

- monsieur Stéphane Marty, chargé d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 31 décembre 2026
- madame Naouel Milles, chargée d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 31 décembre 2026
- monsieur Jean Pesenti, chargé d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 31 décembre 2026
- monsieur Eric Pedron, chargé de mission jusqu'au 31 décembre 2026
- madame Catherine Chaville, responsable d'équipe service indemnisation
- madame Ronaldine Metelus, responsable d'équipe service indemnisation
- madame Laurence Barbelenet, chargée de mission à compter du 8 juin 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Betty Chebouti, chargée de mission à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- monsieur Gilles Gaillard, chargé de mission à compter du 8 juin 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- monsieur Sébastien Leconte, chargé de mission à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Emmanuelle Renard, chargée de mission à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Hélène Thomas, chargée de mission à compter du 2 avril 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Nabila Zerkoune, chargée de mission à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Samia Ait Sahel, responsable d'équipe en agence de France Travail Bondy à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- monsieur Jean-Nicolas Ascensio, responsable d'équipe en agence de France Travail Persan à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Zineb Benaissa, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 11ème Beaumarchais à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- monsieur Adenane Bouchallouf, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 20ème Piat à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Mariel Calme, responsable d'équipe en agence de France Travail Meaux à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- monsieur Mouguilane Chanemougame, responsable d'équipe en agence de France Travail Taverny à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Laetitia Chastas, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 16 et 17ème Cardinet jusqu'au 30 novembre 2026
- Madame Bouchra Dakir, responsable d'équipe en agence de France Travail Choisy-le-Roi à compter du 5 mars 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- Madame Emilie De Vos, responsable d'équipe en agence de France Travail Montmorency à compter du 5 mars 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Isabelle Dorbon, responsable d'équipe en agence de France Travail Lagny-sur-Marne jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Marie-Eve Desarnaud, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 12ème Diderot à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- Madame Carine Felixine, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 10ème Vicq d'Azir à compter du 5 mars 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026

- madame Elisabeth Gomes, responsable d'équipe en agence de France Travail Maisons-Alfort à compter du 8 juin 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Laura Kachbal, responsable d'équipe en agence de France Travail Cachan à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Rabia Khabbiza, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 19ème Laumière jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Mariam Kone, responsable d'équipe en agence de France Travail L'Haÿ-les-Roses à compter du 2 avril 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Nadia Krimi, responsable d'équipe en agence de France Travail Sevrans à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Sabella Lammens, responsable d'équipe en agence de France Travail Coulommiers à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Pascale Lavocat-Dubuis, responsable d'équipe en agence de France Travail Asnières-sur-Seine à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Raphaëlle Lecoq, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 5ème et 13ème Daviel à compter du 2 avril 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- monsieur Thierry Leopold, responsable d'équipe en agence de France Travail Villeneuve-Saint-Georges à compter du 08 juin 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Françoise Lepage, responsable d'équipe en agence de France Travail Montereau à compter du 2 avril 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Kahila Mahiddine, responsable d'équipe en agence de France Travail Lagny-sur-Marne à compter du 8 juin 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Stéphanie Maison, responsable d'équipe à la direction territoriale Essonne à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- monsieur William Pierron, responsable d'équipe en agence de France Travail Argenteuil à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Jihane Sahli, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint-Germain-en-Laye jusqu'au 30 novembre 2026
- monsieur Amine Mohamed Timadjer, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- Madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en agence de France Travail AVS à compter du 5 mars 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Marie-Pierre Verne, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 7, 8 et 9ème Saint Pétersbourg à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Aurélie Vieira, responsable d'équipe en agence de France Travail Sucy-en-Brie jusqu'au 30 novembre 2026
- monsieur Karim Aghroud, référent métier en agence de France Travail Drancy à compter du 8 juin 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- monsieur Abdelghani Agueni, référent métier en agence de France Travail Maisons-Alfort à compter du 8 juin 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Barbara Alloumani, référent métier en agence de France Travail La Ferté-sous-Jouarre à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Elise Blancher, référent métier en agence de France Travail Levallois-Perret à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Milène Chartrain, référent métier en agence de France Travail Rambouillet jusqu'au 30 novembre 2026

- monsieur Stéphane Cornette, référent métier en agence de France Travail Courbevoie à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Véronique Daudin, référent métier en agence de France Travail Mitry-Mory à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Ludivine De Quelen, référent métiers de l'agence de France Travail Montrouge jusqu'au 30 novembre 2026
- monsieur Stéphane Doigneaux, référent métiers de France Travail Cergy jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Véronique Dujou, référent métiers de France Travail Bagneux jusqu'au 30 novembre 2026
- monsieur Jérôme Etienne, référent métier en agence de France Travail Saint-Gratien à compter du 2 avril 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Christine Farre, référent métiers en agence de France Travail Conflans-Sainte-Honorine à compter du 2 avril 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Céline Fichet, référent métier en agence de France Travail Plaisir à compter du 2 avril 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Koumbati Goufado, référent métier en agence de France Travail Montreuil à compter du 2 avril 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Virginie Heras, référent métier en agence de France Travail Versailles à compter du 2 avril 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Diane Houessou, référent métier en agence de France Travail Choisy-le-Roi à compter du 2 avril 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- monsieur Jonathan Houttemane, référent métier en agence de France Travail Aubervilliers jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Aurélie Lascoutouna, référent métier en agence de France Travail Arpajon à compter du 8 juin 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- Madame Isabel Jezou, référent métier en agence de France Travail Guyancourt à compter du 5 mars 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- monsieur Philippe Le Lann, référent métier en agence de France Travail Trappes à compter du 2 avril 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame My Hanh Le Tran, référent métier en agence de France Travail Sarcelles jusqu'au 30 novembre 2026
- monsieur Philippe Lefevre, référent métier en agence de France Travail Vincennes à compter du 2 avril 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- Madame Emmanuelle Lombart, référent métier en agence de France Travail Versailles à compter du 5 mars 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Najiya Mahri, référent métiers de France Travail Clichy-la-Garenne jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Marina Marques, référent métier en agence de France Travail Pontault-Combault à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Angélique Mignard, référent métier en agence de France Travail Palaiseau à compter du 8 juin 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Nathalie Molteni, référent métier en agence de France Travail Chessy-Val-d'Europe à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Patricia Ndonno Essomba, référent métiers de France Travail Nemours jusqu'au 30 novembre 2026
- monsieur Sopheap Pheng, référent métier en agence de France Travail Saint-Germain-en-Laye à compter du 28 janvier 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026

- madame Emilie Ponceau, référent métier en agence de France Travail Poissy à compter du 8 juin 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- Monsieur Frédéric Renaux, référent métier en agence de France Travail Sartrouville à compter du 5 mars 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- monsieur Wilfried Rousseau, référent métier en agence de France Travail Mantes-La-Jolie jusqu'au 30 novembre 2026
- monsieur Samnang Tep, référent métiers de France Travail Issy-les-Moulineaux jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Stéphanie Villeprand, référent métier en agence de France Travail Champigny-sur-Marne à compter du 8 juin 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Sarah Yazidi, référent métier en agence de France Travail Rosny-sous-Bois à compter du 08 juin 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- monsieur Jérôme Waroquier, responsable d'équipe en agence de France Travail Nanterre jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Maria Moutou, référent métiers de France travail Poissy à compter du 20 juillet 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- monsieur Olivier Rode, référent métiers de France Travail Corbeil-Essonnes à compter du 20 juillet 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Barbara Theys, responsable d'équipe en agence de France Travail Evry à compter du 20 juillet 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- monsieur Jonathan Lagreou, responsable d'équipe en agence de France Travail Yerres à compter du 20 juillet 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Maëlle Lecoœur Rortais, responsable d'équipe en agence de France Travail Palaiseau à compter du 20 juillet 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Jaceithe Oka, référent métiers de France Travail Savigny-sur-Orge à compter du 20 juillet 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Linda Diomar, responsable d'équipe en agence de France Travail Viry-Châtillon à compter du 20 juillet 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Marie-Claire Rajan, référent métiers de France Travail Dourdan à compter du 20 juillet 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- monsieur Patrick Reno, référent métiers de France Travail Rueil-Malmaison à compter du 20 juillet 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- monsieur Henri Greve, référent métiers de France Travail Antony à compter du 20 juillet 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Valérie Bezault, responsable d'équipe en agence de France Travail Levallois-Perret à compter du 20 juillet 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame El Hadda Merouane, référent métiers de France Travail Nanterre à compter du 20 juillet 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- monsieur Stéphane Tabourneau, référent métiers de France Travail Clichy-la-Garenne à compter du 20 juillet 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- monsieur Julien Haddar, référent métiers de France Travail Saint-Denis à compter du 20 juillet 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Valérie Lengrand, responsable d'équipe en agence de France Travail Aulnay-sous-Bois à compter du 20 juillet 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- monsieur Rachid Boussena, responsable d'équipe en agence de France Travail Le Blanc-Mesnil à compter du 20 juillet 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Chahrazed Kheroua, responsable d'équipe en agence de France Travail Neuilly-sur-Marne à compter du 20 juillet 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026

- madame Florence Girod, référent métiers de France Travail Villeneuve-Saint-George à compter du 20 juillet 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Assata Dia, référent métiers de France Travail Sucy-en-Brie à compter du 20 juillet 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Ibtissam Lahlou, référent métiers de France Travail Nogent-sur-Marne à compter du 20 juillet 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Susete Cristina Oliveira Antunes, responsable d'équipe en agence de France Travail Champigny-sur-Marne à compter du 20 juillet 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- monsieur Jonathan Diaz, référent métiers de France Travail Créteil à compter du 20 juillet 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Halima Nadia Benboukili, responsable d'équipe en agence de France Travail Garges-lès-Gonesse à compter du 20 juillet 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Annangélique Billaud, référent métiers de France Travail Bezons à compter du 20 juillet 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026
- madame Leila Kara, référent métiers de France Travail Herblay à compter du 20 juillet 2026 et jusqu'au 30 novembre 2026

4 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 6 à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non-valeur lorsque les prestations concernées sont celles en trop versées par France Travail pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnées à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec France Travail une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées concernées et également celles versées pour le compte de l'assurance chômage, les deux dans la limite de 650 euros.

Article 4 - Demande de remboursement auprès des employeurs

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6 à l'effet de :

- 1) signer les décisions concernant le remboursement d'allocations chômage au paiement desquelles sont condamnés les employeurs fautifs en cas de requalification du licenciement sans cause réelle et sérieuse, conformément à l'article L.1235-4 du code du travail,
- 2) notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des allocations chômage dues par ces employeurs fautifs et faire procéder à son exécution,
- 3) signer les décisions concernant le remboursement d'aides et mesure en faveur des employeurs.

Article 5 - Contentieux en matière de recouvrement

Contrainte :

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 6 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou pour le compte d'un tiers et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 du présent article, les personnes désignées au § 2 de l'article 6 bénéficient de la même délégation, à titre temporaire.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer la pénalité administrative.

Autres :

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 6 à l'effet de signer tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de France Travail ou d'un tiers qu'il représente (y compris constituer avocat ou avoué), devant toute juridiction en demande et en défense, dans tout litige en matière de recouvrement des prestations et sommes mentionnées aux articles 3 et 4.

Article 6 - Délégués

§ 1 - Directeurs et adjoints

- monsieur Jean-Pierre Tabeur, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Véronique Arca Cabalar, directrice des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Karine Guep, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Soukayna Ceulemans, directrice adjointe de la production régionale
- madame Orée Malaussena, directrice adjointe à la directrice des opérations en charge de France Travail Pro
- madame Manon Papa, directrice adjointe de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Thomas Remond, directeur adjoint à la directrice des opérations en charge de l'indemnisation
- monsieur Guillaume Tison, directeur adjoint à la directrice des opérations en charge de l'accompagnement des demandeurs d'emploi

§ 2 - Responsables d'équipes

- madame Christelle Canonne, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Sophie Gilton, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Ahmed Ismail, responsable d'équipe en plateforme en mission de la plateforme contentieux et incidents de paiement à compter du 3 août 2026 et jusqu'au 31 décembre 2026
- madame Corinne Parize, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Thérèse Suzanne Rapin, responsable d'équipe en plateforme en mission de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

§ 3 – Référent métiers

-
- monsieur Guilhem Avila, référent métiers de la plateforme contentieux et incidents de paiement
 - madame Assia Chalane, référent métiers de la plateforme contentieux et incidents de paiement
 - madame Isaline Fleury, référent métiers de la plateforme contentieux et incidents de paiement
 - monsieur Ahmed Ismail, référent métiers de la plateforme contentieux et incidents de paiement

Article 7 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées, sauf précision contraire, à titre permanent, pour l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale, dans la limite des attributions du délégataire.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de France Travail Ile-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 8 - Abrogation et Publication

La décision IdF n° 2026-41 DS PTF CTX du 17 juillet 2026 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Montreuil, le 31 juillet 2026.

Nadine Crinier,
directrice régionale
de France Travail Ile-de-France